LA RECONSTRUCTION

DE

LA FRANCE EN 1800

L'ÉGLISE.

DEUXIÈME PARTIE (1).

I.

En 1801, à Rome, pendant les négociations du Concordat, lorsque Pie VII hésitait encore à déposer en masse les survivans de l'ancien épiscopat français, des observateurs clairvoyans disaient déjà : « Terminons ce Concordat que le Premier Consul désire (2); on verra, quand il sera ratifié, toute l'immensité de son importance, et le pouvoir qu'il donne à Rome sur l'épiscopat dans tout l'univers. » — Effectivement, par ce coup d'autorité « extraordinaire, presque sans exemple, » et certainement sans égal « dans l'his-

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai.
(2) Artaud, *Histoire de Pie VII*, I, 167.

toire de l'Église (1), » la théorie ultramontaine, contestée jusqu'alors et maintenue dans la région spéculative des formules abstraites, descendait sur la terre solide, dans la pratique positive et durable. Bon gré, mal gré, « le pape faisait un acte d'évêque universel; » sollicité et contraint par le pouvoir laïque, acculé à la *dictature* (2), il y entrait, s'y installait, et, dix ans après, Napoléon, qui l'y avait poussé, regrettait de l'y avoir mis; averti par ses légistes gallicans, il voyait la portée ecclésiastique de son œuvre; mais, pour revenir en arrière, il était trop tard : le pas décisif était fait. — Car, en fait, le pape avait dépossédé de leurs sièges tous les chefs d'une grande Église, « ses collègues et ses coévêques (3), » successeurs des apôtres au même titre que lui, membres « du même ordre et marqués » du même « caractère, » quatre-vingt-cinq titulaires légitimes (4), bien mieux et de son propre aveu, irréprochables, méritans, persécutés parce qu'ils lui avaient obéi, bannis de France pour n'avoir pas voulu sortir de l'Église romaine. A tous, il avait commandé de se démettre; aux treize qui refusaient de se démettre, il avait retiré leurs pouvoirs apostoliques; à tous, même aux refusans, il avait donné des successeurs. A tous les titulaires nouveaux il assignait des diocèses de nouvelle fabrique, et, pour justifier tant de nouveautés si graves (5), il n'alléguait d'autres raisons que les circonstances, les exigences du pouvoir laïque, et le bien de l'Église. Après cela, les gallicans eux-mêmes, à moins de faire schisme et de se séparer pour toujours du saint-siège, étaient obligés de reconnaître au pape, par-delà les pouvoirs ordinaires, qu'il exerce dans la

(1) D'Haussonville, *l'Église romaine et le premier Empire*, IV, 378, 415. (Instructions pour la commission ecclésiastique de 1811.) « Le pape a fait un acte d'évêque universel à l'époque du rétablissement du culte en France... Le pape, s'autorisant d'un cas extraordinaire et unique dans l'Église, a agi, depuis le Concordat, comme s'il avait un pouvoir absolu sur les évêques. » — (Discours de Bigot de Préameneu, ministre des cultes, au concile national, 20 juin 1811.) « Cet acte était presque sans exemple dans l'histoire de l'Église, et la cour de Rome est partie de cette espèce d'acte extraordinaire, qu'elle avait fait à la demande du souverain, pour se renforcer dans ses idées de domination arbitraire sur les évêques. »

(2) Ce mot est de Napoléon.

(3) Bossuet, *Œuvres complètes*, XXXII, 615. (Defensio declarationis cleri gallicani, lib. VIII, caput 14.) — « Episcopos, licet papæ divino jure subditos, ejusdem esse ordinis, ejusdem caracteris, sive, ut loquitur Hieronymus, *ejusdem meriti, ejusdem sacerdotii*, collegasque et coepiscopos appellari constat, scitumque illud Bernardi ad Eugenium papam : *Non es dominus episcoporum, sed unus ex illis.* »

(4) Comte Boulay (de la Meurthe), *les Négociations du Concordat*, p. 35. — Sur 135 diocèses, 50 étaient vacans par la mort des titulaires.

(5) Bercastel et Henrion, XIII, 43. (Observations de l'abbé Émery sur le Concordat.) « Les papes qui ont porté le plus loin leur autorité, et, en général, tous les papes, n'ont point fait, dans la suite des siècles, des coups d'autorité aussi grands, aussi importans que ceux qui ont été faits en un moment par Pie VII. »

vieille enceinte des canons et de la coutume, un pouvoir extraordinaire qui n'est limité par aucune coutume ni par aucun canon (1), une autorité plénière et absolue, un droit au-dessus de tous les droits, en vertu duquel, dans des cas qu'il détermine lui-même, il pourvoit d'une façon discrétionnaire aux intérêts catholiques, dont il devient ainsi l'arbitre suprême, l'interprète unique et le juge en dernier ressort. Un précédent indestructible était posé ; dans l'édifice moderne de l'Église, c'était la grosse pierre d'angle et d'attente ; sur ce fondement définitif, les autres pierres allaient se superposer, une à une. En 1801, sous la pression de Napoléon régnant, Pie VII avait fait descendre de leurs sièges les prélats d'ancien régime, entachés d'origine monarchique et suspects de zèle pour les Bourbons détrônés. En 1816, sous la pression des Bourbons rétablis, le même Pie VII faisait descendre de son siège le cardinal-archevêque de Lyon, Fesch, oncle de Napoléon déchu (2). Dans les deux cas, la situation était pareille, et dans le second cas, comme dans le premier, des motifs du même ordre autorisaient le même usage du même pouvoir.

Mais la situation, en se prolongeant, multipliait, pour l'Église, les cas d'urgence, et, pour le souverain pontife, les cas d'intervention. — Depuis 1789, tout l'ordre civil, constitutionnel, politique, social et territorial est devenu singulièrement instable, non-seulement en France, mais en Europe, non-seulement dans l'ancien continent, mais aussi dans le nouveau. Sous les coups et les contre-coups indéfiniment propagés et répercutés de la philosophie du XVIIIe siècle et de la révolution française, des états souverains se sont effondrés par centaines ; d'autres, par dizaines, se sont élevés à leur place, et des dynasties différentes s'y sont succédé : ici des populations catholiques sont tombées sous la domination d'un prince schismatique ou protestant ; là, tel pays catholique,

(1) *Prælectiones juris canonici habitæ in seminario Sancti Sulpicii*, 1867 (par l'abbé Icard), I, 138. « Sancti canones passim memorant distinctionem duplicis potestatis quâ utitur sanctus pontifex : unam appellant *ordinariam*, aliam *absolutam*, vel *plenitudinem potestatis*... Pontifex potestate ordinaria utitur, quando juris positivi dispositionem retinet... Potestatem extraordinariam exserit, quando jus humanum non servat, ut *si jus ipsum auferat, si legibus conciliorum deroget*, privilegia acquisita immutet... *Plenitudo potestatis nullis publici juris regulis* est limitata. » — *Ibid.*, I, 333.

(2) Bercastel et Henrion, XIII, 192. Le cardinal Fesch ayant été banni de France par la loi du 12 janvier 1816, « le pape ne regarda plus la personne du cardinal, mais son diocèse qu'il fallait sauver à tout prix, en vertu du principe *salus populi suprema lex*. » En conséquence, il interdit au cardinal « l'exercice de la juridiction épiscopale dans son église métropolitaine, et constitua M. de Bernis administrateur de cette église, tant au spirituel qu'au temporel, nonobstant toute constitution décrétée même par les conciles généraux, les ordonnances apostoliques, les privilèges, les indults, etc. »

compris pendant quinze ans dans un état mixte, s'est détaché et constitué à part. Dans l'Amérique protestante, les catholiques, multipliés par millions, ont formé des communautés nouvelles; dans l'Amérique catholique, les colonies sont devenues indépendantes; presque partout en Amérique et en Europe, les maximes du gouvernement et l'opinion publique ont changé. Or, après chacun de ces changemens, pour raccorder l'établissement ecclésiastique avec l'établissement laïque, il fallait une initiative, une direction, une autorité ; le pape était là, et c'est lui qui, chaque fois, a fait le raccord (1). — Tantôt, par un acte diplomatique analogue au Concordat français de 1801, il traite avec le souverain du pays, avec la Bavière, le Wurtemberg, la Prusse, l'Autriche, avec l'Espagne, le Portugal, les Deux-Siciles, avec les Pays-Bas, la Belgique, la Russie. Tantôt, grâce au libéralisme tolérant ou à l'indifférence constitutionnelle du gouvernement laïque, il statue à lui seul, notamment en Hollande, en Irlande, en Angleterre, au Canada, aux États-Unis, pour diviser le pays en circonscriptions ecclésiastiques, pour y ériger de nouveaux sièges, pour y régler à demeure la hiérarchie, la discipline, les moyens de subsistance et le recrutement du clergé. Tantôt, lorsque la souveraineté est en litige, comme après l'émancipation des colonies espagnoles, il passe outre, malgré l'opposition de la mère-patrie, et, « sans se mettre en rapport avec les gouvernemens nouveaux (2), » de son propre mouvement, « pour faire cesser le veuvage des Églises, » il leur nomme des évêques, il leur assigne un régime provisoire, en attendant l'époque où, de concert avec des gouvernemens mieux assis, il décrètera leur régime définitif. — De cette façon, toutes les grandes Églises actuelles de l'univers catholique sont l'œuvre du pape, son œuvre récente, sa création attestée par un acte positif dont la date est voisine et dont le souvenir est vivant : il ne les a pas reconnues, il les a faites; il leur a donné leur forme externe et leur structure interne; aucune d'elles ne peut se regarder sans retrouver dans ses statuts l'empreinte toute fraîche de la main souveraine qui l'a façonnée; aucune d'elles ne peut se dire ou même se croire légitime, sans déclarer légitime l'autorité supérieure qui tout à l'heure lui a conféré la vie et l'être. — Dernier pas, et le plus grand de tous, par-delà les choses de la terre et de l'ordre

(1) Principaux Concordats : avec la Bavière, 1817; avec la Prusse, 1821; avec le Wurtemberg, Bade, Nassau, les deux Hesses, 1821; avec le Hanovre, 1824; avec les Pays-Bas, 1827; avec la Russie, 1847; avec l'Autriche, 1855; avec l'Espagne, 1851; avec les Deux-Siciles, 1818; avec la Toscane, 1851; avec le Portugal (pour le patronat des Indes et de la Chine), 1857; avec Costa-Rica, 1852; Guatemala, 1853; Haïti, 1860; Honduras, 1861; Équateur, Venezuela, Nicaragua et San-Salvator, 1862.

(2) Bercastel et Henrion, XIII, 524.

pratique, dans la théologie spéculative, dans la révélation du surnaturel, dans la définition des choses divines : pour mieux constater son autocratie, le pape, en 1854, décrète, à lui seul, un nouveau dogme, la conception immaculée de la Vierge, et il a soin de marquer que c'est à lui seul, sans le concours des évêques ; ils étaient là, mais ils n'ont ni délibéré, ni jugé (1). — Ainsi s'édifient les pouvoirs durables, spirituels ou temporels, petit à petit, par la série ininterrompue et incontestée de leurs actes : de 1791 à 1870, tous les précédens ecclésiastiques, ajoutés l'un à l'autre, se sont consolidés l'un par l'autre et par leur masse ; incessamment leurs assises étagées ont monté et convergé pour porter plus haut le pape, tant qu'enfin, au sommet de l'édifice, le saint-siège est devenu la clé de voûte, et que l'omnipotence de fait s'est achevée par l'omnipotence de droit.

Cependant l'opinion catholique venait en aide à l'activité pontificale, et spontanément en France le clergé devenait ultramontain; c'est qu'il n'avait plus de motifs pour être gallican. — Depuis la Révolution, le Concordat et les articles organiques, toutes les sources qui entretenaient en lui l'esprit national et particulariste ont tari : il a cessé d'être un corps distinct, propriétaire et favorisé; ses membres ne sont plus ligués par la communauté d'un intérêt temporel, par le besoin de défendre leurs privilèges, par la faculté de se concerter, par le droit de tenir des assemblées périodiques; ils ne sont plus, comme autrefois, rattachés au pouvoir civil par de grands avantages sociaux et légaux, par leur primauté d'honneur dans la société laïque, par leurs immunités en fait d'impôt, par la présence et l'influence de leurs évêques dans les États provinciaux, par l'origine nobiliaire et la magnifique dotation de presque tous les prélats, par l'assistance répressive que le bras séculier prêtait à l'Église contre les dissidens et les libres penseurs, par la législation et la pratique immémoriale, qui, érigeant le catholicisme en religion d'État, imposaient la foi catholique au prince, non-seulement en sa qualité d'homme privé et pour fixer sa croyance personnelle, mais encore en sa qualité de magistrat public, pour influer sur sa politique et collaborer à son gouvernement. Ce dernier article est capital, et, de son abrogation, le reste suit : à ce tournant de la route, le clergé français est jeté hors de la voie gallicane, et tous les pas qu'il va faire l'achemineront vers Rome.

(1) « Adstantibus, non judicantibus. » — Un des prélats réunis au Vatican le 20 novembre 1854 fit remarquer que, si le pape prononçait sur la définition de l'Immaculée Conception..., » ce jugement fournirait une démonstration pratique... de l'infaillibilité dont Jésus-Christ a investi son vicaire sur la terre. » (Émile Ollivier, *l'Église et l'État au concile du Vatican*, I, 313.)

Car, selon la doctrine catholique, hors de l'Église romaine, point de salut; y entrer, y rester, y être conduit par elle, est le suprême intérêt et le premier devoir de l'homme; elle est le guide unique, infaillible; tous les actes qu'elle réprouve sont coupables, et non pas seulement les actes privés, mais aussi les actes publics; comme particulier, le souverain qui les commet peut être catholique de profession et même fidèle de cœur; mais, comme gouvernant, il est infidèle, il a perdu son caractère semi-ecclésiastique, il a cessé d'être « l'évêque extérieur, » il est indigne de commander à des clercs. Désormais, la conscience chrétienne ne s'incline plus devant lui avec amour et respect; il ne reste, pour le supporter, que la prudence sociale; encore est-ce avec résignation, parce que l'Église ordonne d'obéir aux puissances, et la même Église ordonne de ne pas obéir aux puissances, quand, abusant de leur force, elles empiètent sur ses droits.

Or, depuis dix ans, l'État n'a pas fait autre chose, et, au vieux Concordat qui n'était pas bon, il vient de substituer un Concordat pire. Cette nouvelle alliance, qu'il a conclue en 1802 avec l'Église, n'est pas un mariage religieux, le sacrement solennel par lequel, autrefois à Reims, elle et lui se promettaient de vivre ensemble et d'accord dans la même foi, mais un simple contrat civil, plus exactement, le règlement légal d'un divorce définitif et motivé. — Dans un accès de despotisme, l'État a dépouillé l'Église de ses biens et l'a poussée hors du logis, sans habits ni pain, pour mendier sur les grandes routes; ensuite, dans un accès de folie furieuse, il a voulu la tuer, et même il l'a étranglée à demi. Revenu à la raison, mais ayant cessé d'être catholique, il lui a fait souscrire un pacte auquel elle répugne et qui a réduit leur union morale à une cohabitation physique. Bon gré mal gré, les deux contractans continueront à loger dans la même maison, puisqu'ils n'en ont qu'une; mais, comme leurs humeurs sont incompatibles, ils feront sagement de vivre chacun à part. A cet effet, l'État assigne à l'Église un petit appartement distinct et lui sert une maigre pension alimentaire; après quoi, il s'imagine qu'envers elle il est quitte; bien pis, il se figure qu'elle est toujours sa sujette, il prétend à la même autorité sur elle; il veut conserver tous les droits que lui conférait l'ancien mariage; il les exerce et il y ajoute. Cependant il admet dans le même logis trois autres Églises qu'il soumet au même régime : cela lui fait quatre commensales qu'il héberge, qu'il surveille, qu'il contient et qu'il utilise, de son mieux, au profit temporel de la maison. Rien de plus odieux à l'Église catholique que cette polygamie affichée et pratiquée, cette subvention accordée indifféremment à tous les cultes, ce patro-

nage commun, plus insultant que l'abandon, cette égalité de traitement (1) qui met sur le même pied la chaire de vérité et les chaires de mensonge, le ministère de salut et les ministères de perdition. Rien de plus efficace pour aliéner un clergé catholique, pour lui faire considérer le pouvoir civil comme un étranger, comme un usurpateur ou même comme un ennemi, pour détacher l'Église gallicane de son centre français, pour la refouler vers son centre romain, pour la donner au pape.

Désormais, celui-ci est le centre unique, le seul chef survivant de l'Église, inséparable d'elle parce que naturellement il est sa tête et que naturellement elle est son corps; d'autant plus que cette mutuelle attache vient d'être fortifiée par l'épreuve. Tête et corps ont été frappés ensemble, par les mêmes mains, et chacun des deux à cause de l'autre. Le pape a souffert comme l'Église, avec elle et pour elle : Pie VI, détrôné et déporté par le Directoire, est mort en prison à Valence; Pie VII, détrôné et enlevé par Napoléon, a été enfermé, séquestré et violenté pendant quatre ans en France, et les cœurs généreux prennent parti pour l'opprimé contre ses oppresseurs. Bien mieux, sa dépossession ajoute à son prestige : on ne peut plus prétendre que l'intérêt territorial prévaut en lui sur l'intérêt catholique; partant, à mesure que son pouvoir temporel diminue, son autorité spirituelle grandit, tellement qu'à la fin, après trois quarts de siècle, juste au moment où le premier tombera par terre, la seconde montera par-dessus les nues; c'est que, par l'effacement de son caractère humain, son caractère surhumain se dégage; plus le prince souverain disparaît, plus le souverain pontife apparaît. Dépouillé comme lui de son patrimoine héréditaire, et confiné comme lui dans son office sacerdotal, exposé aux mêmes dangers, menacé par les mêmes ennemis, le clergé se rallie autour de lui, ainsi qu'une armée autour de son général; inférieurs et supérieurs, ils sont tous prêtres et ne sont plus que cela, avec une conscience de plus en plus claire de la solidarité qui les lie et subordonne les inférieurs aux supérieurs. De génération en génération ecclésiastique (2), on voit décroître le nombre

(1) Bercastel et Henrion, XIII, 105. (Circulaire du pape Pie VII, 25 février 1808.) « On entend que tous les cultes soient libres et publiquement exercés; mais nous avons rejeté cet article comme contraire aux canons et aux conciles, à la religion catholique. » — *Ibid.* (instruction de Pie VII aux évêques d'Italie sur le système français, 22 mai 1808). « Ce système d'indifférentisme, qui ne suppose aucune religion, est ce qu'il y a *de plus injurieux et de plus opposé à la religion catholique, apostolique et romaine*, laquelle, parce qu'elle est divine, est nécessairement seule et unique, et, par là même, ne peut faire alliance avec aucune autre. » — Cf. le *Syllabus* et l'Encyclique *Quanta cura* du 8 décembre 1864.

(2) Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, I, 720 à 773. (État détaillé et nominatif de tout le personnel ecclésiastique du diocèse

des réfractaires, des indociles et des indépendans, rigoristes ou relâchés, les uns, jansénistes consciencieux, constitutionnels endurcis et sectaires de la « Petite Église, » les autres, demi-philosophes, tolérans et libéraux, les uns et les autres héritiers de convictions trop étroites ou d'opinions trop larges pour subsister et se propager dans le milieu qui s'établit (1). Ils meurent, un à un, et leurs doctrines tombent dans le discrédit, puis dans l'oubli; un nouvel esprit anime le nouveau clergé, et, dès 1808, Napoléon en fait la remarque : « Il ne se plaint pas de l'ancien, et même il en est assez content; mais, dit-il, on élève les nouveaux prêtres dans une doctrine sombre, fanatique : il n'y a rien de gallican dans le jeune clergé (2), » aucune sympathie pour le pouvoir civil. Après Napoléon, et au sortir de ses terribles mains, les catholiques ont de bonnes raisons pour répugner à sa théologie; elle a conduit en prison trop de catholiques, les plus éminens en dignité, en sainteté, évêques et cardinaux, y compris le pape; les maximes gallicanes sont déshonorées par l'usage que Napoléon en a fait. Insensiblement, dans l'enseignement et dans les séminaires, le droit canon aboutit à des conclusions inattendues; les textes et argumens contraires à l'autorité du pape semblent de plus en plus faibles (3); les textes et argumens favorables à l'autorité du pape paraissent de plus en plus forts; les docteurs auxquels on défère ne sont plus Gerson et Bossuet, mais Bellarmin et Suarez; on découvre des nullités dans les décrets du concile de Constance; il se trouve que la Déclaration faite en 1682 par le clergé de France contient des erreurs condamnables et condamnées (4). Dès 1819, un

de Besançon, en 1801 et 1822, sous l'archevêque Lecoz, ancien assermenté.) — Pendant tout l'Empire et surtout à partir de 1806, ce clergé mixte va s'épurant. D'ailleurs, un assez grand nombre d'assermentés ne sont pas rentrés dans l'Église; ils n'ont pas voulu se rétracter; nombre d'entre eux sont entrés dans l'université nouvelle. Par exemple (*Vie du cardinal de Bonnechose*, par M. Besson, I, 24), au collège de Rouen, en 1815-1816, les principaux professeurs étaient un ancien capucin, un ancien oratorien, et trois prêtres assermentés. L'un d'eux, M. Nicolas Bignon, docteur ès lettres, professeur de grammaire générale en l'an IV à l'École centrale, puis professeur de rhétorique au lycée, membre de l'académie de Rouen, « vivait en philosophe, non en chrétien, encore moins en prêtre. » Naturellement, il est destitué en 1816; à partir de cette date, l'épuration s'accélère contre tous les ecclésiastiques suspects d'avoir pactisé avec la révolution, libéraux ou jansénistes.

(1) Cf. les *Mémoires de l'abbé Babou, évêque nommé de Séez*, sur les difficultés d'un évêque trop gallican et sur la malveillance qu'il rencontre dans l'aristocratie locale de son diocèse.

(2) Mémorial, 31 juillet 1816.

(3) On trouvera les deux systèmes exposés avec une impartialité et une précision rares dans l'*Église et l'État au concile du Vatican*, par Émile Ollivier, I, chap. II et III.

(4) Bercastel et Henrion, XIII, p. 14. (Lettre de M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux,

puissant logicien, incomparable hérault et champion superbe, M. de Maistre, dans son livre *du Pape*, justifie, prépare et annonce la prochaine constitution de l'Église. — Pied à pied, l'assentiment de la communauté catholique est acquis ou conquis (1); aux approches de 1870, il est presque universel; après 1870, il l'est tout à fait et ne peut pas ne pas l'être; quiconque refuse de se soumettre est exclu de la communauté et s'en exclut lui-même; car il nie un dogme qu'elle professe, un dogme révélé, l'article de foi qui vient d'être décrété par le pape et le concile. Dorénavant, aux yeux de tout homme qui est et veut rester catholique, le pape, dans sa chaire magistrale, est infaillible; quand il prononce sur la foi ou sur les mœurs, Jésus-Christ lui-même parle par sa bouche, et ses définitions doctrinales sont « irréformables; » « elles le sont d'elles-mêmes, à elles seules, par leur propre vertu, et non pas en vertu du consentement de l'Église (2). » Par la même raison, son autorité est absolue, « non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais encore dans les choses qui concernent la discipline et le gouvernement de l'Église (3). » En toute affaire ecclésiastique, on peut recourir à son jugement; il n'est permis à personne de juger sa sentence; « il n'est permis à personne d'en appeler au futur concile œcuménique (4). » Il n'a pas seulement « une primauté d'honneur, un office d'inspection et de direction; il possède encore la primauté de juridiction, un plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Église universelle.., » « la plénitude totale du pouvoir suprême, »

28 octobre 1815.) « Cette fameuse déclaration de 1682, depuis plus de cent trente ans, douze papes consécutifs ne cessent de l'improuver. »

(1) Émile Ollivier, *ibid.*, I, 315-319. (Déclarations des conciles provinciaux de France et des conciles nationaux et provinciaux à l'étranger avant 1870.) — Cf. M. de Montalembert, *des Intérêts catholiques*, 1852, ch. II et VI. « La doctrine ultramontaine est la seule vraie. Les idées du grand comte de Maistre dans son traité sur le pape sont devenues des lieux-communs pour toute la jeunesse catholique. » — Lettre de M. Guibert, 22 février 1853. « Le gallicanisme n'existe plus. » — *Diary in France*, by Christ Wordworth, D. D., 1845. « Il n'y a pas deux évêques en France qui ne soient ultramontains, c'est-à-dire dévoués aux intérêts du siège romain. »

(2) *Constitutio dogmatica prima de ecclesia Christi*, 18 juillet 1870. « Ejusmodi romani pontificis definitiones ex sese, non ex consensu Ecclesiæ irreformabiles esse. » (ch. IV.)

(3) *Ibid.*, ch. III. « Si quis dixerit romanum pontificem habere tantummodo officium inspectionis vel directionis, non autem plenam et supremam potestatem juridictionis in universam Ecclesiam, non solum in rebus quæ ad fidem et mores, sed etiam in iis quæ ad disciplinam et regimen Ecclesiæ per totum orbem diffusæ pertinent; aut etiam habere tantum potiores partes, non vero totam plenitudinem hujus supremæ potestatis, aut hanc ejus potestatem non esse ordinariam et immediatam... »

(4) *Ibid.*, ch. III. « Aberrant a recto veritatis tramite qui affirmant licere ab judiciis Romanorum pontificum ad œcumenicum concilium, tanquam ad auctoritatem romano pontifice superiorem, appellare. »

non pas indirectement et par extraordinaire, mais « directement et à l'ordinaire, sur toutes les Églises et sur chacune d'elles, sur tous les pasteurs et tous les fidèles, sur chacun des fidèles et chacun des pasteurs. » — Lisez ceci dans le latin : chaque mot, par sa vieille racine et par sa végétation historique, contribue à fortifier le sens autoritaire et romain du texte; il fallait la langue du peuple qui a inventé et pratiqué la dictature, pour affirmer la dictature avec cette précision et cette abondance, avec cet excès d'énergie et de conviction.

II.

Non moins grave est le changement qui s'est introduit dans la condition et dans le rôle de l'évêque. Avec la noblesse de cour et la grande propriété ecclésiastique, on voit disparaître par degrés le prélat de l'ancien régime, cadet d'une famille noble, promu par faveur et très jeune, largement renté et bien plus homme du monde que d'église. En 1789, sur 134 évêques ou archevêques, il n'y avait que 5 roturiers; en 1889, sur 90 évêques ou archevêques, il n'y a que 4 nobles (1); avant la Révolution, le titulaire d'un siège épiscopal avait en moyenne 100,000 livres de rente (2); aujourd'hui, il ne touche que 10,000 ou 15,000 francs de traitement. A la place du grand seigneur, aimable et magnifique maître de maison, occupé à représenter, à recevoir la belle compagnie, à tenir table ouverte dans son diocèse quand il s'y trouvait, mais, à l'ordinaire, absent, habitué de Paris ou courtisan à Versailles, voici venir, pour s'asseoir sur le même siège avec le même titre, un personnage dont les mœurs et les origines sont différentes, administrateur résident, bien moins décoratif, mais bien plus agissant et gouvernant, pourvu d'une juridiction plus ample, d'une autorité plus absolue, d'une influence plus efficace. A l'endroit de l'évêque, l'effet final de la Révolution est le même qu'à l'endroit du pape, et, dans le diocèse français, comme dans l'Église universelle, le nouveau régime dresse un pouvoir central, extraordinaire, énorme, que l'ancien régime ne connaissait pas.

Autrefois, l'évêque rencontrait autour de lui, sur place, des égaux et des rivaux, corps ou individus, aussi indépendans et puissans que lui-même, inamovibles, propriétaires fonciers, dispensateurs d'emplois et de grâces, constitués par la loi en autorités locales, patrons permanens d'une clientèle permanente. Dans sa

(1) *Almanach national de* 1889 (sur ces 4, un seul appartient à une famille historique, M. de Dreux-Brézé, évêque de Moulins).

(2) *L'Ancien Régime*, 84, 156, 195, 382.

propre cathédrale, son chapitre métropolitain était, comme lui, collateur de bénéfices; ailleurs, d'autres chapitres l'étaient aussi, et, contre sa suprématie, savaient maintenir leurs droits. Dans le clergé régulier, chaque grand abbé ou prieur, chaque abbesse noble était, comme lui, une sorte de prince souverain; souverain aussi par la survivance partielle de l'ancien ordre féodal, tout laïque, seigneur terrien et justicier dans son domaine; souverain aussi, pour sa part, le parlement de la province, avec ses droits d'enregistrement et de remontrance, avec ses attributions et ses ingérences administratives, avec son cortège d'auxiliaires et subordonnés fidèles, depuis les juges des présidiaux et des bailliages jusqu'aux corporations d'avocats, procureurs et autres gens de loi (1). Acquéreurs et propriétaires de leurs charges, magistrats de père en fils, bien plus riches et bien plus fiers qu'aujourd'hui, les parlementaires du chef-lieu, dans leurs vieux hôtels héréditaires, étaient les vrais chefs de la province, ses représentans à perpétuité et sur place, ses défenseurs populaires contre l'arbitraire des ministres et du roi. Tous ces pouvoirs, qui jadis faisaient contrepoids au pouvoir épiscopal, ont disparu. Confinés dans leur office judiciaire, les tribunaux ont cessé d'être des autorités politiques et des modérateurs du gouvernement central: dans la ville et le département, le maire et les conseillers généraux, nommés ou élus pour un temps, n'ont qu'un crédit temporaire; le préfet, le commandant militaire, le recteur, le trésorier-général ne sont que des étrangers de passage. Depuis un siècle, la circonscription locale est un cadre extérieur où vivent ensemble des individus juxtaposés, mais non associés; il n'y a plus entre eux de lien intime, durable et fort; de l'ancienne province, il ne reste qu'une population d'habitans, simples particuliers sous des fonctionnaires instables. Seul, l'évêque s'est maintenu intact et debout, dignitaire à vie, conducteur, en titre et en fait, de beaucoup d'hommes, entrepreneur sédentaire et persévérant d'un grand service, général unique et commandant incontesté d'une milice spéciale qui, par conscience et profession, se serre autour de lui et, chaque matin, attend de lui le mot d'ordre. C'est que, par son essence, il est un gouverneur d'âmes; la révolution et la centralisation n'ont point entamé sa prérogative ecclésiastique; grâce à cette qualité indélébile, il a pu supporter la suppression des autres; ces autres lui sont revenues d'elles-mêmes et par surcroît, y compris la primauté locale, l'importance effective et l'ascendant social, y compris

(1) Cf. l'histoire des parlemens de Grenoble et de Rennes aux approches de la Révolution; notez la fidélité de tous leurs subordonnés judiciaires en 1788 et 1789, et la puissance provinciale de la ligue ainsi formée.

les appellations honorifiques qui, sous l'ancien régime, marquaient son rang et sa prééminence ; aujourd'hui, sous le régime moderne, pour un laïque, même pour un ministre d'État, elles sont hors d'usage : à partir de 1802, un article des lois organiques (1) les « interdit » aux évêques et archevêques : ils ne pourront « ajouter à leur nom que le titre de *citoyen* et de *monsieur*. » Mais, en pratique, sauf dans l'almanach officiel, aujourd'hui tout le monde appelle un prélat *monseigneur*, et, dans le clergé, parmi les fidèles, on lui écrit et on lui dit *votre grandeur*, sous la république comme sous la monarchie.

Aussi bien, dans ce sol provincial où les autres pouvoirs ont perdu leurs racines, non-seulement il a gardé toutes les siennes, mais il les a plongées plus avant, il les a étendues plus loin, il a grandi au-delà de toute mesure, et maintenant tout le territoire ecclésiastique lui appartient. Autrefois dans ce territoire, beaucoup de morceaux, et très larges, étaient des enclos à part, des réserves dont un mur immémorial lui fermait l'accès. Dans la très grande majorité des cas, ce n'est point lui qui conférait les bénéfices et emplois; dans plus de la moitié des cas, ce n'est point lui qui nommait aux cures vacantes. A Besançon (2), sur 1,500 emplois et bénéfices, il en conférait moins de 100, et son chapitre métropolitain nommait à autant de cures que lui-même; à Arras, il ne nommait qu'à 47 cures, et son chapitre à 66; à Saint-Omer, parmi les collateurs des cures, il ne venait qu'au troisième rang, après l'abbaye de Saint-Martin et après le chapitre de la cathédrale. A Troyes, il n'avait à sa disposition que 197 cures sur 372; à Boulogne, sur 180, il n'en avait que 80, et encore parce que le chapitre avait bien voulu lui en abandonner 16. Naturellement, c'est vers le collateur que se tournaient les yeux des aspirans ; or, parmi les places, les plus hautes et les plus lucratives, celles où il y avait le moins de peine à prendre et le plus de satisfactions à récolter, sinécures et dignités, bénéfices simples et grosses cures urbaines, prébendes et canonicats, la plupart des emplois, titres et revenus qui pouvaient tenter une ambition humaine, étaient aux mains, non de l'évêque, mais du roi, du pape, d'un abbé ou prieur, d'une abbesse, de telle université (3), de tel

(1) Article 12.

(2) *La Révolution*, I, p. 232. — L'abbé Sicard, *les Dispensateurs des bénéfices ecclésiastiques avant* 1789. (*Correspondant* du 10 septembre 1889, p. 887, 892, 893.) — Grosley, *Mémoires pour servir à l'histoire de Troyes*, II, p. 45, 35.

(3) L'abbé Élie Méric, *le Clergé sous l'ancien régime*, I, p. 26. (Dix universités conféraient des lettres de nomination à leurs gradués.) — L'abbé Sicard, *les Dispensateurs*, etc., p. 876. — 352 parlementaires de Paris avaient un indult, c'est-à-dire le droit de requérir des collateurs et patrons ecclésiastiques, soit pour eux-mêmes, soit pour un de leurs enfans, parens ou amis, le premier bénéfice vacant. Turgot donna

chapitre cathédral ou collégial, de tel seigneur laïque, d'un brevetaire, d'un indultaire, et souvent du titulaire lui-même : ainsi, de ce côté, les prises que l'évêque avait sur ses clercs étaient faibles; il ne les tenait point par l'espoir d'une grâce. — Et, de l'autre côté, ses prises étaient encore moindres ; il ne les tenait point par la peur d'une disgrâce. Presque impunément, ils pouvaient lui déplaire; sa faculté de sévir était encore plus restreinte que ses moyens de récompense. Contre sa défaveur ou même contre son hostilité, ses subordonnés avaient des abris et des refuges. D'abord, et en principe, un titulaire, ecclésiastique ou laïque, était propriétaire de son office, partant, inamovible; eux-mêmes, par les déclarations de 1726 et de 1731 (1), les simples curés-vicaires, les humbles desservans d'une paroisse rurale, avaient acquis ce privilège. De plus, en cas d'interdiction, de suspension ou de censure, contre l'arbitraire épiscopal et tout arbitraire, contre toute atteinte aux prérogatives spirituelles ou temporelles, honorifiques ou utiles de sa charge, un titulaire pouvait toujours recourir à des tribunaux.

Il y en avait de deux espèces, l'une ecclésiastique, l'autre laïque, et, dans chaque espèce, appel d'une cour inférieure à la cour supérieure, de l'official diocésain à l'official métropolitain et du présidial au parlement, avec un personnel judiciaire complet, juge, assesseurs, ministère public, procureurs, avocats et greffiers, astreints à l'observation de toutes les formes judiciaires, écritures authentiques, citations des témoins et récusations des témoignages, interrogatoires et plaidoyers, allégation des canons, lois et précédens, présence du défendeur, débats contradictoires, procédures dilatoires, publicité et scandale. Devant les lenteurs et les inconvéniens d'un tel procès, souvent l'évêque évitait de frapper, d'autant plus que ses coups, même confirmés par le tribunal ecclésiastique, avaient chance d'être parés ou amortis par le tribunal laïque; car, du premier au second, il y avait appel comme d'abus, et le second, rival jaloux du premier, était mal disposé pour les autorités sacerdotales (2); d'ailleurs, dans la seconde instance, encore plus que dans la première, l'évêque trouvait en face de lui, non-seule-

son indult à son ami l'abbé Morellet, qui obtint en conséquence (juin 1788) le prieuré de Thimer, valant 16,000 livres de rentes, avec une jolie habitation. — *Ibid.*, *ibid.*, p. 887 : « La prévention du pape, les patrons ecclésiastiques ou laïques, les brevetaires, indultaires, gradués, l'usage si fréquent des résignations, permutations, pensions, ne laissaient alors au libre arbitre de l'évêque, aujourd'hui maître incontesté des charges de son diocèse, que très peu de situations à donner. » — Grosley, *ibid.*, p. 35 : « Les dîmes ont suivi les collations : presque tous nos collateurs ecclésiastiques sont en même temps gros décimateurs. »

(1) L'abbé Élie Méric, *ibid.*, p. 448.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 392 à 403. (Détails à l'appui.)

ment le droit plus ou moins légal de sa partie, mais encore les alliés et patrons de sa partie, corps et individus qui, selon un usage admis, intervenaient par leurs sollicitations auprès des juges et, publiquement, mettaient tout leur crédit au service de leur protégé. Avec tant de bâtons dans les roues, une machine administrative ne marche que difficilement; pour imprimer à celle-ci le mouvement efficace, il eût fallu la pression assidue, l'initiative incessante, l'effort attentif et persévérant d'une main laborieuse, énergique, endurcie aux froissemens, et, sous l'ancien régime, les belles mains blanches d'un prélat gentilhomme n'étaient guère propres à ce rude métier; elles étaient trop soignées, trop molles. Conduire en personne et sur place une machine provinciale, compliquée, rouillée, qui grinçait et crachait, s'assujettir à elle, pousser et ménager vingt rouages locaux, subir des heurts et des éclaboussures, devenir un homme d'affaires, c'est-à-dire un homme de peine: rien de moins attrayant pour un grand seigneur d'alors; dans l'Église comme dans l'État, il jouissait de sa dignité; il en percevait les fruits, c'est-à-dire l'argent, les honneurs, les agrémens, et, parmi ces agrémens, le principal était le loisir; par suite, il abandonnait la besogne positive, le maniement quotidien des hommes et des choses, la direction pratique, le gouvernement effectif à ses intendans ecclésiastiques ou laïques, à des subordonnés qu'il ne surveillait guère et qui, chez lui, sur son domaine, le remplaçaient à poste fixe. Dans son diocèse, l'évêque laissait l'administration aux mains de ses chanoines et grands-vicaires; « son official jugeait sans qu'il s'en mêlât (1). » La machine allait ainsi toute seule et d'elle-même, sans trop de chocs, dans l'ancienne voie frayée par la routine; il ne concourait à son jeu que par son influence à Paris et à Versailles, par des recommandations auprès des ministres; en fait, il n'était que le représentant lointain et mondain, à la cour et dans les salons, de sa principauté ecclésiastique (2). Quand, de temps en temps, il y faisait son apparition, les cloches sonnaient; les députations de tous les corps se pressaient dans ses antichambres; tour à tour, et selon l'ordre des préséances, chaque autorité lui faisait son petit compliment; ce compliment, il le rendait avec une dignité gracieuse : ayant reçu des hommages, il distribuait les bénédictions et les sourires. Ensuite, avec autant de dignité et encore plus de grâce, pendant tout son

(1) L'abbé Richaudeau, *De l'ancienne et de la nouvelle discipline de l'Église en France*, p. 281. — Cf. l'abbé Élie Méric, *ibid.*, chap. II. (Sur la justice et les juges d'église.)

(2) Mercier, *Tableau de Paris*, IV, chap. 345 : « Les ouailles ne connaissent plus le front de leur pasteur et ne l'envisagent plus que sous le rapport d'un homme opulent qui se divertit dans la capitale et s'embarrasse fort peu de son troupeau. »

séjour, il invitait à sa table les plus qualifiés, et, dans son palais épiscopal ou dans sa maison de campagne, il les traitait en hôtes. Cela fait, son office était rempli; le reste regardait ses secrétaires, officiers et commis ecclésiastiques, hommes de bureau, spécialistes et travailleurs qu'on appelait des « bouleux. » « Avez-vous lu mon mandement? » disait un évêque à Piron. Et Piron, qui avait son franc parler, osait bien répondre : « Oui, monseigneur. Et vous? »

Sous le régime moderne, ce suzerain d'apparat, négligent, intermittent, a pour successeur un souverain actif dont le règne est personnel et continu : dans le diocèse, la monarchie limitée et tempérée s'est convertie en monarchie universelle et absolue. Une fois institué et sacré, quand l'évêque, dans le chœur de sa cathédrale, au chant des orgues, sous l'illumination des cierges, à travers les fumées de l'encens, vient, en pompe solennelle (1), s'asseoir « sur son trône, » c'est un prince qui prend possession de ses états, et cette possession n'est point nominale ou partielle, mais réelle et totale. Il tient en main « la superbe crosse que les prêtres de son diocèse lui ont offerte, » en témoignage et symbole de leur obéissance volontaire, empressée, plénière; et ce bâton pastoral est bien plus long que l'ancien. Dans le troupeau ecclésiastique, il n'y a plus de tête qui paisse à distance ou à couvert; hautes ou basses, toutes sont à portée, toutes regardent du côté de la houlette épispale; la houlette fait un signe, et, selon le signe, chaque tête incontinent s'arrête, avance ou recule : elle sait trop bien que le berger a les mains libres et qu'elle est à sa discrétion. Dans sa reconstruction du diocèse, Napoléon n'a relevé qu'un des pouvoirs diocésains, celui de l'évêque; il a laissé les autres à bas, par terre. Il répugnait aux lenteurs, aux complications, aux frottemens du gouvernement divisé; il ne goûtait et ne comprenait que le gouvernement concentré; il trouvait commode de n'avoir affaire qu'à un seul homme, à un préfet de l'ordre spirituel, aussi maniable que son collègue de l'ordre temporel, à un grand fonctionnaire mitré; à ses yeux, tel était l'évêque. C'est pourquoi il ne l'obligeait pas à s'entourer d'autorités constitutionnelles et modératrices; il ne restaurait pas l'ancienne officialité et l'ancien chapitre; il permettait à ses prélats d'écrire eux-mêmes le nouveau statut diocésain.— Naturellement, dans le partage des pouvoirs, l'évêque s'est réservé la meilleure part, toute la substance, et, pour borner son omnipotence locale, il n'est resté que l'autorité laïque. Mais, en pratique, les entraves par lesquelles le gouvernement civil le main-

(1) *Le Monde*, numéro du 9 novembre 1890. (Détails, d'après les journaux de Montpellier, sur la cérémonie qui vient d'avoir lieu dans la cathédrale de la ville pour la remise du pallium à M. Roverié de Cabrières.)

tenait dans sa dépendance se sont rompues ou relâchées une à une. Parmi les articles organiques, presque tous ceux qui assujettissaient ou réprimaient l'évêque sont tombés en discrédit et en désuétude. Cependant, tous ceux qui autorisaient et exaltaient l'évêque demeuraient en vigueur et continuaient leur effet. En sorte qu'à son endroit, comme à l'endroit du pape, le calcul de Napoléon s'est trouvé faux; il avait voulu rassembler dans le même personnage deux caractères incompatibles, convertir en agens de l'État des dignitaires de l'Église, faire des potentats qui fussent des fonctionnaires. Insensiblement, le fonctionnaire a disparu; seul le potentat a subsisté et subsiste.

Aujourd'hui, conformément au statut de 1802, le chapitre cathédral (1), sauf en cas d'intérim, est un corps sans vie et mort-né, un vain simulacre; en titre et sur le papier, il est toujours « le sénat » canonique, « le conseil » obligatoire de l'évêque (2); mais celui-ci prend ses conseillers où il lui plaît, hors du chapitre, si cela lui convient, et il est libre de n'en pas prendre, « de gouverner seul, de tout faire par lui-même. » C'est lui qui nomme à tous les emplois, aux cinq ou six cents emplois de son diocèse; il en est le collateur universel, et, neuf fois sur dix, le collateur unique; sauf aux huit ou neuf places de chanoines et aux trente ou quarante cures de canton, pour lesquelles il doit faire approuver ses choix par le gouvernement, il nomme seul et sans le concours de personne. Ainsi, en fait de grâces, ses clercs ne peuvent rien attendre que de lui. — Et, d'autre part, contre ses sévérités, ils n'ont plus de sauvegarde; de ses deux mains, celle qui châtie est encore moins liée que celle qui récompense; ainsi que le chapitre cathédral, le tribunal ecclésiastique a perdu sa consistance, son indépendance, son efficacité; de l'ancien official, il ne reste qu'une apparence et un nom (3). Tantôt l'évêque, de sa personne, est, à

(1) *Encyclopédie théologique*, par l'abbé Migne, IX, p. 465. (M. Émery, *les Nouveaux chapitres cathédraux*, p. 238) : « L'usage en France est tel à présent, de droit commun, que les évêques gouvernent seuls leurs diocèses sans la participation d'aucun chapitre. Ils appellent seulement dans leurs conseils ceux qu'ils jugent à propos, et ils tirent ces conseillers du chapitre de leur cathédrale ou d'autres églises, à leur choix. »

(2) *Id., ibid.* : « Malgré tous ces beaux titres, les membres du chapitre peuvent n'avoir aucune part au gouvernement du diocèse pendant la vie de l'évêque; tout dépend du prélat, qui peut tout faire par lui-même, ou, s'il a besoin d'aides, les prendre hors du chapitre. » — *Ibid.*, p. 445. Depuis 1802, en France, « les chanoines titulaires sont nommés par l'évêque et, après, par le gouvernement, qui leur fait un traitement : ce n'est plus que l'ombre de l'organisation canonicale dont ils ont cependant tous les droits canoniques. »

(3) L'abbé André, *Exposition de quelques principes fondamentaux de droit canonique*, p. 187. (Il cite à ce sujet un écrit de M. Sibour, alors évêque de Digne.) — « Depuis le Concordat de 1801, l'absence de toute procédure déterminée pour le

lui seul, tout le tribunal; il ne délibère qu'avec lui-même et prononce *ex informata conscientia*, sans procès, sans conseils, et, si bon lui semble, dans son cabinet, portes closes, en secret, d'après des renseignemens dont il contrôle seul la valeur, et avec des motifs dont il évalue seul le poids. Tantôt le magistrat qui siège est un de ses grands-vicaires, son délégué révocable, son homme de confiance, son porte-voix, bref, un autre lui-même, et cet official opère sans s'astreindre aux anciennes règles, aux obligations d'une procédure fixe et définie par avance, à l'échelonnement des formes judiciaires, aux confrontations et vérifications, aux délais, à toutes les précautions légales qui mettent le juge en garde contre la prévention, la précipitation, l'erreur, l'ignorance, et sans lesquelles la justice court toujours risque d'être injuste. Dans les deux cas, la tête sur laquelle la sentence est suspendue manque de garanties, et, une fois prononcée, cette sentence est définitive. Car, en appel, devant l'official métropolitain, elle est toujours confirmée (1); les prélats se soutiennent entre eux, et, pour l'appelant, qu'il ait tort ou raison, l'appel est par lui-même une mauvaise note : il ne s'est pas soumis à l'instant, il a regimbé contre la correction, il a manqué d'humilité, il a donné un exemple d'indiscipline, et cela seul est une faute grave. — Reste le recours à Rome; mais Rome est bien loin (2), et, tout en maintenant sa juridiction supérieure, elle ne casse pas volontiers une sentence épiscopale, elle a des égards pour les prélats, elle ménage en eux ses lieutenans-généraux, ses collecteurs du denier de saint Pierre. — Quant aux tribunaux laïques, ils se sont déclarés incompétens (3), et le nouveau droit canon enseigne que jamais, « sous prétexte d'abus, un clerc ne doit faire appel au magistrat séculier (4); » par cet appel, « il dé-

jugement des clercs n'a plus fait dépendre ces accusés que de la conscience de l'évêque comme juge et de ses lumières. L'évêque a donc été non-seulement de droit, mais de fait, pasteur et juge unique de son clergé, et, sauf des cas très rares, nulle limite extérieure n'a été posée à l'exercice de son autorité spirituelle. »

(1) Émile Ollivier, *l'Église et l'État au concile du Vatican*, II, p. 517. — L'abbé André, *ibid.*, p. 17, 19, 30, 280. (Divers exemples, notamment appel d'un curé rural, 8 février 1866) : « Le métropolitain lui fit observer d'abord qu'il ne pouvait se résoudre à condamner son suffragant. » Ensuite (20 février 1866), jugement confirmatif par l'officialité métropolitaine, déclarant « qu'il n'y a nullement lieu de déclarer exagérée et réformable la peine de privation du titre de recteur de la paroisse de X.., *titre purement manuel et révocable au simple gré de l'évêque.* »

(2) Émile Ollivier, *ibid.*, II, 516, 517. — L'abbé André, *ibid.*, p. 241 : « Pendant la première moitié du XIXe siècle, aucun appel n'a pu aller de l'Église de France à Rome. »

(3) Émile Ollivier, *ibid.*, I, p. 286. — L'abbé André, *ibid.*, p. 242 : « De 1803 à 1854, trente-huit appels comme d'abus (ont été présentés) au conseil d'État par des prêtres frappés... Pas un de ces trente-huit appels n'a été accueilli. »

(4) *Prælectiones juris canonici habitæ in seminario Sancti Sulpicii*, III, p. 146.

roge à l'autorité et à la liberté de l'Église, il encourt les plus graves censures, » il trahit son ordre.

Tel est maintenant, pour le bas clergé, le droit ecclésiastique, et aussi le droit laïque, l'un et l'autre d'accord pour ne plus le protéger; à ce changement dans la jurisprudence qui le concerne, joignez un changement non moins décisif dans les titres qui le situent et le qualifient. Avant 1789, il y avait en France 36,000 curés à titre inamovible; aujourd'hui, il n'y en a plus que 3,425; avant 1789, il n'y avait en France que 2,500 curés à titre révocable; aujourd'hui, il y en a 34,042 (1); tous ceux-ci, nommés par l'évêque sans l'agrément des pouvoirs civils, sont amovibles à sa discrétion; leur ministère paroissial n'est qu'une commission provisoire; du jour au lendemain, ils peuvent être transférés ailleurs, passer d'une cure précaire à une autre cure non moins précaire. « Un évêque de Valence (2), M. Chartrousse, changea (de paroisse) 150 prêtres dans un mois. En 1835, dans le diocèse de Valence, trente-cinq changemens furent expédiés par le même courrier. » Aucun succursaliste, même ancien dans sa paroisse, n'a le sentiment qu'il y est chez lui, dans son domaine, pour toute sa vie; il n'y est qu'en garnison, à peu près comme les fonctionnaires laïques, et avec moins de sécurité, même s'il est irréprochable. Car il lui arrive d'être transplanté, non-seulement pour des raisons spirituelles, mais aussi pour des raisons politiques. Il n'a pas démérité, mais le conseil municipal ou le maire a conçu de l'antipathie pour sa personne; en conséquence, et pour avoir la paix, on le déplace. Bien mieux, il a mérité, il est bien avec le conseil municipal et le maire; partout où il a résidé, il a su les amadouer; en conséquence, « on le fait passer de paroisse en paroisse (3), on le

(1) Émile Ollivier, *ibid.*, I, 136.

(2) *Id.*, *ibid.*, I, p. 285. (D'après l'abbé Deroys, *Études sur l'administration de l'Église*, p. 211.) — Cf. l'abbé André, *ibid.*, et *l'État actuel du clergé en France par les frères Allignol* (1839). — Ce dernier ouvrage, écrit par deux curés succursalistes, montre très bien, article par article, les effets du Concordat et la distance énorme qui sépare le clergé actuel de l'ancien clergé. Les atténuations et additions que comporte ce tableau sont indiquées par l'abbé Richaudeau, directeur du grand séminaire de Blois, dans son livre : *De l'ancienne et de la nouvelle discipline de l'Église en France* (1842). — Au reste, l'exposé ci-dessus, ainsi que tous les suivans, a pour source, outre les documens imprimés, mes observations personnelles, beaucoup d'informations orales et plusieurs correspondances manuscrites.

(3) *Manrèze du prêtre*, par le R. P. Caussette, vicaire général de Toulouse, 1879, t. II, p. 523. (Paroles d'un missionnaire expérimenté, l'abbé Dubois; il ajoute que ces prêtres, transférés en des postes difficiles, sont toujours bien avec leurs maires,.. triomphent des obstacles et maintiennent la paix.) — *Ibid.*, I, p. 312 : « Je ne sais si la conscience informée de nos seigneurs les évêques a commis quelques erreurs; mais combien de grâces n'a-t-elle pas accordées! combien de scandales n'a-t-elle pas étouffés! combien de réputations n'a-t-elle pas conservées! — Malheur à vous si vous avez affaire

choisit exprès pour le mettre dans celles où il y a des maires difficiles, chicaniers, méchans, impies. » C'est pour le bien du service et dans l'intérêt de l'Église. A cet intérêt supérieur, l'évêque subordonne les personnes. La législation de 1801 et de 1802 lui a conféré de pleins pouvoirs, et il les exerce; parmi tant de prises qu'il a obtenues sur son clergé, l'amovibilité est la plus forte, et il en use. Dans toutes les institutions civiles ou ecclésiastiques, Napoléon, directement ou par contre-coup, a mis son esprit, l'esprit militaire; de là le régime autoritaire, encore mieux établi dans l'Église que dans l'État, parce qu'il est dans l'essence de l'institution catholique; bien loin de s'y détendre, il y est devenu plus strict; à présent, il y est avoué (1), proclamé, et même canonique; de nos jours, l'évêque, en fait et en droit, est un général de division, et, en droit comme en fait, ses curés ne sont plus que des sergens ou caporaux. D'un grade si haut sur des grades si bas, le commandement tombe droit avec une force extraordinaire, et, du premier coup, entraîne l'obéissance passive. La discipline, dans un diocèse, est aussi parfaite que dans un corps d'armée, et, publiquement, les prélats s'en font gloire. « C'est une insulte, disait au sénat le cardinal de Bonnechose (2), de supposer que nous ne sommes pas maîtres chez nous, que nous ne pouvons pas diriger notre clergé, que c'est lui qui nous dirige... Il n'y a pas un général dans cette enceinte qui acceptât le reproche de ne pas se faire obéir par ses soldats. Chacun de nous a aussi son régiment à commander, et ce régiment marche. »

III.

Pour faire marcher une troupe, un bâton, même pastoral, ne suffit pas; avec la subordination forcée, il faut encore dans les hommes la subordination volontaire; par suite, avec l'autorité lé-

à un tribunal, non à un père! car un tribunal acquitte, il ne pardonne pas... Et votre évêque peut user non-seulement de la miséricorde du pardon, mais encore de celle du secret. Combien recueillent les bénéfices de cet ordre paternel en le calomniant! »

(1) *Vie de M. Dupanloup*, par l'abbé Lagrange, II, p. 43 : « M. Dupanloup croyait l'amovibilité pastorale très favorable, pour ne pas dire nécessaire, à la bonne administration d'un diocèse, au bon service des paroisses, à l'honneur même des prêtres et de l'Église, eu égard à la difficulté des temps où nous vivons. L'inamovibilité a été instituée pour des temps et des pays heureux où les peuples remplissaient tous leurs devoirs et où le ministère sacerdotal pouvait n'être qu'un simple ministère de *conservation;* aujourd'hui, c'est un ministère de *conquête* et d'apostolat. Donc il faut que l'évêque puisse disposer de ses prêtres selon leur aptitude à cette œuvre, selon leur zèle et leurs succès possibles, *comme dans un pays à convertir.* » — Contre l'officialité et la publicité de ses jugemens : « Il ne faut pas qu'elle fasse, d'un malheur réparable, un scandale que rien ne pourra réparer. »

(2) *Moniteur,* séance du 11 mars 1865.

gale, il faut encore dans le chef l'autorité morale; sinon, il ne sera pas suivi fidèlement et jusqu'au bout. En 1789, l'évêque ne l'a pas été; deux fois, et aux deux momens critiques, le clergé du second ordre a fait bande à part, d'abord aux élections, en choisissant pour députés, non des prélats, mais des curés, ensuite dans l'assemblée nationale, en quittant les prélats pour se réunir au tiers. Entre le chef et sa troupe, le lien intime s'était relâché ou rompu. Il n'avait plus assez d'ascendant sur elle; elle n'avait plus assez de confiance en lui. Ses subordonnés avaient fini par voir en lui ce qu'il était, un privilégié, issu d'une race distincte et fourni par une classe à part, évêque par droit de naissance, sans apprentissage prolongé, sans services rendus, sans mérite prouvé, presque un intrus dans son clergé, parasite de l'église, accoutumé à manger hors de son diocèse les revenus de son diocèse, oisif et fastueux, parfois galant sans vergogne, ou chasseur avec scandale, volontiers philosophe et libre penseur, à qui deux titres manquaient pour conduire des prêtres chrétiens, d'abord la tenue ecclésiastique, ensuite et très souvent la foi chrétienne (1).

Toutes ces lacunes et disparates dans le caractère épiscopal, toutes ces différences et distances entre les origines, les intérêts, les mœurs, les manières du bas clergé et du haut clergé, toutes ces inégalités et irrégularités qui aliénaient les inférieurs au supérieur, ont disparu; le régime moderne a détruit le mur de séparation que l'ancien régime avait mis entre l'évêque et ses clercs. Aujourd'hui, il est, comme eux, un plébéien, d'extraction commune et parfois très basse, celui-ci fils d'un cordonnier de village, celui-là enfant naturel d'une pauvre ouvrière, l'un et l'autre hommes de cœur et qui ne rougissent pas de leur humble origine, publiquement tendres et respectueux envers leurs mères, tel logeant la sienne, jadis servante, dans son palais épiscopal, et lui donnant la première place à sa table parmi les convives les plus qualifiés et les plus

(1) *L'Ancien Régime*, p. 84, 156, 196, 382. — *Mémoires inédits de Mme de...* (il ne m'est pas permis de nommer l'auteur). On y trouvera le type en haut relief d'un de ces prélats peu d'années avant la Révolution. Il était archevêque de Narbonne et avait 800,000 livres de rente sur les biens du clergé; tous les deux ans, il allait passer quinze jours à Narbonne; puis, pendant six semaines, à Montpellier, il présidait avec habileté et correction les États de la province. Mais, pendant les vingt-deux autres mois, il ne regardait plus aucune affaire des États ni de son diocèse, et il vivait à Haute-Fontaine avec sa nièce, Mme de Rothe, dont il était l'amant; Mme de Dillon, sa petite-nièce, et le prince de Guéménée, amant de Mme de Dillon, habitaient le même château. Les bienséances de tenue étaient fort grandes, mais les paroles y étaient plus que libres, tellement que la marquise d'Osmond, en visite, « était embarrassée jusqu'à en pleurer... Le dimanche, par respect pour le caractère du maître de la maison, on allait à la messe; mais personne n'y portait de livre de prière; c'étaient toujours des volumes d'ouvrages légers et souvent scandaleux, qu'on laissait traîner dans la tribune du château, à l'inspection des frotteurs, libres de s'en édifier. »

titrés (1). C'est « un officier de fortune, » je veux dire, de mérite, et un vieil officier. D'après l'almanach de 1889, les trois plus jeunes ont de quarante-sept à quarante-neuf ans; tous les autres en ont cinquante et au-delà; parmi ceux-ci, les trois quarts ont soixante ans et davantage. En règle générale, un clerc ne devient évêque qu'après vingt ou vingt-cinq ans de service dans tous les grades inférieurs et moyens; dans chaque grade, il a fait un stage plus ou moins long, tour à tour vicaire, curé, vicaire-général, chanoine, directeur de séminaire, parfois coadjuteur, et presque toujours il s'est distingué dans quelque office : prédicateur ou catéchiste, professeur ou administrateur, canoniste ou théologien. On ne peut pas lui contester la pleine compétence, et il est en droit d'exiger la pleine obéissance; lui-même, jusqu'à son avènement, il l'a rendue, « il s'en fait gloire, » et l'exemple qu'il propose à ses clercs est le sien (2). D'autre part, son train médiocre ne peut guère exciter l'envie; c'est à peu près celui d'un général de division, d'un préfet, d'un haut fonctionnaire civil, qui, dépourvu de fortune personnelle, n'a que ses appointemens pour vivre. Il n'étale pas, comme autrefois, des confessionnaux doublés de satin, une batterie de cuisine en argent massif, des équipages de chasse, une hiérarchie de majordomes, huissiers, valets de chambre et laquais en livrée, des écuries et des carrosses, de grands seigneurs laïques vassaux de sa suzeraineté et figurant à son sacre, un cérémonial princier de représentation et d'hommages, un attirail pompeux de réceptions et d'hospitalité. Rien que le nécessaire, les outils indispensables de sa fonction, une voiture ordinaire pour ses tournées épiscopales et ses courses en ville, trois ou quatre domestiques pour le service manuel, trois ou quatre secrétaires pour les écritures, quelque vieil hôtel économiquement restauré et meublé sans luxe, les appartemens et les bureaux d'un administrateur, homme d'affaires et chef responsable d'un personnel nombreux; effectivement, il répond de beaucoup de subordonnés, il a beaucoup d'affaires, il travaille, avec la préoccupation de l'ensemble et du détail, sur des dossiers classés, au moyen d'un répertoire chronologique et méthodique (3), comme le directeur-gérant d'une vaste compagnie; s'il a plus d'honneurs, il a plus d'assujettissemens; cer-

(1) *Vie de M. Dupanloup*, par l'abbé Lagrange. — *Histoire du cardinal Pie, évêque de Poitiers*, par M. Baunard.

(2) *Moniteur*, séance du 14 mars 1865, discours du cardinal de Bonnechose : « Je demande une obéissance complète, parce que moi-même, comme ceux d'entre vous qui sont dans les rangs de l'armée ou de la marine, je me suis toujours fait une gloire de la rendre ainsi à mes chefs, à mes supérieurs. »

(3) *Histoire du cardinal Pie*, par M. Baunard, II, p. 690. M. Pie a laissé six grands volumes où, pendant trente et un ans, il a consigné ses actes épiscopaux, sans aucune interruption, jusqu'à sa dernière maladie.

tainement, ses prédécesseurs sous l'ancien régime, épicuriens délicats, n'auraient pas voulu d'une telle vie; ils auraient jugé que les désagrémens en surpassent les satisfactions.

Même âgé, il paie de sa personne, il officie, il prêche en chaire, il préside à de longues cérémonies, il ordonne des séminaristes, il confirme des milliers d'enfans (1), il visite, une à une, les paroisses de son diocèse; souvent, à la fin de son administration, il les a visitées toutes, et plusieurs fois. Cependant, du fond de son cabinet épiscopal, il inspecte incessamment ces quatre ou cinq cents paroisses; il lit ou écoute des rapports, il se renseigne sur le nombre des communians, sur les lacunes du culte, sur les finances de la fabrique, sur l'attitude des habitans, sur les bonnes ou mauvaises dispositions du conseil municipal et du maire, sur les causes locales de dissentiment et de conflit, sur la conduite et le caractère du curé et du vicaire; chaque ecclésiastique résident a besoin d'être guidé ou maintenu, entre le zèle intempérant et la tiédeur inerte, dans un juste milieu qui varie selon les paroisses et les circonstances, mais toujours de façon à empêcher les faux pas, à parer aux maladresses, à ménager l'opinion, à étouffer les scandales. Car toute la vie du desservant, non-seulement celle qui est publique, mais encore celle qui est privée, domestique, intime, appartient et importe à l'Église : il ne faut pas de mauvais bruits, même mal fondés, sur son compte; s'il y en a, l'évêque le mande à l'évêché, l'avertit, l'admoneste, et, au besoin, le déplace, le suspend, l'interdit, d'autorité, sans se décharger de l'affaire sur un tribunal responsable, lui-même juge unique et secret, partant, astreint aux recherches, aux anxiétés,

(1) *Id.*, *ibid.*, II, p. 135 : « Dans l'année 1860, il avait confirmé 11,586 de ses diocésains; il en confirma 11,845 en 1861. » — *Vie de M. Dupanloup*, par l'abbé Lagrange, III, p. 19. (Lettre à son clergé, 1863.) Il énumère les œuvres qu'il a faites dans son diocèse, « les retraites paroissiales pour lesquelles nous sommes arrivés bien près du chiffre de 100; l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement établie dans toutes les paroisses; la confirmation, non plus au chef-lieu de canton, mais dans les plus petits villages et toujours précédée de la mission; la visite canonique faite chaque année dans chaque paroisse, partie par l'archidiacre, par le doyen, partie par l'évêque;.. les vicariats doublés; la vie commune établie dans le clergé des paroisses; les sœurs, pour le service des écoles et des malades, multipliées dans le diocèse et propagées de toutes parts; en ce qui concerne les études ecclésiastiques, le nombre des petits et grands séminaires notablement augmenté; les examens de jeunes prêtres; les conférences ecclésiastiques; les grades institués et relevés; les églises, les presbytères, de toutes parts reconstruits ou réparés; une grande œuvre diocésaine, l'œuvre des églises pauvres, et, pour l'alimenter, la loterie diocésaine, l'ouvroir des dames à Orléans; enfin, les retraites et les communions d'hommes instituées, et aussi dans d'autres villes et paroisses importantes du diocèse. » (P. 46.) (Lettre du 26 janvier 1846 pour prescrire dans chaque paroisse la tenue exacte du *Status animarum;* ce *status* est son critérium pour disposer d'un curé.) « Il faut savoir toujours l'état des Pâques dans sa paroisse, depuis qu'il y est, avant de l'en retirer pour le placer ailleurs. »

au pénible et minutieux labeur personnel qui accompagne toujours l'exercice direct du pouvoir absolu. — De même, à l'endroit de son grand et de son petit séminaire : ce sont là ses deux pépinières indispensables, et il en est le jardinier en chef, attentif à en combler les vides annuels, à chercher des sujets dans tous les coins de son diocèse, à y vérifier et cultiver les vocations ; il confère les bourses ; il dicte le règlement, il nomme et destitue, déplace et remplace à son gré le directeur et les professeurs; il les prend, si bon lui semble, hors de son diocèse, hors du clergé séculier; il leur prescrit une doctrine, des méthodes, une manière de penser et d'enseigner, et, par-delà tous ses clercs présens ou futurs, il a l'œil sur trois ou quatre cents religieux, sur quatorze cents religieuses.

Pour les religieux, tant qu'ils restent clos dans leur maison, entre eux et chez eux, il n'a rien à leur dire; mais, sitôt qu'ils prêchent, confessent, officient ou enseignent en public, sur son territoire, ils tombent sous sa juridiction; de concert avec leur supérieur et avec le pape, il a droit sur eux et il les emploie. En effet, ce sont des auxiliaires qu'on lui adresse ou qu'il appelle, une troupe disponible et de renfort, plusieurs corps d'élite et préparés exprès, chacun avec sa discipline propre, son uniforme particulier, son arme spéciale, et qui lui apportent, pour faire campagne sous ses ordres, des aptitudes distinctes et un zèle plus vif; il a besoin d'eux (1) pour suppléer à l'insuffisance de son clergé sédentaire, pour réveiller la dévotion dans ses paroisses et pour raidir la doctrine dans ses séminaires. Or, entre les deux milices, l'entente est difficile; la seconde, adjointe et volante, marche de l'avant; la première, occupante et fixe, se dit tout bas que les nouveaux-venus usurpent sa place, diminuent sa popularité, écourtent son casuel; il faut à l'évêque beaucoup de tact et aussi d'énergie pour imposer à ses deux clergés, sinon la concorde intime, du moins l'assistance réciproque et la collaboration sans conflit. — Quant aux religieuses (2), il est leur *ordinaire*, unique arbitre, surveillant et gouverneur de toutes ces vies cloîtrées, pour recevoir leurs vœux, pour les en relever : c'est lui qui, après enquête et examen, autorise toute entrée dans la communauté ou rentrée dans le monde, d'abord chaque admission ou noviciat, ensuite chaque profession ou vêture, tout renvoi ou départ

(1) *Moniteur*, séance du 14 mars 1865. (Discours du cardinal de Bonnechose.) — « Comment ferions-nous, si nous n'avions pas de religieux, de jésuites, de dominicains, de carmes, etc., pour prêcher nos stations d'avent et de carême, pour prêcher nos missions dans les campagnes? Le clergé (paroissial) n'est pas assez nombreux pour suffire à la tâche de chaque jour. »

(2) *Prælectiones juris canonici*, II, 305 et suivantes.

d'une sœur, toute réclamation d'une sœur, toute sévérité ou décision grave de la supérieure; il préside à l'élection de cette supérieure; il approuve ou nomme le confesseur de la maison; il y maintient la clôture, il en resserre ou en relâche les observances; il y entre lui-même, par un privilège de son office, et, de ses propres yeux, il en inspecte le régime, au spirituel, au temporel, par un droit de contrôle qui s'étend depuis la conduite des âmes jusqu'à l'administration des biens.

A tant de besognes obligatoires, il en ajoute d'autres, volontaires, non-seulement des œuvres de piété, de culte et de propagande, missions diocésaines, catéchismes d'adultes, confréries pour l'adoration perpétuelle, sociétés pour la récitation ininterrompue du rosaire, denier de saint Pierre, caisse des séminaires, journaux et revues catholiques, mais encore des instituts d'éducation et de charité (1). En matière de charité, il en fonde ou soutient de vingt espèces, soixante en un seul diocèse, services généraux et spéciaux, crèches, cercles, asiles, refuges, patronages, sociétés de placement et de secours pour les pauvres, pour les malades à domicile et dans les hôpitaux, pour les enfans à la mamelle, pour les sourds et muets, pour les aveugles, pour les vieillards, pour les orphelins, pour les filles repenties, pour les détenus, pour les militaires en garnison, pour les ouvriers, pour les apprentis, pour les jeunes gens, et quantité d'autres. En matière d'éducation, il y en a bien davantage : ce sont les œuvres qui tiennent le plus au cœur des chefs catholiques; sans elles, impossible, dans le monde moderne, de préserver la foi des générations nouvelles. C'est pourquoi, à chaque tournant de l'histoire politique, on voit les évêques profiter de la tolérance ou parer à l'intolérance de l'État enseignant, lui faire concurrence, dresser, en face de ses établissemens publics, des établissemens libres qui sont dirigés ou desservis par des prêtres ou des religieux : après la suppression du monopole universitaire, en 1850, plus de cent collèges (2) pour l'enseignement secondaire; après la loi favorable de 1873, quatre ou cinq facultés ou universités provinciales pour l'enseignement supérieur; après les lois hostiles de 1882, plusieurs milliers

(1) *La Charité à Nancy*, par l'abbé Girard, 1890, 1 vol.— *La Charité à Angers*, par Léon Cosnier, 1890, 2 vol.— *Manuel des œuvres et institutions charitables à Paris*, par Lacour, 1 vol. — *Les Congrégations religieuses en France*, par Émile Keller, 1880, 1 vol.

(2) *Vie de M. Dupanloup*, I, 506 (1883). « Plus de cent collèges ecclésiastiques ou établissemens d'éducation secondaire ont été fondés depuis la loi de 1850. » — *Statistique de l'enseignement secondaire*. En 1865, il y avait 276 établissemens ecclésiastiques libres d'instruction secondaire, avec 34,897 élèves, dont 23,549 internes et 11,348 externes; en 1876, il y en avait 309, avec 46,816 élèves, dont 33,092 internes et 13,724 externes.

d'écoles paroissiales pour l'enseignement primaire. — Fondation et entretien, tout cela coûte cher; il faut à l'évêque beaucoup d'argent, surtout depuis que l'État, devenu malveillant, coupe autant qu'il peut les vivres au clergé, ne paie plus de bourses dans les séminaires, ôte aux desservans suspects leur petit traitement, rogne sur les appointemens des prélats, met obstacle aux libéralités des communes, taxe et surtaxe les congrégations, en sorte que non-seulement, par l'amoindrissement de ses allocations, il s'allège aux dépens de l'Église, mais encore, par l'accroissement de ses impôts, il charge l'Église à son profit. Tout l'argent nécessaire, l'épiscopat le trouve par des quêtes à l'église et à domicile, par les dons et souscriptions des fidèles, et, chaque année, il lui faut des millions, en dehors de la subvention budgétaire, pour ses facultés et universités, où il installe des professeurs largement rétribués, pour la construction, la location, l'aménagement de ses innombrables bâtisses, pour les frais de ses petites écoles, pour l'entretien de ses dix mille séminaristes, pour les dépenses de tant d'instituts charitables; et c'est l'évêque, leur promoteur en chef, qui doit y pourvoir, d'autant plus que souvent il s'y est engagé d'avance et que, par sa promesse écrite ou verbale, il est responsable. A tous ces engagemens, il suffit; il a des fonds pour chaque échéance. En 1883, celui de Nancy, ayant besoin de cent mille francs pour bâtir une école avec un ouvroir, parle à quelques dizaines de personnes convoquées dans son salon; l'une d'elles tire dix mille francs de sa poche, et les assistans souscrivent soixante-quatorze mille francs, séance tenante (1). Pendant son administration, le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, a recueilli et dépensé ainsi quatre millions. Ces jours-ci, le cardinal Lavigerie, à qui le budget donne quinze mille francs par an, écrivait qu'il en dépense dix-huit cent mille et qu'il n'a pas de dettes (2). — Par cette initiative et cet ascendant, l'évêque devient un centre de ralliement social; il n'y en a plus d'autres en province, rien que des vies disjointes, juxtaposées, maintenues ensemble par un cadre artificiel, appliqué d'en haut et du dehors; partant, nombre d'entre elles, et des plus considérables, viennent, surtout depuis 1830, se grouper autour du dernier noyau permanent, faire corps avec lui; il est le seul point germinant, vivace, intact, qui puisse encore agglutiner et organiser des volontés éparses. Naturellement, à l'intérêt catholique qu'il représente, des intérêts de classe et de parti s'agrègent par surcroît, et son autorité ecclésiastique devient une influence politique; outre

(1) *La Charité à Nancy*, par l'abbé Girard, p. 87. *Vie du cardinal Mathieu*, par M. Besson, 2 vol.

(2) Décembre 1890.

son clergé séculier et régulier, par-delà les deux mille cinq cents vies exemplaires ou dirigeantes dont il dispose, on aperçoit derrière lui une multitude indéfinie d'adhésions et de dévoûmens laïques. Par suite, tout gouvernement doit compter avec lui, d'autant plus que ses collègues l'appuient; en face de l'État omnipotent, l'épiscopat ligué s'est tenu debout, sous la monarchie de juillet pour revendiquer la liberté d'enseignement, sous le second empire pour soutenir le pouvoir temporel du pape.— Dans cette attitude militante, la figure de l'évêque se dévoile tout entière; champion en titre de l'Église infaillible, lui-même croyant et pratiquant, il parle avec une hauteur et une raideur extraordinaires (1); à ses propres yeux, il est le dépositaire unique de la vérité et de la morale; aux yeux de ses fidèles, il devient un personnage surhumain, un prophète foudroyant ou sauveur, l'annonciateur des jugemens divins, le dispensateur de la colère et de la grâce célestes; il monte aux nues dans une gloire d'apothéose; chez les femmes surtout, la vénération s'exalte jusqu'à l'enthousiasme et dégénère en adoration. Vers la fin du second empire, sur le bateau du lac Léman, un célèbre évêque français, ayant tiré de sa poche un petit pain, le mangeait assis devant deux dames debout, et leur en donnait des morceaux. L'une d'elles lui dit, avec une révérence : « De votre main, monseigneur, c'est presque le saint-sacrement (2). »

IV.

Sous cette main souveraine et sacrée opère un clergé soumis d'esprit et de cœur, préparé de longue main à la foi et à l'obéissance par sa condition et par son éducation. Parmi les 40,000 curés et desservans, « plus de 35,000 (3) appartiennent à la classe laborieuse des ouvriers et des paysans, » non pas de gros paysans, mais des petits, aux familles malaisées qui vivent du travail manuel, et où souvent les enfans sont nombreux. Sous la pression de l'air ambiant et du régime moderne, les autres gardent leurs fils pour elles, pour le monde, et les refusent à l'église; même au bas de l'échelle, l'ambition s'est développée et a changé d'objet; on n'y aspire plus à faire de son fils un curé, mais un instituteur, un employé du chemin de fer ou du commerce (4). Il a fallu creuser

(1) Cf., dans les biographies citées plus haut, les discours publics et politiques des principaux prélats, notamment de M. Mathieu (de Besançon), de M. Dupanloup (d'Orléans), de M. de Bonnechose (de Rouen) et surtout de M. Pie (de Poitiers).

(2) Je tiens le fait d'une dame, témoin oculaire; probablement, au XVIIe siècle, Fénelon et Bossuet auraient jugé ce mot énorme et même sacrilège.

(3) L'abbé Élie Méric, dans le *Correspondant* du 10 janvier 1890, p. 18.

(4) Les frères Allignol, *de l'État actuel du clergé en France* (1839), 248. Encombre-

plus avant, descendre dans la couche inférieure pour en extraire les clercs qui manquaient.

Sans doute, à cette profondeur, l'extraction est plus coûteuse; la famille est trop pauvre pour payer l'éducation ecclésiastique de son enfant; d'ailleurs l'État ne donne plus rien depuis 1830 pour le petit séminaire, ni depuis 1885 (1) pour le grand. C'est aux fidèles à les défrayer par des dons et des legs; à cet effet l'évêque fait quêter en carême dans ses églises, et invite ses diocésains à fonder des bourses et demi-bourses : la dépense est grosse pour entretenir et instruire presque gratis un futur clerc depuis douze ans jusqu'à vingt-quatre; rien que dans le petit séminaire, elle est de quarante à cinquante mille francs en sus de la recette (2); devant ce déficit annuel, l'évêque, entrepreneur responsable, est dans les transes, et parfois ses anxiétés vont jusqu'à l'angoisse. — En revanche, et par compensation, à cette profondeur l'extraction est plus sûre; la longue opération qui en tire un enfant pour l'amener au sacerdoce se poursuit et s'achève avec moins d'insuccès. Dans ces bas-fonds, la lumière et le bruit du siècle ne pénètrent pas; on n'y lit point le journal, même d'un sou; les vocations peuvent s'y former, s'y consolider en cristaux intacts et rigides, tout d'une pièce; elles y sont plus abritées qu'aux étages supérieurs, moins exposées aux infiltrations mondaines; elles risquent moins d'être ébranlées ou contrariées par la curiosité, le raisonnement et le doute, par les idées modernes; les alentours et le milieu domestique ne dérangent point, comme ailleurs, leur sourd travail interne. Quand l'enfant de chœur rentre au logis après l'office, quand le séminariste revient chez ses parens aux vacances, il n'y rencontre pas autant d'influences dissolvantes, l'information variée, la conversation libre, la comparaison des carrières, la préoccupation de l'avancement, l'habitude du bien-être, les sollicitudes

ment de toutes les carrières; « seul, l'état ecclésiastique manque de sujets; on ne demande que des jeunes gens de bonne volonté, et on n'en trouve pas. » C'est, disent les deux auteurs, parce que l'état de desservant est trop triste : huit ans de classes préparatoires, cinq ans de séminaire, 800 francs de traitement dont on peut être privé du jour au lendemain, casuel infime, servitude de toute la vie, nulle pension de retraite, etc. — *Le Grand péril de l'église de France*, par l'abbé Bougaud (4e éd., 1879), p. 2 à 23. — *Lettre circulaire* (n° 53) de M. Léon, archevêque de Rouen, 1890, p. 618.

(1) Suppression graduelle de la subvention en 1877, en 1883, totale en 1885.

(2) L'abbé Bougaud, *ibid.*, p. 118 et suivantes.— Environ 200 ou 250 écoliers dans un petit séminaire; presque aucun ne paie pension entière; en moyenne et par tête, ils paient de 100 à 200 francs et en coûtent 400 d'entretien. Déficit annuel, de 30,000 à 40,000 francs.— Aux professeurs prêtres, 600 francs par an; aux maîtres et professeurs non prêtres, 300 francs, ce qui ajoute à la dépense 12,000 francs pour l'instruction et porte le déficit total à 42,000 ou 52,000 francs.

maternelles, les haussemens d'épaules et le demi-sourire d'un voisin esprit fort; pierre à pierre et chaque pierre à sa place, sa croyance s'édifie et s'achève, sans incohérence dans la structure, sans disparates dans les matériaux, sans porte-à-faux latens. On l'a pris tout petit, avant douze ans; son curé, invité d'en haut à chercher des sujets, l'a distingué au catéchisme, puis à la première communion (1); on constate en lui « le goût de la piété et des cérémonies saintes, un extérieur convenable, un caractère doux, prévenant, » des dispositions pour l'étude; c'est un enfant docile et rangé; petit acolyte au chœur ou à la sacristie, il s'applique à bien plier la chasuble, toutes ses génuflexions sont correctes, elles ne l'ennuient pas, il n'a pas de peine à se taire, il n'est point soulevé et emporté, comme les autres, par les éruptions de la sève animale et la grossièreté rustique. Si sa cervelle inculte est cultivable, si la grammaire et le latin peuvent y prendre racine, le curé ou le vicaire se chargent de lui à demeure; il étudie sous eux, gratuitement ou à peu près, jusqu'à la cinquième ou à la quatrième, et alors il entre au petit séminaire.

C'est une école à part, un internat de jeunes garçons choisis, une serre close, destinée à préserver et développer les vocations; avant 1789, il n'y en avait pas; à présent, on en compte 86 en France, et les élèves y sont tous de futurs clercs. Dans cette pépinière préalable, on n'admet pas de plants étrangers, de futurs laïques (2); car, expérience faite, si le petit séminaire est mixte, il n'atteint plus son objet ecclésiastique; « il ne déverse habituellement dans le grand séminaire que la queue des classes; la tête s'en va chercher fortune ailleurs; » au contraire, « dans les petits séminaires purs, il arrive généralement que la rhétorique entière passe au grand séminaire: alors on n'a pas seulement la queue, mais la tête de la classe. » — Dans cette seconde serre, la culture, qui se prolonge pendant cinq ans, devient intense, tout à fait spéciale; elle l'était bien moins sous l'ancien régime, même à Saint-Sulpice; le vitrage avait des fentes et laissait entrer des courans d'air; les neveux

(1) Lettre circulaire (n° 53) de M. Léon, archevêque de Rouen (1890), p. 618 et suivantes.

(2) L'abbé Bougaud, *ibid.*, p. 135. (Opinion de l'archevêque d'Aix.) — *Ibid.*, p. 138. « Je sais un petit séminaire où tel cours comptait en quatrième 44 élèves et qui n'a fourni que 4 prêtres; 40 sont restés en route... On m'a cité un grand collège de Paris, dirigé par des prêtres, renfermant 400 élèves, et d'où, en dix ans, il est sorti une seule vocation ecclésiastique. » — *Moniteur* du 14 mars 1865. (Discours au sénat par le cardinal de Bonnechose.) « Chez nous, la discipline s'établit dès le jeune âge, au petit séminaire, puis au grand... D'autres nations nous envient nos séminaires; elles n'ont pas pu en constituer de semblables; elles ne peuvent pas conserver les jeunes gens si longtemps; leurs élèves ne viennent dans leurs séminaires que comme externes. »

d'archevêque, les cadets nobles prédestinés aux dignités de l'église y avaient introduit le relâchement et les libertés qui étaient alors le privilège de l'épiscopat. Pendant les vacances (1), on y jouait des féeries, des pastorales, avec costumes et ballet, *l'Installation du grand sultan, la Troupe des bergers enchaînés;* les séminaristes soignaient beaucoup leurs cheveux; un coiffeur de mérite venait les accommoder; la clôture n'était pas exacte : le jeune M. de Talleyrand savait s'échapper, commencer ou continuer en ville le cours de ses galanteries (2). A partir du Concordat, dans les nouveaux séminaires, la discipline resserrée est devenue monacale; ce sont des écoles pratiques, non de science, mais de dressage; il s'agit bien moins de faire des hommes doctes que de former des prêtres convaincus; l'éducation y prime l'instruction, et les exercices intellectuels se subordonnent aux exercices spirituels (3) : chaque jour la messe et cinq visites au saint-sacrement, avec station d'une minute à une demi-heure; chapelet de soixante-trois *pater* et *ave*, litanies, angélus, prières à haute et à basse voix, examen particulier, méditation à genoux, lectures édifiantes en commun, silence jusqu'à une heure de l'après-midi, silence à table et audition d'une lecture édifiante pendant le repas, communions fréquentes, confession chaque semaine, confession générale

(1) *Histoire de M. Émery*, par l'abbé Élie Méric, I, 15, 17. « A partir de 1786, on continua de tolérer la comédie aux philosophes, aux Robertins et à la communauté de Laon; elle fut exclue du grand séminaire, où elle n'aurait jamais dû entrer. » La réforme fut opérée par le nouveau directeur, M. Émery, et rencontra la plus forte résistance, tellement qu'il faillit y perdre la vie.

(2) M. de Talleyrand, *Mémoires*, t. I. (Sur une de ses galanteries.) « Les supérieurs avaient bien dû avoir quelque soupçon... mais l'abbé Couturier leur avait enseigné l'art de fermer les yeux; il leur avait appris à ne jamais faire de reproches à un jeune séminariste qu'ils croyaient destiné à occuper de grandes places, à devenir coadjuteur de Reims, peut-être cardinal, peut-être ministre, ministre de la feuille : que sait-on? »

(3) *Diary in France*, by Christopher Wordsworth, D. D., 1845. (Faiblesse des études à Saint-Sulpice.) « Il n'y a pas de cours régulier d'histoire ecclésiastique. » — Aujourd'hui, encore point de cours spécial de grec pour apprendre à lire le Nouveau-Testament dans le texte original. — *Le clergé français en* 1890 (par un ecclésiastique anonyme), p. 24 à 38. « La grande et solide science nous fait défaut... Depuis longtemps, les candidats à l'épiscopat sont dispensés par bulle du titre de docteur. » — Au séminaire, discussions en latin barbare, questions surannées, bouts de texte découpés et enfilés : « Ils n'ont pas appris à penser... Leur science est nulle; ils n'ont pas même un instrument et une méthode pour apprendre... Ce qu'ils ignorent le plus, c'est l'Évangile et Jésus-Christ... Un prêtre qui s'adonne à l'étude est (dans l'opinion) ou un pur spéculatif impropre au gouvernement, ou un ambitieux que rien ne peut satisfaire, ou encore un homme bizarre, d'humeur difficile et de caractère mal pondéré : nous vivons sous l'empire de cet inepte préjugé... Nous avons des archéologues, des assyriologues, des géologues, des philologues et autres *savans à côté*. Les philosophes, les théologiens, les historiens, les canonistes sont devenus rares. »

au commencement de l'année, à la fin de chaque mois un jour de retraite, après les vacances et avant la collation de chacun des quatre ordres, huit jours de retraite, pendant ces retraites toutes les études suspendues, sermon du matin et sermon du soir, lectures spirituelles, méditations, oraisons et pratiques tout le long du jour (1), bref, l'application quotidienne et systématique d'une méthode savante et incessamment perfectionnée, la plus efficace pour fortifier la croyance, exalter l'imagination, diriger et entraîner la volonté, analogue à celle d'une école militaire, Saint-Cyr ou Saumur, tellement que l'empreinte, corporelle et mentale, en est indélébile, et qu'à sa façon de penser, de parler, de sourire, de saluer, de se tenir debout, on reconnaît un ancien élève de Saint-Sulpice comme un ancien élève de Saumur et de Saint-Cyr.

Sorti de là, prêtre ordonné et consacré, d'abord vicaire, puis curé desservant, la discipline qui l'a étreint et façonné continue à le maintenir debout et au port d'armes. Outre son service à l'église et son ministère à domicile chez les fidèles, outre les messes, vêpres, sermons, catéchismes, confessions, communions, baptêmes, mariages, extrêmes-onctions, funérailles, visites aux malades et aux affligés, il a ses exercices personnels et privés : d'abord son bréviaire, dont la lecture lui demande chaque jour une heure et demie ; aucune pratique n'est si nécessaire. Lamennais en avait obtenu dispense, de là ses écarts et sa chute (2) ; n'objectez pas qu'une telle récitation devient vite machinale (3) ; les prières, phrases et mots qu'elle enfonce dans l'esprit, même distrait, y deviennent forcément des habitans fixes, par suite, des puissances occultes, agissantes et liguées qui font cercle autour de l'intelligence, qui investissent la volonté, qui, dans les régions souterraines de l'âme, étendent ou affermissent par degrés leur occupation silencieuse, qui opèrent insensiblement dans l'homme sans qu'il s'en doute, et qui, aux momens critiques, se lèvent en lui, à l'improviste, pour le raidir contre les défaillances ou pour l'arracher aux tentations. A cet usage antique, ajoutez deux institutions modernes qui contribuent au même effet. — La première est la conférence mensuelle qui as-

(1) *Journal d'un voyage en France*, par Th.-W. Allies, 1845, p. 38. (Tableau des exercices journaliers à Saint-Sulpice, fourni par l'abbé Caron, ancien secrétaire de l'archevêque de Paris.) — Cf. dans *Volupté*, par Sainte-Beuve, le même tableau fourni par le père Lacordaire.

(2) *Manrèze du prêtre*, par le révérend père Caussette, I, 82.

(3) *Ibid.*, I, 48. « Sur 360 méditations que fait un prêtre régulier dans l'année, il y en a bien 300 qui sont arides. » — Sur l'efficacité des prières apprises par cœur, témoignage de l'abbé d'Astros, tenu pendant trois ans en prison sous le premier empire et sans livres : « Je savais les psaumes par cœur, et, grâce à cette conversation avec Dieu, qui échappait au geôlier, je me suis toujours préservé de l'ennui. »

semble chez le curé doyen de canton les curés desservans : sur des thèmes fournis par l'évêché, sur des questions de dogme, de morale ou d'histoire religieuse, chacun d'eux a préparé une étude, il la lit tout haut, il en raisonne avec ses confrères, sous la présidence et la direction du doyen, qui conclut; cela rafraîchit dans le lecteur et dans les auditeurs le savoir théorique et l'érudition ecclésiastique. — L'autre institution, presque universelle aujourd'hui, est la retraite annuelle que les prêtres du diocèse viennent faire au grand séminaire du chef-lieu. Saint Ignace en a tracé le plan : ses *Exercitia* sont encore aujourd'hui le manuel adopté, le texte suivi à la lettre (1) ou de très près (2). Il s'agit de reconstituer pour l'âme le monde surnaturel; car à l'ordinaire, sous la pression du monde naturel, il s'évapore, il s'efface, il cesse d'être palpable; les fidèles eux-mêmes n'y pensent qu'avec une attention faible, et leur conception vague finit par devenir une croyance verbale; il faut leur en rendre la sensation positive, le contact et l'attouchement. A cet effet, l'homme s'enferme dans un lieu approprié, où chacune de ses heures a son emploi déterminé d'avance, passif ou actif : assistance à la chapelle et au sermon, chapelet, litanies, oraison des lèvres, oraison du cœur, examen réitéré de soi-même, confession et le reste, bref, une série ininterrompue de pratiques diversifiées et convergentes, qui, par degrés calculés, le vident des préoccupations terrestres et l'assiègent d'impressions spirituelles; autour de lui, des impressions semblables, par suite la contagion de l'exemple, l'échauffement mutuel, l'attente en compagnie, l'émulation involontaire et le désir surexcité jusqu'à créer son objet; d'autant plus sûrement que l'individu travaille lui-même sur lui-même, en silence, cinq heures par jour, selon les prescriptions d'une psychologie profonde, pour donner de la consistance et du corps à son idée nue. Quel que soit le sujet de sa méditation, il la répète deux fois dans la même journée, et chaque fois il commence par « construire la scène, » la Nativité ou la Passion, le Jugement dernier ou l'Enfer; il convertit l'histoire indéterminée et lointaine, le dogme abstrait et sec, en une représentation figurée et détaillée; il y insiste, il évoque tour à tour les images fournies par les cinq sens, visuelles, auditives, tactiles, olfactives et

(1) Chez les Frères des Écoles chrétiennes, et leur société est la plus nombreuse de toutes.

(2) *Manrèze du prêtre*, par le révérend père Caussette, I, 9. La Manrèze est la grotte où saint Ignace trouva le plan de ses *Exercitia* et les trois voies par lesquelles l'homme parvient à se détacher du monde, « la purgative, l'illuminative et l'unitive. » L'auteur dit qu'il a ramené tout à la seconde voie, comme plus propre à des prêtres. Il a lui-même prêché des retraites pastorales dans toutes les parties de la France, et son livre est un recueil d'instructions pour ces sortes de retraites.

même gustatives; il les groupe, et, le soir, il les avive, afin de les retrouver plus intenses au matin. Il obtient ainsi le spectacle complet, précis, presque physique auquel il aspire, il arrive à l'*alibi*, à la transposition mentale, à ce renversement des points de vue où l'ordre des certitudes se renverse, où ce sont les choses réelles qui semblent de vains fantômes, où c'est le monde mystique qui semble la réalité solide. — Selon les personnes et les circonstances, le thème à méditer diffère, et la retraite se prolonge plus ou moins longtemps; pour les laïques, elle n'est ordinairement que de trois jours; pour les Frères des Écoles chrétiennes, elle est chaque année de huit jours, et, quand, à vingt-huit ans, ils prononcent leurs vœux perpétuels, de trente jours; pour les prêtres séculiers, elle dure un peu moins d'une semaine, et le thème sur lequel leur méditation se concentre est le caractère surnaturel du prêtre. Le prêtre confesseur et ministre de l'Eucharistie, le prêtre sauveur et réparateur, le prêtre pasteur, prédicateur, administrateur, voilà les sujets sur lesquels leur imagination, aidée et guidée, doit travailler pour composer le cordial qui, pendant toute l'année, les soutiendra. Il n'y en a pas de plus puissant; celui que buvaient les puritains dans un *camp-meeting* américain ou dans un *revival* écossais était plus violent, mais d'un effet moins durable (1).

(1) Un de ces effets durables est l'intensité de la croyance chez les prélats, si peu croyans au siècle dernier; aujourd'hui, ne devenant évêques que vers cinquante ans, ils ont passé plus de trente ans dans ces sortes d'exercices, et leur piété a pris le tour romain, positif, pratique, qui aboutit aux dévotions proprement dites. M. Émery, le restaurateur de Saint-Sulpice, a donné l'impulsion en ce sens. (*Histoire de M. Émery*, par l'abbé Élie Méric, p. 115 et suivantes.) M. Émery disait aux séminaristes: « Croyez-vous que si, soixante fois par jour, nous prions la sainte Vierge de nous assister à l'heure de la mort, elle nous abandonnera à cette heure dernière? » — « Il nous conduisit dans la chapelle... qu'il avait tapissée de reliquaires... Il en fit le tour, baisant successivement chaque reliquaire avec respect et avec amour, et, quand il en trouvait un trop haut placé pour recevoir cet hommage, il nous disait: « Puisque nous ne pouvons pas baiser celui-là, faisons-lui une profonde révérence. » — Et nous nous inclinions tous les trois devant le reliquaire. » — Entre autres vies épiscopales, celle du cardinal Pie, évêque de Poitiers, présente, en haut relief, ce type de dévotion. (*Histoire du cardinal Pie*, par M. Baunard, II, 348 et *passim*.) Sur son bureau était une statuette de la Vierge; après sa mort, on trouva, sous le socle de la statuette, quantité de billets, en latin ou en français, écrits et déposés par lui, pour mettre telle de ses actions, voyage, entreprise, sous le patronage spécial de la Vierge et de saint Joseph. Il avait aussi une statuette de Notre-Dame de Lourdes, qui ne le quittait ni jour ni nuit. « Un jour, étant déjà sorti de son palais, il y rentra aussitôt pour réparer un oubli : il avait oublié de baiser les pieds de sa mère du ciel. » — Cf. *Vie de M. Dupanloup*, par l'abbé Lagrange, I, 524. Pendant la maladie de sa mère, « il multipliait les neuvaines, courait à tous les autels, faisait des vœux, brûlait des cierges: car il avait, *non-seulement de la dévotion, mais des dévotions*... Le 2 janvier 1849, nouvelles alarmes: alors neuvaine à Sainte-Geneviève et vœu, non plus du chapelet, mais du rosaire; puis aux approches de la fête de saint

Dans ce breuvage, deux liqueurs différentes sont mêlées et se fortifient l'une par l'autre, toutes les deux d'une saveur excessive et d'une crudité si âpre qu'une bouche ordinaire en serait brûlée. — D'une part, avec les familiarités de langage et les audaces de déduction qui conviennent à la méthode, on exalte dans le prêtre le sentiment de sa dignité : « Qu'est-ce que le prêtre ? — « C'est, entre Dieu qui est dans le ciel et l'homme qui le cherche sur la terre, un être, *Dieu et homme*, qui les rapproche en les résumant (1)... Je ne vous flatte pas par de pieuses hyberboles, en vous appelant des dieux ; — ceci n'est pas un mensonge de rhétorique... Vous êtes créateurs comme Marie dans sa coopération à l'incarnation... Vous êtes créateurs comme Dieu dans le temps... Vous êtes créateurs comme Dieu dans l'éternité. Notre création à nous, notre création quotidienne n'est rien moins que le Verbe fait chair lui-même... Dieu peut susciter d'autres univers, il ne peut faire qu'il y ait sous le soleil une action plus grande que votre sacrifice ; car, en ce moment, il remet entre vos mains tout ce qu'il a et tout ce qu'il est... Je ne suis pas un peu au-dessous des chérubins et des séraphins dans le gouvernement du monde, je suis bien au-dessus ; car ils ne sont que les serviteurs de Dieu, et nous sommes ses coadjuteurs... Les anges, qui voient la quantité de richesses passant chaque jour par nos mains, sont effrayés de notre prérogative... Je remplis trois fonctions sublimes par rapport au dieu de nos autels : je le fais descendre, je l'administre, je veille à sa garde... Jésus habite sous votre clé ; ses heures d'audiences sont ouvertes et closes par vous ; il ne se remue pas sans votre permission, il ne bénit pas sans votre concours, il ne donne que par vos mains, et sa dépendance lui est si chère, que, depuis dix-huit cents ans, il n'a pas échappé un seul instant à l'église pour se perdre dans la gloire de son Père. » — Et d'autre part, on leur fait boire à pleines gorgées le sentiment de la subordination, on les en imbibe jusqu'aux moelles (2). « L'obéissance ecclésiastique est... un amour de la dépendance, un brisement du jugement... Voulez-vous savoir ce qu'elle est quant à l'étendue du sacrifice ? Une mort volontaire, le sépulcre de la volonté, dit saint Climaque... Il y a une sorte de *présence réelle* infuse dans ceux qui nous commandent... » Prenons garde de tomber « dans l'opposition sournoise du catholicisme libéral... Dans ses conséquences, le libéralisme est l'athéisme social... Il ne suffit pas de l'unité dans la foi romaine ; coopérons à l'unité dans l'esprit

François de Sales, nouvelle neuvaine à ce grand saint de la Savoie ; prières à la Vierge de Saint-Sulpice ; à la Vierge fidèle ; à la Vierge très prudente : partout. »

(1) *Manrèze du prêtre*, I, 27, 29, 30, 31, 35, 91, 92, 244, 246, 247, 268.

(2) *Ibid.*, I, 279, 281, 319, 301, 307, 308.

romain; pour cela, jugeons toujours Rome avec l'optimisme de l'affection... Chaque nouvelle définition dogmatique produit ses bienfaits : celle de l'Immaculée-Conception nous a donné Lourdes et ses merveilles vraiment œcuméniques. » — Rien de tout cela n'est de trop, et, devant les exigences des temps modernes, tout cela suffit à peine; depuis que le monde est devenu incrédule, indifférent ou tout au moins laïque, il faut au prêtre les deux idées intenses et maîtresses qui soutiennent un militaire à l'étranger, parmi des insurgés ou des barbares : l'une est la conviction qu'il est d'une espèce et d'une essence à part, infiniment supérieur au vulgaire, l'autre est la pensée qu'il appartient à son drapeau, à ses chefs, surtout à son général en chef, qu'il s'est donné tout entier, pour obéir à l'instant, à tout commandement, sans examen ni doute. Aussi bien, dans cette paroisse où le curé permanent était jadis, surtout à la campagne (1), le gouverneur légal et populaire de toutes les âmes, son successeur, le desservant amovible, n'est qu'un garnisaire en résidence, un factionnaire dans sa guérite, à l'entrée d'un chemin que le gros public ne fréquente plus. De temps en temps il crie holà ! Mais on ne l'écoute guère; sur dix hommes, neuf passent à distance, par la nouvelle route plus commode et plus large; ils le saluent de loin ou l'ignorent; quelques-uns même sont malveillans; ils l'épient ou le dénoncent aux autorités ecclésiastiques ou laïques desquelles il dépend. On veut qu'il fasse observer et qu'il ne fasse pas haïr sa consigne, qu'il soit zélé et ne soit pas importun, qu'il agisse et s'efface : le plus souvent il y parvient, grâce à la préparation qu'on a décrite, et, dans sa guérite rurale, patient, résigné, attentif au mot d'ordre, il fait correctement sa faction solitaire et monotone, une faction qui, depuis quinze ans, est troublée, inquiète, et devient singulièrement difficile.

H. TAINE.

(1) *Le clergé français en* 1890 (par un ecclésiastique anonyme), p. 72. (Sur les petites paroisses.) « La tâche du curé y est ingrate, s'il a du zèle, trop aisée, s'il n'en a point. Il est, dans tous les cas, un homme isolé, sans ressources d'aucune sorte, tenté par tous les démons de la solitude et du désœuvrement. » — *Ibid.*, 92. « Dans les classes populaires, comme parmi les gens qui pensent, notre autorité est tenue en échec ; l'esprit humain est aujourd'hui pleinement émancipé et la société sécularisée. » *Ibid.*, 15. « L'indifférence ne semble s'être retirée des sommets de la nation que pour en pénétrer les couches inférieures... En France, on estime d'autant plus le prêtre qu'on le voit moins; s'effacer, disparaître, c'est ce qu'on lui demande avant tout et le plus souvent. Le clergé et la nation vivent à côté l'un de l'autre, se touchant à peine par certains actes de la vie et ne se pénétrant pas du tout. »

MODERNE

PREMIÈRE PARTIE

I.

— Ah! enfin! le blanc fait son apparition et se mêle au noir. Voilà, pardieu! la plus jolie toilette que je vous aie vue. Fini, ce deuil!.. Bravo! c'est le moment de se déclarer...

— Oh! vous pourriez dire *redéclarer*... Mais, non... s'il vous plaît!.. D'abord, mon deuil n'est pas fini.

— Bah! N'y a-t-il pas un an révolu? Et même plus d'un an, sauf erreur?

— Si. Mais un deuil de veuve se porte pendant plus d'une année... Seulement, vers la fin...

— On l'égaie. C'est précisément ce que je voulais faire.

— En me parlant amour et mariage? Merci bien!.. Si vous n'avez que cela pour achever de me tirer de mon noir!

— Dame! je vous parlerais bien amour... tout court. Mais je craindrais de vous blesser, de vous offenser...

— Oh! de m'ennuyer, plutôt. Ce mot-là suffit parfaitement: vous savez que je n'aime pas les grands mots. Vous non plus, du reste, vous ne les aimez pas. Et c'est pour ça, sans doute, que nous nous entendons tant bien que mal... Pour ça aussi, probablement, que votre manière de faire la cour est moins ennuyeuse que celle de beaucoup d'autres... Je dirais même qu'elle est presque

tolérable, si je ne craignais de vous encourager... Enfin, ce serait toujours plus drôle de vous entendre parler de cela que d'essuyer une demande en mariage. Je sors d'en prendre, mon bon ami. Et je suis en deuil du mariage autant que de mon mari.

— Vous préférez la demi-teinte? Soit! Je vais donc vous faire une proposition aussi simple que peu tragique,.. une proposition demi-deuil... Laissez-vous courtiser par moi selon ce que vous appelez ma manière, sans grands mots, sans phrases...

— Et il ne sera pas question de mariage?

— Oh! Dieu, non! Je n'y tiens pas.

— Ni d'amour?

— Ah! diable! voilà qui est plus délicat. Faire la cour à une femme sans lui parler d'amour... Vous savez, pour faire un civet...

— Eh bien! n'en faites pas... Ne me faites pas la cour. Je vous assure que rien n'est moins original ni moins moderne... Est-ce dit? Vous m'aimerez,.. si vous y tenez; mais vous ne me le direz jamais, jamais... Si vous prononcez le mot, vous devrez un gage.

— Tope!

Cet entretien ou cette petite scène, extrêmement moderne, avait pour cadre un appartement des plus modernes aussi, ce qui veut dire que, dans cet appartement, tout était ancien ou du moins affichait des prétentions à l'ancienneté. Vieux bahuts, vieilles potiches, vieux cuivres, vieux ivoires, vieilles étoffes, toutes les choses qui ornaient ce charmant réduit étaient, par leur âge apparent, sinon par leur origine véritable, étrangères au dix-neuvième siècle. Ainsi le voulait la Mode, dont Mme de Lozanges, — qui n'était pourtant l'esclave de personne ni de rien, — subissait volontiers les tyrannies. Il faut être de son temps, comme on dit, ce qu'elle traduisait par une locution qu'une comédie à succès avait mise en vogue : Soyons modernes!

Et elle l'était incroyablement, elle l'était à un point inimaginable.

Antoinette Arnauld de Saint-Rémy, fille de l'ancien chambellan de l'empereur et petite-nièce du maréchal, avait été mariée de bonne heure au comte de Lozanges, gentilhomme quelconque, qui, ayant vécu sans éclat, était mort sans bruit, mais non pas sans avoir prodigieusement ennuyé sa jeune compagne. Sa seule excuse était de ne pas l'avoir ennuyée longtemps : il était mort au cours de sa quatrième année de ménage. Ce qui n'empêcha point sa veuve de dire à qui voulut l'entendre : « Si je ne pleure pas davantage, à présent, c'est que j'ai déjà pleuré pendant plus de trois ans, c'est-à-dire pendant tout le temps qu'a vécu M. de Lozanges. »

Cette personne si remarquablement sincère était encore plus jolie que sincère et plus élégante que jolie : une sorte de *manne-*

quin spirituel ayant pour mission volontaire de faire valoir les innombrables et géniales conceptions d'un couturier célèbre. Mais, avec cela, beaucoup de crânerie morale, et bien plus de logique, ou de tendance à la logique que n'en comportent d'ordinaire le modernisme et le parisianisme à outrance des femmes à la mode. Physiquement, c'était ce qu'on appelle une fausse maigre : ni rondelette ni pointue, à angles arrondis si l'on veut ; pas très grande, fine et distinguée, avec des cheveux et des yeux châtains, des dents nettes, une main fondante et un pied bien chaussé. Et sa silhouette morale n'était guère plus difficile à tracer : une certaine distinction d'esprit toute superficielle et une absence remarquable de préjugés n'excluant point les petites puérilités de la vie fashionable ; un étonnant souci de la mode et de l'actualité sans aucune curiosité vraie de l'intelligence ; la faculté de remuer beaucoup d'idées sans jamais penser à rien ; et, dominant tout, un singulier besoin de franchise, qui l'empêchait d'affecter longtemps des sentimens qu'elle n'éprouvait pas, sans lui interdire d'essayer de se donner des goûts que lui avait refusés la nature, — comme celui de la musique sérieuse, par exemple.

Mondaine, cela va sans dire, Antoinette ne s'était point fait faute, durant ses trois années conjugales, de remorquer son mari à travers les salons. Elle y avait suscité contre elle bon nombre d'inimitiés féminines, mais plus encore d'enthousiasmes masculins, — ceux-ci tout aussi menaçans que celles-là à l'endroit de sa réputation. — Et la mode étant, pour les jeunes femmes lancées, de s'entourer d'une espèce de garde d'honneur formée des cliens habituels de leur beauté, on avait vu, pendant trois ans, la toute jeune Mme de Lozanges partout escortée d'une bonne demi-douzaine de messieurs ayant de vingt-cinq à quarante-cinq ans.

Le Benjamin de la bande, tant par son âge que par la condescendance qu'on lui témoignait, était George Vivian, le vicomte Vivian, fils d'un galant homme sans profession, sans profession lui-même, très bien vu dans le monde, et petit-fils d'un garde des sceaux, quelque peu célèbre sous la Restauration, lequel descendait d'une grande famille anglaise, dont une branche s'était implantée en France avec Jacques II.

Ce George Vivian avait pour lui, outre une physionomie qui n'attirait pas violemment l'attention, certaine gaîté froide, tout à fait en vogue à l'heure actuelle, d'une froideur voulue de pince-sans-rire, et une légère affectation, non pas précisément de cynisme, mais de détachement et d'indifférence bien modernes à l'endroit des vieux principes sociaux, — le tout faisant un amusant contraste à l'affabilité passablement verbeuse et tant soit peu ampoulée ou surannée de son père. — Nullement sot, d'ailleurs, mais

quelquefois *gobeur* à rebours, comme il y en a tant aujourd'hui parmi ceux que domine, asservit et berne la préoccupation du modernisme.

— Ainsi, conclut-il, voilà qui est entendu : je ne vous fais pas la cour, mais je vous fréquente,.. je vous fréquente tout le temps.

— Oh! tout le temps, pardon...

— Enfin, depuis le lever du soleil jusqu'à votre coucher!

— Merci! Il ne me resterait pas beaucoup d'heures libres... Non, ce serait vraiment trop, vous savez. Vous viendrez me voir, en ami, en camarade, aussi souvent qu'il vous plaira. Je crois que ce sera très suffisant.

— Je tâcherai, fit George avec conviction.

— Et vous vous rappellerez que, sous peine d'amende...

— Oui, oui, convenu, convenu!

Il était debout et allait se retirer après une poignée de main très moderne et très anglaise. Antoinette le retint.

— Mais, lui dit-elle, ce n'est pas tout. Je vais recevoir... Oh! pas encore tout de suite, mais bientôt, vers le printemps. Il faudra que vous m'aidiez.

— En quelle qualité? demanda Vivian narquois.

— Je ne vous demande pas de m'aider à recevoir, répondit la jeune femme, mais bien de m'aider à dresser la liste des gens que je recevrai. En d'autres termes, je veux, non pas avoir un salon, ce qui serait par trop mil huit cent trente, mais me faire un cercle de relations agréables, de relations autres que celles qui m'ont été léguées par ma famille et par mon mari... Voyez-vous ça d'ici?

— Oui, oui, attendez...

Vivian arrondit sa main au-dessus de ses yeux, comme fait quelqu'un qui scrute de vaporeux lointains.

— Des gens dans le mouvement, reprit-il, et pouvant, en même temps, se rendre utiles, soit par leur conversation, soit par leurs talens...

— Oui, interrompit Mme de Lozanges, mais pas d'amateurs.

— Non, non, des professionnels. Seulement, pas trop n'en faut.

— D'accord. Mais, pour le reste, j'ai mon affaire : quelques amis des deux sexes, pas trop ennuyeux...

— Par exemple? demanda Vivian.

— Eh bien! vous, d'abord. Puis les Mérigny.

— Ah! oui, très bien. La petite surtout, Mlle Marie-Ève, oh!

Il eut un clappement de langue très satisfait et ajouta :

— Celle-là, elle est du temps, du nôtre... Et puis?

— Et puis Sancigny, Outreau,.. que sais-je? Ce n'est guère embarrassant, cela... Ce qui m'embarrasse davantage, c'est la liste de ceux que vous appelez des professionnels.

— Je me fais fort de vous en racoler un certain nombre. Mais, encore une fois, pas trop n'en faut.

— Et moi, je vous dis, encore une fois : *Amen*... D'abord, mes deux salons seraient vite pleins, et je ne veux pas qu'ils le soient : j'y veux de l'air et de la circulation.

En fait, ces deux salons, de capacité respectable, malgré leur plafond un peu bas d'entresol, semblaient pouvoir donner asile à tous les états-majors des professions décoratives. L'un des deux même, ayant trois fenêtres sur la place Vendôme, eût été presque suffisant pour contenir toutes les célébrités invitables de la France contemporaine.

— Mais, reprit la gentille veuve, donnez-moi un aperçu de ce que vous m'amènerez, quand je vous ferai signe.

— Soit ! Nous aurons... Je dis nous, comme la bonne du curé : nos invités, nos poules... Donc, nous aurons un critique ondoyant. Très décoratif, le critique ondoyant, et quelquefois drôle, parce qu'il se croit obligé de l'être... Bien plus décoratif, en tout cas, que le décadent, qui est mauvais teint et déjà passé de mode... Nous aurons ensuite un auteur du Théâtre-Libre, mais un vrai, un de ceux qui ne peuvent être joués que là... Vous n'êtes pas bégueule ; et, d'ailleurs, le fait seul, à votre âge, veuve, et pas depuis bien longtemps, le fait seul de vouloir ouvrir un ou plusieurs salons dénote une certaine crânerie. Eh bien ! il ne faut pas s'arrêter en chemin, croyez-moi.

— Accordé, dit Mme de Lozanges en riant. Nous disions ?..

— Ding ! fit George Vivian. On a sonné. Et je n'en suis pas fâché : ça va me donner du temps pour méditer mon sujet, et ça me dispense, quant à présent, de vous déflorer tous mes numéros. Je file, en vous disant : *Remember*.

— C'est à vous qu'il faut le dire, car je ne me suis, moi, engagée à rien qu'à vous recevoir.

— Oui, mais souvent.

— Souvent, c'est entendu.

— Bon, bon, compris !.. Tiens ! c'est Sancigny... N'importe ! Je file tout de même.

Et George Vivian, après avoir serré la main que lui tendait la jolie veuve, serra, au passage, celle de son ami Sancigny, puis disparut, marchant vite, pressé comme il l'était toujours.

Ce Sancigny, qui venait d'entrer, était un grand garçon, blond et bien portant, à la mine ouverte et rieuse, parfaitement habillé : l'air d'un jeune Anglais de bonne humeur. De belle prestance, en somme, et sympathique. Il se nommait Tancrède-Frédéric-Louis de Sancigny et portait le titre de marquis, représentant la branche cadette d'une famille ducale, au blason majestueux : *de sable, à la*

croix d'or. Et, avec cela, une devise superbe : J'AY MIS LA CROIX SUR MA TRISTESSE, — ce que la jovialité de Tancrède de Sancigny paraissait avoir interprété tout à fait gaîment, en dépit de la légende qui assignait à cette devise, contemporaine de l'une des premières croisades, une origine sentimentale. — Du reste, ce Tancrède sans prétentions se faisait simplement appeler *Fred*, abréviatif anglais de son deuxième prénom.

Celui-là aussi était un moderne, mais sans pose aucune : par simple bonhomie, et pour ne se mettre en contradiction ni avec son temps, ni avec la plupart de ses camarades ou de ses amis. — Gueux comme Job, d'ailleurs, pour le quart d'heure, ruiné momentanément par le jeu, les courses et quelques divertissemens auxiliaires : sur la pente, par conséquent, du mariage ; mais incapable, grâce à une certaine chevalerie native et incurable, de se marier uniquement par intérêt.

— Ah, ah! fit-il en s'asseyant, je vois avec plaisir que votre deuil s'éclaire... ou s'éclaircit.

— Vous ne faites, mon cher ami, que répéter assez exactement ce que m'a dit tout à l'heure George Vivian, qui était assis à la place même que vous occupez... Ce qui serait amusant, par exemple, ce serait de vous entendre répéter aussi...

— Que je vous adore? dit Fred avec empressement. Parbleu! vous n'en doutez pas?

— Aïe! Je vous adore!.. Quelle formule, mon pauvre ami!

— Il est certain qu'elle a un peu vieilli. Mais, dame! écoutez donc, la chose ne date pas d'hier non plus!

— Quoi? Votre adoration?

— Non, l'amour, l'amour en général.

— Raison de plus pour n'en pas parler avec l'exagération, l'emphase démodée dont nos pères se servaient pour en outrer, comme à plaisir, l'expression; raison de plus même pour n'en pas parler du tout. Depuis Adam, vous comprenez...

— Oh! interrompit Sancigny, quant à cela, pardon! Je suis persuadé que jamais Adam n'a dit à Ève : « Je vous adore, » ni même « Je t'adore,.. » si l'on se tutoyait dans le Paradis terrestre. Ma conviction est que leurs sentimens, fort simples... Vous ne vous imaginez pas comme leurs sentimens étaient simples, à ces grands parens-là!.. Ma conviction, dis-je, c'est que leur vocabulaire amoureux était d'une indigence absolue. Ils ne se parlaient que par gestes, croyez-le bien, et...

— Sancigny, Sancigny! fit Mme de Lozanges.

— Oh! soyez tranquille : je n'essaierai pas de reproduire leur mimique. Le Jardin des Plantes,.. ou, si celui-là est trop loin de votre centre, le Jardin d'Acclimatation...

— Sancigny, Sancigny! fit encore une fois Mme de Lozanges en menaçant du doigt son visiteur.

— C'est votre faute. Vous m'avez interrompu juste au moment où j'allais aborder des considérations d'une haute portée... Bref, si ma formule est vieille, elle ne l'est pas tant que cela... Enfin, vous n'en voulez pas?

— Non, certes!

— Laquelle, alors?..

— Aucune, aucune, mon cher. Et c'est précisément ce que je disais à celui qui vous a précédé ici.

— Vivian vous a donc, lui aussi?..

— Oh! mon Dieu oui.

M. de Sancigny parut être légèrement contrarié de cette concurrence. Mais, se hâtant de faire contre fortune bon cœur, il demanda avec gaîté :

— Et vous lui avez interdit pareillement la formule?

— Celle-là et une autre, plus simple. Car, moins emphatique que vous, il ne dépassait pas le verbe usuel, le verbe aimer.

— Décidément, vous ne souffrez pas qu'on en parle?.. Mais, qu'on le sente?

— Ça, ce n'est pas mon affaire.

— Eh bien! voulez-vous que je vous dise? C'est très joli, cette pudeur ou cette fatigue des oreilles qui nous fait,.. qui vous fait trouver du ridicule aux vocables ayant beaucoup servi à exprimer les sentimens élémentaires. Mais cela nous ramène tout droit à nous passer de l'expression... Cela nous ramène au Paradis terrestre...

— Ou au Jardin des Plantes, peut-être! s'écria en riant Mme de Lozanges.

— Vous l'avez dit, riposta Sancigny. Au Jardin des Plantes, plutôt encore qu'au Paradis terrestre,.. à cause des gardiens. Car, s'il n'y avait pas de gardiens dans une société où les hommes ne voudraient plus dire, où les femmes ne voudraient plus entendre : Je vous aime... Oh, là! Oh, là, là!

Antoinette se mit à rire franchement. Puis :

— Enfin, c'est comme cela, prononça-t-elle. Moi, je ne veux pas en entendre parler. Et j'ai imposé cette condition à votre ami, qui est aussi le mien, qu'il eût à s'abstenir de toute allusion à un sentiment tendre dont mon humble personne serait l'objet. Faute de quoi, je l'ai menacé de lui fermer ma porte, ni plus ni moins.

— Diable!

— Parfaitement. Et à bon entendeur...

— Compris... Eh bien! nous n'en parlerons pas, voilà tout.

Il se tut pendant deux secondes et sembla réfléchir, assez évi-

demment marri de la clause formelle qu'on introduisait ainsi dans un pacte vague d'amitié, dont il croyait n'avoir qu'à modifier tout doucement la teneur élastique pour le transformer en un contrat plus tendre.

— Nous n'en parlerons pas, reprit-il, si ce n'est par moquerie... Car vous me permettrez bien de me moquer avec vous des rengaines sentimentales?.. Au fond, sachez-le, je suis de votre avis : le langage de l'amour est aussi démonétisé que le langage des fleurs.

— Alors, pourquoi, tout à l'heure?..

— La force de l'habitude, chère madame, et l'empire de l'éducation! Il n'y a pas si longtemps que l'on enseignait aux jeunes gens qu'il serait malséant de trouver une femme à son goût sans lui jurer qu'on est prêt à vivre et à mourir pour elle... Mais, si vous m'en dispensez...

— Je crois bien! et aussi de me trouver à votre goût.

— Ça, ce n'est au pouvoir de personne. Mais enfin, je vous atteste que je suis l'ennemi de la rhétorique amoureuse, autant qu'homme du monde... Aussi ne vous ferai-je jamais entendre ce ridicule idiome que pour en rire avec vous. Je suis très gai, moi, vous savez.

— Comme cela, à la bonne heure! et tant que vous voudrez.

II.

Ayant un pied partout, George Vivian n'avait éprouvé aucune difficulté à tenir sa promesse et à faire des recrues, pour le compte de Mme de Lozanges, dans un monde qui n'était ni le sien ni celui de la jeune femme, mais où ils comptaient tous deux bon nombre de demi-connaissances. Aussi, avant que l'hiver eût pris fin, pouvait-on trouver réunis, dans l'entre-sol de la place Vendôme, quelques échantillons assez distingués de nos jeunes gloires contemporaines. Ces astres catalogués avaient été, d'ailleurs, habilement mis en contact avec l'élément profane des samedis de la charmante veuve.

Chacun des élus, très flatté, en son particulier, d'avoir été choisi sur la seule foi de sa réputation, avait à cœur de se montrer en plein rayonnement; mais, chacun aussi ayant compris que le ton de la maison demeurerait simple et bon enfant, nul ne se fût donné le ridicule d'y faire l'augure ou le pontife. Au reste, dans ce milieu jeune, mais hardi et, en apparence, infiniment peu naïf, il ne semblait pas que l'on dût avoir chance d'étonner la galerie : il fallait se contenter de l'intéresser, — ou d'y tâcher.

Certain samedi de mars, plusieurs grands hommes de l'année s'y employaient de leur mieux.

C'était d'abord Aimé Basset, le critique ondoyant, promis par Vivian. Toujours prêt à se produire et à se pousser dans le monde, quémandeur d'invitations, on n'avait pas grand mal à l'attirer, celui-là! Il payait son écot en cabrioles intellectuelles plutôt qu'en bons mots, ayant plus d'agilité que d'esprit. Son art consistait essentiellement à passer de l'affirmation à la négation et de la négation au doute, en invoquant l'extrême complexité des idées modernes ; son esthétique, à louer ce qui réussissait. Le jeune Louvard, autre critique, mais plus rogue, sans être plus ferme, tournant, tout comme les autres, et plus que les autres, au vent du succès, quoique de moins bonne grâce que son confrère, lui donnait la réplique avec une pointe d'aigreur qui, dans la conversation comme dans le feuilleton, ne tardait point à s'émousser au contact de la souplesse aimable de son adversaire, — lequel était plutôt, au reste, un partenaire, empressé à le faire valoir, dès qu'il avait fini de se faire valoir lui-même. — Et ces passes courtoises aboutissaient invariablement à l'échange traditionnel de casse et de séné qui constitue la base ou la fin nécessaire des discussions entre critiques.

C'était ensuite le jeune et triomphant Maxime Rocque, député, conférencier, *articlier*, obscur et symbolique, inintelligible, partant réputé très fort. Sans une idée personnelle, n'ayant jamais produit une œuvre, paraissant quelquefois se chercher lui-même dans sa poursuite de l'inexpliqué, il se nourrissait et nourrissait ses auditeurs ou ses lecteurs de toutes les opinions et de toutes les doctrines incompréhensibles, qu'il ramassait çà et là, dans des volumes inviolés, pour les commenter ensuite, en ayant l'air de les faire siennes. — Un de ses collègues parlementaires, qui avait sur le cœur deux ou trois mystifications oratoires, infligées à la Chambre par le jeune député, l'avait défini : un amuseur embêtant.

C'était encore Grégoire Hilarion, directeur et rédacteur en chef d'une feuille boulevardière, bon sceptique faisant semblant de croire que ce temps-ci offre beaucoup d'intérêt, tout en se déclarant fort attaché aux choses du passé, et ménageant ainsi la chèvre et le chou, histoire de se concilier des sympathies nombreuses, pour assurer les gros *tirages* qui étaient sa gloire. Puis Hubert de Rabb, humoriste, chroniqueur moderniste, parce qu'il faut hurler avec les loups, mais ne gobant rien ni personne, pas même lui : le plus spirituel de tous, — peut-être le seul vraiment spirituel.

Enfin venaient : Paul Lamarre, auteur dramatique incongru, producteur intermittent de petits scandales qui se jugeaient, de

temps en temps, à huis-clos, dans les assises du Théâtre-Libre; Claudius Rex, l'avant-dernier poète chevelu (il en surgit toujours un après celui qu'on croyait le dernier), Provençal à tous crins, révolutionnaire et tendre, terrible et doux, brave homme de talent, plein d'amusans contrastes; Abel Marge, philosophe néo-chrétien, élégant et parfumé, à la recherche d'une religion et ne désespérant pas d'en inventer une qui plaise aux dames, — un peu spirite, en attendant; — Raymond Boys, romancier-analyste (encore un choyé des dames), écrivain laborieux, psychologue de cabinet, très naïf et très inexpérimenté, mais ayant eu la chance de rencontrer un public plus naïf encore, qui a pris presque au sérieux ses vues intuitives sur le cœur des femmes; Max Netter, musicien à peu près inédit et injouable, mais qui avait le mérite de très bien jouer les compositions d'autrui, même celles des confrères qu'il débinait le plus; Étienne Fix, l'un de nos deux ou trois cents peintres à la mode.

Voilà pour le clan des professionnels, comme disait George Vivian. Et il faut convenir qu'il était assez nombreux, s'il ne l'était pas trop.

Mais le dé de la conversation échut néanmoins, ce jour-là, à un simple profane, Pascal Outreau, qui avait à raconter un enlèvement dans le monde.

Ce Pascal Outreau était le fils de l'un des chefs de la fameuse maison Outreau, Guyard et Cie, de Reims, laquelle a gagné et gagne encore des millions à *champagniser* des vins blancs de Touraine, qui passent par Reims avant de partir pour l'Angleterre, l'Allemagne ou la Russie. L'excuse de la maison, c'est que, dans ces trois pays seulement, il se consomme plus de vin de Champagne que n'en produisent ensemble tous les vignobles champenois. Un peu gros et rouge de teint, passablement vulgaire et épais d'encolure, mais recherché dans sa mise, ni sot ni laid, au surplus, Pascal était très lancé dans tous les mondes. La fortune paternelle et les alliances de sa famille lui avaient ouvert toutes les portes; sa belle humeur, d'une causticité quelque peu lourde, mais habituellement exempte de fiel, parce qu'il n'avait pas à se plaindre de grand'chose, lui assurait partout une place enviable : un grain de trivialité n'est pas pour nuire aujourd'hui; cela fait office de gros sel dans la cuisine des blasés. Et les bons enfans de verve tant soit peu drôlatique passent aisément pour des braves gens fort spirituels, — ce qui n'est pas toujours conforme à la vérité.

Tout à fait à l'aise, au milieu du cercle des visiteurs de Mme de Lozanges, le monocle à l'œil, le jonc en main, Pascal Outreau contait son anecdote avec désinvolture, tandis que la maîtresse de la

maison, assistée de sa petite amie Mlle Marie-Ève de Mérigny, offrait du thé et du vin de Constance ou de Tokay à ses hôtes de l'après-midi.

Si M. Outreau contait avec désinvolture, Mlle de Mérigny écoutait sans embarras, allant et venant, gracieuse, alerte, délurée, parmi les sièges rangés en demi-cercle autour de la cheminée et qu'occupaient des personnages dont l'importance ou la notoriété ne paraissait pas l'impressionner grandement. Il faut dire que l'historiette dont le gros Pascal régalait son auditoire n'avait rien de bien scandaleux : c'était la très simple aventure d'une jeune personne qui s'était enfuie avec un amoureux assez mal pourvu, mais plein d'excellentes intentions, puisqu'il n'avait eu d'autre visée que le mariage, et qu'il allait en venir à ses fins. Le nom seul de l'héroïne, — un des beaux noms du faubourg, — et peut-être aussi sa grande fortune, rendaient ce fait-divers intéressant, la fugitive étant rentrée au bercail et s'apprêtant à rentrer dans le monde au bras de son mari.

— Bref, conclut Pascal en se dandinant sur sa chaise, c'est un roman vécu, et il n'y en a pas tant aujourd'hui : il faut encourager ça.

— Par quoi? demanda Mme de Lozanges.

— Mais, d'abord... par l'indulgence des commentaires. Ne découragez pas l'amour, mesdames!

— Oh! l'amour! fit dédaigneusement la maîtresse du logis. Peuh!

Mlle de Mérigny s'arrêta au milieu du cercle, tenant à la main une tasse pleine, qu'elle s'apprêtait à offrir.

Elle était remarquablement jolie, cette petite Marie-Ève, sous ses cheveux blonds où un reflet du soleil couchant faisait courir des flammes d'or. Le regard de ses yeux bleus, par exemple, avait plus d'assurance que de candeur, et de toute sa mince et élégante personne il se dégageait comme un capiteux parfum de crânerie; mais, si osée qu'elle fût, son audace n'avait rien de déplaisant ni de choquant, parce que tout, en elle, semblait harmonique, et que c'était une femme, en somme, ou un embryon de femme en bonne voie de développement, non un de ces gavroches femelles, plus ou moins mal embouchés, que de spirituelles caricatures nous représentent comme le type de la jeune fille moderne, — un type qu'il faudrait réformer à tout prix, s'il existait. — Ses gestes étaient presque rares et sans outrance; sa démarche, quoique vive, était infiniment souple et gracieuse; sa mise, recherchée, mais non tapageuse. Et, dans ce cadre d'un luxe de bon aloi, sa svelte et exquise petite silhouette « bien moderne » semblait juste au point.

Aussi les hommes présens paraissaient-ils l'admirer avec conviction, à commencer par Pascal Outreau. Seul, Fred de Sancigny

gardait toute son attention pour Antoinette; et la fidélité de son regard disait assez que, chez Mme de Lozanges, il ne voulait ou ne pouvait s'occuper que de la maîtresse de la maison.

Il était évident (son attitude l'annonçait) que la jeune fille avait le désir de dire son mot et de formuler un jugement sur l'aventure qui défrayait la causerie.

— Moi, dit-elle tout à coup, je trouve cette histoire ridicule.

— Bah! fit Pascal en se récriant.

Et, à travers son lorgnon, on eût dit qu'il provoquait du regard la jeune fille, comme la défiant de s'expliquer ou guettant, en connaisseur, une amusante hardiesse de pensée ou d'expression.

Elle, sans se troubler, — quoique, d'après le témoignage même des actrices les plus réputées, rien ne soit plus difficile que de débiter quelque chose en scène avec une tasse de thé dans les mains, — répliqua tranquillement :

— Mon Dieu, oui, ridicule, tout à fait ridicule.

— Pour qui? demanda-t-on.

— Oh! pour l'héroïne, bien entendu... Du côté du jeune homme, c'était simplement une affaire.

— Patatras! s'exclama Outreau. Voilà l'amour condamné même par les jeunes filles!.. Alors, mademoiselle Marie-Ève, vous n'admettez pas que le sentiment doive ou puisse l'emporter sur les considérations d'ordre pratique?

— Si, déclara la jeune fille, mais à la condition qu'on lui sacrifie tout, qu'on ne demande plus rien au monde, qu'on n'accepte plus rien de lui... Ce que je n'admets pas, c'est qu'une jeune personne dorée sur tranches se fasse enlever par un monsieur sans le sou, puis, quand ses parens ont cédé à l'irrésistible pression du scandale, réclame sa place au soleil de son monde et la reprenne, accompagnée de sa dot et de son mari... Même sans enlèvement, quand on se marie par inclination, on se doit à soi-même de ne pas s'exhiber. On a opté pour le roman : va pour le roman!.. mais jusqu'au bout.

— Je n'ai rien à objecter, riposta Pascal, puisque vous sauvegardez les droits de ce pauvre sentiment, si méconnu, si maltraité de nos jours... Rien, sinon que le bout des romans, c'est assez généralement le mariage : c'est à cela qu'ils tendent, mais c'est là qu'ils s'arrêtent. Et puis, vous me permettrez de vous faire observer que, s'il faut renoncer à tout pour laisser parler son cœur, les jeunes personnes qui donneront ce bel exemple n'auront point volé le nom d'héroïnes. C'est crâne, mais crânement dur, votre théorie!

— C'est pourtant ainsi que je comprends les choses, dit Marie-Ève en ébauchant une courte révérence.

Et, en même temps, elle se retournait vers M. de Sancigny pour lui offrir la tasse de thé qu'elle tenait toujours à la main, de telle sorte que sa révérence, ses paroles, sa personne même, pouvaient sembler offertes à Fred, aussi bien que la tasse.

Son action, fort naturelle en elle-même, avait cependant été si brusque et était venue si exactement ponctuer sa phrase, qu'il était difficile de n'y pas chercher quelque sens ou quelque intention se rattachant à la circonstance. — De fait, on ne s'en priva guère; mais les réflexions que suggérait à chacun la conduite de la jeune fille n'étant pas de celles que l'on peut formuler à voix haute, ni même tout de suite à voix basse, il y eut un moment de gêne et de silence, à quoi Mme de Mérigny, — belle quadragénaire très en dehors, comme sa fille, — ne remédia qu'imparfaitement en disant :

— Voilà une profession de foi, fillette, qui, si elle n'était faite pour décourager bien des gens, pourrait paraître compromettante. Mais la certitude de ne pouvoir t'emporter qu'au désert n'allèchera pas, fort heureusement, beaucoup de galans désargentés.

— En fin de compte, demanda quelqu'un pour rompre les chiens, qu'est-il advenu des amoureux?

— Ils ont passé une journée à Fontainebleau, répondit Pascal en riant, ni plus ni moins.

— La journée... seulement?

— Les parens ont fait jouer le télégraphe avant la nuit : Revenez, pardon et consentement... Vous savez, c'est une formule toute prête... Avec l'adresse, ça ne leur a guère coûté que cinquante centimes... plus la dot. Mais on prétend que, par prudence, le jeune homme n'a voulu revenir que le lendemain matin.

— Oui, murmura Hubert de Rabb à l'oreille de son voisin, ça s'appelle : coucher sur ses positions.

— Que dites-vous tout bas, monsieur de Rabb? demanda Mme de Lozanges, très friande de l'esprit du chroniqueur.

— Je disais, madame, répondit celui-ci, que, en amour comme à la guerre, il ne faut jamais battre en retraite à la fin du jour, puisque les bulletins de victoire se rédigent de nuit et que ce sont les positions du soir qui en décident.

Il eût été difficile de paraphraser plus décemment une indécence. Hubert de Rabb était, d'ailleurs, coutumier du fait, — coutumier des indécences et des paraphrases habiles. — Journaliste par nécessité, homme du monde par goût, et peut-être par droit de naissance (car on ne savait trop quelle personnalité ou plutôt quel état civil se déguisait sous son permanent pseudonyme), c'était un être à part, inclassable ou déclassé, et qui pouvait s'octroyer toutes les libertés, parce qu'on l'invitait précisément dans l'espoir qu'il

se les octroierait. Mais il épuisait rarement son droit, restant presque toujours, par coquetterie, en-deçà de ce qu'on attendait de lui, tout en allant aussi loin qu'il le fallait pour amuser son public.

Cependant, Sancigny, qui avait accepté distraitement la tasse de thé offerte par Marie-Ève et la buvait non moins distraitement, — par une machinale habitude d'absorber, à heure fixe, ce liquide tiède, — Sancigny paraissait absent de la conversation. Soit qu'il poursuivît son rêve amoureux, soit qu'il eût été vraiment gêné par l'espèce de démonstration inattendue à laquelle Mlle de Mérigny s'était livrée en sa faveur, il voyageait visiblement dans l'espace. Mme de Lozanges s'en aperçut et l'interpella avec malice, lui jetant au nez cette remarque, qu'il était muet, lui bavard à l'ordinaire, et muet sur des sujets qu'il devait posséder à fond. Aussitôt, Marie-Ève vint à la rescousse et lui demanda, sans façons, pourquoi il n'avait rien dit tout à l'heure.

— Moi, déclara-t-il alors en revenant à lui et en reprenant la conversation où il l'avait laissée, je ne comprends rien aux romans ni au romanesque. Je suis entièrement de l'avis de Mme de Lozanges : l'amour, peuh!

Il imita, aussi exactement que possible, l'intonation et la petite moue de dédain qu'avait eues la maîtresse de la maison à l'adresse de l'amour. Puis il ajouta :

— Il n'y en a pas tant qu'on veut bien le dire. La vérité est que c'est un manteau qui drape et déguise toutes sortes de convoitises plus ou moins inavouables...

Un coup d'œil inquiet de Mme de Lozanges vint l'interrompre, en lui désignant Marie-Ève, seule jeune fille présente. Mais il reprit tout de suite :

— Toutes sortes de convoitises très terre-à-terre, de calculs et d'ambitions où la sentimentalité n'a rien à voir. En tout cas, un homme pauvre ou ruiné qui épouse une jeune fille riche ne peut pas aimer cette jeune fille : s'il l'aimait, il ne l'épouserait pas, sûr que son amour sera suspecté. Dès là qu'il l'épouse, fût-ce pour aller vivre avec elle au fond d'une thébaïde plus ou moins ornée, il montre, par cela seul, un peu plus que le bout de l'oreille : il montre le fond de son cœur, qui n'est autre que le fond de sa bourse... Il n'y a pas de quoi le condamner au gibet ni au pilori, certes! Car le mariage est un contrat comme un autre, où il n'est pas défendu de chercher un avantage matériel. Seulement, il ne faut pas que le monsieur se donne les gants d'une passion romanesque. Ah! non!

Chacun donna son avis sur cette question tant débattue, toujours actuelle, sauf Mlle de Mérigny, qui avait déjà donné le sien

par avance. Mais, en écoutant la déclaration de principes, très nette, de M. de Sancigny, elle avait changé de couleur. — Décidément, elle l'aimait. Et, hardiment, elle avait voulu savoir s'il était homme à l'épouser, après qu'il aurait appris de sa propre bouche qu'elle était femme à aimer tout de bon, c'est-à-dire hors du monde.

On venait de lui répondre, et la réponse ne lui avait pas fait plaisir. Elle avait senti que cette réponse s'adressait bien à elle et avait été mûrie par la réflexion. — En effet, il était difficile d'admettre que Sancigny ne se fût pas aperçu, d'une part, que la jeune fille, toujours prompte et hardie dans ses dires comme dans ses actes, avait un faible pour lui, et qu'il n'eût pas remarqué, d'autre part, le sens et la portée d'une invite à laquelle il avait semblé directement répondre.

Au vrai, Fred savait parfaitement à quoi s'en tenir sur les sentimens de Marie-Ève, ou, du moins, sur leur nature, sinon sur leur degré. Et l'occasion lui avait paru tout indiquée pour une réponse catégorique, qu'il pouvait, vu la circonstance, formuler avec autant de convenance que de précision. Il était épris d'Antoinette : il ne voulait qu'elle, pour le moment. En outre, Mlle de Mérigny étant destinée à avoir une fortune énorme, il eût considéré comme une malpropreté de l'épouser, lui, ruiné, présentement, de fond en comble, sans l'excuse d'une inclination véritable. Et il était d'autant plus imbu de cette idée, qu'il devinait ou croyait deviner, sous la tendre bienveillance de la jeune fille, quelque chose comme un instinct charitable qui la poussait à repêcher un naufragé de marque, en train de se noyer discrètement, décemment, après s'être ruiné, non sans tapage, mais surtout pour se distraire et peut-être par distraction. — Mme de Lozanges était riche, elle aussi, mais beaucoup moins, sans compter qu'elle était aussi beaucoup moins bien née que Marie-Ève et avait, de ce chef, quelque chose à gagner en épousant un Sancigny. Et puis, c'était une femme faite, et une femme à conquérir, non une jouvencelle qui se jetait à sa tête. Et enfin, il l'aimait.

Il l'aimait beaucoup, mais d'une affection assez étrange, parce qu'elle était assez clairvoyante. Il la voyait, à peu près, comme elle était : dupe de certains mots, de certaines apparences, tyrannisée par un puéril idéal d'innovation ou de renouvellement, mais sincère, en somme, hardie, franche, gaie, allante... et si jolie! Comment ne pas désirer sa conversion à des idées simples, à des sentimens naturels... auxquels lui-même servirait de thème ou d'objectif? La difficulté était d'arriver à son cœur sans passer par ses oreilles, puisqu'elle ne voulait pas ouïr la moindre déclaration. Mais cette

difficulté même était plutôt faite pour éperonner le zèle amoureux du jeune homme que pour le décourager. Car il y avait de la vaillance, avec une réelle délicatesse de sentimens, chez cet aimable désœuvré, très supérieur à son genre de vie, très évidemment au-dessus du rôle médiocre qu'il avait accepté jusque-là, et qu'il lui avait plu d'accepter avec gaîté, mais seulement faute de mieux, — ce qui expliquait la sympathie de la gentille Marie-Ève. — D'ailleurs, pour tout dire, il entrevoyait déjà comme un plan de campagne qui devait lui procurer l'accès indirect des oreilles et du cœur de la jeune veuve. C'était la marotte de celle-ci d'écarter, non-seulement les fadaises et les rengaines des galans, mais jusqu'aux protestations sincères d'un homme sérieusement épris : soit! Elle n'entendrait que des plaisanteries et des éclats de rire, elle ne connaîtrait que la caricature de l'amour... jusqu'au jour où cette parodie lui donnerait envie de faire connaissance avec l'éternel, l'indestructible chef-d'œuvre, dont les échos trouveraient bien le moyen de retentir à ses oreilles malgré la dérision des travestissemens et à travers les moqueries d'une burlesque satire. Moraliste profond, parce qu'il s'était servi de son cœur autant que de son cerveau pour connaître et expérimenter la vie, M. de Sancigny comptait que, tôt ou tard, l'amour se ferait deviner sous son déguisement ridicule et saurait s'imposer à une âme de femme que rien n'autorisait à croire inerte et insensible.

En attendant, il se promit, sans rien faire qui pût redonner à Mlle de Mérigny quelque illusion dangereuse, de la traiter avec une sympathie amicale, reconnaissante et respectueuse. L'acte de la jeune fille, en effet, qui avait semblé lui offrir, en même temps que sa tasse de thé, son exquise personne et son imposante fortune, l'avait touché, — du moins à la réflexion, car il n'avait été tout d'abord qu'interdit et embarrassé. — Cela valait bien quelques égards.

III.

Depuis assez longtemps, le dîner avait pris fin, un dîner littéraire et artistique, assaisonné de propos un peu plus bruyans et à peine plus spirituels que ceux qui agrémentent le commun des dîners mondains ou bourgeois. — Pour que les artistes et les écrivains soient ce qu'on aime à se les figurer, il faut qu'ils se trouvent, ou tout à fait entre eux, dans une intimité franche dont aucune présence d'intrus ne gêne les épanchemens (encore retombent-ils un peu vite dans les questions de boutique), ou isolés dans un milieu aristocratique. Cette dernière circonstance est la plus

propre à les mettre en valeur, pourvu qu'ils aient affaire à des interlocuteurs rompus à tous les manèges de la conversation, sachant, par conséquent, leur fournir habilement des thèmes de causerie. Or, l'erreur de Mme de Lozanges avait été précisément d'inviter tous ses grands hommes en bloc, ce qui ne lui avait pas permis de les encadrer.

Elle avait imaginé et elle venait d'inaugurer deux séries de dîners et de réceptions : la première comportant un dîner artistique et une réception mondaine; la seconde, un dîner mondain suivi d'une réception artistique.

C'était le tour du dîner des *cabotins*, — ainsi qu'on avait déjà baptisé ces agapes périodiques, par imitation de ce qui a été fait à l'Académie française, où tout ce qui n'est pas du monde est rangé sous cette étiquette. — Et Mme de Lozanges avait pu s'apercevoir que ces railleurs nés des ridicules bourgeois sont étrangement prompts à s'embourgeoiser, et qu'ils y sont plus que jamais enclins depuis qu'ils mettent on ne sait quelle gloriole à imiter sans discernement ceux dont ils se moquaient jadis sans mesure.

Au fumoir, — car, toujours de son temps, l'aimable veuve avait tenu à faire aménager chez elle une petite tabagie, — au fumoir, Hubert de Rabb avait constaté à haute voix, pour rendre hommage à la vérité, que les convives, y compris lui-même, avaient conversé comme des agens de change ou des marchands de nouveautés. Et il était parti de là pour soutenir brillamment cette thèse scientifico-philosophique, que, chaque faculté étant logée et confinée dans une case du cerveau, il n'y a pas de raison pour qu'un homme de talent soit un homme d'esprit : tout dépend de la lucarne qu'on ouvre quand on regarde à l'intérieur; et, s'il n'y a qu'une case pleine ou bien garnie, on a peu de chances d'apercevoir quelque chose d'intéressant.

Là-dessus, tout le monde s'était lancé à fond de train. Mais, bientôt, les digestions s'achevant, et, par suite, l'ardeur des discussions commençant à décliner, l'heure vint de ces concessions mutuelles qui, nonchalamment faites, s'échangent parmi des bâillemens simultanés, — période d'apaisement, précédant de peu la retraite, à l'ordinaire. — Seulement, c'était l'heure aussi de la réception mondaine. En sorte que l'animation tardive provoquée par l'humour cinglant du journaliste ne s'éteignit pas tout à fait.

Pascal Outreau était arrivé, le verbe haut, ayant évidemment bien dîné. Il se joignit, dans un angle du grand salon, à un groupe masculin dont Hubert de Rabb, avec sa figure ravagée, mais expressive et sarcastique, faisait le plus bel ornement.

— Tiens! fit-il après avoir, pour la seconde fois, promené son

regard partout, ni Sancigny, ni Mlle de Mérigny! J'aurais été curieux pourtant de suivre les péripéties de cette petite intrigue.

— De quelle intrigue? demanda quelqu'un.

— Eh! de celle à laquelle on nous a initiés l'autre jour. Un beau jeune homme sans le sou dont une héritière fait le siège, c'est intéressant.

— Croyez-vous donc que la petite Marie-Ève?..

— Ça m'en a tout l'air... Mais pourquoi Sancigny résiste-t-il?.. Moi, si elle voulait, la blonde héritière, elle m'aurait tout de suite.

— Seulement, fit Hubert de Rabb qui était pour Outreau un ami de coulisses, seulement, elle ne veut pas, voilà!

— Jusqu'à nouvel ordre.

— Vous croyez que ça ne durera pas longtemps, son idée fixe?

— J'en suis sûr. L'enfant est fière... Elle a de l'initiative, mais de l'amour-propre aussi,.. et surtout de la mobilité. Sancigny se dérobe, probablement parce qu'il a déjà trouvé ailleurs son affaire. Sa dérobade rendra, dans un temps prochain, ce jeune cœur à la circulation.

— Vous en parlez avec une assurance!

— C'est que je connais les femmes. Je les ai étudiées à bonne école.

Il y eut, dans le groupe, un ironique *tolle* pour accueillir cette déclaration présomptueuse, dont seuls sont capables les jeunes gens qui ont bien dîné. Et Hubert de Rabb, se penchant vers Outreau, lui demanda avec une gravité comique :

— Combien payait-on à la porte de cette école-là?

— Blaguez, répondit le gros garçon sans se démonter, blaguez, mon cher. N'empêche que je connais mieux que vous les femmes de ma génération.

— Une génération... de spontanées, alors?

— Vous l'avez dit. De l'aplomb, des toquades, tant qu'on voudra! Mais une passion sérieuse, une volonté tenace, allons donc!

— Bah! bah! répliqua de Rabb. Il y a des toquades aujourd'hui comme autrefois ; mais, aujourd'hui comme dans tous les temps, il y a aussi des passions... qui ne sont pas des passades, ne vous déplaise!.. Ah! parbleu! vous êtes bons, vous autres, avec votre prétention d'innover dans le cœur humain! Mais, pas même en littérature, mes bons amis! Nulle part, vous le voyez bien, nulle part on n'a trouvé, on ne trouvera rien de neuf. Il n'y a que des gogos de la force des neuf dixièmes de l'élite de ce peuple *snob* que nous sommes pour s'imaginer qu'on va leur servir ou qu'on leur a servi quelque chose de nouveau. Ce qu'on vous sert, ce sont des déplacemens d'adjectifs, et il n'en faut pas davantage pour vous faire

bayer d'aise, des impropriétés de termes, mais surtout des appellations nouvelles. Les mœurs et la littérature font comme les médecins qui trouvent des désignations inédites, mais n'inventent ni un remède, ni même une maladie...

Au mot *littérature*, plusieurs étaient là, qui avaient dressé l'oreille ainsi que font les chevaux de troupe au son de la trompette. Et quelques-uns hochèrent la tête en se tortillant la barbe : ils s'apprêtaient à répondre.

Le jeune député Maxime Rocque intervint le premier.

— Vous êtes injuste, déclara-t-il de son air sentencieusement goguenard. Vous méconnaissez le génie national, lequel est en gésine, à l'heure actuelle, c'est visible. On cherche, on cherche de tous côtés, on cherche dans tous les ordres d'idée... On cherche même une religion. Demandez plutôt à Marge, notre philosophe-poète.

Un joli garçon, à la barbe de Christ, et qui avait du linge et de la tenue, fit en souriant un signe affirmatif. — C'était Abel Marge, un jeune homme qui n'avait pas seulement du linge et de la tenue, mais qui avait aussi du monde et des lettres, et qui professait, en vers et en prose, dans les salons novateurs, une philosophie néo-chrétienne encore assez indéterminée. Cela lui procurait l'ineffable avantage de discourir, le soir, au milieu des épaules nues, avec de jolis confrères ayant de beaux yeux et la peau douce.

— Ah! oui, riposta l'impitoyable humoriste, parlons-en, de votre religion nouvelle! Se mettre à la poursuite d'une croyance et d'un culte inédits, vers la fin du dix-neuvième siècle, ce serait une idée inexplicable autant qu'abracadabrante s'il n'y avait pas à cela une explication toute simple... que je vous donnerai gratis, si vous voulez... Avoir le choix entre ce bon vieux matérialisme, rajeuni par le naturalisme scientifique, et ce christianisme toujours jeune, mais qui a eu le temps de faire ses dents... sans parler de ce commode et charmant scepticisme, lequel ne date pas d'hier non plus... et chercher autre chose, chercher une doctrine neuve sur de si antiques matières, où tant de générations de penseurs se sont consumées tour à tour, encore une fois, ce serait inexplicable si vous ne montriez, par-ci par-là, le bout de l'oreille, mes bons messieurs. L'explication de ce stupéfiant phénomène, elle tient tout entière dans un mot : le spiritisme... Oui, le spiritisme! Car tout ce pseudo-mysticisme, toute cette religiosité à la cantonade procède de la plus colossale mystification qui se soit adressée jamais à l'éternelle et infinie crédulité des hommes. Si nul de vous, messieurs, n'avait vu tourner des tables, ni cru converser avec des morts par l'obligeante entremise de quelque truchement en acajou, sans s'apercevoir qu'il devenait ainsi la proie des somnambules ou des mé-

diums, ce qui est tout un, nous n'assisterions point aux élans de votre nébuleux génie vers une foi dont il ne vous reste plus guère à découvrir que l'objet. Et le flottement où se balance et où nous balance avec elle votre âme inquiète aboutirait à tout autre chose... Bref, vous seriez, ou matérialistes, ou chrétiens, ou simplement sceptiques,.. ce qui vaudrait encore mieux que d'être nigauds.

Abel Marge protesta avec un doux haussement d'épaules et en levant les yeux au ciel, mais rougit beaucoup, car de Rabb avait touché juste.

Claudius Rex, lui, qui était un bon athée en même temps qu'un socialiste ardent et un délicat poète, approuva du geste et de la voix.

— Oui, oui, prononça-t-il de sa voix de basse au fort accent de Provence, bien touché! Ce ne sont pas ces viandes creuses, ces billevesées et ces turlupinades qui vous donneront du muscle, jeunes gens, pour les grandes parties de l'avenir.

— Le fait est, opina le romancier Raymond Boys après avoir un peu cherché la forme de ses conclusions, que, si l'on veut absolument un culte qui ne soit point orthodoxe, mieux vaut celui de l'esprit que celui des esprits : le singulier me paraît préférable au pluriel.

— Et ce sera un culte presque nouveau, lui insinua quelqu'un en douceur, tant les jeunes le mettent en oubli!

— Mais que nous voilà loin, fit observer Outreau, de notre point de départ! loin de Mlle de Mérigny, hélas!

— Eh bien! dit Hubert de Rabb après avoir constaté que le groupe venait de se désagréger, jugeant, sans doute, la discussion close, — revenons-y, mon cher, puisque nous sommes seuls. Voulez-vous mon sentiment? Mlle de Mérigny finira par épouser M. de Sancigny. Je ne me vante pas de connaître les femmes, qui m'ont très souvent roulé; mais je crois connaître un peu les masques et les visages. Et, en outre, si je connais imparfaitement les femmes, je connais assez bien les hommes. Or, d'un côté, Mlle de Mérigny me paraît être une petite personne aussi résolue que franche, aussi intelligente que jolie; et, d'un autre côté, M. de Sancigny, que j'ai souvent rencontré, en des milieux parisiens très variés, me fait l'effet d'un homme de cœur, d'un de ces hommes qui ne sauraient se contenter d'épouser un gros sac,.. mais qui ont des raisons particulières de ne pas tourner longtemps le dos à la fortune quand elle revient sur ses pas, après leur avoir tourné les talons. Donc, un jour ou l'autre, notre marquis, la petite tenant bon, ouvrira les yeux et lui ouvrira son cœur...

— A moins, interrompit Outreau, à moins que, comme je le disais, le bon Fred n'ait trouvé ailleurs chaussure à son pied.

Il clignait l'œil d'un air entendu.

— Oui, oui, vous voulez dire qu'il est amoureux de Mme de Lozanges? et que la comtesse pourra bien, quelque jour, accoler au jeune blason, d'origine impériale... ou impérialiste, des Arnauld de Saint-Rémy le vieil écusson des Sancigny, aux lieu et place des petits losanges d'azur et d'argent, armes parlantes de son défunt mari?

— Tiens! Vous le saviez déjà?

— Parbleu! Est-ce qu'un homme peut cacher ces choses-là? Est-ce qu'il est capable de regarder la femme qu'il aime ou qui simplement lui plaît sans se trahir? Ah! les femmes, à la bonne heure! En voilà, des créatures du bon Dieu qui ont, quand elles veulent, des yeux pour ne pas regarder!.. Aussi n'oserais-je rien affirmer quant aux sentimens de Mme de Lozanges. Cependant, je ne la crois pas éprise, je ne la crois éprise de personne.

— Enfin, que pensez-vous de tout cela, au demeurant?

De Rabb mit familièrement la main sur l'épaule de son interlocuteur; et, le regardant avec un sourire de raillerie, qu'il s'efforçait de rendre amical :

— Je pense, répondit-il, mon bon, que vous voudriez bien épouser Mlle Marie-Ève, mais que vous ne l'épouserez pas, ce qui sera peut-être dommage... pour vous. Mais, bah! mieux vaut un programme à varier qu'un bonheur... *idem*.

Pascal fit un geste de mauvaise humeur, tourna le dos et s'en alla, marmottant entre ses dents :

— Bêta d'homme d'esprit, va!.. Parce qu'ils font des mots,.. moins que cela : des à-peu-près... ces gens-là s'imaginent qu'ils ont de la profondeur et du flair... Dire qu'ils gagnent leur vie, une vie presque pareille à la nôtre, avec leurs calembredaines! et qu'on leur donne des billets de mille francs en échange de quelques calembours imprimés! Autrefois, c'était moins cher que ça : on en avait trois cents pour un sou.

— Oui, se disait le journaliste de son côté, rognonne, mon bonhomme. Ça te vexe, mais ce sera comme ça... Je l'espère, du moins, car il serait vraiment par trop regrettable que des fils de marchands ventrus, ventrus eux-mêmes, vinssent rafler même les héritières de bonne maison à la barbe des hommes bien nés. S'il y a une logique en ce monde, Sancigny épousera la petite Mérigny, et Mme de Lozanges épousera... Qui diable épousera-t-elle bien?.. Tiens! parbleu! elle épousera l'ami Vivian. Ils sont de niveau : très gentils, mais pas bien forts, puisqu'ils gobent leur temps à fond; ils seront merveilleusement appareillés, comme l'autre couple de mon invention. Allons! il ne me reste qu'à les bénir.

Mme de Lozanges venait de son côté, accompagnée de George

Vivian. Animée, sémillante sous ses dentelles noires, qui frissonnaient autour d'elle comme un plumage d'oiseau et qu'égayaient des roses jaunes, la jeune femme était tout à son avantage, ce soir-là. L'expression de sa physionomie, plus simple, moins étudiée, moins cherchée qu'à l'ordinaire, lui valait un surcroît de charme, qui, joint à l'éclat de ses épaules nues, la rendait vraiment rayonnante.

— Après tout, se dit le journaliste, qui la jugeait mal ou trop sévèrement, il ne sera pas bien malheureux non plus, celui qui l'épousera, quel qu'il soit.

Et il s'avança à la rencontre d'Antoinette, qu'il aborda avec beaucoup de politesse et même de grâce mondaine; car il savait quelquefois dépouiller à temps le vernis douteux dont les habitudes ou les hasards de sa vie avaient revêtu son éducation première.

— Vous n'êtes décidément pas aimable, lui dit la jeune veuve. Quand vous prenez la parole chez moi, c'est pour parler tout bas ou pour haranguer des privilégiés dans les coins.

— Ai-je dit quelque chose d'intéressant?

— Il paraît, car on vient de dauber sur vous en ma présence, à propos de ce que vous avez dit. Qu'était-ce?

— Oh! un simple petit éreintement de quelques-unes des turlutaines de ce temps-ci.

— Vous savez que j'en suis, de ce temps-ci? dit en riant Mme de Lozanges.

— Moi aussi, hélas!.. quoique un peu moins... un peu moins par l'âge, d'abord.

— Laissez donc! Vous en êtes tout autant que moi.

— C'est-à-dire que j'en prends souvent le ton pour essayer de m'en faire entendre. Mais vous remarquerez que j'attaque tout et que je ne défends rien.

— Instinct d'homme d'esprit... et de journaliste.

— Eh bien! c'est ce qui vous trompe, madame. Par instinct et par goût, je suis très conservateur... en matière de mœurs, s'entend, car nous ne parlons pas politique.

— Non, j'aime autant ça. Aujourd'hui, vous savez, nous ne sommes pas à la politique. C'est tout à fait vieux jeu, la politique!

— Comme le sentiment! fit de Rabb, un peu gouailleur.

— Je crois bien! s'écria Antoinette. Mais le mot, d'ailleurs, le mot lui-même a des manches à gigot!

— Soit! Seulement, je me demande, et je prendrai la liberté de vous demander respectueusement ce qui vous reste.

— Ce qui nous reste? Comment? mais...

— J'écoute avec intérêt, dit malicieusement le journaliste.

Antoinette, assez interloquée par le regard comme par la ques-

tion de son hôte, cherchait des mots pour répondre et n'en trouvait pas, parce qu'elle ne trouvait pas d'idées. — Quant à Vivian, qui, tout lié qu'il était avec le chroniqueur, en redoutait les boutades et les pointes, il s'était éclipsé.

— Dame! reprit de Rabb, plus libre depuis qu'il était seul avec la jeune femme. Vous n'êtes pas extraordinairement portées, vous autres femmes dans le mouvement, vers les choses de la religion... Alors, récapitulons : ni religion, ni politique, ni sentiment. Que reste t-il pour votre partage? comme disait Massillon. Le Théâtre-Libre? C'est peut-être insuffisant.

— Comptez-vous pour rien le plaisir de vous entendre? demanda Mme de Lozanges, malicieuse à son tour, parce qu'elle s'était reconquise.

Hubert de Rabb s'inclina avec le geste d'un tireur qui accuse un coup de bouton dans un assaut. Et il eût été impossible, en effet, de lui mieux marquer ou faire sentir la part qu'ont la curiosité et la tolérance modernes dans les succès mondains des hommes de sa sorte.

— Les pauvres saillies d'un journaliste plus ou moins spirituel, répliqua-t-il avec une humilité goguenarde, ne vaudront jamais la chanson d'un amoureux.

— Mais si, je vous assure. Et c'est précisément en cela que consiste le progrès. L'amour, qui n'est pas, d'ailleurs, dans les cordes de tout le monde, et qui, ridiculement outré, affichait la prétention d'accaparer toute la scène, se trouve, petit à petit, relégué au second ou au troisième plan... jusqu'à ce qu'on le passe tout à fait sous silence ou qu'on l'abandonne, comme font les Américains pour la politique, à des gens de peu.

— Ah! par exemple! s'écria de Rabb avec un éclat de rire, je crains bien que la réalisation intégrale de cet ingénieux programme ne rencontre quelques petites difficultés et ne soulève quelques menues objections...

— Eh bien! interrompit la jeune femme, venez quelquefois me les soumettre, ces objections. Tout à l'heure, vous m'avez prise au dépourvu. Mais je vous préviens que ce ne sera pas tous les jours fête : je préparerai mes armes... A propos! En même temps que vos objections à mon programme antisentimental, apportez-moi celles que vous pouvez avoir à formuler contre le Théâtre-Libre... Mais dépêchez-vous, car Paul Lamarre, que j'aperçois là-bas, m'a promis une pièce pour le mois prochain, et je la monterai dare dare entre deux paravens.

— Nous rougirons ensemble, madame. Mais je ne fais plus de critique : il y a assez de gens qui s'en mêlent par le temps qui court, assez de ces juges spontanés, et c'est vraiment une époque

critique que la nôtre... Tenez, en voilà deux dont c'est le métier, à ce qu'ils disent, de juger les œuvres, et, subsidiairement, les hommes... Adressez-vous à eux!

Il désignait Aimé Basset et Félix Louvard, les deux augures, qui achevaient de se congratuler sur un canapé.

— Et moi, je vais me préparer une bonne presse, dit Antoinette.

Avec un geste de bonne humeur, d'où une intention de camaraderie n'excluait pas toute grâce ni toute coquetterie féminine, Mme de Lozanges tendit au journaliste une main long-gantée, qu'il fut sur le point de porter galamment à ses lèvres, mais que, tout à coup mieux avisé, il se contenta de serrer en disant :

— Pardon! ce serait un anachronisme.

Et il pensait en s'en allant : « Bien plus intéressante que je n'aurais cru, cette petite femme-là, avec son modernisme et sa manière à elle de comprendre l'amour... ou plutôt de ne pas le comprendre!.. L'amour abandonné à des spécialistes, non, ma parole d'honneur! dit comme cela, sans équivoque graveleuse, par une jeune et jolie femme, c'est d'une saveur extraordinaire... Mais, c'est égal, je suis curieux de la suivre un peu dans la vie, celle-là!.. Ah! je crois bien que je viendrai vous voir, ma belle dame! Et, si vous ne donnez pas de croc-en-jambe à votre système, je vous consacrerai une étude psychologique qui nous mènera tous deux à l'immortalité. »

IV.

Certain jour d'avril, qui n'était point un samedi, deux jeunes élégans, vêtus de redingotes pareilles, porteurs de chapeaux identiques et de cannes qui se ressemblaient comme des sœurs jumelles, se trouvaient nez à nez devant la maison qu'habitait la comtesse de Lozanges, place Vendôme. L'un venait de la rue de la Paix, l'autre de la rue de Castiglione; et tous deux marchaient vite, quoiqu'ils parussent également absorbés par des méditations importantes. Ils étaient même absorbés au point qu'ils ne se reconnurent que quand, d'un même mouvement, ils s'apprêtèrent à pénétrer sous la voûte spacieuse du magnifique immeuble. — D'ailleurs, leur ressemblance s'arrêtait au costume. Celui qui venait de la rue de la Paix était assez grand, très bien fait, d'un blond fauve, avec une moustache soyeuse et longue; celui qui venait de la rue de Castiglione était plutôt petit, brun, avec une moustache un peu chiche et savamment frisée.

— Sancigny!

— Vivian!

Les deux exclamations, presque simultanées, avaient été profé-

rées d'un ton presque pareil, — qui trahissait plus de contrariété que de surprise, — qui, en tout cas, ne révélait aucun contentement.

— Vous montez chez Mme de Lozanges?

— Naturellement.

— Nous monterons ensemble.

— Dame!.. A moins qu'elle ne soit pas chez elle.

— Elle y est toujours pour ses amis, à partir de cinq heures, vous le savez bien.

Ils firent quelques pas, côte à côte, sous la voûte. Puis, George Vivian mit sa main sur le bras de Fred de Sancigny et, l'ayant ainsi contraint de marquer un temps d'arrêt :

— Savez-vous, lui dit-il, ce qui serait plus raisonnable que ce que nous allons faire?

— Il y a beaucoup de choses plus raisonnables, répondit Fred, que d'aller faire la cour à une femme qui ne veut pas qu'on la lui fasse.

— D'accord. Mais ce qui est absolument déraisonnable, c'est de se mettre à deux pour la lui faire.

— Cependant, mon cher, nous ne pouvons, ni réclamer l'un de l'autre un sacrifice, une immolation que rien ne commande à l'un plus qu'à l'autre, ni tirer à la courte paille...

— Évidemment, interrompit Vivian. Mais pourquoi ne pas nous entendre pour ne pas nous gêner mutuellement?

— Je ne vois pas bien l'avantage...

— Il est cependant manifeste. En nous présentant tous deux simultanément, nous nous donnons un mutuel ridicule, ce qui n'est point indispensable. Tandis que, en nous arrangeant pour ne jamais nous rencontrer chez Mme de Lozanges, sauf, bien entendu, les jours où elle reçoit tout le monde, nous sommes assurés de n'être vaincus que par des circonstances plus fortes que nous et nos mérites. Comprenez-vous?

— Je commence... Votre proposition équivaut à celle-ci : Partageons-nous la semaine et convenons que, en dehors des jours attribués à chacun...

— C'est cela même. A vous, par exemple, le lundi, le mercredi et le vendredi... A moi le mardi, le jeudi et le dimanche. Quant au samedi, il sera à nous deux comme il est à tout le monde.

— Ma foi! dit Fred en souriant, c'est un arrangement comme un autre. J'y souscris donc, tout en vous laissant la responsabilité du caractère peut-être un peu burlesque de la combinaison.

— D'abord, qui la connaîtra, cette combinaison? Vous et moi. Car il est bien entendu que nous nous engageons, quelle que soit l'issue de notre double campagne, à n'en jamais souffler mot. Et

puis, mon cher, en ce siècle, il ne saurait rien y avoir de burlesque dans ce qui est pratique... J'ajoute, ou je répète, que ce qui serait vraiment burlesque, ce serait de nous planter tous deux devant Mme de Lozanges avec des regards admiratifs ou extatiques... Croyez-moi, nous serons bien assez ridicules isolément.

— A propos, fit observer Fred, comment votre haine du poncif, du vieux jeu et surtout des antiquailles du sentiment peut-elle s'accommoder de cette posture de soupirant?.. Sans compter que l'interdiction de s'exprimer autrement que par regards et par gestes doit compliquer et aggraver d'étrange sorte le ridicule d'une attitude un peu bien vieillotte.

— C'est justement cette interdiction qui rajeunit le rôle... Et puis, le mariage a beau être usé, on n'a pas encore trouvé d'autre moyen de s'approprier une femme honnête.

— Allons! fit Sancigny. Nous voilà rivaux.

— Oui, mais nous n'allons pas nous bouder ou nous haïr comme des rivaux de comédie, de drame ou de roman?

— Ma foi! je n'en vois pas bien, en effet, la nécessité.

— Restons donc amis, dit Vivian du ton mesuré et froid dont il ne se départait jamais.

— Adopté!

Ils se serrèrent la main avec un sérieux parfait.

— Mais, aujourd'hui? reprit Fred. Que faisons-nous?

— Quel jour est-ce?

— Mercredi.

— Le mercredi, d'après ce que j'ai dit tout à l'heure, à titre d'exemple, ce serait un de vos jours... Eh bien! je ne veux pas m'en dédire, et je vous cède la place.

Il salua de la main et sortit de la voûte, reprenant sa marche rapide, légèrement saccadée, mais toujours la même : comme hiératique et obligatoire.

Fred, lui, gravit lentement le large escalier de pierre recouvert d'un somptueux tapis d'un rouge sombre. Il réfléchissait. Mais, parvenu au premier palier, il haussa les épaules avec une conviction résignée, et murmura :

— Tant pis! J'adore Antoinette, je veux l'épouser; mais je ne peux pas empêcher les autres de lui vouer une adoration semblable et de vouloir semblablement s'unir à elle par des liens légitimes. Donc, la combinaison de ce pince-sans-rire de Vivian n'est pas si grotesque qu'elle en a l'air. Nous n'avons de droits ni l'un ni l'autre; nous nous partageons le terrain et le temps où nous pouvons agir : décidément, c'est très correct et à la fois très pratique. Nous sommes dans la situation de deux distributeurs de réclames qui veulent qu'on accepte leurs petits papiers : s'ils vous les offrent

en même temps, on les leur refuse ou on les froisse dans la main sans même y jeter les yeux ; s'ils vous les fourrent entre les doigts, à quelques minutes ou à quelques secondes d'intervalle, on se laisse faire et parfois même on regarde, on lit... Tâchons qu'on nous lise.

V.

Dans le premier salon, dont un valet sombre, glabre et impassible lui avait ouvert la porte, Fred se trouva en présence de Mlle Marie-Eve et de M. Gontran de Mérigny, oncle de la jeune fille. — Son père, *clubman* endurci, ne faisait presque jamais de visites, et sa mère ne sortait que très tard, lente à se lever, plus lente à s'habiller ; si bien que c'était souvent son oncle, le frère aîné de son père, un joli et alerte vieillard, qui l'accompagnait, plein de prévenances, aux petits soins pour sa nièce, dont il raffolait, d'ailleurs, et dont il prétendait faire son unique héritière, étant, comme il le disait, un vrai célibataire : libre de ses deux mains.

La jeune fille et son vieux cavalier se retiraient. Fred les salua, puis serra la main que lui tendait M. de Mérigny, presque un ami ; mais il n'osa pas aller au-delà du simple salut avec Marie-Ève. Ce fut celle-ci qui, ayant un peu, très peu rougi et hésité, le contraignit au *shake-hands*.

— A la bonne heure ! fit M. de Mérigny. J'ai cru que vous n'alliez pas vous reconnaître. Ce n'est pas d'hier pourtant que vous vous connaissez, et l'on ne se rappellerait pas facilement un Sancigny passant à côté d'une Mérigny sans lui baiser... ou lui serrer la main. Allons ! petite, laissons ce Sibérien ou ce timide aux prises avec sa contemporaine, qui saura bien le dégeler... Ne vous gênez pas pour le faire fondre, madame !

Quand il eut franchi la porte sur les pas de sa nièce, Fred dit à Antoinette :

— Cet aimable vieillard est peut-être un peu jeune pour servir de chaperon à une enfant de dix-sept ans qui n'a pas grand besoin qu'on l'encourage lorsqu'il s'agit d'aller de l'avant.

— D'abord, elle a dix-neuf ans, ne vous déplaise. Ensuite, elle n'a que les hardiesses permises par nos mœurs d'aujourd'hui...

— Ou de demain, interrompit Fred.

— Oh ! à un jour près... Et puis, savez-vous, ingrat, que, si cette délicieuse petite personne va de l'avant, comme vous dites, c'est surtout pour aller au-devant de vous.

— Plaît-il ?

Il lui plaisait, à lui, de faire la sourde oreille.

— Oui, au-devant de vous, répéta Mme de Lozanges.

— Prenez garde de la compromettre!

— Bah! elle s'est bien un peu compromise déjà, l'autre jour, chez moi.

— Je n'ai pas remarqué.

— Vous avez eu tort... Et, puisque je vous tiens sur la sellette, entre quatre-s-yeux, j'ose vous le dire... pour votre bonheur, plus que pour le sien : cette mignonne enfant-là vous aime, mon beau monsieur de glace.

— Oh! de glace, pardon! Vous savez fort bien...

— Je ne sais rien que ce que je vois. Or, je ne vois que ce que je veux voir.

— Et vous voulez bien me voir amoureux, pourvu que ce ne soit pas de vous?

— Dame! Je me figure qu'il n'y a pas là de contradiction.

— Mais qu'il y ait là de la cruauté, en doutez-vous?

— Mon bon ami, vous retombez dans le sénile. Voilà que vous m'appelez cruelle, à présent!

— Mettons : raffinée d'indifférence, si vous voulez... Enfin, vous seriez aise de me voir épouser cette petite fille?

— Je suis, du moins, persuadée que vous vous en trouveriez fort bien... Et j'aime à croire qu'elle ne s'en trouverait pas trop mal non plus.

— Et vous?

— Moi? A merveille. Une fois marié, vous seriez bien plus... bien moins...

— Bien moins ennuyeux? Soit! Mais pourquoi ne songez-vous pas à marier Vivian?

— Qui vous dit que je n'y songe point? Mon rêve serait d'avoir des amis charmans comme vous et lui, mais tous mariés... de droite ou de gauche, peu m'importerait.

— C'est vif, ce que vous dites là, savez-vous bien?

— En quoi? Personne n'ignore que les hommes sont toujours mariés d'un côté ou de l'autre, quand ce n'est pas des deux côtés à la fois... à moins qu'ils ne soient épris pour le bon motif; et l'on n'ignore pas davantage qu'ils sont facilement épris pour ce motif-là, tant qu'ils ne sont pas mariés peu ou prou.

— Encore une fois, Vivian et moi, nous sommes logés à la même enseigne. Et cette enseigne-là, c'est la *belle étoile*. Dès lors, il n'y a pas de raison pour que vous me traitiez avec plus de rigueur que lui.

— Je le sais bien. Seulement, vous conviendrez qu'il ne dépend pas de moi que Mlle de Mérigny s'occupe de M. Vivian... Elle ne peut pas, d'ailleurs, s'occuper de vous deux en même temps. Et je constate qu'elle s'occupe de vous, voilà tout.

— Grand bien lui fasse! Je ne l'épouserai jamais.

— Pourquoi cela?

— Parce que je vous... Parce que je ne l'aime pas!

— Vous vous êtes arrêté à temps!.. C'est pourtant mieux qu'un bon parti : c'est un joli parti. Et l'oncle lui-même est pour vous. Vous avez vu?

— Quel que soit mon désir de vous contenter, madame, je ne peux cependant pas épouser sans amour une jeune fille, et une jeune fille riche. Fi! ce serait tout à fait vilain... J'ajoute que je me sens incapable de débiter des fadaises à une échappée de pension, fût-elle assez déniaisée pour en entendre de presque neuves.

— Vous vouliez bien m'en débiter, à moi!

— Vous ne savez pas sous quelle forme.

— En avez-vous inventé une?

— Entre nous, je crois que oui.

— Non... Et puis, ce serait contraire à nos conventions. Je ne puis vous permettre, d'après ces conventions, de me parler le langage de l'amour que pour le tourner en ridicule. C'est une simple variante au programme que j'ai imposé à notre ami commun, George Vivian. Il faut bien tenir la balance égale, n'est-ce pas?

— C'est qu'il est bien plus difficile que je n'aurais cru de jouer volontairement les grotesques en même temps que les amoureux. On peut se moquer de l'amour; on ne se moque pas de son propre amour... pas plus que de ses propres rhumatismes ou de sa propre gastrite.

— Alors, résignez-vous au silence. Ou plutôt, parlons d'autre chose.

Elle était gaie, très simple, à peine moqueuse, sans trépidation fébrile, sans coquetterie, sans manège : évidemment libre d'esprit et de cœur; en un mot, sans amour.

Sancigny vit que, bien décidément, il lui faudrait obtenir un revirement complet, opérer un miracle.

— Allons! fit-il avec un grand soupir qui n'avait rien d'affecté, je vois que vous m'avez condamné.

— Oh! pas à mort, dit avec son plus joli sourire l'aimable et indifférente veuve. Mais je confesse que je voudrais avoir l'autorité voulue pour vous condamner au mariage... à un mariage sensé, avantageux, et sentimental, par-dessus le marché. Car, vous avez beau vous en défendre, vous êtes un sentimental, vous. Pourquoi, dès lors, repousser mon idée?

— Vous m'exaspérez! s'écria Sancigny. Vous me poussez à bout... Et, si j'étais sûr de ne pas faire le malheur d'une charmante fille, parfaitement innocente de mes mécomptes, je lui dirais...

— Voyons, que lui diriez-vous?

Il était debout, nerveux, irrité, se contenant avec peine. D'un mouvement brusque, il saisit la main d'Antoinette et, s'agenouillant presque :

— Je lui dirais : Mademoiselle, j'ai dans le cœur des trésors de sensibilité...

— Ah! vous l'avouez... Ce n'est pas malheureux!

— Mademoiselle, reprit Fred, on a refoulé en moi toutes ces choses tendres, non à coups de poing, mais à coups d'ironie, ce qui est bien pis... oui, à grand renfort de railleries impitoyables... Tout cela n'est peut-être pas mort, mais n'en vaut certes guère mieux; voulez-vous essayer néanmoins de le ranimer?

— Au premier abord, fit observer la jeune femme toujours souriante, cela ne paraîtrait peut-être pas bien engageant. Qui sait, pourtant? Essayez.

— Eh bien! dit Fred rageusement, j'essaierai!

Tout de bon, il était à bout. Visiblement, le sourire immuable de la charmante veuve, — peut-être aussi son voisinage et son contact, — l'avait jeté hors des gonds. Il estimait, sans doute, de bonne foi, comme la plupart des amoureux déçus, que l'indifférence a des bornes, passé lesquelles on verse dans la méchanceté : jamais un homme épris n'admettra qu'on ne lui doive au moins une espèce de pitié tendre.

Du reste, quand Mme de Lozanges s'aperçut que son soupirant n'avait plus le cœur à plaisanter et paraissait prendre les choses, sinon au tragique, du moins au sérieux, elle éteignit son sourire, il faut lui rendre cette justice.

— Sérieusement, dit-elle, vous n'auriez peut-être pas tort. Un clou chasse l'autre, dit-on ; et ça doit être joliment vrai en matière d'amour!.. Vous me maudissez, vous m'accusez presque. Eh bien! quoique je n'aie rien à me reprocher, je voudrais contribuer à vous réconcilier avec l'amour, puisque, aussi bien, c'est votre vocation, l'amour! Écoutez-moi, encore une fois : c'est sérieux. Marie-Ève de Mérigny, qui m'aime beaucoup et que j'aime pareillement... à telles enseignes que c'est une des seules relations mondaines que je cultive, les autres m'ennuyant assez généralement... Marie-Ève m'a fait ses confidences. Elle vous aime, et elle croit que, si vous ne montrez pas plus d'empressement à profiter de ses bonnes dispositions, qu'elle n'est pas autrement jalouse de vous céler, d'ailleurs, c'est que, par délicatesse, par point d'honneur, vous ne voulez pas, après vous être ruiné plus ou moins... brillamment, avoir l'air de courir les dots...

— Parbleu! interrompit Fred, je l'ai dit, l'autre jour, chez vous, en termes à peu près clairs, je crois, et parlant à sa personne même.

— Oui! Mais elle suppose que ce n'est là qu'un scrupule honorable et nullement invincible.

— Elle a encore raison, dit le jeune homme avec une nuance d'embarras.

Il s'apercevait, en effet, que ce scrupule devait paraître un peu bien élastique à la femme dont il convoitait la main. Mais il ajouta tout de suite, avec une franchise entière :

— Oui, elle est dans le vrai : mes scrupules ne sont pas invincibles, puisque l'amour peut les vaincre. Et la preuve, c'est qu'il les a vaincus en ce qui vous concerne... Je ne suis pas si ruiné, du reste, qu'il me soit interdit à tout jamais de me considérer comme un parti sortable. Mon avenir n'est pas compromis, que je sache, car je n'ai mangé que ce que j'avais, et les héritages futurs sont intacts. Donc, tel n'est point l'obstacle.

— C'est entendu ; et, dès lors, vous pouvez essayer...

— De me faire aimer?

— Ce serait superflu, puisque la chose est faite.

— D'aimer cette jeune fille? Vous me le conseillez?

— Mais oui, très formellement, ô le pire des sourds!

Il y eut un long silence, pendant lequel Fred, fort agité, bataillant contre lui-même, mais surtout pestant contre quelqu'un d'autre, se promena dans le salon, d'un pas nerveux et saccadé. Puis, tout à coup :

— Eh bien, oui! s'écria encore le jeune homme, j'essaierai... si vous trouvez le moyen de sauvegarder ma loyauté dans cette aventure.

— Laissez-moi faire, dit Antoinette rêveuse.

Rêvait-elle seulement au moyen de tout concilier, ou avait-elle un regret confus de voir se détacher d'elle, tenter de le faire, tout au moins, un homme qui l'avait aimée avec sincérité? L'un et l'autre, peut-être. Car, outre que la coquetterie s'absente difficilement du cœur d'une femme au point de lui rendre indifférentes les défections de ses adorateurs, — fussent-elles des plus justifiées, — c'est pour tout le monde un sujet de méditation chagrine que la perte ou la métamorphose d'une affection tendre et vraie. On ne se sépare pas sans quelque hésitation douloureuse d'un billet de loterie qui peut vous valoir un gros lot : comment se séparer gaîment d'un amour même non partagé, qui eût pu vous procurer le bonheur ou quelque chose d'approchant?

Quoi qu'il en fût, elle eut bientôt pris son parti et fait son plan.

— Mon cher Sancigny, — dit-elle, en relevant brusquement sa petite tête couronnée de cheveux ondulés d'une nuance indécise, —

il n'y a pas d'autre moyen honnête que la franchise. Je dirai donc franchement à Marie-Ève que vous m'avez fait l'honneur de soupirer pour moi, d'abord en secret, puis explicitement, mais que je vous ai découragé, ne sachant couronner une flamme que d'un éteignoir... ce qui, soit dit entre parenthèses, est bien, du reste, la seule façon de donner un sens à cette antique et absurde métaphore.

— Et vous ne désespérez pas de préparer ainsi un bon accueil à ma... tentative de conversion?

— Non, parce que Marie-Ève n'est pas une jeune fille coulée dans le moule usuel.

— J'entends bien : c'est une jeune fille moderne. Ah! pardieu! voilà qui est engageant!

— Oh! quelle bêtise, mon bon ami! Je vous demande un peu en quoi une jeune fille qui a secoué ses ailes avant de les ouvrir...

— Justement! Quand on secoue ses ailes, on perd des plumes.

— Tout au plus un peu de duvet.

— Enfin, soit! Va pour la jeune fille moderne! Mais, moderne ou non, jeune fille ou femme, peut-on s'accommoder d'une passion de rebut?

— Parfaitement... à la seule condition de croire que ce rebut n'est redevenu présentable que parce qu'on l'a transformé. En d'autres termes, il s'agit seulement d'être convaincue que l'on a triomphé ou que l'on peut triompher par ses charmes de la désespérance d'un cœur blessé ou méconnu. Il y a là un attrait, une sorte d'émulation, de...

— Je croyais que, vous autres modernes, vous vous souciiez médiocrement...

— D'abord, nous nous soucions toujours de réussir dans les entreprises difficiles. Ensuite, Marie-Ève, si moderne qu'elle soit, est une jeune fille. Et, avec les jeunes filles, le sentiment ne perd jamais ses droits : elles n'ont pas subi l'initiation suprême où tout vient s'abîmer pour nous dans le choc et le désenchantement du banal méfait que vous savez...

— Bref, vous vous chargez de réussir?

— Oui, répondit résolument la jeune veuve.

— Faites, alors... Je vais de ce pas m'exercer à aimer Mlle de Mérigny...

— Pas si vite, je vous prie! Laissez-moi la préparer.

— Quand elle sera prête, vous me ferez signe.

Plus gourmé que souriant, il prit congé, ou plutôt il leva le siège. Car c'était bien fini. Jusqu'au dernier moment de cet entretien, dont les circonstances avaient déterminé le cours imprévu,

il avait espéré, attendu, guetté un soupçon d'émoi, une apparence de regret. Rien de pareil ne s'était manifesté. C'en était fait; il manquait à Antoinette, charmante et vaine poupée, perfectionnée selon les derniers progrès de la mécanique moderne, ce qui manque à tous les automates, si parfaits qu'ils soient : une âme. — Ainsi en jugeait, du moins, l'aimable Fred en sa partialité légitime; et l'on ne saurait vraiment exiger d'un homme qui n'a pu réussir à émouvoir sa belle qu'il lui reconnaisse la faculté d'être émue.

Ce n'est pas, d'ailleurs, qu'il eût précisément tablé sur la jalousie pour servir d'auxiliaire à son amour et de véhicule à une passion correspondante. Mais il avait quelque peu escompté, en imagination, l'effet d'un entretien où allait être forcément agitée la question de sentiment et où apparaîtraient l'hypothèse et la possibilité d'un dérivatif.

Tout cela ayant échoué, il restait en présence de cette alternative : battre en retraite à la muette, sauf à se désoler dans l'ombre; ou accepter tout de bon l'idée de porter ailleurs, c'est-à-dire aux pieds de Mlle de Mérigny, tant d'ardeurs refoulées. L'orgueil aidant, c'est à ce dernier parti qu'il s'arrêta. Mais il résolut d'attendre que Mme de Lozanges lui eût, selon sa promesse, préparé les voies. Il craignait que le dépit ne l'entraînât à quelque démarche précipitée, aussi peu honorable pour lui que peu flatteuse pour la jeune fille.

Quant à Antoinette, elle n'avait plus qu'un soupirant. Mais elle ne tarda pas à s'apercevoir que c'était le plus gênant des deux qu'elle avait gardé, parce qu'elle ne pouvait rien lui objecter.

George, en effet, restait fidèle à la consigne : il parlait de tout, excepté de ce qui l'amenait, deux ou trois fois par semaine, chez son amie. Il n'y avait donc pas moyen de détourner ou de modérer son zèle. Or, ce zèle se faisait jour de mille manières, à travers les insignifiances de la causerie. C'était une attitude, un gestè, un regard... Oh! ces regards surtout, ces regards d'homme épris, qui enveloppent une femme de leur convoitise brutale ou hypocrite! ces regards qui déshabillent, qui caressent, qui violentent, qui brûlent, qui baisent, qui mordent, qui s'imposent ou se faufilent, qui vous poursuivent derrière tous les voiles qu'ils n'osent arracher, Antoinette reconnut *in petto* qu'ils peuvent être plus insoutenables que les rengaines du vocabulaire galant. Et elle pensa, plus d'une fois, que Fred avait eu raison de prétendre que la suppression des épanchemens verbeux réduirait l'amour à une simplicité par trop primitive. Elle eut peur, certains jours, que le correct Vivian ne se laissât entraîner à lui montrer, malgré lui, à quels ressorts élémentaires peut être ramené le mécanisme, en apparence si compliqué, d'une âme moderne.

Heureusement, il n'en fut rien. Cet autre assiégeant ne quitta pas la partie comme avait fait Sancigny; mais il n'attaqua point: il avait peur de gâter ses affaires par trop de précipitation. Seulement, le siège n'en fut que plus rude à soutenir. Il y avait des momens où la jeune veuve, se sentant guettée, ne savait plus quelle contenance prendre. Il lui semblait qu'elle risquait, en manifestant une trop évidente appréhension, de provoquer un assaut, par suite de l'insuffisance même de ses démonstrations; mais, d'un autre côté, elle craignait de se laisser surprendre dès qu'elle s'aventurait un peu hors de ses lignes. Et elle eût été vraiment à plaindre si elle n'eût eu bientôt la ressource de s'absorber dans la mise à l'étude d'une soirée dramatique de première importance: il s'agissait, en effet, de représenter dignement une œuvre inédite de Paul Lamarre, l'un des triomphateurs *in partibus* du Théâtre-Libre. Il fallait des conciliabules sans nombre avant d'aborder les répétitions; et, tout naturellement, l'auteur et ses interprètes avaient une meilleure part que Vivian dans l'attention de la maîtresse de maison faisant son apprentissage d'impresario.

Parallèlement à ces préoccupations artistiques, Mme de Lozanges s'inquiétait de ménager à Fred la diversion promise et de mener à bien les premières négociations devant faciliter à son ex-chevalier un changement de front assez délicat. — Elle vit Marie-Ève deux ou trois fois sans rien lui dire que de très voilé. Mais un événement se présenta, qui lui permit de démasquer franchement ses batteries.

VI.

Pascal Outreau s'était mis en tête de se faire aider par Mme de Lozanges dans son projet d'accaparer la personne et la dot de Mlle de Mérigny. Il s'en ouvrit hardiment à la jeune femme, qu'il avait lieu de croire en coquetterie réglée avec Sancigny, — et dont il ne négligea point d'attirer l'attention sur la bienveillance témoignée à l'heureux Fred par Marie-Ève.

Le résultat de ces ouvertures, ce fut de fournir à Antoinette, qui le cherchait, un excellent prétexte pour intervenir auprès de la jeune fille, — comme aussi une excellente occasion de la circonvenir honnêtement.

— Que pensez-vous de M. Outreau? — lui demanda-t-elle, la première fois qu'elle la reçut après la visite du gros Pascal.

Marie-Ève était seule avec Antoinette, sa femme de chambre l'ayant accompagnée à défaut de sa mère et de son oncle. — Dans sa robe claire de printemps, sous sa petite capote de dentelle fleurie, la jeune fille, éveillée, familière, caressante et bavarde, semblait

plutôt une jeune femme, nouvellement mariée, qui s'apprête à échanger des confidences avec une amie à peine plus âgée qu'elle-même. Et, de fait, la différence d'âge n'était pas bien considérable, et l'amitié était fort réelle.

— M. Outreau? C'est un homme amusant... après le dîner.

— Mais avant? Mais toujours?

— Ah! non, fit avec conviction Marie-Ève. Toujours, ce serait trop.

— Il espère pourtant vous épouser.

— Pourquoi? De quel droit? Je suis ou serai presque aussi riche que lui.

— Raison de plus.

— Raison de plus pour lui. Mais pour moi?.. Voyons, ma chère grande amie, vous ne m'en parlez pas sérieusement?

— Non, dit Antoinette en embrassant la jeune fille. Je vous en parle, parce qu'il m'en a parlé... Je vous en parle aussi pour vous rappeler que vous êtes le point de mire de tous les jeunes gens à marier, et que vous ne chômerez point de prétendans.

— Vous connaissez mon choix, répliqua Marie-Ève avec simplicité.

— Oui, mais je connais aussi les obstacles qu'il rencontre.

— Si ces obstacles sont insurmontables, je n'ai pas la prétention d'essayer de les surmonter... Je ne me marierai donc point.

— Mais alors, ma chère petite, c'est une passion!

— C'est, au moins, une idée fixe.

— On en change, dit-on.

— Oui, quand on tient à se marier. Mais, moi, je n'y tiens pas.

Antoinette prit une mine amusée.

— Je ne vous vois que difficilement, jolie, bien née et riche comme vous êtes, vieillir dans le célibat, ma mignonne.

— Pourquoi? Croyez-vous donc qu'il soit bien indispensable de changer de nom pour vieillir?

— Ma foi! je suis payée pour croire que, si ce n'est point indispensable, c'est plus sûr et plus prompt. Car j'ai beaucoup vieilli, moralement, depuis mon mariage... Heureusement, le veuvage m'a rajeunie.

— Moi, élevée très librement, ayant pu me servir de mes yeux pour voir et de mon jugement pour juger, je n'ai pas la superstition du mariage. Je me figure même que l'état de vieille fille sans préjugés, dans une société comme la nôtre, doit être amusant... En tout cas, si je veux bien aliéner ma liberté pour mon plaisir, je ne veux pas l'immoler à l'usage... à l'usage des épouseurs de profession.

— Alors, décidément, Fred de Sancigny ou personne?

— Vous l'avez dit.

— Eh bien! ma chère petite, laissez-moi vous planter un couteau dans le cœur... Je vous promets de ne pas le retourner dans la plaie.

— Allez. Faites.

— Votre Fred a été le mien ou a désiré l'être.

Marie-Ève ne rougit point, mais pâlit un peu.

— Alors, c'est vrai? Il vous a aimée? Il vous aime encore?.. J'en ai eu la pensée.

— Oh! un simple caprice, dont je l'ai guéri.

— Pour me faire plaisir?

— Pour mon agrément particulier, s'il vous plaît... car il m'est infiniment désagréable de voir les gens en extase devant moi: ça me gâte mon veuvage, comme une menace.

— Vous ne l'aimez pas? Vous ne l'avez jamais aimé?

— Jamais... si invraisemblable que cela vous doive paraître... Jamais, je vous le jure.

— Vous l'avez découragé?

— Tout à fait.

— Et vous voulez... vous voulez me le repasser?

Antoinette se mit à rire.

— Le mot est un peu cru, dit-elle.

— Il est de notre temps. Mais, oui ou non, est-il exact dans le cas qui nous occupe?

— Oui et non. Je veux votre bonheur, mais je n'ai pas absolument besoin que vous fassiez le sien pour être tranquille. Car il ne m'a jamais beaucoup gênée, le cher garçon!.. Et il ne me gênera plus du tout, vu qu'il a perdu tout espoir de m'ensorceler.

— Et vous croyez que son cœur est vacant?

— Dame! Jugez-en: il m'a chargé lui-même d'y mettre l'écriteau... On peut visiter.

— Par amour-propre, je m'en abstiendrai. Je m'en rapporte à vous.

— Vous avez raison, et d'autant plus raison qu'il m'a remis ses pouvoirs... à la condition que je n'engagerais de pourparlers qu'avec vous seule.

— Il est bien honnête!

— On ne saurait l'être davantage, puisqu'il ne veut ni mystère ni équivoque. J'ai mission de vous informer des antécédens.

— Pense-t-il qu'ils soient de nature à m'affriander?

— Non. Il pense même tout le contraire. C'est moi qui, sachant qu'il n'y a jamais eu entre lui et vous, entre votre sympathie et la sienne, que ma pauvre petite personne, c'est moi qui l'ai encou-

ragé à ne pas bouder contre sa destinée, laquelle est manifestement de vous rendre heureuse et d'être heureux par vous.

— C'est sérieux, ce que vous me dites là? C'est vrai? C'est loyal?

— En douter, ma chère petite, ce serait me faire une grave injure.

— Alors, dit Marie-Ève, je verrai... nous verrons. Car je veux vous constituer juge... quoique vous ayez été un peu partie dans la cause.

— Pas le moins du monde! fit Antoinette en protestant. Je nie avoir été autre chose que l'objet passif d'une poursuite, d'ailleurs brève et discrète.

— Enfin, il me plaît d'avoir confiance en vous. Je m'en remets donc à votre décision. Quand vous estimerez, dans votre sagesse, que M. de Sancigny, non-seulement guéri de sa passion ou de sa fantaisie à votre endroit, mais décidément féru d'amour pour votre servante, ne vient plus chez vous que pour moi...

— Mais c'est qu'il n'y viendra probablement plus du tout, si je ne l'y rappelle!

— Rappelez-le, rappelez-le: ce sera l'épreuve.

— Soit... Mais j'ai peur...

— Peur de quoi? Peur de voir tourner l'épreuve à sa confusion, ou plutôt à la mienne? Mais ce ne serait qu'un bien petit malheur au prix de celui qui deviendrait mon partage si j'épousais un homme mal affermi dans sa foi nouvelle.

— Bon... Mais que d'affaires j'ai sur les bras, ma chère petite! Sancigny, Outreau...

— Oh! avec celui-là, interrompit Marie-Ève, ce n'est guère compliqué. Pan! la porte au nez.

— Vous en parlez à votre aise! Je ne peux cependant pas lui fermer ma porte, parce que vous refusez de lui ouvrir votre cœur... Enfin, soit; ce n'est qu'une réponse désagréable à lui faire, et une réponse courte. Mais, Sancigny! Toute une intrigue à la Marivaux! Vous me faites reculer d'un siècle et demi, petite masque! Et vous vous croyez moderne!.. Mais vous êtes un petit monstre rétrograde! Vous nous déshonorez toutes deux... Et, avec cela, on joue chez moi, dans dix jours, une pièce destinée au Théâtre-Libre!

— Oh! oui. J'ai même une furieuse envie de voir ça.

— Ho! impossible, mignonne, tout à fait impossible! Songez donc! C'est du Paul Lamarre de derrière les fagots... Cette mauvaise langue d'Hubert de Rabb dirait: de derrière le fumier. Vous savez bien, Paul Lamarre, l'auteur de... Tenez, je n'oserais même pas vous dire le titre.

— L'auteur de *l'Alcôve homicide?*

— Tiens! vous le savez!

— Dame! Je ne vais pas voir toutes les pièces; mais, comme je lis tous les journaux...

— Eh bien! vous devez en lire de belles!

— Oh! seulement les journaux que papa et mon oncle reçoivent. Mais, pour les comptes rendus, c'est très suffisant... Au reste, on me mène un peu dans tous les théâtres : mon oncle, quand je le câline, obtient la permission de louer une loge grillée à mon intention; car ma mère est convaincue que ce qui est d'une force moyenne ne peut rien m'apprendre... Quant à ce qui est d'une force... renversante, elle est convaincue que je ne peux pas le comprendre. Le vrai, c'est qu'elle trouve quelquefois plus agréable de m'emmener que de me garder à la maison... Moi aussi, du reste, je trouve ça plus agréable... Enfin, c'est pour vous dire que je suis en état d'entendre bien des choses... Voyons, dans un petit coin où personne ne me verra?

— C'est impossible, ma chère. Pensez donc! La pièce est intitulée *l'Amour aux champs*. Vous voyez ça d'ici... ou plutôt j'espère bien que vous ne le voyez pas.

— Mais si, mais si. Ce doit être une pièce avec très peu de dialogue, beaucoup de jeux de scène et de jeux de physionomie...

— Oh! mais, dites donc, vous êtes sorcière... ou étonnamment savante!

— Est-il besoin de tant de science pour deviner cela?.. Eh bien! puisque je ne me suis pas trompée, la pièce doit être bien plus convenable à l'envers qu'à l'endroit. Je demande à la voir à l'envers. Je me nicherai dans un coin des coulisses... Allons, c'est dit?

— Pas du tout! Je ne puis prendre cela sur moi.

— Qui est-ce qui joue là dedans?

— Des acteurs de profession. Oh! pas d'amateurs! Jamais d'amateurs!

— Raison de plus, alors! Personne ne me reconnaîtra. Je ne mettrai pas les pieds dans la salle.

— Encore une fois, je ne peux pas assumer une pareille responsabilité. Je veux bien qu'on m'accuse de dévergondage personnel, mais de débaucher les jeunes filles... fussent-elles dans le mouvement, non! Faites-vous emmener par vos parens. Si vous m'arrivez, chaperonnée par eux, je m'engage à vous caser dans un coin des coulisses... Du reste, vous savez que, non-seulement il n'y aura pas de jeunes filles, mais qu'il y aura très, très peu de femmes.

— Tant mieux! Les hommes sont moins gênans... Très heureuse d'emporter mon invitation, je vous laisse : on a sonné, je crois.

— Allons bon! L'autre, à présent!

— Qui ça, l'autre?

— George Vivian. Car celui-là aussi me fait la cour! Et ça se dit moderne!

— Je le sais bien, qu'il vous fait la cour. Et je n'en suis pas surprise. Je ne le serais même pas de voir tous les hommes rôder autour de vous... Moi, d'abord, si j'étais homme, il me semble que je vous adorerais.

Gentiment, Marie-Ève embrassa Mme de Lozanges, qui lui rendit sa caresse.

— Eh bien! grâce à vous, ma chérie, j'aurai goûté, une fois en ma vie, le charme de ce vieux mot ridicule.

— Bah, bah! vous avez encore le temps de le goûter plus d'une fois.

— Je vous dis qu'il m'horripile. Et je suis positivement surprise que vous puissiez le prononcer sans haut-le-cœur.

— Dame! Tant que la chose existera, il faudra bien un mot pour l'exprimer.

— Vous parlez comme M. de Sancigny : c'est d'un bon augure. En tout cas, sachez que je vous trouve très gentille de m'avoir parlé comme vous l'avez fait tout à l'heure. Simple, franche, ni coquette, ni jalouse, vous êtes donc une perfection? Eh bien! moi aussi, je vous adore.

— Chut! on vient... comme dans les comédies. Laissez à celui dont j'entends les pas ce mot, dont il ne saurait se passer.

— Oh! non, celui-là n'en use point. Et pour cause! Il me fait la cour en silence, pour se conformer à ma volonté.

— Eh bien! ça doit être encore plus gênant.

— Ma foi! vous avez raison, petit oracle, qui parlez d'or sur toutes choses... A bientôt, mignonne! Je suis plus que jamais votre amie, vous savez...

Aussitôt qu'elle eut échangé avec Vivian, sur un ton plus nerveux que de coutume, le minimum de phrases que comportaient les questions à l'ordre du jour, elle expédia son visiteur, puis s'assit devant son petit bureau de marqueterie et écrivit à Fred pour le mander près d'elle.

Étonné, le jeune homme accourut dès le soir même.

— Voulez-vous loyalement, lui demanda Mme de Lozanges, après l'avoir mis au fait, accepter ma médiation?

— Puisque j'ai fini par la solliciter moi-même...

— Oui, mais l'accepter dans les termes où il plaît à Mlle de Mérigny de la voir s'exercer?

— C'est-à-dire, n'est-ce pas? en me servant de vous comme d'un interprète, comme d'un truchement, pour bien attester que vous n'êtes plus à mes yeux qu'une amie complaisante qui s'entremet, presque à titre d'inspiratrice, de conseillère,.. voire d'auteur responsable?

— C'est cela même.

— Mais, certainement, j'accepte... Et je m'engage à vous confier, jusqu'à nouvel ordre, tous mes messages... qui seront des messages oraux.

Mme de Lozanges, légèrement interloquée, regarda M. de Sancigny avec une espèce d'inquiétude.

— Alors, c'est moi qui devrai rapporter à Marie-Ève les propos... que vous suggèreront vos bonnes dispositions?

— Ai-je mal compris? Il me semblait...

— Non, non, c'est juste... Mais je crois que vous devriez, par convenance, vous mettre en règle avec la famille... la prévenir de vos aspirations, sinon lui adresser une demande formelle.

— Qu'à cela ne tienne! Je le ferai dès demain.

— A la bonne heure! On voit que vous êtes décidé.

Elle n'en était peut-être pas autrement fâchée, mais le ton, l'insistance de ses observations préliminaires disaient assez qu'elle éprouvait une sorte de désenchantement involontaire à voir son ex-soupirant si bien et si définitivement converti.

— Eh bien! reprit-elle avec un peu de brusquerie, que dirai-je de votre part, comme entrée en matière?

— La simple vérité, que vous connaissez bien.

Il vint se placer derrière le fauteuil où Antoinette était assise. Puis, appuyant sa main au dossier et se penchant à demi:

— Vous savez à merveille l'historique de ma conversion, et mon chemin de Damas est pour vous sans mystère. Après une existence quelconque, ni meilleure ni pire, ni plus intelligente ni plus sotte que celle de la plupart de mes congénères, mon attention s'est arrêtée sur vous, parce que vous êtes jolie, certes! et séduisante à tous égards, mais sans doute aussi parce que vous personnifiiez à mes yeux l'amour légitime, dont je commençais à ressentir le besoin. Or, non-seulement vous n'aviez pas la moindre inclination pour moi, mais vous m'avez déclaré, à diverses reprises, et en termes nullement équivoques, que vous faisiez fi de l'amour, que vous le jugiez ridicule et suranné... Vous l'avez même déclaré publiquement. Alors, j'ai dû me rendre à l'évidence; j'ai rentré mon zèle, j'ai éteint mon enthousiasme...

— Ah çà! interrompit Antoinette en tournant la tête vers son interlocuteur avec un mouvement d'impatience, je ne saisis pas bien l'utilité de ces redites... Sans compter que vous allez me faire

attraper un torticolis, pour peu que vous vous obstiniez à me répéter tout au long, dans le dos, votre exposé des motifs... des motifs qui vous ont déterminé à passer avec armes et bagages, avec tout l'appareil de votre sentimentalité reconnue ici sans emploi, au service d'une jolie personne qui vous veut du bien... Si vous tenez à me gratifier, une seconde fois, des raisons détaillées de votre banale apostasie...

— Bon! voilà que je suis un apostat, maintenant!

— Je le dis en riant, mon cher.

— A la bonne heure! Car, sans cela, ne pouvant croire à tant d'injustice, je croirais à un peu de coquetterie...

— Tardive, alors, vous en conviendrez!

— Mais, par cela même, méchante.

— Puisque nous en sommes aux injures, vous pouvez bien me parler en face... Allons! mettez-vous là... Avez-vous peur de moi?

— Et quand cela serait?

— Si cela était, il faudrait faire appel à votre courage et braver le danger. Car j'ai pour mission, non-seulement de recueillir vos protestations de sincérité, mais de vous éprouver.

Sancigny fit le tour du fauteuil et se replaça sur le siège bas, en forme d'X, qu'il avait occupé d'abord.

— Bien, fit Antoinette. Et maintenant, cher ami, continuez votre petit boniment.

— Que vous dirai-je de plus?

— Dame! je n'en sais rien. Ce n'est point à moi de vous souffler. Et, vu ma particulière incompétence, si je m'en avisais, je ne pourrais que vous souffler de travers... Mais enfin, il me semble que ce que vous m'avez dit jusqu'à présent ne suffit pas pour attester une passion violente.

— Je n'ai pas de passion violente, mais seulement un grand desir d'aimer et d'être aimé.

— Voyez-vous ça!.. Et que faudra-t-il pour mettre le feu à ces poudres... un peu humides?

— Il faudra qu'on m'encourage.

— Mais on ne fait que cela! Marie-Ève vous a encouragé, je vous encourage... Allez donc! Chargez-moi de commissions incendiaires. Dites-moi, pour que je les transmette, vos ardeurs, vos fièvres... Communiquez-moi quelque chose de votre feu intime, si vous voulez que, à la chaleur de mes plaidoyers, les craintes, les hésitations, les scrupules de certain petit cœur qui ne demande qu'à vous appartenir achèvent de fondre.

— Ne raillez pas, dit Fred avec douceur, puisque ce n'est pas vous qui êtes en cause.

Et, ayant avancé son tabouret, il reprit, presque à voix basse :

— Il ne s'agit ni d'ardeurs, ni de fièvres, mais plutôt de rêves.

— Va pour les rêves ! Que rêvez-vous ?

— Je rêve de trouver une femme qui comprenne que, sans être un personnage de romance, on peut avoir tout à coup une immense soif de tendresse honnête, ce qui explique les tâtonnemens, les erreurs de direction, les fausses manœuvres...

— Bon ; c'est pour moi cela? interrompit la jeune femme avec un rire à moitié franc.

— C'est pour justifier l'incohérence apparente de ma conduite. Il faut que la femme qui me permettra de l'aimer sache que, si je ne l'ai pas aimée d'abord, c'est que l'on s'éprend de l'amour avant de s'éprendre d'une personne déterminée, et que le hasard des rencontres, plutôt qu'un libre choix, décide du premier aveu ou de la première tentative.

— Très flatteur et très instructif! Poursuivez.

— On aime donc, reprit Fred, au petit bonheur, pour commencer. Si l'on se trompe ou si l'on est trompé, on se reprend ; mais un premier échec, une première déception ne saurait vous rebuter à jamais. Au contraire, on est avide de renouveler l'épreuve. On cherche, autour de soi, quelque autre tête sur laquelle on puisse fixer ses espérances de bonheur. Et, si l'on se trouve alors en présence d'une figure souriante qui semble vous encourager et vous attendre, on se sent ému, conquis... Le meilleur de ce qu'on éprouve, on ne le dit pas sur-le-champ : d'abord, parce que l'on n'a généralement pas l'occasion de le dire juste dans le moment qu'il faudrait ; ensuite, parce que l'on a peur de le gâter en le traduisant. Mais il en reste assez pour défrayer, plus tard, bien des causeries exquises. Vienne l'occasion d'un échange d'impressions, on saura rencontrer, à défaut de termes neufs, des intonations d'une fraîcheur et d'une sincérité non suspectes...

— Voilà justement ce que je voudrais entendre, dit Mme de Lozanges moqueuse. Je le voudrais surtout en ce moment, parce que cela ne s'adresserait point à moi et qu'il ne m'en coûterait rien : ni l'ennui de jouer la comédie, ni l'humiliation de me sentir à la merci d'un caprice... de moi ou d'autrui... Ne pourriez-vous, ami Fred, me donner un aperçu de ce qu'un homme bien épris débite en pareil cas?

— Vous ne le comprendriez pas. Et d'ailleurs, il faut que la chose soit amenée et sentie, faute de quoi elle ne peut que prêter à rire.

— J'admets cela fort bien, répliqua Antoinette d'un ton légèrement piqué. Aussi s'agit-il toujours de me traiter comme un écho

bien stylé... ou, si vous préférez une comparaison moins âgée, comme une manière de phonographe chargé d'enregistrer des paroles, de les garder en dépôt, pour les reproduire plus tard et les livrer à qui s'y intéresse.

— Vous êtes curieuse d'entendre le langage d'un amour simple? En voici un échantillon. Mademoiselle... ou madame, depuis que je vous connais, je vois toutes choses sous un aspect nouveau. Ce qui m'intéressait ou me distrayait m'ennuie. Je ne comprends plus la vie sans vous... Vous voyez, cela vous paraît drôle, et rien que cela.

— Je ne puis m'empêcher de sourire, parce que je ne puis m'empêcher de penser que, d'après vos propres déclarations, cela même est un mensonge, les trois quarts du temps. Pour être véridique, il faudrait dire : Depuis que j'ai la démangeaison d'aimer; et non : Depuis que je vous connais. Il faudrait dire encore : Je ne comprends plus la vie sans quelqu'un qui m'aide à la comprendre; au lieu de : Je ne comprends plus la vie sans vous.

— Ce sont là des nuances et des misères, riposta Sancigny. Dès l'instant que l'on s'adresse à une personne déterminée, elle aurait mauvaise grâce à ne pas s'attribuer le bénéfice exclusif de ce que l'amour vous inspire...

— Et que peut-il inspirer encore?

— Mais, par exemple, que c'est une grande joie d'avoir le cœur plein de tendresse, de se sentir jeune, croyant, naïf, de s'apercevoir que la science du bonheur n'est pas si compliquée qu'on le croyait et de reconnaître que l'amour, qui donne la vie à une foule d'êtres n'ayant pas demandé à naître, la rend supportable à ceux qui en sentent le poids, agréable et charmante à ceux qui n'ont pas encore eu le temps d'en souffrir...

— En attendant qu'il la rende de nouveau insupportable aux uns et qu'il commence à en faire sentir le poids aux autres, dit la jeune femme d'un ton distrait.

— Qu'importe, s'il a été pour les premiers une relâche, pour les seconds une étape joyeuse?.. N'est-ce donc rien d'avoir senti qu'on peut vivre sans ennui, quelquefois? d'avoir compris qu'il y a autre chose en ce monde que le cours de la rente, le tarif de la galanterie et les puérilités de la mode? N'est-ce donc rien de porter partout avec soi une pensée qui vous guide, vous occupe et vous charme, une raison de vivre enfin?.. N'est-ce donc rien d'attendre et d'espérer, de regarder devant soi, d'être mieux qu'un poète : d'être soi-même un poème, un poème vivant? N'est-ce donc rien de compter les jours et les lieues qui vous séparent d'un but précis et désiré? de savoir ce qu'on veut, de ne vouloir qu'une chose, un être, de le guetter, de le traquer, de le forcer ou de le

fléchir,.. et, quand on le tient, de lui appartenir?.. Vous ne riez plus. Serait-ce par politesse?

— Non. J'étais distraite. Vous disiez?

— Je disais que, si tout cela est une grande joie, c'est un grand malheur de s'en priver par mode, par amour-propre ou par vanité; qu'il faut aimer tandis qu'on est jeune; sourire pendant qu'on a des dents; chanter alors que la voix est fraîche, si l'on ne veut s'exposer à faire la grimace du regret ou la caricature de l'amour quand on n'aura plus ni voix, ni dents, ni jeunesse... Voilà ce que je disais ou ce que je voulais dire. Voilà pourquoi je me dépêche d'aimer et pourquoi je cherche avidement les yeux qui, selon l'antique usage, me serviront d'étoiles... Je croyais que ce seraient les vôtres, madame... Je me trompais... Vous m'en avez montré d'autres : ce sont ceux-là que je suivrai.

Peu à peu, la voix du jeune homme s'était élevée. De plus en plus chaleureuse et vibrante, elle avait atteint les notes difficiles où l'on ne monte pas sans péril, mais où l'on ne se maintient pas sans honneur... ni profits. Quand elle se tut, son œuvre était accomplie : elle avait troublé.

— C'est bien, dit la jeune veuve en se levant. Je tâcherai de retenir tout cela, pour en faire hommage à qui de droit... Car je n'oublie pas que ce discours s'adressait surtout à Mlle de Mérigny.

— Évidemment, dit Fred redevenu tout à coup très flegmatique.

— Évidemment, répéta Antoinette ainsi qu'un écho docile.

Mais, après un temps, elle ajouta :

— Vous me permettrez toutefois de vous faire observer que la meilleure partie du morceau était en forme de leçon et difficilement applicable à une jeune personne qui a déjà donné des preuves presque éclatantes de son bon vouloir.

— Vous ai-je froissée?

— Non; mais vous ne m'avez pas gâtée. Je n'ai eu que des reproches, moi, dans tout cela... Je n'ai même jamais eu autre chose de vous. Et vous ne m'avez jamais exprimé vos sentimens comme vous venez de le faire... en passant par-dessus ma tête.

— Vous m'avez toujours coupé la parole.

— N'importe. La conviction n'y était pas... tandis que, tout à l'heure, elle y était.

Fred regardait fixement Antoinette. Celle-ci détourna la tête avec plus d'embarras que d'impatience. Puis :

— N'allez pas vous imaginer, au moins, que j'aie cédé, en vous faisant cette observation, nullement chagrine, à quelque regret sournois et dépité...

— Je n'aurais garde... D'ailleurs, je me rends compte que, plai-

dant une cause d'intérêt général : celle de l'amour, plutôt que la mienne propre, j'ai pu rencontrer des accens, non pas plus convaincus, mais plus vibrans, plus pathétiques peut-être que ceux que l'on emploie pour traduire directement des impressions personnelles, dont la pudeur de l'âme et la crainte du ridicule gênent toujours un peu l'expansion... Il y a un abîme entre cette phrase : « Rien n'est plus doux que le sourire d'une femme aimée, si ce n'est son émoi, » et cette autre phrase : « Rien ne m'est plus doux que votre sourire, si ce n'est votre émoi. »

— De quel émoi parlez-vous donc là ?

— Je parle en général, et à titre d'exemple... Ainsi, tenez, il n'est pas commode, je vous le jure, de dire à une femme, sans risquer de la faire rire, que ses yeux sont des étoiles, quand ils ne sont pas le ciel tout entier ; que tout s'obscurcit dès qu'ils se voilent et s'illumine dès qu'ils sourient ; que l'on voudrait qu'elle sentît qu'à chaque battement de son cœur répond un battement d'un autre cœur, qu'elle anime et pourrait arrêter ; que l'espoir de vivre près d'elle, de la convaincre que rien ne vaut une intimité tendre de tous les instans, de lui persuader que sa vie date seulement, comme la vôtre, du jour où la sérénité de son indifférence a été troublée, que cet espoir est devenu le ressort secret de votre âme, votre seule raison d'exister, que vous le faire perdre, c'était vous condamner, que vous le rendre, c'est vous gracier...

— Fred, vous abusez d'un moment de trouble, d'un malaise étrange...

— Enfin, votre cœur a battu ! Ne vous plaignez pas du malaise : c'est la vie qui commence... Antoinette, cette fois, vous m'entendrez, sans moquerie ni bâillement, vous dire, de toutes les forces d'un amour qui était trop jeune pour mourir ou trop près encore de la vie pour ne pas ressusciter : Je vous adore !

Il avait retrouvé la chaleur de ton qu'il avait précédemment mise au service de sa petite apologie ; il avait même trouvé quelque chose de plus : une certaine voix étranglée, qui scandait ses paroles sur un rythme grisant. Et, de fait, Antoinette était devenue la proie d'une légère ivresse. Elle avait presque chancelé ; puis, elle avait passé sa main sur ses yeux, comme pour dissiper le malaise dont elle s'était plainte ; et enfin, elle avait fait claquer ses doigts avec impatience, ce qui signifiait clairement qu'elle était mécontente d'elle-même plus que de son visiteur. — Celui-ci pourtant, au premier symptôme de défaillance, n'avait pas craint d'enlacer la jeune femme pour la soutenir, et le mot : « Je vous adore, » ce bon vieux mot qui est une caresse, avait été dit si près de l'oreille qu'on pouvait le prendre pour un baiser.

— Ah! çà, qu'est-ce que j'ai eu, moi? et vous, qu'est-ce que vous avez fait?

— Quelque chose d'irréparable, madame... mais que je réparerai quand vous voudrez.

— Grand merci!

— Voyons, Antoinette, n'essayez pas de vous reprendre. Ce ne serait ni généreux ni honnête. Nous avons été de bonne foi tous les deux. Je vous assure que j'avais renoncé à vous, désespérant de vous émouvoir. Au moment où je m'y attendais le moins, une corde a vibré, que j'avais sans doute accrochée en passant; j'ai un peu appuyé... Voilà tout.

— Ce tout est énorme... Me voilà dans une jolie situation à l'égard de ma petite amie Marie-Eve! Qu'est-ce que je vais lui dire, à présent? J'aurai l'air d'avoir commis une vraie perfidie de coquette éhontée!

— Rien ne presse, fit observer Sancigny. Elle ne m'avait pas agréé; c'est elle-même qui a voulu cette espèce d'épreuve. En procédant avec douceur, vous pourrez très honnêtement lui faire comprendre que l'épreuve a mal tourné.

— Oh! oui, tout à fait mal... Qui l'eût cru?

— Ni vous ni moi: c'est notre excuse. Mais elle, sachant ce qu'elle sait, elle sera peut-être la moins étonnée des trois.

— Espérons-le... Alors, vous êtes sûr que c'est irréparable? Vous êtes sûr que j'ai un cœur?.. Qu'est-ce que je vais en faire?

— Vous n'avez pas à vous en occuper. Il est à moi, puisque c'est moi qui l'ai trouvé.

— Par accident, par surprise.

— Cette surprise-là s'appelle la surprise de l'amour.

— Mais c'est de l'ancien répertoire tout pur!.. Et moi qui disais naïvement à Marie-Ève qu'elle voulait me faire jouer du Marivaux!

— Elle y a réussi... Dites-vous, pour vous consoler, que c'est toujours l'ancien répertoire qu'on reprend... même quand on donne une pièce nouvelle au Théâtre-Libre.

— Même quand on joue l'*Amour aux champs?*

— Oh! ça, c'est encore plus vieux jeu: c'est la première manière de l'humanité; c'est antédiluvien.

HENRY RABUSSON.

(La deuxième partie au prochain n°.)

LE

DROIT DES GENS

ET

LA LOI DE LYNCH AUX ÉTATS-UNIS

Le 15 mars 1891, on apprit en Europe que la Nouvelle-Orléans venait d'être le théâtre d'un drame sanglant. Beaucoup d'Italiens, dont un assez grand nombre se sont fait naturaliser Américains, habitent cette ville, où ils s'emploient à toute espèce de travaux. Dix-neuf d'entre eux, originaires de la Sicile, impliqués dans l'assassinat d'un nommé David Hennessy, chef de la police, avaient été renvoyés devant le jury de jugement. Quelques-uns étaient acquittés; pour d'autres, le jury ne s'était pas mis d'accord et la justice devait surseoir; d'autres enfin n'avaient pas encore comparu. Onze sur dix-neuf venaient d'être arrachés à leurs juges naturels, et massacrés dans leur prison par un certain nombre d'hommes armés. A la suite de cette odieuse exécution, plusieurs *meetings* avaient été tenus au Bureau du commerce, à la Bourse du coton, à la Bourse du sucre, à la Bourse des fonds publics, et l'on y avait hautement approuvé la conduite des exécuteurs.

Cette nouvelle surprit la plupart des Français, persuadés, sur la foi de quelques écrivains, que le *lynchage* avait cessé d'être à la mode. Mais elle étonna particulièrement les jurisconsultes, d'autant plus désappointés qu'ils avaient mieux étudié la législation des États-Unis et plus souvent félicité le peuple américain de protéger

si complètement la liberté de l'individu, les intérêts légitimes des accusés, les droits sacrés de la défense. En effet, les Américains ont importé d'Angleterre le *writ of habeas corpus*, c'est-à-dire le privilège pour le détenu de réclamer en tout temps son élargissement, lorsqu'il peut établir l'illégalité de sa détention, et ce *writ*, généralement accordé par les juges des états particuliers, peut l'être exceptionnellement par les juges fédéraux (1), soit qu'on allègue de part ou d'autre la violation de la constitution ou des traités, soit qu'il s'agisse d'un étranger et qu'on revendique pour ou contre lui les principes du droit des gens. Quand on annonce une mort accidentelle ou violente, un fonctionnaire du comté, le *coroner*, se rend immédiatement sur les lieux, assisté d'un jury qui, sur l'inspection du corps et après avoir recueilli les renseignemens nécessaires, constate sous forme de verdict les causes probables de l'événement. Au début de l'information criminelle, on rencontre, aux États-Unis, le *grand jury*, chambre d'enquête et d'accusation, complètement indépendant de toute magistrature à partir du moment où le président de la cour lui a remis les dossiers, recruté dans plusieurs états, par exemple au Vermont, au Connecticut, dans la Virginie, parmi les hommes les plus estimés du pays : institution imaginée en Angleterre pour protéger les citoyens contre les poursuites injustes ou frivoles du pouvoir royal, maintenue en Amérique, ainsi que l'a très bien expliqué l'illustre jurisconsulte Story, comme une barrière aux vengeances individuelles et aux entraînemens populaires : c'est ce jury qui peut, seul, consacrer par son vote approbatif l'acte d'accusation (*indictment*), préparé par le *prosecuting attorney* (2). Plus tard, quand le jury de jugement se réunira, son verdict ne pourra se former que par l'accord de tous ses membres. Enfin cette garantie même n'est pas jugée suffisante et la loi permet encore à l'accusé, dans plusieurs états (à New-York, par exemple), quand le verdict vient d'être prononcé, d'interpeller tour à tour chacun des jurés, pour s'assurer que ce verdict collectif exprime exactement son sentiment individuel. Appréciant cet ensemble d'institutions tutélaires, l'Américain Webster l'oppose à l'apparente simplicité des lois qui régissent les états despotiques : « Notre système complexe, plein de restrictions et de contrepoids aux pouvoirs législatif, exécutif et

(1) Voir les actes du congrès du 3 mars 1833, du 29 août 1842 et du 5 février 1867.

(2) Il existe toutefois une procédure exceptionnelle (*information*), d'ailleurs exclusivement applicable, d'après le droit commun, aux *common misdemeanors*, qui se poursuit sans le concours du grand jury. En outre, un très petit nombre de constitutions (voir celle de l'Indiana, art. 7, et de l'Illinois, art. 2) autorisent les législatures des États particuliers à supprimer le grand jury. On trouvera d'intéressans détails sur cette matière dans *la République américaine*, de Carlier, t. IV, p. 190 et suiv.

judiciaire, dit-il, constitue autant de sauvegardes pour les droits et les intérêts individuels : celui-là est libre, qui est défendu contre l'injustice. »

Fier langage! Mais il n'est pas facile de concilier les belles théories avec de sauvages pratiques. Le *writ of habeas corpus* est bien inutile aux détenus, si le premier venu peut les pendre avant qu'ils aient adressé leur requête au juge compétent; l'institution du grand jury mérite tous les respects, mais pourvu que la force brutale ne supprime pas du même coup, au cours de l'enquête, l'accusation et les accusés. S'il faut en croire les feuilles américaines, un de ces personnages considérables que la presse interroge de temps à autre pour les amener doucement à faire connaître au public des deux mondes leurs pensées les plus secrètes, sir E. J. Phelps, ancien ministre des États-Unis à Londres, se serait exprimé, le 10 avril, dans les termes suivans : « Le procédé suivi par les citoyens de la Nouvelle-Orléans contre la *Mafia* est justifiable : quand la justice régulière a mal fonctionné, la loi de Lynch ouvre au peuple une voie de recours légitime. » Ce discours, où tant de choses sont dites en peu de mots, nous a donné beaucoup à réfléchir. Qu'est-ce donc que cette loi supérieure aux lois?

I.

D'après l'opinion la plus accréditée en France, John Lynch fut un Irlandais qui exerçait au XVIIe siècle les fonctions de *chief justice* dans la Caroline du Sud. Comme les tribunaux ordinaires étaient impuissans à réprimer tous les brigandages et particulièrement les dévastations commises par les esclaves fugitifs, ses concitoyens lui auraient conféré soit en matière civile, soit en matière criminelle, un pouvoir absolu. A la fois législateur et juge, il usa, dit-on, de son droit souverain avec une vigueur extraordinaire, faisant exécuter séance tenante les criminels pris en flagrant délit, ou ceux dont la culpabilité n'était pas douteuse. Cette version nous paraît fort suspecte. La Caroline du Sud, composée des élémens les plus hétérogènes, eut à vrai dire, pendant les quarante dernières années du XVIIe siècle, une existence agitée : à partir de 1671, elle importa des îles Barbades un certain nombre de nègres qui furent traités durement et tentèrent plus d'une fois de secouer le joug; dans la même période, les colons entrèrent en lutte permanente avec les Indiens « qu'ils provoquèrent à plaisir, disent les historiens, pour en faire des prisonniers à vendre comme esclaves; » enfin, à dater du moment où ces mêmes colons cessèrent d'être les complices intéressés des pirates, ils leur déclarèrent une guerre impitoyable. Mais, si l'histoire a conservé le souvenir précis des

attentats commis par les pirates et des exécutions vengeresses prescrites par les pouvoirs publics de la Caroline (1), si les noms et les actes de Yeamann, de Colleton, de Seth Sothel, de Ludwell, nous ont été fidèlement transmis, Lynch est insaisissable : aucun document ne nous révèle quand et comment il aurait dirigé l'administration de la justice pénale. Toutefois Lossing persiste à croire, dans son *Encyclopédie populaire de l'histoire américaine*, que ce mystérieux personnage fut un fermier carolinien, mais appartenant à la Caroline du Nord : il n'aurait pas été régulièrement investi de fonctions judiciaires, et se serait érigé lui-même en grand juge à une époque où les lois coloniales réprimaient imparfaitement la mauvaise conduite des Indiens ou des nègres, et n'aurait pas craint d'exécuter sommairement ceux qu'il croyait coupables. Enfin quelques auteurs ont prétendu que la loi terrible était appliquée en Irlande dans les temps les plus reculés et que sa dénomination la rattachait non à un colon de la Caroline, mais à un magistrat d'une vieille souche irlandaise (2).

La loi de Lynch, quelle qu'en soit l'origine, a jeté de profondes racines dans le sol américain. Ce phénomène historique paraît d'abord d'autant moins explicable qu'il contraste avec le respect affiché par la race anglo-saxonne pour la liberté des individus et pour les droits des accusés. Il surprend moins ceux qui réfléchissent au développement progressif de la grande république. Ainsi, lorsque la célèbre ordonnance de 1787 organisa les premiers territoires du Nord-Ouest, qui devaient se transformer plus tard en cinq états importans : l'Ohio, l'Indiana, l'Illinois, le Michigan, le Wisconsin, elle assura sans doute par un texte formel l'exercice de la liberté individuelle, le jugement par jurés dans toutes les affaires criminelles, le droit pour les inculpés de fournir caution, et défendit aux juges de prononcer des peines inusitées ou cruelles, mais réserva l'exécution de ces mesures pour la période où des « états » succèderaient à l'organisation provisoire. En attendant, il fallut bien pourvoir à l'administration de la justice, et le congrès ne croyait pas même pouvoir instituer sur-le-champ des juridictions : il se bornait donc à conférer aux gouverneurs des attributions vagues en les autorisant à créer des *townships* (communes) et des comtés, sur les terres affranchies du titre indien, sauf modifications ultérieures par les législatures locales à partir du moment où la population d'un district deviendrait assez nombreuse pour élire une chambre des représentans. Il est aisé de concevoir

(1) Voir Carroll, *History of South Carolina*, t. Ier, p. 127.

(2) On désignait, dans la vieille Angleterre, une coutume analogue sous le nom de *Lidford law*.

que cette période de tâtonnemens fut extraordinairement favorable au développement du *lynchage*. Une société, même en voie de formation, ne peut pas se passer de justice. Comme aucune somme n'était inscrite soit au budget fédéral, soit aux budgets locaux rudimentaires du *North West Territory*, pour payer des juges, et qu'il n'y avait pas moyen de constituer sur-le-champ des tribunaux réguliers, un certain nombre d'individus devaient se grouper et se groupèrent pour la défense des personnes et des propriétés. Cet usage s'accrut et se propagea nécessairement à mesure que la république des États-Unis s'étendit vers le Far-West, dans ces vastes et lointaines régions dont la population était clairsemée, aussi dépourvues de gendarmerie que de magistrature. Divers citoyens, en nombre croissant, s'improvisèrent à la fois juges, gendarmes et bourreaux. James Bryce explique, dans son *American commonwealth*, que les communautés à peine installées trouvaient une économie sérieuse à prendre ainsi leurs propres intérêts en main (*take care of themselves*), au lieu d'organiser une défense régulière et publique. C'est une raison toujours grave au-delà de l'Atlantique, mais particulièrement décisive dans les pays qui n'ont pas encore de finances.

Rien ne peut mieux faire comprendre comment la loi de Lynch apparut à un moment donné dans certains états de l'Union que le récit des événemens accomplis en 1851 à San-Francisco. Un flot impur d'immigrans avait envahi la Californie; une horde de malfaiteurs infestait le pays et les meurtres se comptaient par centaines sans qu'une condamnation à mort eût été prononcée. A la fin de février, deux bandits étaient entrés dans un magasin pour voler le marchand, l'avaient assailli à coups de casse-tête et s'étaient enfuis, le croyant mort, avec 2,000 dollars. La population, dès l'arrestation des meurtriers, manifesta l'intention d'enlever la direction du procès criminel aux juges qu'elle avait sans doute élus, mais qu'elle croyait lâches ou vénaux. Un premier comité fut nommé tumultueusement et constitua sur-le-champ un jury, mais n'alla pas, cette fois, jusqu'au bout, parce que ces jurés mêmes ne s'entendaient pas, et laissa reprendre sa proie par la justice. Trois mois plus tard, un incendie qui succédait à beaucoup d'autres ayant réduit en cendres les trois quarts de la ville, un second comité, dit *de vigilance* et composé d'abord de quatre-vingts membres, se forma sous la présidence d'un certain Brannan, « pour empêcher qu'aucun malfaiteur n'échappât au châtiment par la faute de la police ou de la justice. » La *Revue* a raconté dans sa livraison du 1er février 1859 la première exécution sommaire qu'il ordonna, l'histoire abrégée de sa dictature, l'inutile résistance des autorités régulières, la formation d'associations semblables dans les autres villes de la

Californie : Stockton, Marysville, Sacramento, etc., les effets de leur action simultanée, la prompte expulsion des malfaiteurs et l'assainissement moral du pays, enfin la reconstitution du comité de San-Francisco, formé cette fois de 5,000 membres, en 1856, à la suite de divers crimes impunis, avec son cortège obligé de visites domiciliaires, de jugemens sommaires et sans recours, de pendaisons et d'expulsions arbitraires. Ce nouveau comité de vigilance, après avoir bravé pendant quelques mois le courroux et les injonctions du gouvernement fédéral, eut la sagesse d'abdiquer, comme celui de 1851, quand il crut sa tâche accomplie. Mais l'impulsion était donnée et plusieurs associations analogues qui se formèrent dans les États du Sud n'imitèrent pas cette modération.

Si plusieurs écrivains, comme Hepworth Dixon et James Bryce, ont pu, non justifier entièrement, mais peut-être expliquer d'une façon plausible l'odieuse pratique des jugemens et des exécutions sommaires par la difficulté de constituer des juridictions régulières à l'origine, dans les États en voie de formation, il faut avouer que leurs explications deviennent de moins en moins convaincantes à mesure que les anciens territoires se transforment en États proprement dits, s'enrichissent et se civilisent. Cependant Bryce, après avoir parlé du *lynchage* comme d'une coutume motivée par l'état des mœurs et l'imperfection des moyens de répression dans le *Far-West*, est aussitôt contraint d'ajouter : « La loi de Lynch n'est pas inconnue dans des régions plus civilisées, telles que l'Indiana, l'Ohio, même le Western-New-York. » Il n'est pas difficile de constater avec M. Claudio Jannet que les exécuteurs du *Far-West* ont trouvé des émules dans la Virginie, le New-York, le Maine, « le Massachusetts lui-même, l'État modèle. » Grave désordre, un peu trop laissé dans l'ombre, à notre avis, par les panégyristes de la république américaine, car il est essentiellement contraire à la notion même de l'État moderne comme aux principes élémentaires de la civilisation qu'on maintienne côte à côte deux justices : l'une, publique, rendue au nom de la nation ; l'autre privée, rendue par quelques individus au nom d'une minorité. Il est encore plus intolérable que les agens de cette justice privée fassent violence aux pouvoirs délégués par l'universalité des citoyens, enfoncent les prisons publiques et mettent à néant les arrêts de la justice régulière. C'est pourquoi nous avons eu la curiosité de rechercher comment un si grand pays, doué d'un tel sens pratique et si fortement épris de la liberté, pouvait supporter une pareille confusion. Nous avons recueilli sur ce point tous les renseignemens possibles en interrogeant de préférence les hommes qui connaissent le mieux les institutions américaines et sont le moins disposés à les déprécier.

On nous a d'abord appris qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'intimider les noirs et de calmer leur effervescence. Ces gens-là préfèrent, paraît-il, les blanches aux femmes de leur propre couleur : il n'est pas de piège qu'ils ne soient disposés à tendre, ni de violence qu'ils ne soient prêts à commettre pour assouvir leur passion. Autrefois, les nègres étaient soumis à des pénalités particulières. En Virginie, par exemple, on comptait soixante et onze natures différentes de crimes, qui, pour eux, entraînaient la peine de mort, tandis que, dans les mêmes circonstances, les blancs étaient condamnés à l'emprisonnement : dans l'État du Mississipi, trente-huit de ces offenses ou du moins la plupart d'entre elles ne motivaient l'application d'aucune peine contre les blancs! Dans la Caroline du Sud, la Virginie et la Louisiane, l'homme de couleur non émancipé pouvait être privé de la vie sans intervention du jury d'accusation ni du jury de jugement (1). Mais, après la guerre de rébellion, trois amendemens à la constitution de l'Union américaine conférèrent aux nègres, après les avoir affranchis, les mêmes droits civils et politiques qu'aux blancs, sans réserve. Il faut cependant défendre à tout prix la pudeur et l'honneur de la femme blanche contre de monstrueux attentats. L'indulgence des lois et la mollesse des juges sont une prime au viol. La perspective évidente et palpable d'une mort prompte, terrible, sans phrases, peut seule conjurer le péril (2).

Après et peut-être avant les attentats contre les blanches, il y a les vols de chevaux et de bœufs dans l'Ouest et dans le Sud-Est. Nous ne comprenons pas exactement, en France, quelles colères ce genre de déprédations excite chez les éleveurs et chez les *ranchmen*. « L'opinion publique est beaucoup plus sévère pour les vols de chevaux que pour les meurtres, » a dit Hepworth Dixon dans sa *Nouvelle Amérique*. Ces vols sont très fréquens : la surveillance des *ranchs* est devenue difficile et coûteuse ; il a fallu doubler ou même tripler le personnel des *cow-boys*. Il y a, par exemple, dans les prairies du Dakota, des *herders* ou gardeurs qui doivent compter tous les jours les 500 ou 600 jumens du troupeau. Quand une seule

(1) « Dans les États du Sud, écrivait M. Carlier en 1862, l'homme de couleur, libre, n'est guère mieux traité que l'esclave... Est-il accusé d'un crime ou d'un délit? il n'a droit généralement à d'autres juridictions que celles créées pour l'esclave, et il est passible de peines analogues à celles édictées contre celui-ci, à quelques variations près. »

(2) « Lorsque quelque noir a été arrêté sous l'inculpation d'un crime qui soulève l'indignation des blancs, dit M. Gaulier dans ses *Études américaines* (Paris, Plon, 1891), ceux-ci se réunissent, se masquent le visage et se rendent à la prison. Là on somme le geôlier de délivrer le coupable, on le prend de gré ou de force, on le pend au premier arbre. Cette justice sommaire s'exécute surtout envers les nègres qui ont outragé la femme ou l'enfant d'un blanc : *ce cas se présente constamment.* »

manque à l'appel, le *herder* relève sa piste et part à cheval dans la direction suivie par le ravisseur. Cette poursuite est très pénible et l'expédition peut se prolonger. Quand elle paraît dangereuse, on part en nombre. Une bande de voleurs de chevaux, conduite par un certain Murphy, parcourut l'État de Montana : les fermiers se liguèrent, la poursuivirent et l'acculèrent dans une île du Missouri : cinquante hommes furent pris et pendus sans forme de procès. Il faut lire dans le *Texas cow-boy* de Ch. Siringo le récit merveilleux d'une expédition dirigée à travers plusieurs États par des éleveurs contre un certain Billy-la-Chèvre, ancien bouvier devenu chef de bande, et qui enlevait, dans les prairies du Sud-Est, 700 ou 800 bœufs à la fois. Ce Billy finit par être arrêté, malgré la plus intrépide défense, et fut livré aux autorités du comté de Lincoln, mais ne laissa pas à ses adversaires le temps de le faire juger et s'enfuit en tuant deux de ses gardiens. On ne manqua pas de remarquer qu'un tel accident ne se serait pas produit si Billy-la-Chèvre avait été lynché. Hepworth Dixon raconte une autre expédition qui fut organisée à Denver contre un voleur de chevaux appelé Smith : cette fois, le voleur fut jugé sommairement, pendu de même, et la conscience publique n'eut plus à gémir. Il en est généralement ainsi.

D'ailleurs, il faut bien le confesser, les éleveurs, quelle que soit leur position dans l'État, ne sauraient être les seuls à perdre patience : la procédure ordinaire a, dans bien d'autres conjonctures, des lenteurs qu'une démocratie toute-puissante peut difficilement supporter. Il y a d'abord une instruction préparatoire dans laquelle les magistrats conservateurs de la paix publique (en général les constables et les juges de paix ou de police) interrogent l'inculpé contradictoirement avec le plaignant et le confrontent avec les témoins, puis une seconde instruction par le grand jury, lequel se réunit seulement sur la convocation du juge. Si la majorité requise n'a pu s'y former (1), rien n'empêche un autre grand jury convoqué plus tard de prononcer une mise en accusation contre le même délinquant pour le même délit. Puis, quand l'accusé comparaît devant le jury de jugement, comme la pratique n'admet point de jurés supplémentaires (sauf dans le Massachusetts), si l'un des titulaires se trouve empêché pendant les débats ou la délibération, toute la procédure est à recommencer. Il faut, en outre, avons-nous dit, que l'accord se fasse entre ces nouveaux jurés : à défaut d'unanimité, la cour les décharge et remet l'affaire à une autre session. Enfin, quand le verdict est rendu, trois modes de redresse-

(1) En général, il faut que l'accusation réunisse au moins douze voix. La constitution de l'Orégon n'exige que la majorité simple (5 sur 9.)

ment appartiennent encore au condamné : le nouveau procès (*new trial*) dans cinq cas déterminés, la suspension du jugement (*arrest of judgment*) (1) et le *writ of error* (2). Eh bien! m'a-t-on dit, tout cela n'en finit pas, et, dans bien des cas, le peuple n'a pas le temps d'attendre ou n'est pas d'humeur à laisser traîner les choses. Il est le maître, après tout, comme le rappelait dans les premiers jours d'avril un télégramme assez irrespectueux de *Kansas-City* à M. Blaine, ministre des affaires étrangères : il fait les juges et les législateurs; il faut donc que le gouvernement et la justice marchent à son gré. S'il lui plaît de ne pas laisser une procédure s'éterniser, son intervention devient légitime.

Enfin, poursuit-on, si le peuple intervient et se substitue aux juges, c'est que les juges se laissent corrompre. Cette accusation de vénalité, lancée par des centaines de journaux depuis un quart de siècle, portée vingt fois à la tribune du congrès, n'est pas seulement une arme aux mains des polémistes : il n'est plus un traité de quelque valeur sur les institutions des États-Unis qui ne la reproduise. Les *tales*, citoyens qu'on requiert au dernier moment pour compléter un jury et qui vivent de cette profession bizarre, comptent en général sur une rémunération occulte, et leur adjonction continuelle aux véritables jurés est signalée par les hommes compétens comme la plaie toujours saignante de cette démocratie. C'est dans un élan de réaction furieuse contre une telle corruption que Brannan fonda son premier comité de vigilance à San-Francisco. Un semblable mobile déterminait, il y a quelques années, le mémorable *lynching* du Missouri, où le peuple exécuta sommairement un juge et un *attorney* soupçonnés de connivence avec une bande de voleurs. Enfin, c'est à peu près le seul prétexte qu'aient invoqué les *lynchers* de la Nouvelle-Orléans pour justifier la sanglante échauffourée du 14 mars. Le *New-York Herald* du 18 mars nous apprend que les jurés s'étaient laissé corrompre. L'un d'eux, nommé Seligman, avait pris la fuite après le *lynch*, ce qui démontrait, croyait-on, sa vénalité. Cependant, il ne paraissait pas établi que tous les jurés eussent vendu leur vote et l'on inclinait à penser que les accusés s'étaient bornés à gagner la majorité. Un seul membre du jury, M. Mackeay, réclamait une enquête. Celui-ci révélait hardiment que le peuple avait le droit de soupçonner cinq de ses collègues, six jurés seulement (parmi lesquels il figurait) ayant voulu reconnaître la culpabilité des accusés Macheca, Scoffedi et Monasterio. Quatre jours plus tard, le même

(1) Motivée par quelque erreur tout à fait substantielle relevée par le greffier au cours de l'instance.

(2) Sorte de recours en cassation contre le jugement de la cour pour fausse interprétation de la loi.

journal informait ses lecteurs que le *detective* O'Malley, chargé de recueillir les preuves à l'appui de la défense, après s'être caché pendant deux jours à la Nouvelle-Orléans, était parti pour le Texas : on supposait, en conséquence, qu'il avait remis lui-même l'argent aux jurés. Cependant le grand jury de la Nouvelle-Orléans consentit, au bout de dix jours, à faire comparaître MM. Parkerson et Houston, meneurs du *lynching*, mais on apprenait, le 25 mars, qu'il avait seulement rédigé deux actes d'accusation (*indictments*) pour corruption des membres du jury chargé de juger les meurtriers de Hennessy. Deux jurés et le detective O'Malley furent mis en accusation le 2 avril, ceux-là pour s'être laissé corrompre et celui-ci pour les avoir corrompus. On put longtemps se demander si cet admirable « grand jury » ne se croyait pas dispensé d'instruire contre les meurtriers du 14 mars par cela seul qu'il ouvrait une enquête sur les faits de corruption, et l'Europe apprenait seulement à la date du 6 mai tout à la fois qu'il avait instruit réellement contre eux et qu'il refusait de sanctionner leur mise en accusation à raison des efforts faits pour suborner le jury auquel avaient été déférés les assassins de D. Hennessy.

Nous apprécierons un peu plus loin si toutes ces causes réunies peuvent justifier, aux yeux du monde civilisé, le maintien du *lynchage* sur le territoire de l'Union américaine.

II.

Mais est-il bien utile d'approfondir cette question? La civilisation, dit-on, marche là comme ailleurs, et le temps fera son œuvre. J'entendais même répéter, de divers côtés, qu'il l'avait déjà faite. En 1889, le baron de Mandat-Grancey, qui parle, sans le moindre préjugé, des mœurs américaines, écrivait que le *lynchage* lui semblait décroître aux États-Unis depuis qu'on y avait construit un certain nombre de prisons perfectionnées. C'était une opinion assez généralement répandue, et que d'autres m'ont exprimée, même depuis le 14 mars. Les journaux américains viennent de dissiper cette illusion en publiant, dans la seconde semaine d'avril, un tableau bien instructif. Ils comptent, en 1884, 103 exécutions légales contre 219 lynchages; en 1885, 108 contre 181 ; en 1886, 83 contre 133; en 1887, 79 contre 123; en 1888, 87 contre 144; en 1889, 98 contre 175. Ainsi donc, l'œuvre de la justice régulière est, aujourd'hui comme hier, rejetée sur le second plan. M. de Grancey rappelait lui-même, dans un ouvrage antérieur (1885), qu'une soixantaine d'exécutions semblables avaient eu lieu dans un seul comté en moins de deux ans, et reconnaissait alors « que la loi de Lynch devient tous les jours d'un usage plus fréquent. »

Ce qu'il y a d'incompréhensible, c'est que la barbarie, en cette matière, au lieu de reculer au contact de la civilisation, prévaut contre elle et tend à l'étouffer ; c'est que l'odieuse pratique, se propageant de l'ouest à l'est, ait gagné les états les plus policés. On explique cet étrange phénomène en remarquant tantôt que le propre de la démocratie est la haine instinctive de la police et de la milice régulières, tantôt que les anciens colons, ayant gagné leur indépendance à la sueur de leur front et au prix de leur sang, transmirent à leur descendance leurs mœurs farouches et violentes avec la soif de la liberté, tantôt encore que les Américains ont un goût dépravé, mais invincible, pour le spectacle d'une pendaison. Ce goût, par malheur, n'est pas moins vif à la fin qu'au début du siècle, ni même en 1891 qu'en 1885 : les hommes de bonne volonté n'ont jamais été plus nombreux pour démolir la prison au premier acte et pour tirer la corde au cinquième ; la foule (*mob*) applaudit ou vocifère avec la même fureur pendant que la victime est en l'air et s'agite dans les convulsions suprêmes.

D'un autre côté, s'il faut en croire quelques historiens bienveillans, la loi de Lynch se régularise et prend des allures plus correctes. L'auteur d'un dictionnaire populaire, qu'un de nos hommes d'état les plus célèbres citait naguère à la tribune du sénat, décrit ainsi la procédure du *lynchage*. Le coupable, après son arrestation, serait conduit sur la place publique, où la foule s'est réunie et délibère. Les magistrats interviennent en ce moment et demandent, au nom de la loi, que le coupable leur soit livré. Le président consulterait alors l'assemblée, qui voterait « par mains levées. » Si le vote est négatif, les magistrats se retirent en protestant. Les témoins à charge et à décharge seraient entendus. Après quoi, le président, s'adressant à la foule, demanderait qui veut prendre la parole en faveur de l'accusé. Quand un défenseur se présente, on l'écouterait, paraît-il, *en silence et jusqu'au bout ;* après quoi, la condamnation serait mise aux voix. James Bryce a cru pouvoir écrire, à son tour, cette phrase surprenante : « La loi de Lynch, quelque choquante qu'elle puisse paraître aux Européens, est actuellement dégagée de toute violence arbitraire (*far removed from arbitrary violence*). » C'est ce que nous allons voir. Il sera facile de juger, sur les documens mêmes de l'année 1891, si le lynchage est en voie de décroissance et si les progrès de la civilisation américaine en ont adouci l'horreur. Nos investigations remontent à la deuxième quinzaine de février.

20 février. — La scène se passe à Gainesville, dans la Floride. Des mesures ont été prises, annoncent les journaux américains, pour mettre un terme aux déprédations d'une bande d'*outlaws* qui infestaient la contrée. Jusqu'à cette date, toutes les tentatives de la

police locale avaient échoué, quand elle réussit enfin à mettre la main sur deux de ces coquins; mais la colère des citoyens (*the incensed citizens*) ne permit pas à la justice régulière de suivre son cours. Il faut dire que, dans la même semaine, des inconnus avaient blessé mortellement un nommé Mac-Pherson, dont la grange fut livrée aux flammes, et tiré plusieurs coups de fusil sur le docteur Philips, sans l'atteindre. Une escouade d'agens, conduite par le shérif, se mit en embuscade non loin du quartier-général et parvint à saisir un nègre nommé Champion, un blanc nommé Mike Kelly, qui passait pour être le chef des aventuriers. Comme on ramenait ce dangereux personnage à Gainesville, une foule indignée, qui paraît s'être portée à sa rencontre, résolut de le lyncher sans autre délai. Quelques hommes d'action passèrent un nœud coulant autour de sa tête, accrochèrent à l'arbre voisin l'autre bout de la corde. Quand le shérif réclama le prisonnier, une bataille fut imminente; par bonheur, ajoutent les témoins, les fusils ne partirent pas. Le peuple ne tarda pas à prendre sa revanche. A minuit, un certain nombre d'hommes masqués se rendirent à la prison, s'emparèrent du directeur et des gardiens, les enfermèrent soigneusement dans des cellules, ouvrirent celles des *outlaws*, conduisirent ces misérables dans un lieu voisin et les informèrent charitablement qu'ils avaient vingt minutes pour recommander leur âme à Dieu. Ceux-ci furent pendus à l'expiration de ce délai. Le récit se termine par la phrase suivante : « La foule était si compacte qu'il fut impossible de reconnaître un seul de ceux qui participaient à cette exécution sommaire. »

23 février. — La scène se passe au village de Salina, dans le Colorado. Le conducteur de train J. Sullivan avait aperçu le nommé Riley volant du charbon. Il était allé droit au voleur : celui-ci l'avait tué net en lui logeant une balle dans la tête. Quelques personnes accoururent, poursuivirent et prirent le meurtrier. La prompte arrivée des autorités locales empêcha seule Riley d'être immédiatement *lynché*. Mais on décida d'attaquer la prison dès que la nuit serait venue. Vers huit heures du soir, une foule compacte et bien armée se présente, en effet, à la maison d'arrêt et réclame le prisonnier. Les gardiens refusent; la foule (*mob*) tire des coups de feu, les autres ripostent et blessent deux des assaillans. La foule paraît se calmer et se retire, mais pour quelques momens, et revient plus nombreuse, plus acharnée, cerne le bâtiment, engage un combat à coups de couteau et de revolver avec le personnel de la prison, blesse mortellement un des gardiens, met les autres en état d'arrestation et s'empare de Riley qui, dans la bagarre, avait reçu lui-même une blessure. Extrait de sa cellule, ce malheureux est traîné par les rues, la corde au cou, jusqu'à la voie ferrée : la

corde est attachée à l'un des poteaux qui bordent cette voie. Toutefois, comme le pendu lutte et s'agite dans des contorsions désespérées, on le crible de balles. Le récit se termine par la phrase suivante : « A ce moment passait un train arrivant de Marshall : la foule, excitée, tira des coups de feu sur le train pendant qu'un certain nombre de voyageurs s'étaient mis à la portière pour contempler les dernières convulsions du pendu. Quelques-uns d'entre eux furent blessés » (*several passengers were wounded*).

7 mars. — La scène se passe à San-Antonio, dans le Texas. Joe Savage, qui avait été trois fois accusé de meurtre, et qu'on soupçonnait d'avoir commis un grand nombre de vols, avait été placé sous mandat d'arrêt pour assassinat d'un respectable fermier dans le voisinage de Fort-Worth. Le constable, assisté de deux jeunes gens, le découvre dans une maisonnette de la banlieue et lui signifie ce mandat. L'inculpé, loin de prendre la chose au tragique, invite le magistrat à boire, et celui-ci se garde bien de refuser : comme il portait le verre à ses lèvres, Savage décharge sur lui son pistolet et le tue net. Bagarre et confusion : l'assassin en profite pour prendre la fuite. Un groupe d'hommes indignés se met à sa recherche et le découvre. On le traîne jusqu'à l'arbre fatal ; et comme on a sous la main, par hasard, un grand pot de pétrole américain, il est décidé qu'on en enduira ses vêtemens pour le brûler séance tenante. On se met à l'œuvre en dépit des cris déchirans qu'il pousse. Les bourreaux passent la corde autour de son cou, l'attachent à l'arbre et mettent la torche en contact avec le pantalon de la victime. Après avoir contemplé pendant quelques instans une aussi curieuse agonie, ils tirent la corde, et le corps, qui flambe (1) en se tordant, est lancé dans l'espace.

14 mars. — Nous sommes à la Nouvelle-Orléans. Il s'agit du *lynching* qui va faire tant de bruit dans le monde et motiver le rappel du baron Fava, ministre d'Italie. Un *meeting* est convoqué pour dix heures, au pied de la statue de Clay. Avant l'heure indiquée, un flot de peuple se presse dans les rues voisines, et le lieu du rendez-vous est bientôt encombré : deux des principaux *leaders* du *meeting*, Parkerson et Wickliffe, apparaissent et sont accueillis par des acclamations frénétiques : « Hurrah pour Parkerson ! Hurrah pour Wickliffe ! » Trois mille hommes, sur le visage desquels on peut lire une implacable résolution, se poussent et s'entassent : la circulation est arrêtée, le silence s'établit, Parkerson a la parole. Il dénonce au peuple de la Nouvelle-Orléans « l'acte infâme » qui vient de s'accomplir à la suite du crime le plus révoltant qu'aient enregistré les annales de la cité : l'acte infâme, c'est le verdict

(1) *Lighting up the surrounding country*, dit le texte américain.

rendu la veille par le jury de jugement dans l'affaire des Italiens qui ont assassiné Hennessy. « Je ne désire, ajoute l'orateur, ni renom ni gloire; je ne suis qu'un simple citoyen de la libre Amérique et je veux faire mon devoir de citoyen. — Prendrons-nous nos fusils? s'écrie un auditeur. — Oui, oui, répond vivement Parkerson, prenez vos fusils. Prenez-les et réunissons-nous sur-le-champ au Congo-Square. » Les applaudissemens éclatent : la foule suit en bon ordre les *leaders*, qui marchent au but indiqué; vers dix heures et demie, la prison de la paroisse (*Parish prison*) est cernée. On ébranle une des portes, qui paraît n'avoir pas été bien solide, avec de grosses pierres; on l'enfonce à l'aide d'une poutre employée en guise de bélier. Tout le monde se présente pour entrer; mais deux hommes sont placés en faction et défendent l'entrée à quiconque n'est pas armé d'un fusil ou d'une carabine Winchester. Il faut encore ouvrir une porte intérieure, et les assaillans, qui remplissent le vestibule, demandent à grands cris que la clé leur soit remise : le personnel de la prison se résigne et donne la clé. Une première cellule est forcée et quelques fusils partent à l'aventure; mais on n'est pas encore en face de ceux qu'on cherche, et l'un des meneurs doit calmer ces gens trop pressés. De quel côté diriger la chasse? « Dans la cour des femmes, » crie une voix perçante, et le renseignement est bon. Au moment même de l'envahissement, le personnel avait transféré les Italiens dans le quartier des femmes. « Aucune résistance, dit *la Tribune de New-York*, ne fut opposée par la police ou par le shérif à l'entreprise de la multitude, armée de fusils et de pistolets, qui ne représentait pas seulement les dernières classes de la population, mais encore les banquiers et les marchands les plus considérables de la Nouvelle-Orléans. Un wagon plein de *policemen* avait sans doute amené sur les lieux ces représentans de la loi; mais ceux-ci, bousculés et couverts de boue, ne manifestaient pas le moindre désir de charger la foule. Les envoyés du shérif, jugeant la résistance inutile, assistèrent, les bras croisés, à l'effraction des portes. »

La chasse à l'homme va donc se poursuivre sans obstacle, et ce deuxième acte du drame nous fait frissonner d'horreur. Macheca, qu'on regarde à tort ou à raison comme le chef de la bande, s'est tapi dans un coin, poussant des cris aigus et cachant son visage dans ses mains : douze balles le frappent et l'étendent sans vie sur le sol. Au même moment, quelques-uns des assaillans entraînent hors de la prison un valétudinaire, Manuel Polietz, car il manquerait quelque chose au *lynching*, si le gros de la foule n'avait pas le spectacle d'une exécution : celui-ci est donc pendu en plein air; mais, avant qu'il ait perdu connaissance, une douzaine de fusils se sont abaissés et le corps a été criblé de balles. Bugnetto, déjà

mortellement atteint d'une balle dans la tête, est poussé dehors dans les mêmes conditions et subit le même sort. Un journal français du 12 avril a donné sur cette double pendaison de nouveaux détails : un de ces deux prisonniers (Bugnetto, sans doute) aurait été pendu trois fois : la seconde, parce que la corde avait cassé, la troisième, parce qu'il avait eu la force de se soulever par les poignets sur la nouvelle corde et de grimper jusqu'à la barre de fer à laquelle la lanterne était suspendue : ses bourreaux l'auraient fait dégringoler à coups de poing sur le pavé pour le hisser définitivement au réverbère, tandis que l'assemblée entonnait un chant triomphal. Pendant ce temps, la justice sommaire avait suivi son cours dans l'intérieur de la prison. L'officier de police Herron, resté dans ce bâtiment, avait reçu un coup de feu dans le cou : « C'est le seul, en dehors des prisonniers, dit à ce sujet *la Tribune de New-York* avec une évidente satisfaction, qui puisse avoir à se plaindre. » Le journal américain ne nous apprend pas si cet agent a survécu à sa blessure. D'ailleurs, à midi et demi, la légalité reprenait ses droits et le *coroner* arrivait sur le théâtre des exécutions pour constater la mort violente des dix Italiens : couvert d'effroyables blessures, un nommé Marchesi n'avait pas encore rendu le dernier soupir : « Il mourra dans quelques minutes, » remarqua le coroner. Le *New-York Herald* du 17 mars informa ses lecteurs que le président de la république venait d'avoir, à la suite de ces événemens, une conférence avec M. Blaine, ministre des affaires étrangères; celui-ci avait écrit à M. Nicholls, gouverneur de la Louisiane, que le chef de l'état était fort mécontent (*greatly shocked*) et regardait le dernier *lynching* comme « inexcusable. »

On aurait pu croire que le mécontentement du président Harrison et l'émotion produite dans le monde civilisé par la boucherie du 14 mars étaient de nature à calmer pour quelques semaines le zèle des *lynchers* aux États-Unis. L'événement prouva que de semblables bagatelles n'étaient pas pour décourager les amateurs d'exécutions sommaires. Dès le 27 mars, Parkerson et ses complices avaient trouvé des émules à Middlesborough (Kentucky). Le mulâtre Hunter y avait assassiné, sans motif apparent, un employé de la voie ferrée : les autorités régulières s'étaient emparées du meurtrier. Soixante hommes bien armés vinrent le réclamer et ne rencontrèrent pas l'ombre d'une résistance : Hunter fut immédiatement pendu. Le 11 avril, nouveau cas de *lynchage* à Kenton, dans l'Ohio : cette fois, c'est un *policeman*, Harper, qui passait pour avoir poignardé le nommé W. Bales : une foule organisée (*organized mob*) se dirigea vers la prison et demanda les clés, qu'on se garda bien de lui refuser. Harper fut extrait de sa cellule,

et saisi par ces vengeurs de la morale outragée, qui le pendirent à l'arbre le plus proche. Quelques jours plus tard, à Charlotte, dans la Caroline du Nord, un Italien ayant été tué par un nègre, les blancs essayèrent de lyncher l'assassin, mais, par un hasard singulier, n'y réussirent pas; toutefois les nègres tirèrent sur la milice envoyée pour les protéger; celle-ci fit usage de ses armes et quelques blessés restèrent sur le terrain. Le *lynchage* prenait aussitôt sa revanche dans une petite ville du territoire de Washington: quarante hommes masqués réduisaient à l'impuissance le directeur de la prison locale, et procédaient à l'exécution sommaire de deux accusés qui attendaient leur mise en jugement,

Le lecteur, à la suite de ces récits sommaires, appréciera s'il est vrai que le *lynchage* soit en décroissance ou qu'un semblant de procédure garantisse les victimes contre les méprises des bourreaux. Il est inutile que nous tirions nous-même la conclusion.

III.

On a, même en-deçà de l'Atlantique, trop d'indulgence pour ces exécutions sommaires. L'opinion publique admettait facilement, du moins avant les scènes du 14 mars, que la coutume sauvage des premiers temps se fût perpétuée, propagée même après la période de colonisation. Il faut tenir, pour juger le *lynchage* comme il doit l'être, un langage à peu près nouveau.

Toute procédure régulière a ses lenteurs. Cela peut déplaire au spectateur, qui veut arriver vite au dénoûment. Mais, comme il ne s'agit pas de jouer une pièce de théâtre, l'agrément du public ne saurait prévaloir contre d'autres considérations. Celles-ci peuvent se résumer en une seule: la nécessité pour tout état organisé de rendre la justice, c'est-à-dire de frapper les vrais coupables et de ne pas condamner des innocens. Pourquoi, dans toutes les contrées civilisées, une instruction judiciaire doit-elle succéder à l'enquête préalable et sommaire faite par les officiers de police? C'est que les officiers de police, toujours révocables et trop souvent dépendans, ne sauraient inspirer, quelques services qu'ils rendent d'ailleurs, une confiance illimitée. C'est pourquoi dans les pays latins un juge inamovible, aux États-Unis un grand jury, recueillent, concentrent, contrôlent et complètent les premiers élémens de la la procédure. Quoi! c'est dans le pays où, dès 1641, le Massachusetts érigeait en loi fondamentale, sous le nom de *corps des libertés*, les principes posés par la grande charte et garantissait par tant de sages précautions la vie, la liberté, la fortune, l'honneur des habitans, qu'on enlève aux accusés la garantie élémentaire de l'instruction préparatoire!

On leur enlève ensuite toutes les garanties de la procédure orale! Ils ne sont pas défendus! ils ne peuvent pas même assigner un témoin qui prouverait leur innocence! Il faut que cette inexorable justice marche et frappe commme la foudre. La pratique du *lynchage* ne permet pas même de discerner « l'identité » des inculpés: le peuple (*mob*) ne sait pas au juste s'il a sous la main ceux qu'il cherche! Dans les scènes du 14 mars, les envahisseurs de la prison semblaient avoir d'abord perdu la tête; ils commencèrent par tirer des coups de feu à tort et à travers et, sans l'intervention d'un citoyen qui se possédait encore, les premiers venus étaient assassinés. Ce danger devient d'autant plus grave que le nombre des gens présumés coupables est plus grand. Quand dix ou douze accusés comparaissent devant un juge, quelque enclin à la répression qu'on le suppose, il y a toutes les chances du monde pour qu'un ou deux d'entre eux soient déclarés « non coupables » et doivent l'être: dans le système des exécutions sommaires, tous les suspects sont, en un clin d'œil, jugés, condamnés et fusillés ou pendus. Les onze Siciliens massacrés le 14 mars avaient-ils participé tous, indistinctement, au meurtre de Hennessy? Rien n'est plus douteux et j'ajoute que rien n'est moins probable. Cette justice expéditive est la suppression même de la justice.

Il faut, à tout prix, répliquent-ils, remplacer les mauvais juges. A coup sûr, mais par des juges. Si les jugemens iniques paraissent être, sur presque toute la surface du territoire américain, le fruit d'une mauvaise organisation judiciaire, rien n'est plus pressé que de la corriger. Mais il l'est beaucoup moins de supprimer les juges pour rendre la justice. Les Américains vont probablement se récrier: ces *lynchers* sont bien des juges, à les entendre; la volonté populaire défait ce qu'elle a pu faire, elle substitue pour une heure, en vue de conjurer un péril social, de nouveaux élus à ses élus de la veille; les uns et les autres reçoivent au demeurant la même investiture. C'est un leurre ou, si l'on veut, une illusion. Cette justice dérisoire ne peut pas même être comparée à celle des commissions qui, dans plusieurs états de l'ancienne Europe, étaient instituées pour statuer sur certains crimes, au lieu et place des tribunaux ordinaires, trop lents ou trop peu dociles. Les *lynchers* ne sont pas des juges, à un premier point de vue, parce qu'ils se mettent au-dessus des lois au lieu de les appliquer. Le lecteur sait déjà qu'ils ne pendent pas seulement les assassins, mais aussi les auteurs des crimes et délits contre la chose publique et contre les propriétés. Ces derniers ne pourraient pas toujours être condamnés à mort, si l'on appliquait le code pénal: c'est une raison de plus pour aller vite en besogne et l'on va sauter par-dessus cette

barrière. L'office propre du juge est non-seulement de déclarer, mais encore de mesurer la culpabilité. Par exemple, la loi, dans le Massachusetts, dispose que les jurés doivent se prononcer sur le point de savoir s'il y a assassinat ou crime de moindre degré; d'après le code de la Virginie, s'il s'agit, dans l'accusation, d'un assassinat, le jury peut descendre dans son verdict au meurtre et même à l'homicide par imprudence; de blessures avec intention de donner la mort, aux coups et blessures avec intention de blesser seulement; de vol avec circonstances aggravantes, au vol simple; d'un crime pleinement exécuté, à la tentative. Le code de New-York contient aussi, dans cet ordre d'idées, des dispositions très complètes. Comment les *lynchers* pourraient-ils mesurer la culpabilité? Ils ne savent pas même ce qu'ils font, ne pouvant apprécier ni la responsabilité des uns ou des autres, ni leur degré de participation au crime.

A un second point de vue, ces gens-là ne sont pas des juges, parce qu'ils n'ont ni le mandat ni l'intention de juger : ils obéissent à de tout autres mobiles. Le peuple (*mob*) est en colère; ils sont les esclaves de sa colère. Le peuple veut se venger; ils sont les instrumens de sa vengeance. Une veuve qui possédait trente-cinq ou quarante mille têtes de bétail, et qu'on appelait pour ce motif, au Dakota méridional, « la reine des bœufs, » prétendait avoir été violée par un *cow-boy* du voisinage et l'avait fait arrêter par le shérif. L'éleveur auquel appartenait l'inculpé réunit vingt de ses hommes, les arma, leur fit boire du whisky, marcha sur la prison et fit délivrer le prisonnier. Non content de ce premier exploit, il obtint du juge, en lui mettant le revolver sous la gorge, une ordonnance de non-lieu et regagna son *ranch,* en prévenant les habitans de la ville que, à la première incartade de leurs magistrats, il agirait avec une tout autre vigueur (1). Ce n'était pas un *lynching*, à proprement parler, puisqu'on n'avait tué personne; mais cet acte de justice sommaire procédait des mêmes causes, et l'on avait élargi ce *cow-boy*, après boire, tout comme on l'aurait pendu. Le *ranchman* et ses gens ne se souciaient pas même d'apprendre si la plainte de la veuve était ou non fondée; ils voulaient rattraper, celui-là son domestique, ceux-ci leur camarade. En admettant qu'il faille protéger par des mesures exceptionnelles les femmes blanches dans le sud, et les chevaux, dans l'ouest, contre des convoitises inextinguibles, se figure-t-on que les comités formés à cet effet s'abstiendront d'agir quand d'autres intérêts sont en jeu? Le *lynchage* ne peut-il pas être mis au service de passions purement politiques? En septembre 1856, le *Richmond Enquirer*, important

(1) De Mandat-Grancey, *la Brèche aux buffles*, p. 74.

journal de la Virginie, informa l'un des citoyens recommandables de l'état que, s'il continuait à soutenir des doctrines antiesclavagistes, il serait réputé traître et puni comme tel sans procès (1). La même année, deux libraires de Mobile (Alabama) avaient mis en vente des livres contraires à l'esclavage : cinq habitans de cette ville se constituèrent en comité de vigilance et signifièrent aux deux commerçans que, s'ils n'avaient pas quitté l'Alabama dans les cinq jours, ils seraient arrêtés (2). Ceux-ci s'enfuirent en toute hâte, préférant la ruine au *lynchage*. En juin 1858, un brave cultivateur du comté de Kent, suspect d'opinions abolitionnistes parce qu'il était abonné à la *Tribune de New-York*, fut saisi, traîné à la distance d'un mille et faillit être pendu par la populace; on voulut bien se borner, après débat, à le dépouiller de ses vêtemens en le couvrant de goudron et de plumes. Une fois lancés, les amateurs d'exécutions sommaires peuvent se proposer les buts les plus divers, et c'est ainsi que les *white caps* (chapeaux blancs), dont on parlait il y a deux ou trois ans, conçurent le projet de rétablir par les procédés les plus invraisemblables la moralité dans la vie privée. Ils sommaient, dans quelques états du Sud, les personnes soupçonnées de mener une conduite peu régulière de s'amender ou de déguerpir : si celles-ci n'obtempéraient pas, des hommes masqués arrivaient à l'improviste et fouettaient jusqu'au sang même les femmes: nouvel aspect des fonctions judiciaires et nouvelle magistrature, aux sommets de laquelle les ambitieux pouvaient monter sans diplôme et sans stage.

Il faut, qui l'ignore? beaucoup pardonner aux démocraties. Mais je me demande très sincèrement si de tels usages ne doivent pas être considérés non-seulement comme un abus, mais comme une déviation de l'idée démocratique. Le *mob* n'est pas le vrai peuple. La vraie démocratie consiste à faire prévaloir la volonté du plus grand nombre, même quand il se trompe, sur celle de la minorité, fût-elle la plus intelligente des minorités, mais point du tout à faire gouverner les gens qui restent chez eux par ceux qui descendent dans la rue en faisant beaucoup de tapage. Le *lynching* est quelquefois décidé dans un *meeting*, comme à la Nouvelle-Orléans, le 14 mars, mais pas toujours : il arrive bien souvent qu'un assez petit nombre de gens se concertent, s'arment secrètement, se masquent, enfoncent la prison et s'emparent des prisonniers. Sait-on si la majorité du corps électoral, réuni dans ses comices, eût approuvé que la justice régulière fût dessaisie et l'autorité publique bafouée? la prison neuve, qu'on vient de construire à grands frais,

(1) *The New-York evening Post*, 23 septembre 1856.
(2) *New-York Tribune*, 19 août 1856.

démolie ou dégradée (1)? Alors même qu'un *meeting* a été convoqué, comment s'assurer que son vote est l'expression de la volonté générale? Ceux qui l'ont convoqué n'y ont sans doute appelé que leurs amis. Ne sait-on pas que, dans les périodes électorales, deux ou trois *meetings* se tiennent à la même heure, sur deux ou trois places publiques de la même ville, et votent des résolutions opposées? On a fait ressortir, dans l'affaire de la Nouvelle-Orléans, que Parkerson, principal meneur, était le *leader* de l'*Association des jeunes démocrates* et que, après avoir rompu avec l'ancien parti démocratique (*the regular democratic party*), il avait obtenu à la Nouvelle-Orléans la plus belle majorité dont on eût gardé le souvenir. Je ne reconnaîtrais pas même à la majorité, pour mon compte, le droit de se révolter pendant une heure contre des lois faites en vue d'un intérêt permanent, général, et d'en suspendre l'application, surtout pour mettre à mort des accusés qui n'avaient été ni jugés ni défendus. Mais il se peut, c'est bien autrement grave! que le projet d'exécution sommaire soit l'œuvre de la minorité. Dans ce cas, c'est, à quelque point de vue qu'on se place, une faction qui bouleverse le cours de la justice et marche à l'assaut des lois. Une minorité factieuse asservissant et terrorisant la majorité, c'est la négation même de l'idée démocratique, c'est l'usurpation d'une oligarchie.

Nul ne convaincra, d'ailleurs, les parens ou les amis des gens exécutés sans forme de procès qu'on ait jugé ceux-ci pour tout de bon, et ni les *meetings* ni les journaux, ni même le verdict de non-lieu rendu par un grand jury qui ose se prévaloir de « l'opinion publique » et de « l'élan populaire, » ne leur persuaderont d'assimiler l'œuvre de la force à l'œuvre de la justice. Les vaincus gardent, en général, l'espoir d'une revanche, et la vengeance privée provoque une autre vengeance. Clodius et Milon se rencontreront au premier carrefour, et le plus vaillant ou le plus heureux couchera sur le champ de bataille. Comment n'être pas tenté d'opposer une ligue défensive à la ligue des *lynchers?* Un parti peut bien s'effacer devant la puissance publique agissant au nom des intérêts généraux, mais disputera, les armes à la main, ses chefs ou ses soldats au parti rival. Aujourd'hui, les blancs se concertent pour pendre un nègre; demain, les nègres s'entendront pour assommer un blanc. Bel idéal! L'histoire du *mining-camp* (2) de *Bloody-Gulch* est particulièrement instructive. Un soldat du fort voisin avait envoyé deux balles de revolver au médecin du camp et

(1) Cf. sur la peur qu'a le shérif de voir sa prison neuve démolie par les *lynchers*, de Mandat-Grancey, *la Brèche aux buffles*, p. 275.

(2) Agglomération de baraques en bois et de tentes où logent des mineurs. (Voir de Mandat-Grancey, *la Brèche aux buffles*, p. 211.)

bâtonné la directrice d'un *bar* fréquenté par les mineurs : ceux-ci, prenant fait et cause pour la dame ou pour Hippocrate, poursuivirent ce milicien brutal, l'atteignirent, décidèrent de ne pas le remettre au shérif et le pendirent à la maîtresse branche d'un gros pin qui poussait devant la porte d'une petite chapelle à l'usage des Irlandais. A la suite d'un si bel exploit, l'ordre régna pendant quelques jours au *mining-camp*, quand on entendit tout à coup une fusillade, et deux ou trois ouvriers tombèrent : trente soldats environ s'étaient échappés du fort pour venger leur camarade, et l'on se fusilla pendant une demi-heure à cent pas de distance. C'était bien à prévoir, et personne, dans le Far-West, ne dut s'en étonner. Ce qui nous étonne, c'est l'indignation manifestée par la presse américaine contre les Italiens installés aux États-Unis, qui n'ont pas accepté de bonne grâce la tuerie du 14 mars.

Le *New-York Herald* du 17 mars nous apprend, en effet, qu'un officier de police faisant sa ronde a été tout à coup attaqué, presque renversé, *Hudson street*, au bout de la huitième avenue, par un Italien porteur d'un revolver. « Les Américains ont tué mes compatriotes, je vous tue, » aurait dit cet homme. Ce maladroit agresseur avait été garrotté par une escouade de *policemen* et conduit en prison. Cependant une feuille italienne publiée à New-York a dit la veille qu'une immense *vendetta* s'apprêtait sur toute la surface du territoire, et le journal américain lui fait observer que le peuple (*people*) de la Nouvelle-Orléans s'est prononcé, *with or without law* (1). Cette raison ne paraît pas décisive à trois Italiens qui tentent d'assassiner le lendemain, à Chicago, M. Frank Z. Hagardon, pour avoir osé dire qu'il faudrait pendre la *Mafia* tout entière. Le 23 mars, des *meetings* italiens se réunissent à Brooklyn et à Jersey-City : on y proteste contre le *lynching* de la Nouvelle-Orléans. A Jersey-City, on organise une procession conduite par deux jeunes filles en habits de deuil ; à Brooklyn, le président de l'assemblée déclare que l'Italie doit obtenir à tout prix la punition de Parkerson et de ses complices, quand il lui faudrait engager une guerre contre les États-Unis. Le même jour, un *meeting* de quinze cents Italiens se tient à Troy, dans l'état de New-York : la salle est envahie par la foule et des coups de pistolet sont échangés. Après quoi, la police de New-York reçoit l'ordre d'arrêter la rapide organisation des Italiens, qui veulent former une ligue de revanche : les *leaders* de la *Mafia* à la Nouvelle-Orléans, L. Centenari et Malecchi, qui viennent d'arriver à New-York, sont avisés que, au premier signal donné pour fomenter une agitation, ils seront incarcérés.

(1) Avec ou sans le concours des lois.

Cet avis n'empêche pas plusieurs réunions secrètes. Un autre *meeting* secret se tient dans la ville d'Hazleton (Pensylvanie). S'il faut en croire le correspondant du *Herald*, les Italiens présens jurent sur le stylet de leur *leader* d'immoler un certain nombre d'Américains aux mânes de leurs compatriotes (1er avril). Le lendemain, les journaux racontent qu'une vive effervescence règne à Chicago; on y annonce un grand *meeting* de protestation pour le soir; on y redoute une collision sanglante entre les Américains et la population italienne. Le 5 avril, c'est une série de mauvaises nouvelles : en Pensylvanie, Gabarrio, *leader* de trois cent cinquante Italiens employés près de Newcastle, a raconté, dit-on, que vingt mille conjurés peuvent se concentrer à Pittsburg et s'emparer de la ville en quelques heures; dans la Virginie orientale, des Italiens ont tenté de faire dérailler un train; on répand même le bruit que deux mille Italiens s'équipent, aux environs de Moundsville, dans l'intention de marcher sur la Nouvelle-Orléans. En Europe, personne n'oubliait que les Italiens n'avaient pas commencé; mais on l'avait oublié complètement au-delà de l'Atlantique. En conséquence, après ce concert de récits belliqueux, les Américains jugèrent bon de se mettre à l'unisson; les menaces de représailles leur parurent légitimer des représailles véritables. Le 6 avril, on empêcha seize immigrans italiens de débarquer à New-York, on les astreignit à repartir, et les journaux des États-Unis annoncèrent que des mesures sévères allaient être prises pour entraver l'immigration italienne. On commença, pour justifier ces rigueurs, à dresser une statistique des assassinats et des autres crimes commis par les membres de la *Mafia* et des autres sociétés secrètes. On alla chercher des armes dans un rapport de M. Carleton, consul des États-Unis à Palerme, sur les exploits des bandits qui avaient rançonné l'année précédente, en Sicile, un certain nombre de citoyens américains. On poussa M. Blaine à provoquer un incident diplomatique à l'occasion d'un meurtre suivi de vol commis, deux ans plus tôt, près de Willkesbarre (Pensylvanie), par plusieurs Italiens, dont deux au moins étaient allés dépenser dans leur pays la somme volée. Enfin plusieurs feuilles illustrées se donnèrent le malin plaisir de faire la caricature du roi Humbert, et l'une d'elles, paraît-il, le représenta sous les traits d'un singe.

IV.

On sent bien, même dans les États de l'Ouest et du Sud où les exécutions sommaires sont particulièrement usitées, que le gouvernement fédéral désapprouve un semblable usage. Mais c'est à quoi, ce semble, on s'est résigné jusqu'ici sans la moindre peine.

Peut-être même n'est-on pas fâché, du moins dans le Sud, de donner une leçon au gouvernement fédéral : on lui prouve ainsi, sans réplique, que les États particuliers peuvent se passer de ses conseils. Bien mieux, quand on répandit, vers le 4 avril, le bruit que les autorités fédérales allaient demander au gouverneur de la Louisiane l'arrestation des *lynchers* et leur comparution devant les juges fédéraux, certains journaux agitèrent le spectre d'une sécession nouvelle et rappelèrent que des feux mal éteints couvaient encore. Mais on n'avait pas songé jusqu'à présent que l'habitude d'envahir les prisons, de destituer les tribunaux et de pendre des accusés sans jugement pourrait provoquer des difficultés internationales quand les accusés ne seraient pas Américains. Cependant le cas n'était pas difficile à prévoir. Le moyen de faire comprendre à la foule irritée, à peu près inconsciente, que le droit des gens est en cause et que, si l'on peut prendre certaines libertés avec des compatriotes, il ne faut pas toucher aux étrangers! Cette distinction étant beaucoup trop subtile pour le peuple (*mob*), il devait arriver nécessairement, un jour ou l'autre, qu'on touchât à des étrangers. C'est ce qu'on a fait le 14 mars, et d'une main peu délicate. Sur onze Siciliens d'origine massacrés à la Nouvelle-Orléans, quatre appartenaient à la nationalité italienne d'après la déclaration faite à Rome le 16 avril par M. di Rudini, président du conseil, s'adressant à la chambre des députés. Il était bien difficile, tout lecteur impartial en conviendra, qu'un gouvernement soucieux de sa dignité ne s'émût pas d'une exécution sommaire accomplie dans des conditions semblables, c'est-à-dire en violation de toutes les lois.

Qu'a fait l'Italie? M. di Rudini l'a très clairement exposé dans la même séance. Il avait reçu tout d'abord du gouvernement fédéral des promesses satisfaisantes qui lui furent confirmées par le ministre des États-Unis à Rome. L'Italie, comme le président Harrison l'avait réclamé lui-même dans un télégramme au gouverneur de la Louisiane, avait demandé que les coupables fussent déférés aux tribunaux et que les familles des victimes fussent indemnisées. Cependant, comme l'effet ne suivait point les promesses, elle entendit bientôt obtenir une assurance formelle quant aux poursuites, et faire accepter irrévocablement par le gouvernement fédéral le principe de l'indemnité. Celui-ci se retrancha décidément derrière la Constitution, qui ne lui permettait pas de s'immiscer dans les affaires de la Louisiane. Le gouvernement italien répliqua qu'il n'avait pas à discuter la constitution des États-Unis, mais que son devoir était de faire respecter les principes du droit public international et qu'il ne pouvait pas admettre la théorie de l'irresponsa-

bilité. N'ayant pas reçu de réponse satisfaisante, il enjoignit au baron Fava, son ministre, de quitter l'Amérique en laissant à Washington un simple chargé d'affaires, M. Imperiali, pour l'expédition de la besogne courante, et celui-ci reçut l'ordre de déclarer à M. Blaine que l'incident diplomatique ne serait pas clos tant qu'un commencement de poursuites n'aurait pas été exercé contre les coupables. Après avoir fait remarquer que la cause de l'Italie était celle de tous les peuples, le président du conseil dit en terminant que, s'il était impossible d'obtenir une solution favorable, de graves complications ne seraient pourtant pas à craindre; mais le gouvernement du roi devrait déplorer que les États-Unis, si avancés dans la civilisation, méconnussent absolument des principes de droit et de justice universellement proclamés et scrupuleusement observés en Europe.

L'attitude et les déterminations du gouvernement italien furent jugés sévèrement aux États-Unis. On y éprouva même ou du moins on feignit d'éprouver une très grande surprise. La presse américaine accusa d'abord le marquis di Rudini d'avoir cherché tout simplement dans l'incident de la Nouvelle-Orléans un moyen de populariser et de consolider son ministère. Le *Morning News* (Delaware) ne pouvait attribuer l'étrange rappel de M. Fava qu'à sa disgrâce, motivée par des bévues diplomatiques. Le *Post* (Indiana) déclarait la mesure à la fois agressive et folle (*both foolish and offensive*). *L'American*, de Baltimore, écrivait que l'Italie avait « insulté » les États-Unis par ce rappel et que, si elle croyait avancer ses affaires en prenant une posture menaçante, c'était pure extravagance. Le *Sun* faisait dire au comte Marizzi, consul général du gouvernement royal à San-Francisco, que, si « le baron Fava était décidément rappelé, le monde entier pourrait reprocher à l'Italie de n'avoir pas avancé d'un pas depuis le XIVe siècle. » Le *Herald* imprimait que le roi Humbert ou son premier ministre devaient être dans une situation bien fâcheuse pour prendre avec une telle hâte des résolutions aussi peu raisonnables, et n'avaient pas trouvé, sans doute, d'autre expédient pour sortir de leurs embarras intérieurs. On n'adresse des propositions semblables à celles de M. di Rudini, s'écriait l'*Evening Post*, qu'à des gouvernemens semi-barbares (*semi barbarous*) tels que la Chine, la Turquie (!) ou la Russie (!). Bref, d'après la grande majorité de ces journaux, tous les torts étaient du côté de l'Italie. Simples spectateurs, nous avons tout le sang-froid nécessaire pour apprécier avec impartialité les griefs et les récriminations, les demandes et les réponses.

Ce qu'on oppose d'abord au gouvernement italien, c'est l'orga-

nisation de la *Mafia*, véritable péril social qu'il faut conjurer à tout prix. Les débris de la *Camorra* subsistent encore dans le sud de la péninsule. On juge actuellement en Sicile une société du même genre, la *Mala vita*, dont l'objet est le vol, où les soldats doivent sous peine de mort une obéissance passive aux chefs et dont les membres se lient par des sermens exécrables. En Louisiane, la *Mafia* terrorise la partie la plus honnête de la population et n'est elle-même intimidée par aucune répression légale. Les Italiens qui la composent sont, au dire d'une correspondance adressée de Washington à l'*Evening Post*, les plus misérables coquins qu'on puisse trouver dans tout le pays. Beaucoup d'entre eux n'ont d'autre moyen d'existence que le crime : ceux qui s'emploient dans quelque industrie avouable éliminent ou supplantent les Américains et les Irlandais par la menace du meurtre. C'est ainsi qu'ils accaparent et monopolisent, ou peu s'en faut, l'arrimage des navires, la vente du poisson et deux ou trois autres commerces. Contrebandiers et pirates, ils font avec une rouerie sans égale le trafic des objets de contrebande et des marchandises volées. Les immigrans napolitains et siciliens sont d'ailleurs, presque toujours, des *water-dogs* (1) incomparables; ils s'élancent intrépidement sur la mer, dans des embarcations auxquelles un Anglais ne se fierait pas : ils vont et viennent, font un commerce de troc actif et lucratif avec les îles du golfe ou même avec les Antilles, mais sans qu'on sache au juste si les fruits délicieux et les autres marchandises dont ils approvisionnent le marché de la Nouvelle-Orléans sont bien ou mal acquis. Le chef de police Hennessy connaissait à fond la *Mafia*, n'ignorait aucune de ses ramifications, possédait les antécédens de ses principaux chefs, savait exactement l'heure et le lieu des réunions, la distribution des rôles, le secret des crimes accomplis et des crimes préparés; il osait tenir tête à cette bande de scélérats et voulait la brider : donc il est tombé sous ses coups. Ses concitoyens devaient venger cette mort : si les membres de la *Mafia* voulaient à leur tour venger les exécutions du 14 mars, « le peuple de la Nouvelle-Orléans se lèverait comme un seul homme et balaierait cette race de la surface de la terre (2). »

Les Italiens ont beaucoup à répondre.

On peut d'abord se demander, même à ne lire que cet acte d'accusation lancé contre la *Mafia* par la presse américaine, si la haine des citoyens particulièrement honorables (on l'assure) auxquels on doit l'exécution sommaire du 14 mars est aussi désinté-

(1) Mot à mot : « chiens allant à l'eau. »
(2) *New York weekly Post*, 18 mars.

ressée qu'ils le supposent eux-mêmes. Ces Italiens encombrent les usines, les quais, le port : ils sont les plus âpres au gain, probablement les plus sobres et peut-être, à la Nouvelle-Orléans comme sur d'autres places, empêchent-ils la hausse des salaires : navigateurs téméraires, ils bravent des dangers auxquels d'autres ne s'exposent pas : bref, leur concurrence est gênante. Le rapport du consul-général d'Italie à la Nouvelle-Orléans, reçu par M. di Rudini le 4 avril, constate en outre que la colonie italienne était très prospère avant les derniers troubles ; elle possédait 1,500 propriétés immobilières, dirigeait 3,000 magasins, exploitait un grand nombre de fermes, employait plusieurs bateaux à vapeur au transport des fruits tropicaux et des huîtres. En vérité, pouvait-on envisager tous ces gens-là comme des sicaires aiguisant leurs poignards? ne leur devait-on pas d'autant plus des juges qu'on avait quelque intérêt à les trouver coupables? Toutefois ces questions que se pose naturellement le premier venu, le gouvernement italien n'a pas voulu les poser, avec beaucoup de raison, au gouvernement fédéral.

Le consul-général reconnaissait lui-même, dans son rapport, qu'il y avait des repris de justice dans cette colonie. La diplomatie ne s'attardait pas à réfuter les journaux et laissait libre carrière à leurs investigations, peut-être à leur imagination. Elle aurait pu d'abord faire observer que le gouvernement royal avait des obstacles analogues à vaincre, et poursuivait lui-même, en ce moment, devant les tribunaux réguliers, 169 membres de la *Mala vita :* pourquoi les pouvoirs publics n'auraient-ils pas fait le même effort aux États-Unis? Mais elle avait surtout le droit de demander, puisqu'on venait de massacrer quatre sujets du roi d'Italie, si l'on avait acquis, avant de les mettre à mort, la preuve de leur culpabilité. La *Mafia* pouvait avoir à se reprocher beaucoup de méfaits, sans s'être rendue coupable de ce dernier crime : elle pouvait être tout à fait capable de le commettre sans l'avoir commis. La chose valait d'autant mieux la peine d'être éclaircie que, dans l'opinion d'un certain J.-H. Moore (1), ex-lieutenant de police à la Nouvelle-Orléans, on s'était lancé sur une fausse piste en poursuivant la *Mafia*, et le meurtre de Hennessy cadet, comme celui de Hennessy l'aîné en 1872, se rattachait aux querelles suscitées vingt ans plus tôt par le *Whiskey Ring* et par le *Sugar Ring* (2), à la Nouvelle-Orléans. « Le gouvernement du roi, nous apprend le *New-York He-*

(1) *The New-York weekly Post*, 18 mars.

(2) Voir, en ce qui concerne les *Rings* aux États-Unis, notre étude sur *la Magistrature élue*, publié dans la *Revue* du 1er août 1882.

rald du 26 mars, sans débattre la moralité des Italiens exécutés, maintient que les prisonniers enfermés dans la prison d'un état régulier ont le droit d'être défendus et que, sans aucun doute, des prisonniers reconnus innocens par la justice régulière ne l'ont pas été. » Rien de plus simple. Ce qui peut légitimer une exécution capitale, c'est une condamnation prononcée dans les formes requises par un juge appliquant la loi. Qu'est-ce qu'une exécution non précédée d'un jugement? Un homicide volontaire, aggravé par la préméditation, c'est-à-dire un assassinat. Il s'agit donc uniquement de savoir si, dans l'état actuel des relations internationales, une puissance, informée que plusieurs de ses nationaux viennent d'être exécutés sans jugement, a le droit de demander des poursuites effectives contre les exécuteurs et de réclamer une indemnité pour les familles des victimes.

M. Blaine a répondu, le 14 avril, par une dépêche très habile et très complète à la note remise douze jours plus tôt par le chargé d'affaires d'Italie au gouvernement fédéral. L'éminent secrétaire d'État fait d'abord observer qu'un traité de commerce et de navigation, du 26 février 1871, lie les deux puissances. Il ne demanderait pas mieux que d'accueillir les réclamations fondées sur une clause de ce contrat. Mais où trouver cette clause? Le traité dit sans doute : — « Les citoyens de chacune des hautes parties contractantes recevront dans les états et territoires de l'autre la plus constante protection pour la sécurité de leurs personnes et de leurs propriétés, » et M. di Rudini se prévaudra bientôt de cette disposition dans une note adressée, le 28 avril, au marquis Imperiali. Mais cette garantie est accordée, d'après M. Blaine, à des conditions restrictives qui paraissent en annuler l'effet dans le conflit actuel : — « Les États-Unis, lit-on dans la dépêche du 14 avril, ne se sont point constitués par le traité de 1871 les assureurs de la vie ou de la propriété des sujets italiens résidant sur les territoires. » — En dépit de quelques réticences, il semble bien que le cabinet de Washington aboutisse à cette conclusion : — « Hors d'un pacte formel, nous n'avons pas de devoirs internationaux à remplir envers les Italiens. » — C'est aller vite en besogne. M. Blaine raisonne comme en matière d'extradition; mais ne confond-il pas ainsi deux choses distinctes?

M. Billot a très exactement défini l'extradition « l'acte par lequel un état livre un individu, accusé ou reconnu coupable d'une infraction commise hors de son territoire, à un autre état qui le réclame et qui est compétent pour le juger et le punir. » Or un certain nombre d'illustres jurisconsultes : Klüber, Martens, Fœlix, Phillimore, sir Travers Twiss, Heffter, enseignent, soit que l'extra-

dition « n'est pas fondée dans la rigueur de la loi naturelle, » soit qu'elle est « subordonnée à des considérations de convenance et d'utilité réciproques. » En 1791, Jefferson, n'étant encore que secrétaire d'état, saisi d'une demande d'extradition, répondit : « Les États-Unis accueillent tous les fugitifs, aucun pouvoir n'a été donné à l'exécutif pour les livrer; les lois du pays ne concernent point les crimes commis en dehors de sa juridiction, et le criminel le plus atroce qui viendrait se placer dans leur sphère d'action serait reçu comme un innocent. » Même en 1827, Henri Clay, secrétaire d'état, quand il adressait au cabinet de sa majesté britannique une demande d'extradition, faisait appel à sa courtoisie, à son esprit de justice, mais ne se fondait pas sur « un droit strict. » Le gouvernement fédéral pourrait donc, à coup sûr, en invoquant ces précédens et ces principes, repousser, sans fournir un juste motif de guerre et même sans susciter un incident diplomatique, la demande d'extradition formée par un état avec lequel il n'aurait pas conclu de traité spécial. Encore n'a-t-il pas usé de ce droit en 1860, lorsque le gouvernement espagnol, avec lequel il n'avait pas de traité, lui demanda l'arrestation d'Arguelle, un de ses fonctionnaires, coupable d'avoir vendu tout un chargement de nègres saisis à bord d'un navire qui faisait la traite : une résolution tendant à dénoncer cette condescendance du président comme inconstitutionnelle fut repoussée par la chambre des représentans à une forte majorité : « Il peut être concédé, avait dit à ce sujet le secrétaire d'état Seward, qu'il n'existe aucune obligation internationale d'effectuer cette remise, tant qu'elle n'est pas reconnue par un traité ou par une loi spéciale; cependant une nation n'est jamais tenue de procurer un refuge aux criminels dangereux qui violent les lois de l'humanité. » Mais il ne s'agit pas, cette fois, d'une extradition, et l'on a pu, nous allons bientôt l'établir, violer le droit des gens sans violer le traité de 1871.

M. Blaine oppose encore à l'Italie la réponse faite en 1851 par le gouvernement fédéral à l'Espagne. A cette époque, l'île de Cuba avait été envahie par Lopez et ses partisans, qui y arboraient pour la seconde fois le drapeau de la rébellion. Après la défaite de l'insurrection, les troupes royales firent fusiller cinquante flibustier nord-américains tombés entre leurs mains. En apprenant cette exécution, la population de la Nouvelle-Orléans se souleva, blessa plusieurs Espagnols, commit des dégâts dans divers établissemens exploités par les Espagnols, outragea le consul espagnol, dont elle envahit le domicile, et la chancellerie. Il est certain que, dans cette conjoncture, le secrétaire d'état Webster refusa les dommages-intérêts réclamés à raison des préjudices souffert par les simples par-

ticuliers, sujets de sa majesté catholique, et pourtant nous doutons fort (M. Blaine en doute un peu lui-même, si nous ne nous trompons) (1) qu'on puisse invoquer un tel exemple à titre de précédent. D'abord le gouvernement fédéral indemnisa le consul, à raison de son caractère officiel et parce que cet agent lui parut être plus particulièrement placé sous la protection des États-Unis. Ainsi l'exigeait, sans doute, avec une évidence invincible, la coutume internationale. Mais les États-Unis ont eux-mêmes reconnu, ce jour-là, que certains devoirs mutuels n'avaient pas besoin d'être sanctionnés par un acte écrit. Ensuite il s'agissait de dégâts commis dans une émeute, et la jurisprudence internationale, après certaines hésitations, a fini par reconnaître que les gouvernemens n'étaient pas responsables des pertes subies par les étrangers à la suite de troubles intérieurs ou dans une guerre civile. Mais la note du comte de Nesselrode, qui a fixé depuis 1850 cette jurisprudence, se borne à dire : « D'après les principes du droit international tels que les entend le gouvernement russe, on ne peut pas admettre qu'un souverain, forcé par la rébellion de ses sujets de reconquérir une ville occupée par les insurgés, soit obligé d'indemniser les étrangers qui, au milieu de pareilles circonstances, ont pu être victimes de pertes ou de préjudices quelconques, » et le jurisconsulte Rutherforth a très exactement discerné, dans ses *Institutions de droit naturel*, des situations qui sont, en effet, différentes. « Une nation qui n'empêcherait pas ses sujets de nuire aux étrangers, dit-il, engagerait sa responsabilité parce que, *les nationaux étant placés sous son autorité*, elle est tenue de veiller à ce qu'ils ne portent pas préjudice à autrui. Mais une semblable négligence ne rend pas une nation responsable des actes de ceux de ses sujets qui se sont mis en état d'insurrection *et ont rompu leurs liens de fidélité* ou qui ne se trouvent pas dans les limites de son territoire. En pareille circonstance et quel que soit, en droit, le caractère qu'on veuille attribuer à leurs actes et à leur conduite, *ces citoyens cessent d'être en fait sous la juridiction de leur gouvernement.* » Les scènes de *lynchage* qui se reproduisent sans cesse aux États-Unis n'ont pas ce caractère insurrectionnel. La Floride, le Colorado, le Texas, la Louisiane, le Kentucky, l'Ohio, la Caroline du Nord, le territoire de Washington, etc., n'ont pas rompu depuis le 20 février les liens qui les rattachent à la patrie commune, et personne ne cesse d'y être, en fait, sous la juridiction du gouvernement fédéral. Il y a, dans tous ces états et dans

(1) La dépêche du 14 avril signale très loyalement diverses particularités qui distinguent ce conflit du conflit actuel.

bien d'autres, une usurpation tolérée et non un commencement de guerre civile. A la Nouvelle-Orléans, par exemple, Parkerson et Houston n'ont pas même eu la pensée de refuser au grand jury la liste des ligueurs qui avaient organisé le massacre : ils ont fait cette démarche avec une docilité parfaite, en se bornant sans doute à répéter le mot célèbre : *On n'oserait!* En effet le grand jury, plus tard, n'a rien osé, si ce n'est affirmer que la spontanéité de l'élan populaire ne lui permettait pas de déterminer les responsabilités! Mais rien n'avait été changé, dans l'après-midi du 14 mars, à la Louisiane ; il n'y avait qu'un *lynching* de plus et quelques Italiens de moins.

On débat passionnément aux États-Unis, depuis quelques semaines, la question suivante, dont on apercevra bientôt l'intérêt pratique : la loi des nations est-elle en cause? et plusieurs jurisconsultes américains, parmi lesquels le juge Gresham, de Chicago, ont tenté d'établir qu'elle n'avait rien à faire dans le conflit actuel (1). Tel n'est pas notre avis.

Il existe entre les nations, en dehors des traités, certains devoirs mutuels comme il en existe, en dehors des contrats, entre les individus. On a même remarqué que l'accomplissement des devoirs internationaux, au moins des devoirs « parfaits » engendrant une obligation stricte, offre un caractère particulièrement impératif parce que, à défaut d'un arbitre suprême institué pour apprécier les infractions commises, la réparation est plus difficile. Il n'est loisible à qui que ce soit, par exemple, sur le territoire d'un état quelconque, de léser les droits souverains d'un état étranger, d'insulter son pavillon, de maltraiter ses envoyés, quoique aucune stipulation conventionnelle n'ait prévu ni puni de tels actes. « L'état, remarque à ce sujet M. Calvo, n'est pas seulement obligé d'assurer l'empire de la justice entre les divers membres de la société dont il est l'organe, il doit encore et tout particulièrement veiller à ce que tous ceux qui sont placés sous son autorité n'offensent ni les gouvernemens *ni les citoyens* des autres pays. » Oui, sans doute, un état peut engager sa responsabilité personnelle en tolérant des crimes ou des délits qui ne portent atteinte qu'à la sécurité, aux droits et à la propriété des *particuliers*, sujets d'un autre état. « Si vous lâchez la bride à vos sujets contre les nations étrangères, dit encore Vattel, celles-ci en useront de même envers vous ; et au lieu de cette société fraternelle, que la nature a établie entre tous les hommes, on ne verra plus qu'un affreux brigandage de nation à nation. » Vattel ajoute : « Si la nation ou son conduc-

(1) *New-York weekly Post*, 1er avril.

teur approuve et ratifie le fait de ses sujets, elle en fait sa propre affaire : l'offensé doit alors regarder la nation comme le véritable auteur de l'injure. » Le sens commun veut qu'il en soit ainsi. Quels négociateurs oseraient donc stipuler dans un traité que leurs nationaux ne seront pas exécutés sans forme de procès par des aventuriers sur le territoire d'une des hautes parties contractantes; que les autorités locales seront astreintes soit à ne pas tolérer des exécutions semblables, soit à ne pas les approuver après les avoir tolérées? A défaut de ces clauses, que l'une ou l'autre partie aurait rougi de proposer et dont l'insertion n'était pas possible, le devoir élémentaire des nations subsiste, parce qu'il est inhérent à la nature des choses.

S'il en est ainsi, la « loi des nations » est en cause, et personne ne peut accuser l'Italie d'avoir franchi le cercle tracé par le droit des gens en dénonçant les meurtres du 14 mars. Mais la dépêche diplomatique du 14 avril fait immédiatement observer que ces devoirs mutuels des peuples envers les peuples sont limités par un principe incontesté de droit international. Après avoir garanti la protection des personnes et des propriétés aux citoyens de chacune des hautes parties contractantes, le traité de 1871 ajoute : « Ils jouiront à cet égard des mêmes droits et privilèges qui sont ou seront accordés aux nationaux, » et cette seconde règle dominerait la première. « De quoi l'Italie peut-elle se plaindre, ajoute M. Blaine, alors que nous ne faisons aucune différence entre les Italiens et nos nationaux? » Le prince de Schwarzenberg a dit, en effet, le 14 avril 1850, dans une note mémorable : « Quelque disposées que puissent être les nations civilisées d'Europe à étendre les limites du droit de protection, elles ne le seraient jamais au point d'accorder aux étrangers des privilèges que les lois territoriales ne garantissent pas aux nationaux, » et l'on admet universellement que les étrangers ne peuvent pas obtenir une position privilégiée. Tel est aussi notre avis, mais il est très douteux qu'on puisse vider, à l'aide de cette maxime internationale, le conflit diplomatique provoqué par les événemens de la Nouvelle-Orléans. Il suffit de lire avec quelque attention la note autrichienne. Est-ce que les Italiens réclament un *privilège* refusé par *la loi territoriale* aux nationaux? En aucune manière : ils se plaignent de ce qu'on ne leur a pas appliqué cette loi territoriale. Ils n'auraient pas un mot à dire si Parkerson et ses complices avaient procédé conformément aux lois : les hommes que l'esprit mercantile attire dans d'autres pays, leur répondrait-on, affrontent les périls auxquels les expose la législation de ces pays; ils sont censés la connaître, et, quels qu'en soient les inconvéniens, doivent les subir. Mais nous avons établi plus haut que la pratique des exécutions sommaires était en

contradiction formelle avec les principes du droit anglo-saxon et les textes de la législation anglo-américaine. Peut-on soutenir que les prisonniers exécutés le 14 mars l'aient été légalement, abstraction faite de leur nationalité? Non, sans doute. Cela suffit d'abord au gouvernement italien.

Non pas, d'après le gouvernement fédéral. Les victimes ou leurs familles n'ont pas le droit de provoquer l'intervention de leur pays, puisque les tribunaux leur sont ouverts. S'il en était autrement, elles exerceraient un mode de recours qui n'appartient pas aux nationaux, et, par conséquent, l'égalité serait rompue.

C'est ici qu'il importe d'examiner les divers modes de recours offerts par la constitution de l'Union américaine aux personnes lésées par les exécutions sommaires de la Nouvelle-Orléans. Il est d'abord aisé d'établir que, si la loi des nations est en cause, si l'offense prend un caractère international, les lois constitutionnelles elles-mêmes, dictées par la force des choses, ouvrent aux victimes des voies de recours particulières. La constitution dit, en effet (art. 1er, sect. VIII, § 10) : « Le congrès aura le pouvoir de définir *et de punir* les offenses contre la loi des nations. » Elle attribue, en outre, au congrès (*ib.*, § 18) le droit « de faire toutes les lois nécessaires et convenables pour mettre à exécution les pouvoirs ci-dessus et tous autres dont elle a investi le gouvernement des États-Unis ou une de ses branches. » C'est ainsi que les lois de 1833, de 1842 et de 1867 permettent au pouvoir judiciaire *fédéral* d'accorder le *writ of habeas corpus* aux étrangers, quand on peut invoquer dans leur intérêt une règle de droit des gens. En outre, tout *lynchage*, toute exécution sommaire semblable à celle du 14 mars viole ouvertement le 6e article additionnel de la constitution, ainsi conçu : « Dans toute procédure criminelle, l'accusé jouira du droit d'être jugé promptement et publiquement par un jury impartial de l'état et du district dans lequel le crime aura été commis. » Il appartient à l'*attorney general*, nommé par le président de la république avec l'agrément du sénat, conseiller légal du gouvernement, chargé de pourvoir à la défense des intérêts généraux, dont les pouvoirs ont été développés par l'acte du 22 juin 1870, de prendre des mesures pour que ces diverses dispositions de l'acte constitutionnel soient respectées. Il peut et doit enjoindre aux *district attorneys* de l'Union placés, sous ses ordres, près les cours de district fédérales (1), de poursuivre devant chacune d'elles les auteurs de tous les crimes commis au mépris de ces lois, et, par

(1) D'après les derniers documens que j'ai consultés, les États-Unis sont divisés en soixante-deux districts judiciaires; mais le nombre de ces districts s'accroît au fur et à mesure des besoins de la justice.

conséquent, des droits placés par la constitution elle-même sous la garde du congrès. C'est une garantie précieuse, en apparence, car la cour fédérale peut, sous l'impulsion du *district attorney*, accélérer la marche de la procédure sans se soucier des récriminations ou des passions locales, mettre en réquisition le grand jury et provoquer ses investigations dans les conditions les plus favorables à la répression. En fait, que s'est-il passé?

M. Blaine nous l'apprend lui-même dans la dépêche du 14 avril : « Aussitôt après les lamentables événemens de la Nouvelle-Orléans, dit-il, le président de la république enjoignit à l'*attorney general* d'ouvrir une enquête et le pria de lui faire savoir si, dans son opinion, des poursuites criminelles pourraient être dirigées devant les cours fédérales, en vertu des lois fédérales, contre les personnes auxquelles on reprochait d'avoir tué les sujets italiens. *Il n'a pas encore reçu de rapport officiel.* Si l'on arrive à penser qu'une poursuite peut être exercée conformément au statut fédéral (*maintained under the statutes of the United States*), l'affaire sera soumise au prochain grand jury, selon les règles qu'on suit, en pareil cas, pour l'administration de la justice criminelle. » Ainsi, dans de telles circonstances et malgré l'urgence manifeste, l'*attorney general* se taisait depuis un mois, et M. Blaine ajoutait d'ailleurs que, selon toute probabilité, la procédure serait exclusivement suivie devant les cours d'état, c'est-à-dire devant les juges locaux de la Louisiane. Cette réponse n'était pas encourageante et ne pouvait guère, on en conviendra, satisfaire l'Italie. Qu'espérer? Le consul-général d'Italie à la Nouvelle-Orléans assure, dans son rapport au gouvernement royal, que, le jour même du massacre, les autorités locales avaient été prévenues du complot ourdi contre les prisonniers et déclare être allé voir lui-même le syndic pour le supplier de prendre des mesures sans pouvoir obtenir une réponse favorable; pendant le massacre, on l'a vu, les agens de la force publique se croisent les bras; trois jours après le massacre, on lit dans le *New-York Herald :* « L'état de l'opinion à la Nouvelle-Orléans permet difficilement de supposer que les *lynchers* répondent de leurs crimes devant les tribunaux. » En effet, tout le monde sait d'avance que l'instruction se poursuit pour la forme et que, malgré l'évidence, les meurtriers ne seront pas mis en accusation. L'Europe apprend enfin avec indignation, mais sans surprise, que le grand jury de la Nouvelle-Orléans a refusé de les mettre en accusation, sous prétexte que le jury de jugement n'avait pas fait son devoir dans le procès criminel intenté contre les assassins de D. Hennessy et que l'élan spontané de l'opinion populaire à la Nouvelle-Orléans, pendant la journée du 14 mars, est un

obstacle à la détermination des responsabilités. Or la première de ces propositions n'est pas soutenable : quand le jury de jugement aurait méconnu ses devoirs dans une affaire, en quoi cela dispense-t-il le jury d'accusation de remplir les siens dans l'autre? Mais que penser de la seconde proposition? D'abord la justice est instituée pour redresser, non pour suivre aveuglément l'opinion populaire; ensuite il est faux, absolument faux, que la détermination des responsabilités soit impossible ou même difficile. Les organisateurs du *lynching* ont donné leurs noms, hautement avoué leurs exploits : « Tout l'univers les sait; eux-mêmes en font gloire. » Le gouvernement italien a donc quelque raison de croire qu'on lui répond par un déni de justice.

M. Blaine fait sans doute observer à l'Italie que les familles des victimes peuvent saisir les tribunaux civils, comme le feraient en pareil cas les nationaux, d'une demande en dommages-intérêts. Elles ont même, il le reconnaît volontiers, une prérogative qui manque aux nationaux, tant il est vrai que, dans l'esprit même de la constitution américaine, le droit des gens ne refuse pas aux sujets étrangers domiciliés sur le territoire d'une puissance dont ils ne ressortissent pas, certaines garanties indépendantes de la loi territoriale commune! Ces demandeurs peuvent, en leur qualité d'étrangers, par application de l'acte constitutionnel (art. 3, sect. II), s'adresser aux tribunaux fédéraux. Mais, outre que le sang ne se paie pas toujours avec de l'or et qu'une simple réparation pécuniaire ne suffit peut-être pas à venger certaines offenses, a-t-on réfléchi que, même devant les tribunaux fédéraux, la question de fait serait encore, si nous ne nous trompons, résolue par un jury (1)? Qu'attendre, par exemple, d'un verdict du jury tranchant une question de fait agitée devant la cour de district (fédérale) de la Louisiane? Alors même qu'on saisirait la cour suprême, les défendeurs étant citoyens des États-Unis, il faudrait encore, si nous entendons bien l'article 689 des *Revised statutes of the United States*, que les questions de fait fussent résolues par un jury! Que d'obstacles à la réparation définitive, même purement pécuniaire! Depuis que le fantôme de l'instruction criminelle s'est évanoui, la perspective lointaine de cet autre recours théorique, probablement illusoire, peut-elle suffire au gouvernement italien? On comprend qu'elle ne lui suffise pas.

(1) Toute question de fait agitée devant une cour de district doit être décidée par un jury, excepté dans les causes d'*Equity* ou de juridiction maritime et d'amirauté. Or, en général, l'*Equity* ne régit que les procès suscités par une question de propriété. Dans certains états, il est vrai, les parties peuvent écarter le jury civil, même quand il s'agit d'appliquer la *common law*, mais seulement d'un commun accord.

Les événemens mêmes de la Nouvelle-Orléans, la complaisance ou l'inertie des autorités locales, les hésitations et les lenteurs des autorités fédérales, le verdict du grand jury et les motifs consignés dans le rapport qui l'a préparé paraissent justifier une tentative de redressement par la voie diplomatique. Le gouvernement du roi Humbert a pu légitimement soutenir, à la suite d'assassinats commis sur des sujets italiens, qu'il n'avait pas trouvé de justice organisée non-seulement pour venger une atteinte au droit des gens, mais encore pour réprimer une violation flagrante de la constitution américaine (sixième article additionnel) et qu'il était devenu par la force des choses l'unique protecteur de ses nationaux. Quand la justice s'effondre, il faut bien que l'action diplomatique commence.

Il y a là, sans doute, une difficulté qui peut embarrasser le président de la république et ses ministres. Mais elle est, ce semble, d'ordre purement administratif. Il faut bien que les gouvernemens lésés dans de telles conditions trouvent quelqu'un à qui parler. Il en doit être ainsi surtout dans les rapports des puissances européennes avec les États-Unis, république fédérative dans laquelle, aux termes mêmes de la constitution (art. 1, sect. 10), aucun État particulier ne peut, sans le consentement du congrès, « contracter quelque traité ou union avec un autre État ou puissance étrangère. » Comment admettre que les pouvoirs fédéraux soient les seuls organes de ce grand peuple toutes les fois qu'il s'agira de porter une de ses réclamations à quelque autre puissance et se dérobent derrière l'omnipotence des législatures locales quand celle-ci réclamera pour son compte? Il y a dans cette situation équivoque et fausse le germe de grands embarras, peut-être un péril international. Le gouvernement qui réside à Washington peut seul représenter la république dans ses relations et dans ses conflits avec les autres peuples ; tel est bien, au surplus, le rôle que la constitution lui donne. Si, pour s'acquitter efficacement de cette tâche, il doit resserrer les liens qui le rattachent aux États particuliers, qu'il les resserre soit en usant de ses droits jusqu'au bout, soit en tirant des textes constitutionnels, avec l'aide du congrès s'il le faut, toutes les conséquences qu'ils impliquent. Le moment est venu.

ARTHUR DESJARDINS.

LA

PÉNINSULE D'APCHÉRON

ET

LE PÉTROLE RUSSE

On ne redoute plus aujourd'hui l'épuisement prochain des gisemens de houille : quels que soient les besoins toujours croissans de l'industrie moderne, on sait qu'à défaut du charbon, qui d'ailleurs est encore loin de manquer, les hydrocarbures de toute espèce, les pétroles si abondans de Transcaucasie et d'Amérique pourraient aisément servir de combustible dans les diverses machines à vapeur. C'est le premier de ces pétroles que nous nous proposons d'étudier aujourd'hui. Les merveilles de la Mingrélie, de l'Iméréthie et de la Géorgie sont déjà connues en France par des ouvrages nombreux, dont l'étendue, sinon toujours l'exactitude, ne laisse presque rien à désirer; mais, soit que les voyageurs, au sortir de ces régions pittoresques, aient reculé devant le désert du Moughan et les hauteurs désolées de la péninsule d'Apchéron, soit que l'industrie du pétrole, encore peu développée, n'ait pas attiré leur attention, on ne sait pas très bien encore dans quelles conditions cette industrie fonctionne à Bakou; le détail est mal connu. Nous essaierons de combler cette lacune, ou plutôt de réunir les renseignemens que nous avons pris nous-même au cours de notre voyage. Nous voudrions inspirer à quelques ingénieurs français le projet d'aller enfin dans le pays du pétrole; il leur serait facile d'améliorer, à bien des égards, le forage et l'exploitation des

puits, ainsi que le raffinage du naphte; ils étudieraient, ils trouveraient les moyens d'utiliser toutes les substances aujourd'hui jetées à la mer, et qu'on vend ailleurs au poids de l'or. Ce jour-là, la rivalité du pétrole de Bakou et du pétrole d'Amérique sur les marchés d'Europe ne serait plus qu'un souvenir.

I.

Depuis une douzaine d'années, on va en chemin de fer de Batoum à Tiflis et à Bakou. Dans cette dernière ville, au sortir de la gare, un cocher tartare en costume national voulut bien nous conduire, voyageurs et bagages, au Grand-Hôtel de Bakou. J'essayais, avant de m'engager dans la ville, de me représenter par l'imagination les merveilles qui allaient frapper mes yeux : je voyais la vieille cité persane, les vestiges de la domination des shahs et des terribles khans tartares, les flammes éternelles et les guèbres adorateurs du feu; la Tour de la Demoiselle, d'où fut précipitée, s'il faut en croire le récit de Dumas, la fille bien-aimée d'un khan; enfin mille ruines, mille souvenirs, mille débris d'un passé, récent encore, puisque la restauration de Bakou ne date que d'hier, et pourtant déjà vénérable comme celui d'une ville sainte, de Jérusalem ou d'Olympie. Hélas! quelle déception!

A deux pas de la Perse, à vingt-quatre heures de l'Asie centrale, je trouvais une ville moderne, avec des rues bien larges, bien aérées, bordées de maisons assez basses, comme dans toute la Russie, mais très commodes et très saines; bref, entre Bakou et Pétersbourg ou Odessa, je n'apercevais d'abord aucune différence, et, dans mon désappointement, j'accusais le pic et la pioche du démolisseur, sans songer que la ville neuve s'est élevée à côté, non sur les décombres de l'ancienne. Mais bientôt l'odeur du pétrole me saisit aux narines et me fit souvenir que, si Bakou n'est plus la cité sainte des guèbres, elle n'est pas non plus une ville européenne. Dans ce pays d'huile minérale et d'industrie pétrolifère, on utilise jusqu'aux résidus des raffineries de naphte pour l'arrosage des rues. La terre prend bientôt la consistance de l'asphalte; les rues, ainsi arrosées et pavées, n'ont jamais ni boue ni poussière, et quant à l'odeur du pétrole, on s'y habitue, paraît-il, assez rapidement.

Telle fut ma première impression sur une ville, dont les premières constructions comptent au plus quarante ans, et la plus grande partie vingt ans à peine d'existence. Le Grand-Hôtel, où je descendis, sans être aussi confortable que les grands hôtels de Paris ou de Londres, était cependant assez bien meublé, et je n'avais, en somme, à me plaindre ni du gîte, ni du couvert.

La particularité la plus remarquable dans l'histoire de l'Apchéron, c'est qu'il fut le berceau d'une des plus vieilles religions du monde: c'est là qu'est né le culte du feu, le mazdéisme de Zoroastre. Les flammes qui sortent du sol brûleraient, suivant les fidèles, depuis le déluge et ne s'éteindront qu'à la fin du monde. Quoi qu'il en soit, il est certain que, depuis vingt-cinq ou trente siècles, l'Apchéron et ses flammes étaient célèbres chez les peuples de l'antiquité. Les sanctuaires du plateau de Sarachane ou Sourakhané étaient les lieux saints des adorateurs du feu : c'est là que les mages avaient dressé leurs autels, si fréquentés jusqu'au XIIe siècle de notre ère, c'est-à-dire jusqu'à la consommation de l'invasion musulmane.

Déjà, en 624, le mazdéisme avait reçu un coup terrible : l'empereur Héraclius, vainqueur des Perses dans les steppes du Moughan, envahit l'Apchéron, et, par représailles de la prise de Jérusalem, détruisit les temples du feu. Douze ans après, les Arabes entraient en Perse, et, dès lors, la décadence irrémédiable du mazdéisme commença. Pourtant, une partie des fidèles se réfugièrent dans l'île d'Ormuzd, et quelques autres s'enfuirent jusque dans l'Hindoustan, où ils firent de nombreux prosélytes. Ce ne furent pas les moins fervens, comme le prouve un récit parfaitement authentique de M. Ney : « En 1856, dit-il, M. Bourée étant ministre de France en Perse, le choléra éclata avec violence à Téhéran. Aussitôt, suivant l'usage, tous les Persans aisés abandonnèrent la ville et allèrent camper dans les plaines, à une distance de 25 ou 30 kilomètres. La légation française suivit naturellement cet exemple.

« Un soir, l'on vit arriver au « camp » français deux hommes portant le costume parsi, maigres, déguenillés, affreusement hâlés. On les interrogea. Ils racontèrent que, depuis trois ans, ils recherchaient, pour y faire leurs dévotions, le temple du Feu, qu'ils savaient se trouver près d'un grand lac. Ils avaient quitté Bombay pour faire ce pèlerinage. Longtemps ils avaient suivi la côte, puis ils s'étaient perdus dans le Thour, ou désert hindou; ils avaient traversé le Béloutchistan, et maintenant ils erraient dans la Perse sans pouvoir trouver leur chemin. Cependant, ils avaient appris qu'à Téhéran ils trouveraient quelques-uns de leurs coreligionnaires, et ils espéraient en tirer des renseignemens... Notre ministre voulut les retenir quelques jours pour les interroger de nouveau : ils s'y refusèrent. Après quelques heures de repos, les deux guèbres reprirent leur bâton de voyage et disparurent bientôt dans la direction de la mer Caspienne, où ils avaient enfin la certitude de retrouver le temple si désiré de Bakou. »

Le temple de Sourakhané, à 15 kilomètres au nord-est de Bakou,

fut, pendant près de trente siècles, la Jérusalem des guèbres, qui déployèrent constamment le plus grand zèle pour la défense de leur terre sainte. Après des alternatives nombreuses de succès et de revers, ils la virent saccagée en 1723 par Pierre le Grand; ils la reprirent en 1735; mais en 1813, le traité de Gulistan l'abandonnait définitivement à la Russie. Ce fut le dernier coup; les pèlerins disparurent peu à peu, le dernier mage s'éloigna lui-même vers 1850, et quand le tsar visita la Transcaucasie, en 1888, on dut faire venir des parsis de l'Inde pour lui donner une représentation des cérémonies mazdéistes. Le nom de guèbre subsiste encore; l'origine en est inconnue, mais on l'a rapproché de l'arabe *kébir* (puissant), du phénicien *kabara*, du grec *kabire*. On sait que les dieux kabires ou infernaux étaient adorés avec une pompe extraordinaire, dans l'île volcanique de Samothrace et à Rome, en même temps qu'on célébrait les mystères mithriaques empruntés à la Perse.

Une autre raison de la célébrité de Bakou dans l'antiquité, c'était la situation de cette ville en face de l'embouchure de l'Oxus. L'Oxus, en effet, le moderne Amou-Daria, se jetait dans la Caspienne à l'époque de Strabon; il devint tributaire de la mer d'Aral vers le VIe siècle, reprit son ancienne direction au XIVe, pour changer une dernière fois de lit deux siècles après. Tous les voyageurs s'accordent pour reconnaître dans les ruines qui bordent l'ancien parcours, les restes de villes nombreuses, autrefois florissantes, et comme frappées de mort par le brusque desséchement du fleuve qui les alimentait; la ville même de Bakou a beaucoup souffert de ces perturbations. Placée en face d'un rivage désormais stérile et inhabité, elle dépérissait lentement, et, sans l'industrie du pétrole, sans le chemin de fer de Samarkand, elle eût peut-être subi le sort des villes transcaspiennes.

L'étude de l'industrie pétrolifère demande une place à part; nous rappellerons seulement ici l'antique célébrité du pétrole chez les Grecs de la légende et de l'histoire. Hérodote mentionne les sources de Zacynthe (aujourd'hui Zante), Pline celles d'Agrigente, en Sicile, Plutarque celles d'Ecbatane et de Babylone; ils nommaient l'huile minérale πετρέλαιον, en latin *petrolæum*. Médée aurait enduit de pétrole la tunique de sa rivale Créuse pour la faire brûler au voisinage des flambeaux d'hyménée; le centaure Nessus, on le sait, s'était ainsi vengé d'Hercule. Le feu grégeois, ce bitume liquide que l'eau ne pouvait éteindre, était sans doute du pétrole. Il est même étonnant que l'emploi de cette substance ne soit pas signalé plus tôt, puisque le grand Alexandre fit brûler devant lui un pauvre enfant enduit de pétrole et illuminer la ville de Babylone, le jour de son retour triomphal, par l'inflammation de deux ruis-

seaux de naphte disposés parallèlement le long des rues. Enfin les anciens employaient encore l'huile minérale pour guérir la gale des bêtes de somme.

Toutefois, il n'est pas question, avant le xe siècle, des sources de l'Apchéron. Ce sont les Arabes qui ont, les premiers, parlé des sources de Baki (nom arabe de Bakou), et deux voyageurs contemporains l'un de l'autre, Ricold et Marco-Polo, disent expressément que le pétrole de Bakou faisait l'objet d'un commerce important avec le Ghilan, le Mazanderan et toute la Mésopotamie jusqu'à Bagdad. Mais c'est surtout du siècle dernier que date la célébrité du pétrole caucasien; les voyageurs anglais à la recherche d'une route vers l'Inde parlent avec la plus grande admiration de l'exploitation, concentrée alors dans l'île sainte de Sviatoï, à l'extrémité de la presqu'île; là, en effet, le liquide arrivait jusqu'au niveau de la mer, et le chargement des bateaux en était plus facile. L'île de Sviatoï ne donnait que du naphte noir, de consistance plus épaisse, réservé à l'éclairage et au chauffage; on connaissait aussi le naphte blanc, plus léger et plus pur, fort utilisé en médecine et qu'on recueillait dans la presqu'île elle-même. « Les Russes, ajoute le voyageur Jonas Hanway (1754), le boivent comme liqueur et comme tonique; il n'enivre jamais. C'est aussi, à l'usage interne, un excellent médicament contre la gravelle et les maladies vénériennes, si fréquentes dans le Caucase; comme remède externe, il est fort employé contre le scorbut, la goutte, les crampes, etc. On doit, en ce cas, l'appliquer seulement sur les parties malades, car il pénètre instantanément dans le sang et cause de courtes, mais très vives douleurs. Il dégraisse fort bien les étoffes et serait d'un usage très fréquent, s'il ne laissait, après l'opération, une odeur abominable. Dans les Indes, on en tire un excellent vernis... » Voilà certes de bien nombreux emplois du naphte dès le milieu du xviiie siècle : aujourd'hui, la médecine l'utilise plus souvent encore et la chimie en a tiré les plus précieuses substances. Ajoutons, dès maintenant, qu'il n'y a du naphte noir au naphte blanc qu'une différence de qualité. Aujourd'hui, l'île de Sviatoï n'est plus exploitée, non plus que celle de Tcheleken et les sources transcaspiennes : les raffineurs de Bakou suffisent à peine aux richesses de l'Apchéron.

Les voyageurs anglais du xviiie siècle parlent encore avec le plus vif étonnement du profit que les indigènes savent tirer des émanations de gaz inflammables qui se produisent aussi dans cette étrange péninsule. Ce sont les mêmes carbures d'hydrogène adorés jadis par les guèbres de Zoroastre. A Sourakhané surtout, il suffit de creuser le sol avec le doigt pour déterminer une émanation de carbure inflammable au contact d'un charbon ou d'une allumette:

la flamme, un peu pâle, est d'autant plus considérable que le trou est plus profond. Toute la cuisine indigène se faisait à ce feu : à cet effet, un coin de la maison était réservé pour creuser le sol, et, suivant les cas, on utilisait la chaleur ou la lumière de la flamme. L'appareil d'éclairage était un tube enfoncé dans le sol et qui pouvait être considéré comme un rudiment du bec de Bunsen. De nos jours encore, ces gaz servent au raffinage du pétrole et à la préparation industrielle de la chaux. Cette dernière opération est très simple : on creuse la terre à un mètre ou deux de profondeur, on recouvre le trou de pierres à chaux disposées de façon à laisser pénétrer l'air, et l'on enflamme le gaz; les jets de flamme sont très puissans et peuvent atteindre, par un grand vent, jusqu'à trois ou quatre mètres de hauteur.

Il ne faut pas croire, comme on en serait peut-être tenté, que cette constitution du sol rende les incendies très nombreux et très dangereux : il est facile de se rendre maître du feu ainsi produit, d'autant plus que la chaleur dégagée est relativement faible; les habitans sont d'ailleurs habitués à prendre quelques précautions qui suffisent pour écarter tous les risques.

Les Anglais continuaient toujours, surtout depuis la conquête de l'Hindoustan, à visiter le Caucase; en 1821, le voyageur Yule, explorateur du bassin de l'Oxus, évaluait à 4,000 tonnes la production annuelle des sources de Bakou; en 1800, elle ne dépassait guère 1,500 ou 2,000 tonnes, quantité considérable si l'on songe à l'imperfection des procédés de distillation et des moyens de transport. En réalité, le naphte n'était pas distillé, mais physiquement épuré et séparé de l'eau de mer, dont la densité est plus grande. On faisait successivement passer dans plusieurs bassins le naphte brut; l'eau de mer restait au fond, le naphte surnageait. On conçoit que les pertes dussent être énormes, et la rectification du liquide très lente. De plus, le naphte ainsi traité exhalait et communiquait aux vêtemens ou aux objets une odeur désagréable qui persistait fort longtemps.

L'importance de Bakou au point de vue du commerce avec la Perse fut de tout temps considérable; aujourd'hui des bateaux à vapeur font plusieurs fois par semaine le service de Bakou à Enzeli, d'où les marchandises sont expédiées par Kazvin jusqu'à Téhéran. Les lettres mettent quatre jours pour aller de Téhéran à Kazvin, autant de Kazvin à Recht, et vingt-quatre heures de Recht à Bakou. Ce temps sera de beaucoup réduit par la construction du chemin de fer d'Adji-Kaboul à Téhéran, avec embranchement sur Recht; le touriste aura la liberté de revenir en rejoignant à Askabad (1), au

(1) Depuis le mois d'octobre 1890, Askabad a pris une importance commerciale et

nord-est de la Perse, le chemin de fer transcaspien, dont la tête de ligne sur la Caspienne est Ouzoun-Ada. Quand la ligne d'Askabad à Téhéran sera construite, un billet circulaire permettra d'accomplir assez vite ce parcours, puisqu'il ne faut pas plus de vingt-quatre heures pour franchir la Caspienne et que le reste du parcours, d'Ouzoun-Ada à Bakou par Askabad, Téhéran, Kazvin et Adji-Kaboul, se fera en chemin de fer.

Des chemins de fer dans les steppes turkmènes et le royaume de Déjocès! Quels beaux rêves pour l'avenir! Mais ces rêves sont des projets, et cet avenir est tout prochain : avant la fin du siècle, Bakou aura retrouvé toute sa prospérité passée, assuré désormais d'être la métropole commerciale de l'Asie du centre, débarrassé de toute préoccupation relative au cours de tel fleuve du désert; la voie ferrée solidement établie sur un sol ferme n'est pas sujette à ces fluctuations imprévues.

Mais, si le commerce profite de toutes ces voies nouvelles, la stratégie qui les a fait construire y trouve une utilité d'un tout autre genre. Pour nous, qui voulons éviter dans un simple récit de voyage toute discussion politique, nous rapporterons simplement les conclusions de M. Marvin, dont l'autorité dans toutes les questions militaires et politiques relatives à l'Asie centrale est incontestée en Angleterre. « C'est Bakou, dit-il, qui est la base de toutes les futures expéditions dans l'Asie centrale, c'est de là qu'on expédie les troupes et les munitions de guerre aux garnisons d'Akhal et de Merv. Krasnovodsk, sur la rive orientale de la Caspienne, marque simplement une étape de la route. C'est encore Bakou qui sera en temps de guerre le centre du ravitaillement.

Au point de vue commercial, puisque toutes les voies de trafic cherchent la mer et que la Caspienne est le débouché naturel des provinces du Syr-Daria, de l'Amou-Daria et du nord de la Perse, Bakou, on ne saurait trop le redire, est assuré du plus brillant avenir. Son port d'ailleurs, au fond d'une baie bien abritée contre les vents du nord et large de 9 kilomètres, est excellent de tous points. C'est Bakou qui tire du chemin de fer transcaucasien le profit le plus clair : la population, qui était de 12,000 habitans en 1870, de 15,000 en 1879, de 50,000 en 1883, atteint presque aujourd'hui le chiffre de 100,000, et s'accroît encore tous les jours; le mouvement maritime est dès maintenant supérieur à celui d'Odessa et des ports russes de la Baltique. On a bien conscience de cette étonnante prospérité quand on parcourt les nouveaux quais du port, encombrés de marchandises, couverts de pontons de plus en

stratégique toute nouvelle : une compagnie russe a obtenu du shah de Perse la concession du chemin de fer d'Askabad à Meched, sur la route de Hérat.

plus nombreux pour le déchargement des vaisseaux; on sent que cette richesse est solide, et que cette abondance présage une abondance plus grande encore; on comprend surtout que Bakou est l'*emporium* de l'Asie, quand on heurte à chaque pas les laines et les soies grèges du Khorassan, les tapis persans et turkmènes, les magnifiques soieries de Khokand et de Samarkand, et les plantes tinctoriales de toute espèce, grains jaunes, indigo, noix de galles, sans parler du célèbre opium de Sebzavas. Sans doute, Bakou a souffert comme Batoum de l'ukase qui abolissait la liberté du transit; mais l'Asie a besoin de Bakou ; la ville n'a pas à craindre une Trébizonde rivale, et depuis longtemps, le terrain perdu est regagné.

Tout est donc pour le mieux : le passé est encourageant, le présent superbe, l'avenir éblouissant; seulement, comme il n'y a pas de ciel sans nuage, la prospérité de Bakou a soulevé d'effroyables et fort redoutables jalousies. Avec un accord qui les honore, et qui fait un peu trembler les négocians russes, les Anglais sont partis en guerre avec leurs capitaux, pour organiser la conquête financière de la Perse. Tandis que les Français détournent leur attention de l'Asie centrale, sous le détestable prétexte qu'ils n'y ont aucun intérêt politique, leurs voisins d'outre-Manche multiplient les entreprises commerciales, les grands travaux d'utilité publique, les constructions de routes et de canaux; ils ont le monopole de la navigation du Caroun, tributaire du Chat-el-Arab, c'est-à-dire du commerce d'Ispahan; ils organisent l'*Imperial Bank of Persia*, qui étend ses ramifications dans la Perse entière; ils se fortifient en un mot sur le littoral de la mer d'Oman et le golfe Persique pour marcher avec une sécurité complète et une rapidité croissante à la conquête de la Caspienne par le Mazanderan. Sait-on que le gouvernement français, bien loin d'encourager ses nationaux à l'imitation de ces exemples, a supprimé le consulat de Bakou sous prétexte d'économies budgétaires? Que peuvent faire maintenant les négocians français de Transcaucasie, privés de toute protection?

Napoléon, dont on connaît l'activité prodigieuse et le vaste génie, ne bornait pas à l'Europe ses projets de domination; l'idée d'une expédition contre les Indes anglaises le hanta toute sa vie. En 1807, au milieu des soucis de la campagne de Pologne et de Prusse, il envoya en Perse une mission diplomatique et militaire à la tête de laquelle il plaça le général Gardane.

Plus ambitieux que Napoléon lui-même, M. Marvin se demande pourquoi les Anglais ne participeraient pas au transport du pétrole et à la navigation de la Caspienne, qui est actuellement entre les mains de particuliers ou de la compagnie russe « Caucase et Mer-

cure. » Les Anglais furent les premiers explorateurs de la Caspienne; donc ils devraient aujourd'hui en accaparer les richesses. Conclusion bizarre, à coup sûr, mais éminemment britannique. Elle est plus sage peut-être que la modération et la négligence des Français, trop désintéressés dans une question si importante pour leur influence, leur puissance et leur bien-être. D'ailleurs, M. Marvin a bien d'autres soucis: la flottille de guerre mouillée dans le port de Bakou pourrait en vingt-quatre heures débarquer sans bruit des régimens entiers dans le Mazanderan sur la route du golfe Persique: « C'est, dit-il, l'imbécillité persistante (*persistent imbecility*) des diplomates anglais que de supposer la Perse capable de résistance; » une armée la traverserait sans peine et sans obstacle: que sera-ce dans quelques années avec les progrès de la russification du Caucase, quand Adji-Kaboul et Erivan seront aussi russes que Kiev et Kalouga, quand le chemin de fer russe projeté par M. Yogel reliera la Caspienne au golfe Persique? Ce chemin de fer de 1,100 ou 1,200 kilomètres, plus court que la route des caravanes de Recht à Buchire (1,600 kilomètres), suivrait à partir d'Erivan la vallée de l'Araxe pour gagner vers le sud un port dans le Lenkoran: dès lors l'influence russe envelopperait la Caspienne de tous les côtés. M. Marvin ajoute que l'indépendance de la Perse est extrêmement menacée par les convoitises russes, car le gouvernement persan assiste impassible à l'agonie politique de la Perse, dont les 7 millions d'habitans disséminés dans les montagnes et les déserts ne manifestent ni vitalité nationale, ni amour de la liberté.

En attendant, la Russie accapare sans fracas, mais rapidement, tout le commerce de la Perse; les négocians russes ne peuvent lutter encore avec leurs concurrens allemands, autrichiens et français, et pourtant le jour n'est pas loin peut-être où ces concurrens, si longtemps invincibles, sentiront le terrain se dérober brusquement sous leurs pieds. La Perse exporte en Russie la plus grande partie de ses produits; la valeur des marchandises persanes qui figurent chaque année à la foire de Nijni-Novgorod est évaluée à 15 millions.

C'est le Volga et les canaux de navigation interfluviale qui favorisent à ce point les transactions commerciales entre Russes et Persans; les bateaux vont de Recht à Pétersbourg par la Caspienne, le Volga jusqu'à Rybinsk, et les canaux de Rybinsk à la Néva, capables de supporter des bateaux de 400 à 500 tonnes. L'importance extrême de cette route fluviale est indiscutable: le mouvement annuel de la navigation sur le Volga est de 11 millions de tonnes; il atteint son maximum à l'époque de la foire de Nijni-Novgorod, dont la célébrité est universelle. Aussi M. Marvin, dans

un accès de mélancolie farouche, prédit-il à ses compatriotes de l'Inde le sort qui dès aujourd'hui menace les Persans, fils dégénérés des anciens guèbres. Il considère ces 150,000 Anglais (non compris les femmes et les enfans) comme des passagers campés, non établis, sur une terre étrangère, éloignée de la métropole et menacée par un formidable voisin auquel on ne peut rendre menaces pour menaces. Il croit vivre déjà au temps où cinq ou six comptoirs représenteront les vestiges de l'empire anglais effondré, comme Pondichéry et Karikal rappellent au voyageur les succès de Dupleix, tandis que Merv, devenue un autre Bakou avec une population de 500,000 âmes, reliera étroitement l'Hindoustan « russifié » aux Russies d'Europe et d'Asie!

II.

Bakou, cette cité future qu'entrevoient les craintes des ennemis de la grandeur russe, a déjà commencé de sortir de terre. La ville neuve s'est élevée à côté de l'ancienne cité persane; et, en effet, les nouvelles constructions étaient d'abord à quelque distance des vieux quartiers, mais elles se sont rapidement étendues jusqu'au pied de la colline qui sert de base au Bakou des siècles précédens, puis elles ont envahi peu à peu les pentes mêmes de la colline, qu'elles ont couvertes de tous les côtés. Aujourd'hui, les murailles énormes et les portes colossales qui défendaient encore les monumens persans ont été détruites; aucun obstacle n'arrêtera désormais l'invasion de la civilisation européenne, et bientôt le vieux palais des khans, la tour de la Demoiselle, la mosquée de Fatma, tout cela tombera, tout cela disparaîtra, pour faire place à des rues banales, à des maisons de style européen, c'est-à-dire sans caractère artistique, à ces maisons uniformément hautes, saines et confortables, mais auxquelles ne se rattache aucun souvenir, aucune tradition glorieuse, maisons sans passé et sans avenir. Il était bien beau, pourtant, ce palais du khan Hali-ben-Ibrahim, qui en fit, au xve siècle, une magnifique résidence en même temps qu'un redoutable château-fort. Hardiment dressé sur le rocher, il soutint longtemps les assauts des ennemis; puis il tomba, et, avec lui, l'empire dont il était le rempart. Vers 1650, Shah-Abbas II fit élever sur ses ruines le palais qui subsiste encore et qui fait aujourd'hui l'admiration des voyageurs; Chardin s'extasiait déjà devant ces sculptures qui font songer aux merveilles du style flamboyant, devant cette grande porte ogivale par laquelle on entre dans le « divan, » disposé en forme de kiosque avec des arcades ogivales et une superbe coupole persane; seulement, pour admirer

en paix ces incomparables chefs-d'œuvre, il est bon de fermer l'oreille aux récits du guide et de ne pas regarder la dalle placée au milieu du kiosque. Les plus sceptiques visiteurs ne peuvent s'empêcher de frémir en apprenant qu'ils se trouvent là dans la salle où les khans tartares et persans rendaient la justice. La justice des Tartares! on cherche instinctivement des yeux la hache et le billot; il reste du moins, sous la dalle du milieu, le puits où l'on jetait les corps des suppliciés; ce puits communiquait, dit-on, avec la mer : on y lançait la tête, puis le tronc ensanglanté, et justice était faite.

Les anciennes mosquées sont beaucoup moins intéressantes : signalons pourtant celle de Sainte-Fatma, qui peut rendre fécondes, paraît-il, les femmes stériles, et leur donner à volonté des enfans de l'un ou de l'autre sexe. Les lieux de pèlerinage analogues à celui-ci ne sont pas rares dans le Caucase : mahométanes et chrétiennes, suivant Bayern, demandent aux saints des enfans, et surtout des enfans mâles, qui sont plus estimés. La source ou le sanctuaire le plus célèbre est celui de saint Jacob, sur l'Ararat; on vante aussi les sources du Kour, dans le district d'Akhaltzik, et certains rochers de l'Alagöz, auprès desquels les femmes vont se prosterner en prenant les attitudes les plus singulières. Pour rappeler à la sainte ou au saint la prière qu'on lui a faite, on plante en terre de petits bâtons, entourés de morceaux de papier ou de lambeaux de linge, de façon à figurer grossièrement un berceau; un de ces berceaux, recueillis par Bayern, est exposé dans le musée de Tiflis.

La tour de la Demoiselle était probablement un simple observatoire : c'est Alexandre Dumas qui s'est donné la satisfaction de mystifier une fois de plus ses lecteurs avec cette histoire d'une princesse qui fait construire une tour très élevée, et cela sans autre but que de se jeter du haut en bas. Après tout, le séjour de Bakou ne devait pas être fort amusant pour elle : aujourd'hui encore, on n'y trouve ni théâtre, ni concerts, ni verdure, ni eau, ni même la terre végétale, qui n'est refusée qu'au désert. Pour établir dans la ville un parc grand comme un mouchoir de poche, il a fallu apporter la terre d'Astrakan. D'ailleurs, il ne pleut presque pas à Bakou, et le niveau pluvial annuel atteint tout au plus $0^{m},25$: l'évaporation de la Caspienne se porte tout entière sur les sommets du Daghestan. L'eau est tellement rare, même pour les besoins domestiques, qu'on a proposé sérieusement de la faire venir d'Astrakan dans les caisses qui portent à l'embouchure du Volga le pétrole de Bakou.

N'ayant plus rien à visiter dans la ville, si ce n'est les raffineries dont j'aurai l'occasion de reparler, je la quittais deux jours après

mon arrivée pour explorer l'Apchéron. MM. Zovianof frères, dont la manufacture à Batoum fabrique plus de 4,000 caisses par jour, avaient gracieusement mis à ma disposition un phaéton; de plus, ils m'avaient donné deux compagnons de voyage : l'un pour me guider, l'autre pour nous défendre au besoin dans la partie nocturne du voyage.

Quand il fait beau, que la chaleur est supportable et le vent suffisamment doux, le voyage est assez agréable, même pour l'Européen habitué à la verdure et aux paysages gais. Là, en effet, le sol est uniformément gris ou blanc, moitié sable et moitié sel; à l'horizon, les cheminées d'usine disparaissent peu à peu; sur la route, de loin en loin, sont disséminés quelques villages persans, Meschedi-Egna, Khiyla, dont les tapis sont justement célèbres dans tout l'Orient, et quelques autres encore, où survivent toutes les habitudes et les traditions du Khorassan; les femmes travaillent, les hommes ne font rien et laissent aux Tartares l'ouvrage des raffineries, pour bavarder toute la sainte journée ou pour écouter ces vieux contes dont nous avons des échantillons dans les *Mille et une nuits*.

Par le plus malaisé des chemins, tour à tour rocailleux et sablonneux, tantôt d'une sécheresse désolante, tantôt imprégné de naphte et de pétrole, nous arrivons dans la fameuse plaine du Feu (Atechga) ou de Sourakhané; aussi stérile que le reste de la région, elle a pour elle les immortels souvenirs du mazdéisme, et ses sources de pétrole, et ses flammes naturelles, à la fois si belles au milieu des ombres de la nuit et si utiles à l'exploitation des richesses du sol. Aujourd'hui encore, le seul spectacle des « fours à chaux, » pendant la nuit, fait éprouver au voyageur une émotion profonde : qu'on essaie donc de se représenter l'enthousiasme religieux des premiers colons du Caucase, leur admiration, leur frayeur, leur sublime acte de foi en la toute-puissance de l'Être suprême, qu'ils adoraient dans ces grandioses manifestations de son existence ! Si le chimiste moderne s'extasie, quelles n'étaient pas la vénération et la terreur des contemporains d'Homère ! Aussi le temple du Feu s'éleva-t-il dans cette plaine où vinrent en foule, pendant des siècles et des siècles, les sectateurs de Zoroastre. Hélas ! que diraient-ils de nos jours en voyant les flammes sacrées employées à l'éclairage d'une usine à pétrole, et leur temple, trois fois saint, dissimulé et enfermé dans l'enceinte même de l'usine ?

Jusqu'ici, du moins, la distillerie de Kokerof n'avait pas empiété sur les murs du temple; mais, tout petit qu'est le sanctuaire, on l'a trouvé gênant, et la démolition en est décidée; peut-être, à cette heure, le projet est-il exécuté. Lorsqu'il me fut permis de

visiter ce monument si respectable, on me fit d'abord franchir un étroit corridor, et bientôt je pénétrais dans une cour d'aspect bizarre : au milieu s'élève un dôme supporté par les chapiteaux de quatre colonnes rectangulaires, dont les cavités intérieures livraient passage au gaz inflammable. On avait ainsi quatre flambeaux naturels. Sur l'une des quatre faces est fixé un trident en fer ; les autres sont couvertes d'inscriptions hindoues. Enfin, les quatre colonnes sont réunies par des arches. Quatre marches permettent l'accès du sanctuaire, au milieu duquel est creusé un réceptacle de forme carrée. Tout autour de la cour se trouvent de petites chambres parfaitement semblables : un dôme, en guise de toit, au centre duquel est suspendue une cloche ; un mur transversal de deux pieds ; en-deçà du mur, un espace accessible au pèlerin ; au-delà, sur la droite, une sorte d'autel formé par trois marches en maçonnerie couvertes d'inscriptions ; et, en guise de candélabres, le feu naturel de la terre. L'ensemble de l'édifice porte très nettement le caractère de l'architecture hindoue ; on l'avait réparé lors du passage du tsar, qui vit célébrer l'ancien culte par des prêtres parsis, venus de l'Inde. Il est regrettable que les mages aient commencé, dès le siècle dernier, à introduire dans leur temple de ridicules gravures coloriées venues d'Europe et aussi religieusement honorées par les fidèles que les éternelles flammes de Zoroastre : si le dieu n'y perdait rien, le touriste ne peut s'empêcher d'être surpris et choqué.

Sourakhané n'a pas seulement perdu sa célébrité vingt fois séculaire auprès des guèbres ; sa prospérité industrielle est elle-même en train de décroître, battue en brèche par celle de Balakhané, et la raffinerie de Kokerof reste la dernière usine du pays dont elle fut aussi la première. Le village persan de Bulbulé et quelques étangs naturels de naphte séparent seuls les deux plaines rivales, et nous arrivons bientôt au centre le plus important de la production pétrolifère du Caucase.

La fécondité de Balakhané est unique au monde ; depuis 1833, la production annuelle s'est élevée de 10,000 tonnes à 2,700,000, en suivant toujours une progression croissante, tandis qu'en Pensylvanie elle demeure stationnaire ; d'ailleurs, toutes les sources de l'Union sont exploitées sur une étendue de 1 million de kilomètres carrés. Au Caucase, au contraire, la péninsule d'Apchéron comprend à peine 2,000 kilomètres carrés (1) et donne presque la

(1) « La péninsule d'Apchéron, dit M. Ludwig Nobel, mesure en superficie près de 2,000 kilomètres carrés, dont 400 seulement sont en exploitation. De 1832 à 1880, cette partie relativement restreinte a donné 240 millions de pouds de naphte (3 millions 850,000 tonnes), quantité qui, uniformément répartie sur le plateau exploité,

moitié de la quantité produite annuellement par l'Amérique. Que sera-ce, avec un outillage plus perfectionné, quand l'industrie pétrolifère s'étendra sur les 500,000 kilomètres carrés du Turkestan, sur le Moughan et le Daghestan, plus vastes que la France, sur le Kouban, la Crimée et la chaîne entière du Caucase? A Balakhané, les puits jaillissans sont d'une abondance telle que plusieurs ont donné, en quelques jours, plus de 16 millions de kilogrammes de naphte brut; les jets de pétrole s'élèvent jusqu'à 80 ou 90 mètres de hauteur; moi-même j'ai été baigné des pieds à la tête par une pluie de naphte, heureusement aussi inoffensive qu'elle était fine et serrée.

De Balakhané, le centre de l'exploitation du naphte brut s'étend graduellement vers le plateau de Sabountchi; de nos jours, Sabountchi lui-même est dépassé par la production du cap Baïlof, qui a l'avantage d'être au bord de la mer (4 kilomètres de Bakou), tandis que Balakhané est à peu près à 50 mètres d'altitude. Ainsi la presqu'île tout entière est exploitée, ou du moins elle l'est dans toutes les directions : Balakhané au nord, Baïlof dans le sud. J'ai vu un puits, à Baïlof, qui avait lancé par jour des millions de pouds (1 poud = 16 kilogrammes), et qui en lançait encore de 200,000 à 300,000; les habitans, plus effrayés encore qu'émerveillés, redoutaient une inondation d'un nouveau genre, et surtout un incendie qui dévorerait en quelques jours toutes ces richesses et les richesses des sources voisines. Cette catastrophe arriva en effet quelques mois après. M. Taghief, le propriétaire de ce puits unique dans les annales de la science, a vu le jet atteindre une hauteur de 250 pieds, et le sable projeté venait tomber jusque dans les rues de Bakou. Malheureusement, pendant les dix-huit mois d'existence du puits, la plus grande partie du pétrole fut inutilement perdue. Après le puits de Droojba, qui semble incomparable (1883), le puits de Taghief a surpassé toute attente : qui sait ce que l'avenir réserve encore à cette étrange langue de terre?

On pense bien que les propriétaires ne désirent nullement avoir beaucoup de puits semblables : le naphte ne peut être recueilli et se perd dans la Caspienne; celui qui reste exposé à l'air devient bientôt impropre à l'éclairage, sinon au chauffage; et, en définitive, tout puits dont le jet n'est pas régularisé demeure improductif. On a bien essayé de construire des appareils régulateurs : ainsi,

représenterait une couche de $0^{m},45$ d'épaisseur. Il s'ensuit que ce qui nous paraît énorme n'est rien en comparaison des richesses accumulées dans les terrains pétrolifères de Bakou.

on élève au-dessus du puits en construction des *vichkas*, espèces d'échafaudages avec une tour pyramidale qui facilite le jeu des instrumens de forage et peut arrêter les jets ordinaires à 20 ou 30 mètres de hauteur. Qu'on se figure une cheminée sortant du toit d'une vaste chambre longue de 20 à 25 mètres, large de 7; le toit a 15 mètres de longueur, et le sommet de la cheminée présente une surface de 6 mètres sur 4 ou 5. Quelquefois on supprime la chambre, dont la principale utilité consiste à permettre d'établir commodément les tuyaux d'exploitation quand le jet devient régulier. Malgré ces précautions, la force du jet, le choc des hydrocarbures solides contre la cheminée, la violence inégale et la brusque impétuosité du sable et des gaz détruisent souvent tous les travaux. On m'a montré à Balakhané deux plaques de fer de 10 centimètres d'épaisseur, que la friction du sable projeté avait perforées en très peu de temps. Les gaz qui se dégagent tout d'abord sont des hydrocarbures tels que le gaz des marais (C^2H^4), l'éthane (C^2H^6), le propane (C^2H^8), dont le sifflement s'entend de très loin, et qui forment avec l'oxygène de l'air des mélanges détonans fort dangereux.

Il est à remarquer que les dégagemens gazeux et les jets liquides sont plus violens au printemps, parce que l'exploitation se ralentit en hiver à cause de l'interruption de la navigation fluviale; pour ne pas laisser perdre le pétrole à cette époque de repos forcé, les propriétaires ferment souvent l'orifice de leurs puits avec des plaques de fer très épaisses, nommées *kalpaks* (1) (terme tartare qui signifie « chapeaux »), et des tuyaux solides qui laissent échapper le liquide à volonté. Cependant on entend sortir de la terre des bruits sourds et prolongés, quelquefois un fracas terrible comme celui de la foudre; c'est alors que les appareils régulateurs sont ébranlés, soulevés et même projetés avec violence, tandis que le sol s'affaisse par endroits jusqu'à fermer précisément le puits, auteur de ce désordre.

Tant de leçons ne vont pas sans porter quelques fruits, et pourtant l'outillage est encore loin d'avoir atteint la perfection de l'outillage américain. Les procédés d'exploitation en général laissent fort à désirer encore; les tuyaux des raffineries sont mal établis, et le naphte est en partie perdu. M. Marvin cite le cas extraordinaire d'un propriétaire déclaré en faillite à Bakou, tandis que son puits lançait par jour des millions de kilogrammes de naphte; la vérité, c'est qu'il y en avait trop pour qu'on pût en recueillir une goutte, et voilà comment un puits qui serait une fortune en Amérique est

(1) Ces *kalpaks*, comme on le verra plus loin, ne suffisent pas toujours à contenir les jets de sources jaillissantes.

une cause de ruine dans l'Apchéron. La presse russe a souvent protesté contre le maintien d'un système qui fait perdre en moyenne la moitié du pétrole découvert, et gaspiller la richesse nationale. MM. Nobel frères, d'origine suédoise, sont à peu près les seuls qui ne soient pas trop en retard sur les industriels de l'Union. D'autre part, la discorde règne en maîtresse parmi les propriétaires, et il n'est pas rare d'en voir qui font incendier les puits de leurs voisins et détruire leur matériel. Espérons que le temps, qui a déjà plusieurs fois arrangé les choses, fera peu à peu disparaître toutes ces ombres, et que bientôt le pétrole du Caucase triomphera, comme il le mérite, de tous ses concurrens d'Asie et de Pensylvanie.

Voici maintenant l'histoire de quelques-uns des puits célèbres de Bakou : en juillet 1873, un ingénieur allemand, décidé à pousser plus avant le forage d'un puits de Balakhané qui semblait épuisé, perdait, à 90 mètres, toute trace de naphte ; il restait seulement un dégagement considérable de gaz. A 100 mètres, on rencontra un lit de rochers très résistans, mais heureusement peu épais, et, au-delà, un seul homme suffisait pour continuer le travail. Comme on retirait momentanément le trépan pour l'examiner, un faible jet de naphte suivit, puis un violent courant de gaz, accompagné d'explosions souterraines et de trépidations du sol, enfin un nouveau jet de naphte. L'ingénieur fit appliquer sur le puits un kalpak de quelques centimètres : or, la même nuit, le naphte jaillit avec une violence extraordinaire, le kalpak fut brisé et projeté au loin ainsi que la cheminée, et l'on vit s'élever une énorme colonne brunâtre dont le débit atteignit près de 2,800 hectolitres en vingt-quatre heures ; l'éruption dura trente jours sans pouvoir être maîtrisée, et tout le liquide fut perdu. On fit à ce sujet une remarque souvent renouvelée depuis : c'est que le poids spécifique du naphte est en raison inverse de la force du jet.

En 1877, les frères Orbelovi avaient un puits de 66 mètres, dont le diamètre à l'orifice était d'environ 27 centimètres; ils le firent couvrir d'un kalpak très lourd et très solide ; mais le liquide jaillit avec tant de force que, ne pouvant sortir par l'orifice, il éventra les parois et remplit en une demi-heure un réservoir de 2,000 hectolitres, pour se répandre ensuite dans la campagne. La production journalière en fut estimée à 50,000 hectolitres, et, au total, près de 2 millions d'hectolitres se perdirent dans les sables. Aussi a-t-on pris l'habitude d'entourer de constructions en maçonnerie l'orifice des puits jusqu'à une certaine profondeur, pour empêcher le renouvellement d'un accident pareil.

Il arrive souvent qu'un puits jaillissant devient, au bout de plusieurs mois, un puits ordinaire : ce fut, en 1877, le cas du

puits de 110 mètres qui appartenait aux frères Mirzoïef, et qui, après avoir lancé près de 4,000 hectolitres par jour, finit par donner régulièrement du pétrole pendant près de sept ans. De même encore, en 1879, la compagnie Caspienne achetait de M. Menatzakanof un puits qui avait produit par jour près de 27,000 hectolitres, pour la modeste somme de 2,000 francs, et ce puits ralentit sa production au bout de quatre mois seulement; la même compagnie avait eu l'année précédente un puits qui lançait par jour 8,000 hectolitres. Ces puits jaillissans sont toujours très désavantageux; le pétrole se perd ou se vend à bas prix, quelquefois à 1 franc la tonne, et les voisins réclament souvent des indemnités pour les dégâts causés.

Aucun accident de ce genre n'arrive aux États-Unis; d'abord, parce que les sources y sont beaucoup moins abondantes, — on sait que le Droojba lançait en un jour autant de pétrole qu'on en recueille en vingt-quatre heures dans les 25,000 puits de l'Union; — et aussi, parce que l'exploitation américaine est admirablement organisée. Là, pas une goutte de liquide n'est perdue; les gaz hydrocarbonés sont employés à la métallurgie, tandis que les 100,000 mètres cubes de gaz qui se dégagent chaque jour des 500 puits de Bakou sont perdus et s'échappent librement dans l'atmosphère. En Amérique, chaque propriétaire dispose d'immenses réservoirs, et le surplus de son pétrole peut être emmagasiné provisoirement dans des réservoirs plus grands encore, construits par des sociétés. Les tuyaux qui font communiquer les puits avec les réservoirs communs s'appellent *pipe lines*, et les compagnies concessionnaires sont l'*United pipe lines C°* et la *Tide water pipe line C°*. Quand un propriétaire a rempli son réservoir, il fait venir un agent de la compagnie, qui constate le volume du liquide à emmagasiner et, après avoir délivré un certificat, laisse couler dans le réservoir commun la quantité marquée. Le certificat donne le droit au porteur de réclamer la quantité marquée, moyennant une redevance pour les frais d'emmagasinage. Ce sont ces certificats qui sont vendus sur le marché de New-York et donnent lieu à une spéculation qu'on peut à peine se figurer, puisque assez souvent, en une « Bourse, » on traite de 30 à 40 millions d'hectolitres. De cette façon, le propriétaire n'est jamais encombré de son pétrole, et ne cherche jamais, comme celui de Bakou, à s'en débarrasser à tout prix. On cite, dans l'Apchéron, l'histoire de MM. Orbelovi frères, qui, en 1881, possédaient un puits de 160 mètres de profondeur et de 30 centimètres de diamètre dont le forage avait duré plusieurs années. En une semaine, le puits vomit un jet de 180,000 hectolitres : le spectacle était magnifique, mais on n'a que faire d'émotions de ce genre dans l'industrie pétrolifère. Les voi-

sins menacés d'inondation et d'incendie se plaignirent, et, comme le puits ne pouvait être exploité, MM. Orbelovi se décidèrent à l'incendier. Il est triste de reconnaître que c'était le parti le plus sage. Un autre danger consiste dans la pluie de pierres qui se produit quelquefois pendant les trois ou quatre heures qui suivent l'achèvement du forage ; celles de ces pierres qui ne sont pas projetées au dehors obstruent l'orifice du puits, et le forage est à recommencer.

MM. Nobel frères ont eu plusieurs puits jaillissans dignes à tous égards de figurer à côté de ceux que nous citions tout à l'heure ; il faut, d'ailleurs, reconnaître qu'ils exploitent très habilement leurs puits ; M. Marvin estimait à 35 millions la valeur du pétrole qui jaillit en 1883 du fameux Droojba, le plus abondant après celui de Taghief, et dont une partie fut perdue. C'est pour diminuer l'importance de ces pertes que M. Marvin réclame l'intervention de l'État, et propose de mettre tous les puits jaillissans sous son contrôle ; dans sa pensée, cette intervention ne serait que temporaire, et cesserait dès l'instant où des industriels, comme MM. Nobel frères, seraient capables de s'en passer sans inconvéniens.

Pour tout ce qui concerne les puits jaillissans, nous renvoyons aux célèbres travaux du professeur russe Guelishambarof et de M. Marvin dans son livre sur la région *of the Eternal Fire*. Il est temps pour nous d'arriver aux puits ordinaires, moins beaux à voir, sans doute, mais de meilleur rapport que les sources jaillissantes. On ne les exploite pas avec des pompes comme aux États-Unis, à cause de la composition sablonneuse du terrain ; on se contente d'employer des tuyaux suspendus à de longs câbles mus par la vapeur ; la capacité moyenne de ces tuyaux est de 300 à 400 kilogrammes de naphte. Les puits ordinaires durent beaucoup plus longtemps que les autres, et leur production est énorme, puisqu'on en retire par jour près de 100,000 kilogrammes.

Certains puits donnent en même temps de l'eau salée ; d'autres ne donnent même que de l'eau salée et de la fange ; tous les frais de forage sont alors perdus. Les traces de naphte que l'on trouve en creusant les puits sont quelquefois trompeuses ; ou bien encore on a vu l'entrepreneur, découragé de n'aboutir à aucune découverte d'huile, céder à vil prix le puits creusé, et l'acheteur rencontrer quelques mètres plus bas une source abondante : c'est le cas du puits de Baïlof, dont le premier propriétaire se tua de désespoir en apprenant la chance de son successeur. C'est ainsi que des aventures analogues à celles dont les habitués de Monaco sont si fréquemment témoins peuvent se reproduire dans le plus aride et le moins enchanteur des pays : l'or n'a pas d'odeur, même dans la péninsule d'Apchéron, dans la région bénie du pétrole !

Entre les puits jaillissans et les puits ordinaires se placent les puits à jets intermittens; le principe en est le même que celui des fontaines intermittentes, et les changemens se succèdent à de très brefs intervalles. Enfin, on a reconnu dans la baie de Baïlof l'existence de deux sources sous-marines, très voisines l'une de l'autre; elles manifestent leur présence par un faible bouillonnement. L'exploitation en serait probablement difficile et n'a pas été tentée; elles ne servent guère, comme d'ailleurs les résidus et les débris des raffineries, comme le naphte projeté par les puits jaillissans en trop grande abondance pour être recueilli, qu'à illuminer la nuit la surface de la Caspienne grâce à la présence des gaz inflammables qui s'en dégagent. C'est un magnifique spectacle que celui des gerbes de flamme qui sillonnent la surface des eaux, gigantesque feu d'artifice que Zoroastre eût adoré, que l'industrie future utilisera peut-être et accaparera comme tout le reste.

Il nous reste à ajouter sur le forage et l'établissement des puits quelques détails techniques dont j'ai presque toujours vérifié de mes propres yeux l'exactitude. La profondeur des puits est très variable, et il est à peu près prouvé que les différentes sources de pétrole sont tout à fait indépendantes : ainsi, on creuse 300 mètres à côté d'un puits jaillissant, et l'on ne trouve rien; un peu plus loin, 200 mètres suffisent pour amener la découverte d'une source. Le maximum de profondeur est à Balakhané de 360 mètres et le minimum de 60 (1); ce minimum dépasse le maximum d'il y a quinze ans, et l'on en conclut que les réservoirs supérieurs sont épuisés : conclusion juste, mais nullement inquiétante, puisque la profondeur moyenne aux États-Unis est de 500 ou 600 mètres. Au cap Baïlof, dont l'exploitation est plus récente, les puits sont aussi moins profonds. Il est remarquable que la température d'un liquide puisé à de pa-

(1) Voici, pour l'année 1889, la statistique des puits de Bakou (réunion annuelle des industriels) :

Nombre des puits.	Profondeur.	Proportion en tonnes.	Production moyenne de chaque puits.
29	de 60m à 105m	122,256	4,212
54	de 105m à 160m	366,768	6,792
70	de 160m à 210m	700,000	10,000
37	de 210m à 230m	380,000	10,260
28	de 230m à 255m	367,768	13,000
23	de 255m à 270m	605,000	26,300
8	de 270m à 285m	190,000	12,500
9	de 285m à 305m	130,000	14,000
2	de 305m à 340m	10,000	5.000
1	de 340m à 345m	1,216	1,216
	Total.....	2,780,000 tonnes.	

reilles profondeurs ne soit pas sensiblement supérieure à celle de l'atmosphère (1); il faut voir dans ce phénomène l'influence réfrigérante de l'évaporation des gaz emprisonnés dans la masse liquide.

Pour creuser un puits, on commence par enlever la terre jusqu'à une profondeur de 10 mètres, sur un diamètre de 3 ou 4 : ces 10 mètres de parois seront fortifiés par des travaux en maçonnerie. Le reste du forage se fait à l'aide d'une grande tarière à vapeur que l'on allonge peu à peu ; à mesure que le puits se creuse, on consolide les parois en introduisant dans le puits des tubes métalliques longs de 20 pieds et de section carrée; le long cylindre formé par cette série de tubes constitue en somme le puits lui-même, en assure le fonctionnement en prévenant les éboulemens de terre et l'obstruction de l'ouverture, et peut jusqu'à un certain point sauver de la destruction complète les puits jaillissans. Le diamètre des tubes, qui est d'abord de $0^m,30$ à $0^m,40$, se rétrécit peu à peu, de façon que, les premiers une fois posés, on puisse y faire passer les autres sans difficulté. Il est absolument nécessaire de placer un nouveau tube dès qu'on est arrivé à une profondeur suffisante; c'est le seul moyen de prévenir les effondremens. Quant à la tarière, elle est toujours en fer; on n'a pas besoin, comme aux États-Unis où l'on rencontre des nappes d'eau, de l'alléger, ou plutôt d'en diminuer la densité par l'addition de barres en bois; et, pour l'allonger, il suffit, sans la retirer du puits, de l'amener à l'orifice. La forme de la tarière varie suivant la nature des terrains; on y adjoint assez souvent dans les terrains sablonneux une pompe destinée à retirer le sable à mesure que la tarière s'enfonce; le forage lui-même se fait très simplement : on soulève de 4 ou 5 mètres la tarière et on la laisse lourdement retomber. On recommence deux ou trois fois, puis on retire les « débris » du forage et ainsi de suite.

Le prix ordinaire du forage d'un puits varie de 18,000 à 30,000 roubles (60,000 à 80,000 francs au cours moyen.) Dans la pratique, le prix augmente de 10 roubles par chaque forage de 5 sagènes (5 sag. $= 10^m,65$) au-delà de 100 sagènes : par exemple, si la sagène coûte 140 roubles de la 100e à la 105e, elle en coûtera 150 de la 105e à la 110e, etc. On met près de six mois pour un forage de 250 à 300 mètres, avec une machine de quatorze chevaux anglais, et une tarière de 800 à 900 kilogrammes. La dynamite n'est pas encore employée, comme en Amérique, pour

(1) Les brusques changemens de température, dans la région de Bakou, produisent souvent d'énormes dilatations dans la série des tubes. La dilatation ordinaire est de 1 pied sur 1,400.

renouveler les puits une fois taris ; c'est le colonel américain Roberts qui en eut le premier l'idée en 1862 pour désagréger les parois de rochers interposées entre l'ancienne source et les nouvelles et éviter ainsi un nouveau forage; l'expérience définitive eut lieu en 1866 avec un succès complet; elle dissipa les craintes de ceux qui redoutaient un effondrement, et l'on crut voir, suivant les expressions du *Taylor's Handbook of petrole* de 1884, « se renouveler le miracle de Moïse au rocher d'Horeb. » On détermine l'explosion par la chute d'un lingot de fer de 6 à 7 kilogrammes; plusieurs minutes après, un bruit sourd arrive à la surface de la terre, en même temps qu'un jet de liquide mêlé de fragmens de roc. C'est ainsi que fut renouvelé le plus abondant des puits d'Amérique, le puits n° 2 de la compagnie Semple, Boyd et Armstrong dans le district de Thorn Creek. On vit successivement jaillir avec violence une colonne d'eau, un torrent de boue et de glycérine brûlée dont la couleur s'éclaircit peu à peu, puis un courant de gaz accompagné d'un grondement assourdissant et terrible comme celui du tonnerre, tandis que d'épais nuages dérobaient la vue du puits; enfin, ce fut une superbe colonne dorée de 80 pieds, droite comme un I, qui, pendant près d'une heure, unit l'orifice du puits au sommet du pylône. En quelques heures, la contrée environnante fut couverte d'huile qui s'accumula dans les bas-fonds; des amas de vapeurs inflammables se répandirent sur la colline, et tous les habitans de Thorn Creek, après avoir éteint leurs feux, s'enfuirent en toute hâte. Un contremaître qui voulait fermer le puits faillit être asphyxié et tomba sans connaissance. Le lendemain seulement on put maîtriser le puits et le mettre en communication avec les réservoirs. La production du premier jour fut estimée à 17,000 hectolitres.

On pense bien que le voisinage de ces énormes quantités de pétrole et des machines à vapeur nécessaires à l'exploitation n'est pas sans faire courir aux industriels les plus grands dangers; le contact des gaz inflammables dont l'air est saturé et des foyers des locomobiles, celui des vapeurs de pétrole avec les chaudières des bateaux, celui du pétrole lui-même, répandu par mégarde ou projeté par les puits jaillissans avec une flamme quelconque, déterminent de fréquentes explosions, d'autant plus terribles qu'elles se produisent inopinément, sans cause apparente. Le spectacle de l'incendie d'un puits jaillissant est effroyable; on peut à peine se faire une idée de ces colonnes de feu, hautes de 60 ou 80 mètres, qui retombent en une horrible pluie, non pas d'étincelles comme les fusées de nos feux d'artifices, mais d'énormes masses embrasées, comme une grêle de boulets rouges; c'est une lueur sinistre, d'un rouge teinté de noir, voilée par instans de nuages fuligineux; c'est la

lueur qui convient au plus désastreux des incendies. Une odeur âcre se répand dans l'atmosphère, les maisons voisines sont noircies d'une couche épaisse de charbon, en attendant l'heure où la flamme, poussée et attisée par le vent, les dévorera à leur tour, avec les immenses réservoirs de pétrole qu'elles contiennent. Qu'on se représente l'aspect du pays et l'état d'esprit des habitans durant l'incendie du Droojba, qui ne s'éteignit qu'au bout de dix semaines! Ces accidens deviennent heureusement de plus en plus rares, malgré le peu d'intervalle qui sépare les puits; sans doute, à force de vigilance et de précautions, on les rendra plus rares encore, surtout si le gouvernement intervient et force les propriétaires à ne rien négliger pour assurer leur sécurité.

La production des États-Unis, qui était en 1883 de 460 millions d'hectolitres, tomba en 1884 à 445 millions et en 1885 à 400 millions d'hectolitres (1); celle du Caucase, qui n'atteignit en 1883 que 110 millions d'hectolitres, s'est, au contraire, accrue rapidement à mesure que l'outillage et les moyens de transport s'y sont perfectionnés : d'ailleurs, l'avenir de Bakou est immense, tandis que celui des États-Unis devient inquiétant, et le jour du triomphe définitif du pétrole caucasien ne saurait être bien éloigné, si l'on en croit M. Marvin, M. Stowell et M. Paul de Tchihatchef: « C'est une victoire, s'écrie ce dernier dans un élan d'enthousiasme bien naturel, dont les peuples de l'Asie centrale seront les premiers à s'apercevoir, à mesure que leurs déserts seront sillonnés de voies nouvelles, analogues au transcaspien du général Annenkof. Et, quand ces lignes, nécessitées par les besoins du commerce de Bakou plus encore que par les exigences des stratégistes, ne rendraient d'autre service que celui d'accélérer entre l'Angleterre et la Russie l'établissement d'une entente amicale, elles seraient déjà fort utiles à l'humanité. Est-il donc impossible que la considération des avantages procurés par une longue paix assure enfin la prolongation de cette paix si prospère? Le jour où l'accord de ces deux puissances aura déterminé la renaissance de la prospérité orientale anéantie depuis si longtemps par les invasions mongoliques, la tranquillité de l'Orient se trouvera établie sur des bases indestructibles, et c'est encore le pétrole qui aura le plus puissamment contribué à cet heureux résultat (2).»

Ajoutons, pour terminer, que les terrains pétrolifères, anciennes propriétés des beys tartares et persans qui dominaient dans le pays, sont aujourd'hui pour la plupart entre les mains des industriels qui

(1) L'unité en usage est le *baril* de 42 gallons; on sait que la contenance d'un gallon est de 4 litres 1/2 environ.

(2) Voyez la *Revue* du 1er octobre 1888.

les exploitent; les principaux sont MM. Nobel frères et la maison Rothschild. Dans le voisinage des puits les plus abondans, le terrain vaut jusqu'à 50 ou même 80 francs la sagène carrée, soit de 11 à 17 francs le mètre; en dehors des centres exploités, on peut acheter la sagène carrée pour 15 francs et même au-dessous.

III.

Après que l'on a vu sur les plateaux désolés de la péninsule d'Apchéron le pétrole s'élancer dans les airs en jets bruyans, il reste à le suivre dans les usines où l'industrie s'en empare, le travaille et le prépare pour l'exportation. Nous avons à pénétrer dans Tchernagorod, c'est-à-dire dans l'affreux quartier de Bakou, réservé aux usines des raffineurs. Là, tout est noir : les murs, la terre, l'atmosphère, le ciel; on sent le pétrole, on en respire les vapeurs, l'odeur âcre du liquide vous saisit à la gorge : où sont les arbres de la Mingrélie, la verdure du Karabagh, le joyeux horizon de Tiflis? Le voyageur ne songe même pas à se le demander. Il est dans le royaume du pétrole; le précieux produit de l'Apchéron absorbe tous les soins; on marche entre les nuages de fumée qui obscurcissent l'atmosphère et les flaques de boue huileuse qui détrempent le sol : dans la ville noire, tout est noir. Et pourtant, c'est là qu'il faut chercher la richesse de la Transcaucasie; c'est Tchernagorod qui fait vivre Bakou avec les 200 raffineries qu'on y a fondées depuis moins de trente ans; et, sans le pétrole, jamais on n'eût construit le chemin de fer de Batoum. Nous étudierons donc tout spécialement cet intéressant quartier; nous essaierons de faire connaître les divers produits de la distillation, avec leurs principaux emplois, et si nous ne reculons pas devant l'aridité des renseignemens de statistique ou de chimie organique, c'est que nous sommes convaincus de l'importance et aussi de l'intérêt d'une pareille étude. Peut-on regarder comme insignifians les détails d'une industrie dont la production a été presque centuplée depuis vingt ans? En 1870, la production annuelle de l'huile raffinée atteignait à peine 15,000 tonnes : elle dépasse aujourd'hui 1 million de tonnes.

Le naphte brut descend de Balakhané-Sabountchi par des tuyaux métalliques; au besoin, l'on pourrait pomper le liquide comme dans les *pipe lines* américains; mais l'inclinaison du terrain rend cette opération inutile. Pour la plaine de Baïlof, on a établi un autre centre de raffineries aussi près des terrains pétrolifères qu'on l'a pu sans danger. A son arrivée dans la ville noire, l'huile est dirigée

sur d'immenses réservoirs en tôle de capacité variable : MM. Nobel en possèdent quelques-uns de près de 50,000 hectolitres. Les grands industriels comme eux ont leurs tuyaux particuliers pour faire communiquer avec leurs distilleries leurs puits de Balakhané ; les petits raffineurs ont un tuyau commun. Quant à l'aspect du liquide, il est très onctueux, de couleur verdâtre, avec une écume et des reflets jaunâtres ; la couleur devient plus foncée, et le reflet bleu sombre, si l'on examine de grandes quantités d'huile ; le poids spécifique de l'huile brute varie entre 790 et 890 ; à Balakhané, il est de 871 à 17° centigrades.

Les procédés de raffinage sont à peu près partout les mêmes ; au lieu de transvaser directement des réservoirs dans les cornues ou « retortes, » l'huile brute, on la fait d'abord passer dans des réservoirs analogues aux premiers, mais entourés de tubes où circule du *masude* (résidu de pétrole). Le liquide est donc porté à une certaine température quand on l'introduit dans les cornues : ce sont des alambics de forme cylindrique d'assez grande capacité, capables, d'ailleurs, de supporter les plus hautes températures ; le chauffage se fait par-dessous, toujours à l'aide du *masude*, enflammé et non plus simplement chauffé, à l'orifice d'un tube pulvérisateur. Un thermomètre indique la température intérieure de la cornue, et un tube de cristal, le niveau intérieur du liquide. Les serpentins n'offrent aucun détail de construction remarquable. L'appareil est bien simple et l'opération plus simple encore : on élève graduellement la température de façon à séparer les divers liquides, de volatilités différentes, dont le mélange constitue le naphte brut. Ainsi la benzine distille à 100 degrés, la gazoline à 120-130 degrés, puis la kérosine à 150 degrés, et c'est seulement vers 250 degrés qu'on arrête l'opération pour extraire de la cornue le lourd résidu appelé *masude*. Ce résidu s'écoule dans les tuyaux qui entourent les seconds réservoirs et pénètre enfin dans de vastes récipiens où il est recueilli. Pour séparer les différens produits de la distillation, on a préparé, par exemple, trois bassins indépendans : dans le premier, où le serpentin aboutit d'abord, distille la benzine ; un surveillant détermine avec un aréomètre le moment où apparaît la gazoline et dirige alors le serpentin sur le second bassin ; même procédé pour le diriger sur le troisième. Tous ces bassins communiquent respectivement avec autant de grands réservoirs en tôle.

Les quatre produits de la distillation sont donc :

						Poids spécifique.
La benzine, dans les proportions de			1	pour	100.....	0,725
La gazoline,	—	—	3	—	.....	0,775
La kérosine,	—	—	27	—	.....	0,830 — 0,840
Le *masude*,	—	—	65-69	—	.....	0,878 — 0,900

Telle est la première phase de la distillation ; la seconde, pour laquelle toutes les distilleries ne sont pas outillées, consiste à traiter le *masude* et à en extraire d'autres huiles plus lourdes, dites « de lubrification, » sur lesquelles nous aurons à revenir.

C'est la kérosine qui est l'huile d'éclairage ; la proportion au Caucase n'en est que de 27 pour 100 dans le naphte brut, tandis qu'elle atteint, aux États-Unis, près de 70 : la supériorité du naphte américain serait donc considérable si les puits de l'Apchéron n'étaient plus féconds et surtout si le pouvoir éclairant de la kérosine russe n'était de 10 ou 15 pour 100 supérieur à celui de la meilleure kérosine américaine (Redwood et H. Sainte-Claire Deville). La lumière du pétrole russe est aussi plus égale. On explique ces différences par la présence, dans ce dernier, d'une certaine quantité d'hydrocarbures de la série éthylénique, plus riches en carbone que les hydrocarbures du pétrole américain (1) (hydrocarbures de la série forménique). De nombreuses analyses, faites avec le plus grand soin par le professeur Guelishambarof, ont permis de constituer le tableau suivant :

	Poids spécifique.	Carbone.	Hydrogène.	Oxygène.
	—	—	—	—
Huile légère russe.....	0,884	86,3	13,6	0,1
Huile lourde russe.....	0,938	86,6	12,3	1,1
Résidu du pétrole russe....	0,928	87,1	11,7	1,2
Huile lourde de Pensylvanie.	0,886	84,8	13,7	1,4

Bien que le pétrole russe ait une plus grande densité que celui de Pensylvanie, il peut brûler aussi bien (2), et les expériences du docteur Biel de Saint-Pétersbourg ont prouvé que la force d'ascension capillaire du pétrole de Bakou est supérieure ; on peut donc y mêler sans inconvénient une plus grande quantité d'huiles lourdes. Au contraire, le pétrole américain donne d'abord une flamme très

(1) Entre le pétrole de Bakou, essentiellement constitué par des hydrocarbures ($C^n H^{2n}$) isomères de la série éthylénique, et le pétrole américain, formé d'hydrocarbures ($C^n H^{2n+2}$) de la série forménique, MM. Reilstein et A. Kurbatav ont trouvé un intermédiaire naturel dans le pétrole de Zarskije-Kolodzy, au centre du Caucase. Il se compose : 1° comme le pétrole américain, d'hydrocarbures forméniques ; 2° comme le pétrole de Hanovre et de Galicie, de petites quantités d'hydrocarbures ($C^n H^{2n-6}$) de la série aromatique ; 3° comme le pétrole de Bakou, d'hydrocarbures $C^n H^{2n}$; on y a trouvé du pentane ($C^5 H^{12}$), de l'hexane et de l'heptane, à côté d'un peu de benzol et de toluol. Remarquons que les hydrocarbures de Bakou, isomères de la série éthylénique, s'en distinguent nettement par leur peu d'affinité ; ils ressemblent par là aux carbures forméniques, et on les a considérés comme des carbures aromatiques perhydrogénés. (Dr Angenot, d'après Schützenberger et Jonine.)

(2) La puissance photométrique du pétrole russe, dans une lampe pouvant contenir 320 grammes d'huile, est de 12 bougies ; elle peut s'abaisser jusqu'à 9 bougies pour les huiles destinées à être consommées sur place.

brillante; puis, quand les huiles légères sont épuisées, l'ascension du liquide dans la mèche se fait difficilement, la température baisse, le courant d'air se ralentit, le charbon n'est plus incandescent et la mèche de la lampe charbonne bientôt. C'est là un des moindres dangers de la falsification et du mélange de toutes sortes d'huiles : à Bakou, du moins, les fraudes ont été sévèrement réprimées.

Un autre avantage du pétrole russe, c'est que son *flashing-point*, c'est-à-dire son point d'inflammation, est beaucoup plus élevé que celui du pétrole américain. Il faut, en effet, qu'une masse de pétrole, pour présenter toutes les conditions de sécurité, non-seulement ne s'enflamme pas immédiatement au contact d'une allumette, mais encore éteigne l'allumette qu'on y aura jetée. Il faut de plus que le pétrole ne s'enflamme pas spontanément aux températures ordinaires. Pour faciliter le contrôle de ces propriétés exigées par tous les gouvernemens, on a inventé divers instrumens dont le plus connu en Europe est celui d'Abel : il se compose essentiellement d'un godet entouré d'un bain-marie dont la température, notée par un thermomètre, peut être graduellement élevée; les vapeurs du pétrole versé dans le godet sont, de temps à autre, mises en communication avec la flamme d'une lampe qui s'éteint dès que le pétrole s'enflamme. On note ainsi, et le *flashing-point*, à l'aide d'un thermomètre, et la densité du pétrole à l'aide d'un aréomètre. Le *flashing-point* du pétrole russe est en général beaucoup plus élevé, si nous négligeons les pétroles fabriqués pour des exigences spéciales, que celui du pétrole américain, puisque celui-ci est de 24 à 27 degrés, et celui-là de 32 à 35 (appareil Abel). En particulier, le *flashing-point* du *Standard-White* américain est de 25 degrés (Abel), tandis que celui du pétrole de MM. Nobel frères est de 32 degrés (Abel). Le minimum exigé en Europe est de 21 degrés (Abel); on pourrait s'étonner qu'il ne soit pas plus élevé, mais l'appareil indique une température trop basse, et 21 degrés (Abel) valent 30 ou 31 degrés centigrades; ce minimum est donc suffisant, et, d'ailleurs, il est généralement dépassé. Ajoutons qu'en France, ce n'est pas 21, mais 27 degrés (Abel) qu'on exige, ou, pour employer l'appareil le plus connu dans ce pays, 35 degrés (Granier); cette mesure est tout à l'avantage du pétrole russe.

En somme, si le naphte de Bakou est assez pauvre en kérosine, la kérosine qu'on en extrait est plus homogène, plus éclairante, plus commode et moins dangereuse que le pétrole de Pensylvanie; et encore, à Bakou, la kérosine forme, en réalité, 30 pour 100 et non pas 27 pour 100 du naphte brut; seulement il s'en perd 3 pour 100 dans le raffinage complémentaire que nous allons maintenant étudier. La kérosine, une fois distillée, est conduite dans un *agi-*

tateur, c'est-à-dire dans un réservoir cylindrique de 1,000 à 1,500 hectolitres en forte tôle et mis en communication avec une puissante pompe à vapeur. Il faut, pour que la couleur du liquide soit suffisamment limpide, et aussi pour d'autres raisons, que la température soit assez basse, soit 17 à 18 degrés centigrades; on commence donc par refroidir, à l'aide d'un courant d'air, le liquide qui sort de l'alambic; puis, en même temps qu'on l'agite par un violent courant d'air comprimé, on y ajoute, sous forme de pluie, 1 1/2 ou 2 pour 100 d'acide sulfurique; pour la nuance désignée dans le commerce sous le nom de « beau blanc, » 1 1/2 suffit. Au bout d'un quart d'heure, on voit se former, dans le fond conique de l'agitateur, une couche blanchâtre d'impuretés acides, et, au bout d'une heure, toutes les impuretés sont déposées : on les fait sortir en ouvrant le robinet placé au fond de l'agitateur. On n'introduit pas l'acide sulfurique en une seule fois, mais par petites quantités; à chaque fois que l'on en verse dans l'agitateur, la température s'élève immédiatement, et l'on agite jusqu'à ce qu'elle ne s'élève plus : à ce moment-là, la réaction est terminée. On laisse, comme nous l'avons dit, le liquide reposer une heure, on fait sortir les impuretés, on ajoute une nouvelle dose d'acide, et ainsi de suite. Pendant toute l'opération, on remarque un dégagement considérable d'acide sulfureux. On fait disparaître les traces d'acide sulfurique en « lavant » l'huile à grande eau, puis en y mêlant 1 pour 100 de soude caustique à 12 degrés Baumé, et l'on agite à chaque fois. Mais cette dernière partie de l'opération se fait dans un autre agitateur. A plusieurs reprises encore on lave le liquide à grande eau, et alors seulement il est envoyé dans des réservoirs d'où il ne sortira que pour l'exportation.

De toutes les raffineries dont l'outillage permet cette rectification de la kérosine, celle de MM. Nobel est de beaucoup la plus vaste et la mieux organisée de Bakou ; ce n'est pas une usine, c'est une ville de 4,000 âmes, la « villa Petrolia, » avec des appartemens pour les employés, un hôpital pour les ouvriers, une école gratuite pour leurs enfans, un village pour leurs habitations. MM. Nobel frères ont introduit dans leur outillage tous les procédés perfectionnés dont les Américains font usage, et, toutefois, la maison est administrée avec une telle économie qu'il existe une section spéciale destinée à la régénération de l'acide sulfurique, après la purification de la kérosine. Ils utilisent aussi pour leurs fourneaux de forge la gazoline distillée, qu'on laisse généralement perdre dans les autres raffineries; cette substance, analogue à la benzine, sert principalement à carburer le gaz de l'éclairage, dont elle augmente remarquablement la lumière.

On pense bien que, dans cette maison-modèle, la benzine est précieusement recueillie; quelquefois même elle est soumise à une seconde distillation fractionnée dont le but est de séparer les benzines de densités et d'usages divers. En Europe, comme en Amérique, la benzine est surtout employée pour le dégraissage des laines, des étoffes et des os, pour l'extraction d'huiles de graines oléagineuses, pour la fabrication des vernis; souvent, en peinture et ailleurs, elle remplace l'essence de térébenthine; enfin, dans la chimie de laboratoire, elle sert à dissoudre l'iode, le soufre, le phosphore, à ramollir et à dissoudre le caoutchouc, etc. Tous ces usages ne sont pas encore connus dans le Caucase; mais il en est un qui est trop connu et qui consiste à falsifier le pétrole en l'additionnant de benzine. Or cette fraude est aussi dangereuse que malhonnête : le *flashing-point* des pétroles ainsi traités s'abaisse rapidement, comme le montre ce tableau du docteur White :

	Flashing-point.
Huile d'éclairage pure	49° centigrades.
— mélangée avec 1 pour 100 de benzine à 65° Baumé,	45° —
— — — 3 — — —	39° 1/2 —
— — — 5 — — —	35° —
— — — 1 — — à 72° Baumé,	42° —
— — — 5 — — —	22° —

On sait que la benzine pure distille de 85 degrés à 130 degrés centigrades, que sa densité varie entre 0.720 et 0.740 et qu'elle est inflammable au-dessous de zéro.

Les essences les plus légères qui distillent des cornues sont quelquefois employées en chirurgie comme anesthésiques, grâce à leur évaporation rapide qui produit une insensibilité locale.

Arrivons au *masude* et aux huiles lubrifiantes de qualité supérieure qu'on en extrait; le procédé de distillation est analogue à celui de la kérosine, à cela près que la température des cornues est portée à 400 ou 420 degrés centigrades et que l'acide purificateur est employé en plus grandes proportions; d'ailleurs, cette industrie est encore peu répandue à Bakou, et le *masude* y est surtout employé au chauffage des machines. Les huiles mises en liberté sont les suivantes d'après le tableau dressé par M. Ludwig Nobel :

		Poids spécifique.	Flashing-point.
		—	—
Huile de Solare (Soliarovi).	12 pour 100	870	100° Abel.
— Veregenni.....	10 —	890	150° —
— lubrification.....	16 —	905	175° —
— cylindre.....	5 —	915	200° —
— vaseline.....	10 —	925	
— chauffage.....	14 —		

Perte pendant la distillation, 10 pour 100.

Les quatre premiers produits peuvent remplacer à tous égards les huiles végétales similaires et présentent sur celles-ci l'avantage d'user beaucoup moins les machines et de moins attaquer les métaux, puisque les huiles de naphte sont peu ou pas oxygénées. Aussi l'emploi de ces huiles se répand de plus en plus, surtout en France, où elles arrivent dans des bateaux qui vont de Batoum à Marseille et en emportent jusqu'à 1,000 barils à la fois; elles ont encore l'avantage de ne s'enflammer qu'à de très hautes températures et de ne se figer que très difficilement. L'industrie de la vaseline, cette substance qui a produit dans la thérapeutique une véritable révolution, s'étend aussi tous les jours, pour le plus grand profit des raffineurs.

Quelle que soit l'importance du pétrole comme agent d'éclairage, on peut se demander si son rôle dans le chauffage ne sera pas plus considérable encore dans un avenir fort rapproché. Déjà en Russie l'usage en est général; dans le Transcaspien et le Transcaucasien, dans plusieurs autres lignes de chemins de fer, dans les bateaux de la Caspienne et de la Volga, dans les usines de Bakou, le *masude* ou *ostatki* est le seul combustible employé. N'est-il pas, d'ailleurs, le successeur désigné de la houille, dont il possède toutes les propriétés et sur laquelle il présente même quelques avantages? Il est à coup sûr plus pratique et moins coûteux que l'électricité; enfin le chauffage par le pétrole ne date pas d'hier, et compte à son actif un passé glorieux, puisque Marco-Polo et d'autres voyageurs du moyen âge en ont déjà fait mention.

Les premiers essais scientifiques semblent avoir été faits dans les États-Unis vers 1860; en 1862, une commission fut nommée par le gouvernement pour examiner les projets de plusieurs mécaniciens, et entre autres le projet de fourneau à pétrole de Shan et Lenton; le rapport de la commission était favorable, mais la houille était si abondante et à si bas prix que les conclusions du rapport n'eurent pas de succès. Ces idées toutefois eurent leur écho en Europe; il était acquis qu'une tonne de pétrole de chauffage donne autant de chaleur que trois tonnes de charbon, et cette

perspective parut assez séduisante aux gouvernemens d'Angleterre, de France et de Russie pour les décider, eux aussi, à s'occuper de la question. Des études furent faites en 1864 à l'arsenal militaire de Woolwich ; d'autre part, M. Sainte-Claire Deville, chargé par l'empereur Napoléon III de rechercher la composition et les propriétés des huiles de chauffage, donna des conclusions tout à fait favorables ; il est vrai que le *Puebla*, bateau construit d'après ses plans, marcha fort mal. En 1870, l'ingénieur russe Kamensky reprit à Bakou les projets du chimiste français en les modifiant quelque peu : il n'eut pas plus de succès. En France et en Angleterre, pays riches en charbon et privé de pétroles, tous les projets de ce genre furent abandonnés ; en Russie, au contraire, pays riche en pétrole et pauvre en charbon, on ne s'est pas découragé; on a multiplié les expériences, sacrifié, sans compter, le temps, l'argent et le travail : aujourd'hui cette persévérance est récompensée.

Le mérite et l'honneur de cette découverte revient pour la plus grande part à M. l'ingénieur Chpakovsky, dont l'appareil a servi de modèle à toutes les machines inventées depuis lors. Il eut l'heureuse idée de pulvériser le naphte dans la boîte à feu et d'en élever la température en y faisant circuler un courant de vapeurs chaudes, dont la présence déterminait l'inflammation du naphte au contact de l'oxygène atmosphérique. Dès 1870, M. Lenz, ingénieur en chef de la compagnie de navigation « Caucase et Mercure, » envoyé officiellement en France pour étudier les travaux de Sainte-Claire Deville et d'Aydon (1), avait inutilement essayé de les mettre en pratique sur le bateau *Darjavine :* ce furent les idées de Chpakovsky qui lui permirent de perfectionner son appareil, tant et si bien qu'il finit par supplanter l'inventeur lui-même et que c'est aujourd'hui l'appareil de Lenz qui est adopté pour la flotte de guerre de la Caspienne. Perfectionné depuis par Benkston, Brandt, Karapetof, Nobel, etc., il se compose essentiellement de deux tuyaux disposés horizontalement l'un au-dessous de l'autre et pénétrant tous les deux dans la boîte à feu ; le premier amène la vapeur chauffée, le second l'huile de naphte, dans le pulvérisateur; l'huile, qui est séparée du pulvérisateur par une paroi trouée comme une pomme d'arrosoir, y pénètre en gouttes, et là le jet de vapeur la vaporise à son tour ; au contact du feu, elle s'enflamme. Grâce à la force d'injection, la flamme atteint de grandes dimensions et chauffe toute la boîte, surtout si l'on a la précaution de la rendre

(1) M. Aydon, Anglais, a voulu partager avec Chpakovsky la gloire d'avoir inventé le système à pulvérisateur.

cylindrique; la flamme conique, en effet, est surtout chaude à la base du cône et détériore bien vite le fond de la boîte à feu. Ce mode de chauffage présente cet avantage sur les feux de houille, que la flamme peut être régularisée ou même éteinte à volonté, au moyen de robinets placés sur les deux tuyaux. Modifié par Karapetof, l'appareil a pu être adopté pour les locomotives; il donne aujourd'hui les plus brillans résultats.

En Amérique, où le prix du pétrole baisse de plus en plus, on s'est récemment remis à l'étude, et voici, à titre d'exemple, la description d'un petit vaisseau construit à Brooklyn. Ce navire jauge seulement 70 tonneaux; il a $30^m,50$ de longueur, $7^m,62$ de largeur et cale $1^m,37$. Sa machine se compose tout simplement de deux tuyaux de $3^m,05$ de longueur, placés parallèlement à l'arrière et sur chaque bord du bateau au-dessous de la ligne de flottaison, comme le seraient les arbres d'un navire à deux hélices. L'extrémité extérieure des tuyaux peut être fermée par une valve, tandis qu'à leur extrémité intérieure se trouve un « inspirateur; » chaque inspirateur communique, d'une part, avec l'un des tuyaux, d'autre part, avec une caisse à pétrole; ils servent à projeter dans les tuyaux quelques gouttes d'huile minérale sous forme de poussière très fine, et l'inflammation se produit à l'aide d'étincelles électriques provenant de batteries disposées à cet effet: voilà tout. Quand le navire est mouillé, les valves peuvent être ouvertes, et les tubes restent remplis d'eau sans inconvénient; pour appareiller, on commence par fermer les valves et faire écouler l'eau dans la cale; les tubes sont remplis d'air, l'inspirateur y projette sa poussière qui s'enflamme au contact de l'étincelle avec explosion; les valves de l'arrière s'ouvrent en ce moment, l'air des tubes est refoulé avec violence vers l'arrière, et le navire avance. De nouveau, le tube se remplit d'air, nouvelle projection de poussière, nouvelle explosion, et ainsi de suite, à raison de 75 explosions par minute produites alternativement dans l'un et l'autre tube. Pour diminuer la vitesse, on diminue la quantité de pétrole fournie aux inspirateurs; pour stopper, on supprime l'introduction du pétrole et on intercepte le courant électrique; enfin pour reculer, on recourt à un système de tubes placés à l'avant et analogues à ceux que nous venons de décrire. Soixante ou soixante-cinq litres de pétrole et une petite batterie suffisent pour faire marcher le navire toute une journée avec une vitesse de 16 nœuds; pour arriver au même résultat avec les machines ordinaires, il faudrait deux tonnes de charbon et une machine ayant un cylindre de $0^m,305$ de diamètre, et nous ne parlons pas ici des chauffeurs, graisseurs et soutiers dont le concours serait nécessaire.

Entre ce navire et les bateaux à pétrole de Bakou, il y a encore

cette différence qu'à Brooklyn, c'est du pétrole raffiné qu'on emploie, tandis que sur la Caspienne le *masude* suffit et même est préférable, à cause de l'élévation relative de son *flashing-point*. A Bakou, la tonne de *masude* coûte 3 ou 4 francs, dix fois moins cher que le charbon, tient deux fois moins de place et chauffe trois fois plus: le chauffage est plus rapide, le masude ne laisse pas de cendres; 5 à 10 *pouds*, suivant les machines, sont employés par heure et par cheval-vapeur. Ce sont là d'incontestables avantages. En vain a-t-on essayé, en se fondant sur des préjugés populaires, de soutenir que le naphte brut s'enflamme à très basse température; sans doute, le *flashing-point* en est inférieur à celui du masude, mais il ne s'abaisse pas au-dessous de 45 degrés, et peut être du reste considérablement élevé si on le laisse quelques jours au contact de l'atmosphère dans les étangs de Balakhané; l'emploi en est donc absolument inoffensif.

A l'Exposition universelle de 1889, j'ai remarqué deux intéressantes applications du pétrole à la navigation : non-seulement le pétrole y était employé à chauffer la chaudière, mais c'étaient aussi des vapeurs d'hydrocarbures qui mettaient le piston en mouvement, et, après avoir été condensées, revenaient dans le réservoir général. Le pétrole y était donc à la fois agent de chauffage et de locomotion. L'idée d'employer des vapeurs facilement liquéfiables n'est pas neuve; en France, dès 1856, on connaissait le système du Tremblay, où la vapeur d'éther et la vapeur d'eau agissaient parallèlement dans deux cylindres indépendans. Le système fut adopté avec empressement pour la construction de quelques bateaux qui faisaient le service entre Alger et Marseille, et abandonné plus vite encore pour des motifs de sécurité et d'économie : le prix de l'éther est très élevé; et, d'autre part, les vapeurs qui fuyaient formaient avec l'oxygène de l'air des mélanges détonans. Dans les deux appareils de l'Exposition universelle, tous ces inconvéniens ont disparu : l'embarcation de M. Jarrow file huit nœuds à l'heure; au moteur et au générateur, qui sont placés à l'arrière, la caisse, placée à l'avant, et qui contient une provision d'essence pour un parcours de 200 milles, fait un contrepoids suffisant; le milieu du navire est complètement réservé aux passagers et à leurs bagages. L'appareil est léger, propre, peu encombrant, d'alimentation peu coûteuse, puisqu'il suffit, par heure, de 6 lit. 8 à 0 fr. 16 le litre, et surtout sans aucun danger; les presse-étoupes sont disposés de telle façon que, si quelques vapeurs fuyaient, elles seraient ramenées au condenseur par de petits tubes, et d'ailleurs la vapeur serait trop dilatée pour être combustible.

L'autre embarcation, celle de MM. Escher Wyss et Cie, est très employée aux États-Unis. Le principe est le suivant : le

naphte, on le sait, se vaporise et se condense ensuite deux fois plus vite que l'eau; la chaudière à naphte peut donc, pour produire une certaine force, être deux fois plus petite que la chaudière à eau, de rendement égal. En quelques minutes, la chaudière est sous pression, la flamme est réglée d'avance et une fois pour toutes; la quantité de naphte consommé est très minime, puisque le petit bateau que j'ai vu pouvait en emporter pour vingt-quatre heures. Du réservoir, placé à l'avant, le naphte se rend à la chaudière par un tuyau de cuivre placé au-dessous du bateau, et la vapeur, après avoir agi sur les pistons, se condense dans des tuyaux placés hors du bateau, le long de chaque côté, au-dessous de la ligne de flottaison, pour retourner ensuite dans le réservoir. Les passagers ne sont donc incommodés ni par la suie, ni par la vapeur, ni par la fumée. Un cordon, faisant le tour des fargues, permet de gouverner le bateau à volonté.

Nous sommes loin, dans les lignes qui précèdent, d'avoir tout dit sur le présent et l'avenir du pétrole; mais nous croyons en avoir donné une idée suffisante, et, si nous avons pu convaincre le lecteur, comme nous sommes nous-même convaincu, de l'extrême importance d'une industrie née d'hier et déjà florissante au-delà de toute espérance, nous ne regretterons ni les chiffres, dont nous avons peut-être abusé, ni les descriptions, que nous aurions pu multiplier encore.

IV.

Nous avons tâché de donner une idée aussi exacte que possible des procédés d'exploitation actuellement en usage dans la péninsule d'Apchéron; mais comme ces perfectionnemens ne datent que d'hier, nous nous proposons d'étudier ici l'histoire du développement de l'industrie pétrolifère, des régimes qui en ont arrêté ou favorisé les progrès, des victoires successives et presque ininterrompues remportées par d'intelligens industriels sur la routine, sur la concurrence américaine, enfin sur la nature même et les obstacles qu'opposait la disposition des lieux à toute expansion importante du commerce ou de l'industrie transcaucasienne. Au commencement, vers le milieu de notre siècle, l'industrie du pétrole n'avait aucune importance, et cela pour toutes sortes de raisons : d'abord, le gouvernement paralysait tout effort industriel par l'établissement d'un monopole, les procédés d'exploitation étaient tout à fait rudimentaires; enfin, les moyens de transport n'existaient pas, car les caravanes de Bakou à Vladikavkaz n'exportaient que de très petites quantités. Le pétrole était donc rare, mal préparé et très cher; ajoutons que le pétrole de Pensylvanie, supé-

rieur à tous égards, supplantait presque complètement en Russie le produit national. Peu à peu le matériel se perfectionna, la production s'accrut, et les premiers fondemens de la prospérité actuelle furent jetés par le décret de 1872, qui supprima le monopole. Pendant la seconde période (1872-1877), le gouvernement conserva le droit du timbre, et depuis 1877 ce droit même est aboli. A chaque progrès dans le sens de la liberté industrielle correspondait un redoublement dans la production, par suite le perfectionnement de l'outillage et la multiplication des moyens de transport, en même temps que le pétrole américain, d'ailleurs renchéri par l'élévation des droits de douane, disparaissait peu à peu des marchés russes. Si nous ajoutons qu'une société vient d'être nommée par le tsar pour étudier les divers moyens de perfectionner l'industrie du pétrole, nous aurons résumé en quelques lignes l'histoire si simple et si courte de cette industrie si récente et déjà si féconde.

Pendant toute la période du monopole, l'exportation du pétrole était insignifiante, même pour la Russie; en 1871 encore, sur 2,100,000 *pouds* de kérosine consommée dans les provinces russes, 1,720,000 venaient d'Amérique, 380,000 de Bakou. En revanche, l'année qui suivit la suppression du monopole, c'est-à-dire en 1873, Bakou fournissait plus de 800,000 *pouds* sur 3,500,000; en 1876, près de 6 millions sur 13; en 1880, après la suppression du timbre, plus de 8 millions, tandis que la quantité du pétrole de Pensylvanie diminuait rapidement et finissait par devenir insignifiante. Et pourtant, jusqu'en 1878, le pétrole ne pouvait être exporté que par eau, c'est-à-dire pendant l'été seulement, puisque tous les fleuves russes sont gelés pendant l'hiver, ou par des caravanes souvent dépouillées et arrêtées dans les steppes du Karabagh et du Chirvan, dont les tribus étaient encore à demi indépendantes.

Voici, à titre de document, la quantité du pétrole brut ou raffiné exporté de l'Apchéron depuis quelques années :

Sous le régime du monopole (pétrole brut).		Après la suppression du monopole (pétrole brut).		(pétrole raffiné).
—		—		—
1840	3,500 tonnes.	1872	» tonnes.	16,400 tonnes.
1845	3,500 —	1873	65,000 —	» —
1847	3,400 —	1876	195,000 —	55,000 —
1850	3,500 —	1880	400,000 —	150,000 —
1860	5,000 —	1883	800,000 —	206,000 —
1865	8,000 —	1888	2,500,000 —	800,000 —
1870	27,000 —	1889	2,780,000 —	900,000 —
1871	24,000 —	1890	3,000,000 —	1,000,000 —

Le monopole, concédé aux frères Mirzoïef, Arméniens, rapportait par an au gouvernement, de 250 à 300,000 francs, somme insignifiante, relativement au dommage apporté par ce régime à l'industrie pétrolifère. Nous avons dit qu'il fut aboli en 1872, et que la production doubla aussitôt; mais cette mesure, prise si tard, n'aurait peut-être pas porté tous les fruits qu'on en devait attendre, si la famille Nobel n'était venue se fixer à Bakou. Sans nous croire obligé, comme M. Marvin, de consacrer plusieurs chapitres à la biographie de ces hommes si remarquables, Robert, Ludwig, Alfred, Emmanuel Nobel, nous ne pouvons nous empêcher de dire ici combien ils ont rendu de services à l'industrie pétrolifère; ce ne sont pas seulement les plus célèbres raffineurs de Bakou, ce sont aussi les plus intelligens, les plus empressés à adopter, et souvent les plus ingénieux à inventer des perfectionnemens de toute espèce, à tel point qu'au lieu de distinguer les trois périodes du monopole, du timbre (1872-1877) et du libre exercice, on considère quelquefois : 1° la période d'avant les Nobel, et 2° la période Nobel, séparée de la précédente par l'établissement, à Bakou, de M. Robert Nobel, en 1875. Emmanuel Nobel, le père, avait inventé les torpilleurs; les deux ingénieurs Ludwig et Robert Nobel, qui s'étaient déjà distingués dans leurs chantiers de la Néva, réalisèrent, avant même de venir à Bakou, une fortune colossale; enfin, M. Alfred Nobel est connu du monde entier par l'invention de la dynamite (*Nobel's explosive*). Nous retrouverons les deux frères Ludwig et Robert à chaque phase de l'histoire industrielle, que nous allons rapidement exposer; ce sont eux qui ont fondé la célèbre maison, déjà souvent mentionnée ici, Nobel frères.

D'abord, avant la période Nobel, le naphte de Balakhané arrivait à Bakou dans des barils apportés sur des charrettes ou des véhicules bizarres : qu'on se représente deux roues de quatre mètres de diamètre, dont l'essieu supporte une caisse étroite; dans cette caisse on plaçait le baril, le cocher s'asseyait dessus, et en route pour Bakou! Le baril n'arrivait pas toujours, en tout cas il n'arrivait pas vite; des accidens étaient à craindre, enfin, le transport coûtait fort cher, plus de 4 millions par an. MM. Nobel proposèrent à leurs concurrens l'établissement du système actuel; on refusa. Devant cette résistance, ils prirent le parti d'exécuter leur projet pour leur propre compte, et, au grand désappointement des autres raffineurs, la tentative réussit parfaitement; écrasés par la concurrence des Nobel, ils durent à leur tour faire poser des tuyaux; ils avaient perdu beaucoup de temps et gaspillé beaucoup d'argent. Les tuyaux, de 8 à 12 centimètres de diamètre, sont en pente, et le pétrole descend, de lui-même, de Balakhané à Bakou;

au besoin, on pourrait employer des pompes à vapeur. On conçoit qu'à partir de cette époque la production s'accrut avec une extrême rapidité : c'était un avantage, c'était aussi un péril.

En effet, avant la construction du chemin de fer transcaucasien, le pétrole était difficilement exporté : si la production doublait, sans que l'exportation trouvât de nouvelles voies, les raffineurs pouvaient craindre un encombrement de kérosine qui eût été la ruine de leur industrie. Il fallait, en attendant mieux, faciliter le transport du pétrole, de Bakou à l'embouchure du Volga, envahir les marchés russes, supplanter ainsi le pétrole de Pensylvanie, et, pour cela, renouveler le matériel de navigation, en même temps qu'il fallait inventer de nouveaux récipiens. Les misérables voiliers qui faisaient le service d'Astrakan étaient dans un état pitoyable; les barils étaient rares, il fallait employer les barils américains, faute de bois (le bois est rare en Russie et surtout dans l'Apchéron); le baril, par les grandes chaleurs, se crevassait et laissait fuir le liquide; bref, le contenant, si incommode, coûtait souvent plus cher que le contenu.

Que faire? comme dans le cas des tuyaux, les frères Nobel proposèrent des perfectionnemens; ils voulurent conclure, avec diverses compagnies de la Caspienne et du Volga, des contrats à long terme pour la construction de bateaux-citernes (*tank steamers*), qui recevraient directement le liquide sans l'intermédiaire de barils; cette fois encore, las de se heurter au mauvais vouloir et à la routine, M. Ludwig Nobel fit construire dans ses forges et ses chantiers de la Néva des bateaux-citernes pour transporter son propre pétrole. Ces bateaux accostent le quai de la raffinerie, on les remplit en quelques minutes par l'intermédiaire de tubes; à Astrakan, on les décharge aussi rapidement, et par le même procédé, dans des wagons-réservoirs, également construits par la maison Nobel; d'autres bateaux, moins grands, font le service fluvial du Volga. Les bateaux de la Caspienne, longs de 90 mètres et larges de 8, peuvent contenir près de 1,000 tonnes de pétrole; on en construit aujourd'hui de 1,500 tonnes, pour le service de la mer Noire; les wagons, dans leurs réservoirs de tôle, en forme de cylindre, contiennent une dizaine de tonnes. Les autres raffineurs imitèrent les frères Nobel, et maintenant plusieurs centaines de bateaux-citernes circulent entre Bakou, Astrakan et la Perse, plusieurs milliers de wagons-réservoirs dans la Russie et le Caucause. Tout danger d'encombrement disparut, et, lorsque la ligne de Batoum fut inaugurée, elle fut extrêmement utile; mais elle n'était plus nécessaire.

Néanmoins, il se produisit à Bakou plusieurs crises financières et économiques assez graves. Tandis qu'en Occident on croyait à

l'épuisement prochain des sources de l'Apchéron, en Russie, au contraire, on croyait au prochain triomphe du pétrole de Bakou sur son rival d'Amérique; une foule d'aventuriers s'embarquèrent pour la Caspienne et firent d'abord de bonnes affaires; mais leur situation n'était pas encore assez solide pour leur permettre de subsister au milieu des révolutions amenées par les inventions des frères Nobel; du reste, le pétrole américain n'était pas encore supplanté. Cette catastrophe, qui fit beaucoup de victimes, fut l'objet de nombreux commentaires, inexacts pour la plupart; on ne manquait, à Bakou, ni de pétrole, ni d'argent, et comme la crise venait de l'excès de la production, c'eût été plutôt la surabondance du pétrole ou des capitaux qui eût pu l'occasionner (1). La vérité, c'est qu'alors, comme aujourd'hui encore, l'équilibre entre l'offre et la demande était instable; tantôt la production était inférieure, tantôt, et, plus souvent, elle était trop considérable pour être assez rapidement exportée.

C'est pour donner une solution satisfaisante à cet éternel problème de l'encombrement que l'on a repris l'idée d'établir entre Bakou et Batoum des tuyaux analogues à ceux qui amènent le pétrole de Balakhané; aujourd'hui, ce projet grandiose n'est pas encore entré dans la période d'exécution. Les frais sont évalués à 60 millions de francs pour 900 verstes. Un projet analogue, quoique beaucoup moins pratique, consiste à relier par des tuyaux du même genre Bakou au golfe Persique, de façon à faciliter l'invasion par le pétrole russe de tous les marchés d'extrême Orient. On réserverait ces tubes à l'exportation de la kérosine, tandis que les autres substances, et en particulier la benzine et la naphtaline, bases des couleurs d'aniline et d'alizarine, seront exportées par le transcaucasien; la voie unique de ce chemin de fer est absolument insuffisante pour le transport du pétrole proprement dit, mais elle sera excellente pour le commerce de ces substances, qui sont naturellement fabriquées en moins grande quantité.

Pour parer aux inconvéniens qui résultent de la congélation des fleuves et de la suppression de la navigation interfluviale à l'époque

(1) Une particularité remarquable, c'est que le rouble, dont la valeur reste fixe en Russie, est d'un cours très variable à l'étranger. Ainsi, la même somme de 23 francs, qui représentait en 1889 la valeur de 11 roubles, représente aujourd'hui 8 roubles seulement. L'industriel qui avait vendu pour 23 francs en 1889 ne touche aujourd'hui que 8 roubles au lieu de 11; c'est donc une perte pour lui, en même temps que c'est un bénéfice pour l'État, dont le crédit s'est relevé par ce fait que 8 de ses roubles valent aujourd'hui à l'étranger ce que valaient 11 roubles il y a deux ans. Ainsi, toutes les fois que le crédit russe se relève, l'industriel qui exporte perd d'autant, et il a tout à gagner à la baisse du crédit national. Les intérêts de l'État et des particuliers sont, comme on le voit, diamétralement opposés.

de l'année où le pétrole est le plus nécessaire, MM. Nobel et d'autres raffineurs ont établi d'immenses réservoirs sur divers points de la Russie : à Tzaritzin sur le Volga, au terminus des chemins de fer russes; à Orel, dont les réservoirs peuvent contenir plus de 100 millions d'hectolitres. On a proposé, dans le même dessein, la prolongation des voies ferrées, soit de Vladikavkaz à Tiflis, soit de Vladikavkaz à Pétrovsk, port du Daghestan, à vingt-quatre heures au nord de Bakou. De Pétrovsk on pourrait construire un chemin de fer jusqu'à Bakou, ou tout au moins établir un service de bateaux-citernes. Sans doute, le gouvernement russe ne tardera pas à relier Vladikavkaz à la mer, car son intérêt stratégique y est encore plus engagé que son intérêt commercial.

Ajoutons que l'industrie pétrolifère a donné un nouvel essor au commerce de la Baltique, dont les divers ports, et en particulier Libau, directement reliés par canaux ou voies ferrées au Volga, font en grand le commerce d'exportation avec l'Allemagne, la Belgique et la France.

V.

On se demandera, sans doute, quelle doit être la constitution d'un sol si riche en hydrocarbures, si fécond en phénomènes de toute espèce, gisemens de naphte, éruptions volcaniques, cratères de boue ou de feu, émanations de gaz inflammables, du reste, parfaitement stérile et privé de toute végétation; de nombreux savans ont étudié l'histoire de la formation du pétrole aux diverses époques géologiques, et, bien que la plupart des hypothèses proposées soient très contestables, nous croyons intéressant de les rapporter ici.

Tout le monde a reconnu d'un commun accord que le pétrole américain se rencontre dans les terrains primaires, tandis qu'on trouve le pétrole russe dans les couches tertiaires de la formation aralo-caspienne. Mais ici commence le désaccord : suivant les uns, le naphte serait dû à la décomposition souterraine des substances végétales; les autres lui attribuent une origine animale. Les premiers se fondent sur ce fait qu'en Amérique les gisemens pétrolifères sont voisins des gisemens de houille; de plus, on extrait de la houille distillée des huiles analogues à l'huile de naphte, à cela près qu'elles ne se dissolvent pas ou presque pas dans la benzine. On a donc cru que le naphte avait été formé comme la houille d'une décomposition de végétaux en vase clos; les émanations gazeuses et les flammes sacrées seraient la consé-

quence naturelle de cette décomposition, car les gaz accumulés dans les réservoirs y demeurent soumis à une énorme pression; les émanations rétablissent l'équilibre entre la pression des gaz et la pression atmosphérique. D'autres fois, l'équilibre s'établit plus violemment: on connaît les explosions terribles qui accompagnent souvent le forage des puits, projettent les plus lourds appareils de sondage, et donnent naissance à ces puits jaillissans si dangereux et, en définitive, si stériles.

« Il est probable, dit M. Winchell, que parfois le naphte monte à la surface de la terre sous l'influence d'une force analogue à celle qui produit les puits artésiens; pourtant, on croit devoir le plus souvent attribuer cette poussée à la pression des gaz. Il peut arriver qu'une cavité souterraine ou une portion de roches poreuses renfermées entre des couches imperméables contiennent de l'huile dans leurs parties inférieures, tandis que le reste est rempli d'hydrocarbures gazeux; ces cavités peuvent être d'une forme quelconque et d'une dimension indéfinie, ou encore consister en plusieurs cavités ou fissures communicantes; mais toujours le liquide est accompagné de gaz sous haute pression. La pression dans ce cas procède uniquement de la décomposition chimique en vase clos de substances organiques, nullement du poids d'un liquide placé dans des couches supérieures comme dans les puits artésiens. Si, par hasard, au cours du forage on atteint la partie supérieure de la cavité, le gaz s'échappe avec violence jusqu'à ce que sa pression soit égale à celle de l'atmosphère. Dans ce cas, pour obtenir l'huile, il faudra recourir aux pompes, car l'action du gaz, loin de soulever le liquide, le repousse au contraire vers les parois inférieures. Si le forage pénètre non dans la partie de la cavité qui contient les gaz, mais dans la partie où le liquide s'est amassé, la pression des gaz agissant sur la masse de liquide chassera l'huile dans le puits et donnera naissance à une source jaillissante. Le jet durera jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli; mais quelquefois la force élastique des gaz est telle que la cavité se vide complètement. Si l'équilibre s'établit avant l'épuisement de la source, il faudra recourir aux pompes comme dans le cas que nous examinions tout d'abord...

« Les puits à jets intermittens semblent agir en certains cas à la manière des fontaines intermittentes; cependant, c'est encore la pression des hydrocarbures gazeux qui les produit le plus souvent. Il peut arriver que le forage pénètre jusqu'à une fissure pleine de gaz comprimé, la traverse et arrive enfin à une cavité contenant de l'huile: l'huile se précipitera dans le puits, montera jusqu'au-dessus de la fissure à gaz et empêchera les dégagemens gazeux.

Quand la colonne liquide n'est pas très épaisse, le gaz la soulève et la lance en pluie fine dans l'atmosphère; quand la masse liquide deviendra plus lourde, elle sera projetée tout entière en un jet compact qui durera quelques secondes et sera suivi d'un jet gazeux; puis l'huile obstruera de nouveau le puits jusqu'à ce qu'elle soit encore projetée et ainsi de suite. L'intervalle qui s'écoule entre deux jets liquides successifs dépend naturellement de la pression atmosphérique et de l'abondance de la source; le même phénomène se produirait si la fissure à gaz était placée au-dessous de la fissure à l'huile, et même si les deux fissures se trouvaient au même niveau. »

Nous n'avons pas l'intention d'exposer dans le détail les théories des chimistes contemporains sur l'origine du pétrole; nous rappellerons seulement, après l'opinion qui attribue au pétrole une formation analogue à celle de la houille, celle de tous ceux qui concluent, de ce fait que la houille diffère essentiellement du pétrole, que l'histoire de ces deux substances est absolument différente. Les uns, comme les professeurs Engler de Carlsruhe et Hofer de Léoben, suivis par la majorité des savans américains, voient dans le pétrole un résultat de la décomposition en vase clos de restes d'animaux marins. La preuve en est, suivant eux, que le pétrole se rencontre dans les terrains d'où la mer s'est retirée et qu'elle couvrait autrefois. Mais cette remarque, parfaitement juste, confirme aussi bien la doctrine, légèrement modifiée, des partisans d'une origine végétale : les végétaux marins ont donné naissance aux hydrocarbures, tandis que les arbres et les fougères terrestres ont produit la houille. Pourquoi cette différence? On ne l'a pas suffisamment expliqué jusqu'à ce jour. M. Berthelot, dans les *Annales de physique et de chimie* (1866, t. IX, p. 482), fait intervenir les métaux enfouis dans le sol; sa théorie, fondée sur l'action de simple présence que peuvent jouer certains corps dans les combinaisons chimiques, n'a pas plu aux géologues de profession, et M. Crew la contredit très vivement. Dans l'état des choses, il est bien difficile de prévoir quelle sera la théorie victorieuse.

Les hypothèses purement physiques sont généralement moins incertaines; il est facile, par exemple, de confirmer la théorie de M. Ludwig Nobel sur la pluralité actuelle des réservoirs pétrolifères, théorie déjà fondée sur la différence de composition chimique des divers pétroles caucasiens. En effet, s'il existait un réservoir commun, la profondeur du gisement devrait être à peu près partout la même dans la même région; aucun puits ne pourrait être tari sans que toutes les sources voisines le fussent en même temps; on ne pourrait creuser le sol à côté d'un puits fécond

sans trouver un gisement aussi productif que le premier, puisqu'il serait le même : or, il en va tout autrement. Il faut bien admettre que les gisemens sont aujourd'hui indépendans pour la plupart, que les sinuosités des réservoirs permettent de découvrir une source abondante à côté de puits vainement forés, etc. Assurément, il arrive que deux gisemens sont restés en communication ou sont mis brusquement en communication par une cause inconnue, quelquefois par la dynamite employée ; on s'explique dès lors comment le forage d'un puits peut stériliser un puits voisin, ou comment une source épuisée peut être régénérée tout à coup. Tout cela est très simple et paraît peu discutable.

Qu'on nous pardonne d'accumuler ainsi les hypothèses à la fin d'une étude qui semble tout d'abord fort capable de s'en passer. L'histoire du commerce, les détails de l'industrie quotidienne sont, à notre avis, d'un intérêt immédiat, et les renseignemens accumulés dans les précédens chapitres suffisent à montrer que nous n'y sommes pas indifférens ; mais, faute de théorie, la pratique dégénère bientôt en routine ; l'art séparé de la science est condamné à rester stationnaire, c'est-à-dire, au fond, à rétrograder ; et, sans les nombreuses tentatives, sans les expériences ingénieuses des chimistes et des physiciens, on verrait encore le naphte de Balakhané, lentement transporté, maladroitement distillé, demeurer inutile dans le Caucase, tandis que dans la Russie entière, de Pétersbourg à Odessa, le pétrole de Pensylvanie supplanterait encore et pour longtemps le produit national de l'Apchéron.

Notre dessein, en abordant une pareille étude, n'était pas d'instituer une comparaison suivie entre le pétrole russe et le pétrole des États-Unis : M. de Tchihatchef, dans un article que n'ont pas oublié les lecteurs de la *Revue*, a traité ce sujet avec une compétence et une autorité telles que, pour le traiter à notre tour, nous avons dû constamment recourir à l'auteur lui-même. Nous avons cru, maintenant que la comparaison entre les deux pétroles est bien établie, qu'il ne serait pas inutile de faire connaître l'un des deux élémens comparés ; que le pétrole de Bakou, supérieur à son rival par tant de côtés, méritait d'être à son tour étudié en lui-même et pour lui-même. Que sert à un produit d'être le meilleur des deux mondes, s'il en est le moins connu ?

Tout ce que nous avons dit, nous l'avons vu de nos propres yeux ou appris de la bouche des hommes les plus autorisés ; c'est un employé de la maison Zovianof qui nous a conduit sur les hauteurs de Balakhané au milieu des puits jaillissans et des sources

fécondes qui alimentent les raffineries de la ville noire; c'est M. Ludwig Nobel fils qui nous a fait visiter tour à tour les chambres de distillation, les réservoirs de benzine et de kérosine, les appareils destinés au traitement du *masude* et à la régénération de l'acide sulfurique; c'est à lui aussi et à quelques ingénieurs dont nous avons mis à profit l'extrême obligeance que nous devons la plupart des renseignemens relatifs au commerce et à l'histoire de l'industrie pétrolifère dans l'Apchéron. Depuis notre voyage au Caucase, l'exploitation et l'exportation du pétrole russe ont augmenté au-delà de toute espérance; et pourtant, toutes les sources du Turkestan et du Moughan demeurent encore intactes : la fabrication de la vaseline, de la benzine et des substances diverses qui concourent à la formation des couleurs d'aniline est encore fort négligée; faute d'un assez grand nombre d'ingénieurs européens, sortis, par exemple, des grandes Écoles françaises, l'industrie n'a pas réalisé tous les progrès désirables; le tunnel du Souram est à peine percé, et, surtout, le *bill* Mac-Kinley, ce *bill* de prohibition qui ferme aux produits européens les marchés de l'Union, n'a pas encore porté tous ses fruits. Car, si, comme il est probable, les gouvernemens européens refusent d'accepter à leur tour les produits d'Amérique, la consommation du pétrole de Bakou sera décuplée et au-delà. Qu'importe, d'ailleurs, que plus tard le *bill* Mac-Kinley soit abrogé? Le produit caucasien, supérieur par le pouvoir éclairant, doué d'une force d'ascension capillaire plus considérable, d'ailleurs aussi pur et aussi peu coûteux, ne perdra jamais la première place une fois qu'il l'aura conquise; en France, les rapports amicaux qui s'établissent entre Français et Russes contribueront aussi pour une grande part au développement des relations commerciales entre les deux pays; bref, tout concorde, en 1891, à déterminer le triomphe prochain et définitif du pétrole russe. La concurrence du pétrole anglais de Birmanie, — fût-il aussi abondant qu'on le prétend à Londres, — n'est pas pour nous émouvoir; d'ores et déjà la concurrence américaine ne nous effraie plus.

CALOUSTE S. GULBENKIAN.

MIRABEAU

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT

I. *Les Mirabeau*, par Louis de Loménie, deuxième partie continuée par son fils, t. IV et V. Paris, 1891; E. Dentu. — II. *Das Leben Mirabeau's*, par Alfred Stern. Berlin, 1889; Siegfried Cronbach. — III. *Mirabeau et la Provence*, par George Guibal. Paris, 1891; Ernest Thorin.

Il est temps d'en finir avec la famille et les années d'apprentissage de Mirabeau. Pour le bien connaître, nous avions besoin de le replacer dans le milieu étrange où il est né, où il a grandi; auprès d'une mère extravagante et cynique, d'un père tout disposé à jouer au seigneur féodal, tout plein de l'importance de sa race et en même temps pénétré de l'esprit moderne, aristocrate et philosophe; d'une sœur dévergondée, d'une femme frivole et légère, au sein d'une famille divisée par les procès les plus scandaleux et les plus retentissans. MM. Louis et Charles de Loménie ont bien fait de remonter à ces origines. Les trois volumes si attachans et si instructifs que nous leur devons sont la préface nécessaire du drame final. Les lettres de cachet et les condamnations qui pleuvent sur Mirabeau, le château d'If, le fort de Joux, l'enlèvement de Mme de Monnier, le donjon de Vincennes, l'accumulation des scandales, l'admiration qu'inspirent la variété et la puissance du talent, la popularité grandissant avec le mépris public, tout cela prépare la destinée extraordinaire d'un orateur sans rival. Mais si intéressante que soit la préparation, nous regretterions de nous y attarder trop longtemps. Nous avons hâte de voir Mirabeau en

pleine possession de son rôle, sur le théâtre que son ambition rêve depuis longtemps et que la révolution lui fournit.

Il a frappé jusque-là à toutes les portes. Il a offert ses services au gouvernement anglais, au roi de Prusse, aux ministres du roi de France. Il a employé tour à tour les caresses, l'intimidation, la menace. Il a écrit pour les ministres qui lui donnaient de l'argent contre ceux qui lui en refusaient. Rien ne lui a réussi, il reste déclassé, besogneux, réduit pour vivre aux expédiens, hors d'état de déployer les rares qualités qu'il tenait de la nature et du travail. Le nouvel ordre de choses, que tout le monde prévoit dans les années qui précèdent 1789, va-t-il enfin lui offrir l'occasion depuis si longtemps cherchée? Tout l'effort de sa pensée est tendu vers cette espérance. Il ne le dissimule pas, il en parle volontiers à ses amis, il attend de la révolution qui va venir l'emploi de ses talens. Il croit même l'avoir trouvé tout de suite au moment de la convocation de l'assemblée des notables, il demande sans succès à être nommé secrétaire de cette assemblée. Reste maintenant une chance unique qu'il ne faut pas laisser échapper : la convocation des états-généraux. Mirabeau met en jeu, pour être élu, toutes les ressources de son intelligence.

D'abord, et avant tout, il est pour lui d'un intérêt capital que la convocation ne soit pas retardée. Le temps presse; il touche à la quarantaine, il est las de l'existence précaire à laquelle il est condamné, las de la modicité et de l'origine équivoque de ses ressources. Ses habitudes de désordre et l'étendue de ses besoins l'ont réduit au triste rôle d'écrivain à gages. Avec un fond de fierté et de sincérité natives, il écrit le moins qu'il peut contre sa conscience. Il y a des heures, cependant, où la nécessité l'oblige à soutenir des opinions qui ne sont pas absolument les siennes. Il en souffre, il ne le fait qu'à contre-cœur. Cet état de choses cessera, du moins il l'espère, s'il est élu député. Aussi, parmi tant de milliers de Français qui demandent à grands cris la prompte convocation des états-généraux, personne ne la souhaite et ne la sollicite avec plus d'ardeur que Mirabeau. Quoiqu'il ait une opinion personnelle sur le meilleur mode de convocation, il en fait volontiers bon marché pour ne pas retarder d'une heure ce grand événement. En cela, du reste, il est d'accord avec la grande majorité du pays. Son intérêt se confond avec l'intérêt public. Ne diminuons pas la portée de son langage en l'attribuant uniquement à des mobiles d'ordre privé. Il ne dit rien dont il ne soit profondément pénétré lorsqu'il fait appel aux sentimens du roi, lorsqu'il démontre aux ministres qu'on ne pourra rassurer les esprits et rétablir le crédit public qu'avec le concours des représentans de la nation.

Le citoyen et l'ambitieux se révèlent également sous une forme presque naïve dans la lettre qu'il écrit au major Mauvillon en apprenant la convocation définitive des états-généraux : « C'est un pas d'un siècle que la nation a fait en vingt-quatre heures. Ah! mon ami, vous verrez quelle nation ce sera que celle-ci le jour où elle sera constituée, le jour où le talent aussi sera une puissance. J'espère qu'à cette époque vous entendrez parler favorablement de votre ami. »

I.

Reste maintenant, pour lui, une question redoutable à résoudre. Par quelle porte entrera-t-il dans la nouvelle assemblée? Il se le demande avec anxiété en calculant ses chances, en ne négligeant rien de ce qui peut lui être utile dans cette circonstance critique. Le mieux, sans doute, serait d'être appuyé par le gouvernement. Avant même que le régime parlementaire ait fonctionné, il a déjà découvert avec sa fertilité ordinaire d'invention les avantages de la candidature officielle. En relation avec M. de Montmorin, qui, tout en le tenant à distance, rémunère ses écrits politiques, il prend résolument le ministre pour confident de ses projets. En échange de l'appui qu'il sollicite, il offre un plan de conduite à tenir, des résolutions à soumettre aux états-généraux. Si on veut bien s'en rapporter à lui, il se fait fort de prévenir tout conflit entre les deux pouvoirs. Mais il fixe tout de suite ses conditions et son prix. Il ne livrera son secret que contre la promesse d'un siège de député. Quoique les pratiques électorales se soient perfectionnées depuis un siècle, on a rarement abordé une question de ce genre avec autant de désinvolture et si peu de scrupules que Mirabeau. « Aurez-vous le courage, écrit-il au ministre, de mettre une fois à son poste de citoyen un sujet fidèle, un homme courageux, un intrépide défenseur de la justice et de la vérité? Sans le concours, du moins secret, du gouvernement, je ne puis être aux états-généraux. »

Un peu plus tard, il ne se contente pas d'un appui moral, il demande très nettement des subsides. La campagne électorale sera onéreuse, il espère qu'on lui fournira le moyen de faire face à des dépenses qu'il est hors d'état de supporter.

Il avait d'abord pensé à l'Alsace, puis à la Provence, où l'appelaient naturellement le souvenir de ses premiers succès oratoires et les traditions de sa famille. Entre temps, pour se ménager une seconde chance, il faisait l'acquisition fictive d'un petit fief en Dauphiné. Il avait à payer, de ce chef, le 20 novembre 1788, une

somme de 4,800 livres, il fait prier M. de Montmorin de les lui avancer. « On peut employer plus mal l'argent du roi. Si aux 4,800 francs du fief on ajoutait 100 ou 150 louis au moins, soit pour le transporter dans les provinces où se brassera l'élection, soit pour égayer les électeurs, on mettrait le comble au service. » — « J'ai parlé de 2,000 ou 3,000 écus, dit-il à l'intermédiaire auquel il s'adresse. Osez davantage, si vous le croyez possible. Je vous avoue que 500 louis me feraient un grand plaisir ; mais 4,800 francs pour le 20, voilà ce qui m'est profondément capital. » Après avoir compté sur l'Alsace, qui l'abandonna, et sondé, sans beaucoup de succès, le terrain en Dauphiné, Mirabeau se rabattit définitivement sur la Provence. C'est là qu'il avait été applaudi et presque porté en triomphe, six ans auparavant, lorsqu'il plaidait contre sa femme ; c'était le berceau de sa famille, et, quoiqu'il n'y possédât rien encore, il pouvait s'y présenter comme l'héritier des biens substitués de son père. Mais avant d'engager cette grosse partie, il jugea prudent de se rapprocher du marquis, qui, depuis plusieurs années, lui avait impitoyablement fermé sa porte. Ce rapprochement était difficile. Mirabeau connaissait les griefs que ce père, si souvent offensé, nourrissait contre lui, et l'antipathie foncière de leurs deux natures. Aussi prit-il le parti de se faire recommander et patronner auprès de lui par de puissans intermédiaires, résolu d'avance à accepter toutes les conditions qu'on lui imposerait, pourvu qu'il lui fût permis de rendre visite au marquis. Il se croyait assuré d'un meilleur accueil en Provence s'il y arrivait publiquement réconcilié avec le chef de sa maison. Ce fut l'évêque de Blois que, sur les instances de Mirabeau, M. de Montmorin chargea de cette délicate négociation. Le négociateur, comprenant la difficulté de l'entreprise, demandait bien peu de chose : la simple autorisation de pouvoir dire que le fils était reçu par le père. A une si modeste ouverture, le marquis répondit par un refus indigné : « J'ai dit à l'évêque, raconte-t-il lui-même, que j'avais assez senti tout le poids d'être père, et que je serais mort à la peine si je n'avais pris le parti d'ignorer et d'oublier les membres pourris ; que je n'avais de ma vie vu et pratiqué gens mal famés, et qu'il était bien dur qu'on me voulût forcer à frayer avec mon fils, l'ennemi fougueux et déclaré du genre humain... J'ai ajouté à cela que je l'avais mis à même de faire honneur à son nom ; qu'à vingt ans il était capitaine de dragons ; à vingt-quatre, mari d'une grande héritière et assuré de la plus forte partie du bien de ses pères ; qu'aujourd'hui, à quarante, il n'était qu'un écrivailleur à gages, redouté du plus grand nombre, méprisé de tous et chef de meute de ce tas de gens perdus de dettes et de crimes qui infestent toutes les grandes

sociétés décousues, et il faut tout à coup que je l'avoue parce que cela lui plaît... Puisque des ministres s'intéressent à lui, qu'ils le mettent à même de se relever par quelques services, qu'on en fasse un homme, et alors je pourrai le voir comme homme public. »

Après cette première explosion de colère, le marquis se radoucit, mais en faisant toutes ses réserves. Il ne veut rien savoir ni des plans ni des projets de son fils; il ne le recevra pas à Argenteuil, où il est allé pour chercher le repos, mais seulement à Paris, quand il y sera rentré. Encore les visites de Mirabeau devront-elles être peu fréquentes et annoncées à l'avance. « Ce que je redoute, écrit le marquis, c'est la facilité de ce drôle-là pour entrer en conversation et se mettre à son aise. »

Au fond, Mirabeau n'en demandait pas davantage. Saisissant l'occasion qui s'offre à lui, il essaye de rentrer tout à fait en grâce par un coup de maître. Après avoir joué un rôle et tenu une place importante parmi les économistes de l'école physiocratique, le marquis vieillissait un peu oublié, quelquefois même ridiculisé par les générations nouvelles. Son fils lui procure une jouissance devenue rare en lui dédiant, dans les termes les plus respectueux et les plus flatteurs, le grand ouvrage qu'il publie sur la monarchie prussienne. Cette fois, la glace est rompue. Si le cœur résiste encore, l'amour-propre, satisfait, ne résiste plus. Le père lit avec attention, presque avec émotion, l'œuvre considérable du fils. Il y trouve assurément matière à critique. Les idées antireligieuses qui y sont exprimées blessent ses sentimens; mais il est confondu de l'immensité du labeur et admire en connaisseur la force de la pensée et la hauteur des vues. Au moment où il vient de terminer sa lecture, il appelle son fils : « Un centaure de travail, ne fût-il que collecteur, compilateur, éditeur; l'homme le plus rare de son siècle, et peut-être un des plus rares que la nature ait produits, si la *directité* dans les vues lui eût été en même temps accordée. »

Il avait suivi du reste avec un singulier mélange de sévérité et d'orgueil la carrière grandissante de l'héritier de son nom. Quoique ce caractère lui fût odieux, il a peut-être deviné mieux que personne la puissance du talent et pressenti avant tout le monde les hautes destinées qui attendaient son fils. Hors d'état de se présenter lui-même aux électeurs de Provence, à cause de son âge et de ses infirmités, le marquis de Mirabeau n'était pas fâché que le nom dont il était si fier fût remis en lumière par un des siens. Cette idée lui plaisait d'autant plus que le comte s'effaçait modestement devant lui et ne voulait être candidat qu'à défaut de son père. L'orgueil de caste et de race qui avait inspiré toutes les actions du marquis trouvait son compte dans cette candidature.

N'était-il pas naturel, nécessaire même, qu'une famille si considérable et si illustre à ses yeux fût représentée aux états-généraux? Il sentait d'instinct que ce fils décrié, mais plein de feu, d'éloquence et d'audace, allait remuer sa vieille province et y rajeunir la gloire de sa maison. Quelle revanche possible de la destinée! quelle compensation à tant d'amertumes et de déceptions qui avaient assombri son existence! Le grand rôle qu'il avait rêvé, que le désordre de sa fortune, que le dévergondage de sa femme et de ses enfans l'avaient empêché de jouer, son fils le jouerait peut-être. Le nom sonore des Mirabeau, par lequel ses ancêtres avaient remplacé les obscurs Riquetti, retentirait encore une fois à travers la Provence. Le vieux gentilhomme dont la vie avait été si dure, malgré son énergie et ses talens, éprouvait à cette pensée un frémissement d'orgueil. On dirait qu'au moment de mourir, avec la clairvoyance qu'ont souvent les mourans, il lisait plus clairement que personne dans l'avenir de sa race. La lettre qu'il écrit en janvier 1789, lorsque son fils part pour la Provence, a presque le caractère d'une prophétie.

« De longtemps, écrit-il, ils n'auront vu une telle tête en Provence ; *le calus* qui n'en faisait que de l'airain sonnant avec fougue est rompu ; je l'ai vérifié par moi-même, et dans quelques conversations et communications j'ai aperçu vraiment du génie... Un travail infatigable qui est vraiment unique, son ne douter de rien, et sa hauteur innée, jointe à beaucoup de ce qu'on appelle esprit, en ont fait un personnage et dans la banque et dans l'imprimerie, surtout dans la politique moderne... La populace des écoutans voit en lui l'homme qui a détruit en France la banque de Saint-Charles, terrassé le fantôme des Eaux Périer, dénoncé et accablé les agioteurs... tandis que des manières nobles, le faste des habits en un siècle de mode dépenaillée, les doubles et triples secrétaires et antichambre peuplée, hauteur respectueuse avec les grands, consortie et primauté d'éloquence avec les docteurs, plaisanterie gaie et noble avec les femmes, et impétuosité dominante avec tout ce qu'il met en œuvre, en font un personnage chargé de reliques, qui semblent tenir à la peau. »

Quel accueil allait faire la Provence à ce descendant d'une des plus nobles familles du pays? Mirabeau y arrivait sans parti-pris, avec l'unique résolution d'être député, tout prêt à s'entendre avec ceux qui assureraient son élection. Sa place était marquée dans l'ordre de la noblesse ; il y serait certainement resté si on l'eût bien accueilli. Mais là se trouvaient précisément quelques-uns de ses anciens adversaires, des parens et des amis de sa femme qui, autrefois, avaient pris parti contre lui dans son procès. On lui

témoigna, dès le début, une défiance injurieuse. On essaya même de l'exclure, sous prétexte qu'il n'avait pas produit en temps utile ses preuves généalogiques. Il retrouve au contraire dans la bourgeoisie, chez les jeunes gens, parmi les membres du barreau, l'ardente sympathie qui avait accueilli six ans auparavant ses débuts oratoires. Portalis nous le montre tel qu'il parut en public à la procession qui précède l'ouverture des états de la province, encore indécis entre les deux voies à suivre, n'ayant pas dit son dernier mot, mais tenant à montrer tout de suite par son attitude indépendante qu'il faudra compter avec lui. « Il marchait en quelque sorte entre la noblesse et le tiers-état, et le dernier de l'ordre de la noblesse... Son œil perçant et scrutateur parcourait la foule des spectateurs, et semblait interroger la multitude de son regard provocant. Il portait la tête haute et renversée en arrière. Il appuyait la main droite sur le pommeau de son épée, et tenait sous son bras gauche un chapeau à plumet blanc. Son épaisse chevelure, relevée et crespée sur son large front, se terminait en partie à la hauteur des oreilles, en épaisses boucles. Le reste, rassemblé derrière sa tête, était enroulé dans une large bourse de taffetas noir, qui flottait sur ses épaules. Sa laideur avait quelque chose d'imposant. » Quelques jours plus tard, son parti est pris. Il n'y a rien à attendre de l'esprit étroit et des préjugés de la noblesse provençale. Il se tourne alors vers le tiers-état, dont il appuie énergiquement les vœux. La noblesse demande qu'on nomme par ordre les députés aux états-généraux. Il insiste pour qu'on les nomme, au contraire, dans une assemblée des trois ordres. Il a calculé ses chances ; il sait, comme il l'écrit à un de ses secrétaires, que ce mode d'élection assurera son succès. Le voilà maintenant engagé dans la bataille. Il la livrera avec la fougue de son tempérament. Déjà le peuple l'acclame et couvre de huées ses adversaires. Que sera-ce lorsque le public connaîtra son second discours, que les commissaires du roi l'ont empêché de prononcer, mais dont personne n'a le droit d'arrêter l'impression? Comment lire de sang-froid ces pages enflammées qui conviennent si bien au tempérament méridional, qui traduisent avec tant de force les sentimens publics? Quand il se compare au dernier des Gracques, quand il menace de lancer vers le ciel une poussière d'où naîtra Marius, il évoque les souvenirs toujours vivans de la vieille province romaine, il ressuscite les images des grands ancêtres, il fait passer dans les cœurs un frisson d'enthousiasme. Quand il maudit les ordres privilégiés en leur opposant les souffrances et les droits du peuple, il répond à ce qu'il y a de plus intime dans la conscience populaire.

Avant d'être élu, il est déjà salué comme le chef désigné du tiers par les acclamations de la foule. Au retour d'un rapide voyage qu'il a été obligé de faire à Paris, partout où il passe sur le territoire provençal, il trouve des députations qui l'attendent. Hommes, femmes, enfans, prêtres, soldats, paysans l'accueillent aux cris répétés de : « Vive le comte de Mirabeau, vive le père de la patrie ! » Les cloches sonnent, on tire des feux d'artifice, on veut dételer sa voiture pour la traîner. Le jour où il arrive à Aix, 10,000 personnes se pressent sur son passage. Il a peine à gagner le logis qui lui a été préparé, place des Prêcheurs. Les jeunes gens de la bourgeoisie ont organisé une cavalcade pour le recevoir. La chaise à porteurs, qui le mène pour dîner chez un de ses amis, est en un instant chargée de couronnes. Une escorte de tambourins et de galoubets l'accompagne. Le directeur de la Comédie lui demande de paraître au théâtre. La nuit venue, toute la ville s'illumine. On reconnaît les populations du Midi à ces démonstrations bruyantes et enthousiastes. Elles-mêmes retrouvent en Mirabeau une nature essentiellement méridionale, véhémente et passionnée. Un homme du Nord serait moins expansif, moins vibrant, en communication moins directe avec la foule. Les Provençaux acclament l'enfant de la Provence, l'orateur qui a su parler à leur imagination et à leur cœur, qui emploie naturellement, pour les séduire, leur langue chaude et colorée. N'oublions jamais, en étudiant la nature de son éloquence et les causes de sa popularité, qu'il doit en grande partie ses qualités oratoires à la race dont il sort, au tour d'esprit, à la vivacité de conception et d'expression des peuples du Midi.

Il y a entre ses électeurs et lui comme un courant magnétique qui les emporte dans une même ivresse. Lorsqu'il parlait plus tard à ses amis de ces ovations populaires, il en paraissait encore enivré. « Le voilà, disait Duroveray, qui se voit comte de Provence. — Eh bien, reprenait Mirabeau, beaucoup d'autres sont partis de plus bas. » A Marseille, il recevait le même accueil qu'à Aix. Son ambition y trouvait son compte. Ne serait-il pas glorieux d'être élu en même temps dans deux sénéchaussées ? Pour plus de sûreté, avec une notion très précise et très moderne de ce que peut la réclame, il se recommandait lui-même aux Marseillais dans une brochure anonyme. En cette circonstance encore, son tempérament d'aventurier et sa nature méridionale le servaient à merveille. Il ne se laissait arrêter ni par des scrupules, ni par des délicatesses inutiles. Il ne craignait pas de frapper fort, d'employer au besoin les procédés et le langage d'un charlatan pour éblouir les imaginations. Dans le portrait qu'il trace de sa personne,

il se présentait comme le libérateur de la Provence, comme l'orateur le plus éloquent de son siècle. A l'en croire, « sa voix dominait dans les assemblées publiques, comme le tonnerre couvre le mugissement de la mer; son courage étonnait encore plus que son talent, sa vie publique depuis quinze années était une suite de combats et de triomphes. »

Heureusement ces notes fausses et criardes, ce ton de déclamation vulgaire ne sont pas dans les habitudes de Mirabeau. Il s'en sert pour les besoins de sa cause, comme la plupart des Méridionaux, il n'en sent même pas le ridicule, au moment où il les emploie. Il a ainsi un avantage sur les délicats, qui pour rien au monde, même pour réussir, ne se résigneraient à commettre une faute de goût. Mais une fois les premières fumées de la bataille dissipées, il retrouve la pondération et l'équilibre qui sont les vrais signes de la force. Son génie est fait de raison en même temps que de passion. S'il a tous les emportemens d'une nature fougueuse, il a aussi tous les retours du bon sens. Ses idées sont beaucoup plus modérées que ne le ferait croire la véhémence de son action oratoire. Une partie de sa fougue s'évapore en paroles. C'est encore là un trait de caractère qui trahit son origine. Comme il faut distinguer, dans tout le Midi, entre la chaleur de l'expression et le fond même des idées! Que de choses y sont purement verbales et extérieures! Que de paroles sortent des lèvres, sans que la tête soit vraiment troublée, ou le cœur vraiment ému!

Nous venons de voir Mirabeau sous la figure d'un révolutionnaire. Un instant après il nous apparaît comme un sage et un modérateur. Avant de jouer successivement ces deux rôles dans l'assemblée nationale, il les a déjà joués dans sa province. Nulle part, la période qui précéda les élections ne fut plus tumultueuse qu'en Provence. Les souffrances étaient grandes, beaucoup d'oliviers avaient été gelés pendant l'hiver; les opérations électorales du premier degré, qui commencèrent le 15 mars 1789, amenèrent dans chaque communauté des réunions et des conciliabules. En rédigeant les cahiers particuliers qui devaient servir à la rédaction des cahiers provinciaux, on parla naturellement de la misère publique et des moyens d'y remédier. Les têtes s'échauffèrent, l'idée se répandit que, par la volonté même du roi, la convocation des états-généraux allait être le signal d'un changement absolu dans les conditions et dans les fortunes. Les impôts de consommation pesaient lourdement sur le peuple, on en exigea la suppression immédiate, on maltraita les agens et on détruisit les bâtimens affectés à leur perception. On somma les officiers municipaux d'abaisser le prix courant des denrées comestibles, les seigneurs de renoncer à leurs

droits seigneuriaux, les propriétaires de remettre les fermages qui leur étaient dus. Quarante ou cinquante insurrections éclatèrent en quelques jours sur tous les points de la Provence, le sang coula, des malheureux furent massacrés. A Marseille, l'émeute prit rapidement des proportions inquiétantes pour la sécurité publique. L'hôtel de ville fut assiégé par une foule armée de pistolets et de bâtons qui exigeait la diminution du prix de la viande et du pain. On commença à casser les vitres, à enfoncer les portes, et on ne laissa sortir les officiers municipaux qu'après avoir obtenu satisfaction. La maison de l'intendant et celle du fermier de la ville furent saccagées. Dans la crainte de plus grands désordres, un admirateur de Mirabeau sollicita son intervention. Avec l'agrément du commandant militaire de la province, Mirabeau répondit à cet appel, usa de sa grande popularité pour calmer les esprits et assura provisoirement la paix de la rue en constituant une milice bourgeoise. Il fit plus, il donna un exemple de courage civique en exhortant publiquement le peuple à la modération. Dès les débuts de sa vie politique, les deux tendances de son esprit se dessinent déjà. Hardi dans la lutte contre les abus, il ne l'était pas moins dans la défense de l'intérêt social. Si, malgré son intervention d'un jour, la ville de Marseille continua à être agitée pendant les années suivantes, il n'en est pas responsable. Il avait fait courageusement tout ce qui dépendait de lui pour y rétablir l'ordre.

En revenant de Marseille, Mirabeau fut plus heureux encore à Aix, où la foule menaçait les autorités et pillait les greniers publics. Comptant sur son influence, le gouverneur militaire lui confia la police de la ville. Tout se calma aussitôt, sans qu'il eût d'autres précautions à prendre que de remplacer la troupe par une milice bourgeoise. Quand il eût parcouru les rues à cheval et assuré le peuple qu'il fallait tout attendre de la bonté du roi, on lui obéit; avec la mobilité et la facilité d'impression des populations méridionales, on se pressait sur ses pas, on versait des larmes, on embrassait ses mains et ses habits, on l'appelait le sauveur et le dieu de la province. La confiance en lui était si grande que la paix fut rétablie pour longtemps.

Quelques jours après avait lieu la nomination des députés aux états-généraux. A Aix, comme on s'y attendait, Mirabeau fut élu le premier des députés du tiers, à une très grande majorité. Il fut élu aussi à Marseille, mais le quatrième seulement après plusieurs tours de scrutin. Il opta naturellement pour la ville qui lui avait donné le plus de suffrages. Il s'en excusa auprès des Marseillais en allant prendre congé d'eux avant de partir pour Paris. Le soir de son départ, quatre cents jeunes gens à cheval, portant des

torches, escortèrent sa voiture qu'ils avaient ornée de chêne et de laurier.

II.

Malgré ces services rendus à sa province, Mirabeau arrivait aux états-généraux précédé d'une réputation détestable. Peu de personnes connaissaient le bien qu'il venait de faire, mais tout le monde était au courant des scandales de sa vie. Tout récemment encore, il avait attristé ses meilleurs amis en sacrifiant Mme de Nehra, si dévouée et si bonne, à une femme qui ne la valait pas. La publication de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin* avait été jugée plus sévèrement encore par la société parisienne. Personne ne comprenait qu'un Français chargé d'une mission à l'étranger abusât de l'accueil presque officiel qui lui avait été fait pour déshonorer la cour auprès de laquelle il était accrédité. On le comprenait d'autant moins que l'auteur se vantait d'avoir reçu de bons traitemens des personnages dont il disait le plus de mal. Il ne semblait pas supportable que le prince Henri de Prusse fût récompensé de sa bienveillance par des indiscrétions et des commérages publiés sur son compte. La présence du prince à Paris, au moment de la publication, avait encore augmenté le mauvais effet produit sur le public. La courtoisie française se révoltait de cette double violation des lois de l'hospitalité. Talleyrand, qui avait été avec le duc de Lauzun le correspondant de Mirabeau et son intermédiaire auprès du ministre, ne lui pardonna jamais un procédé si incorrect. La réprobation fut si générale et si vive que, malgré l'extrême tolérance dont on commençait à user envers les écrivains, le parlement fit brûler l'ouvrage par la main du bourreau.

Ce souvenir, qui datait de quelques jours à peine, hantait encore les esprits à la séance d'ouverture des états-généraux. On venait d'applaudir d'abord le duc d'Orléans, puis les députations de Bretagne et de Dauphiné lorsque la députation d'Aix parut. Une timide velléité d'applaudissemens fut aussitôt couverte par un murmure désapprobateur, qui s'appliquait manifestement à la personne de Mirabeau. Quelques jours encore, pendant la période de négociations et d'attente, avant que les états-généraux se fussent constitués en assemblée nationale, le député d'Aix resta isolé, presque tenu en quarantaine. Il s'en plaignait à Dumont de Genève, tantôt avec véhémence, tantôt avec l'accent d'une véritable douleur. Son cœur qui resta toujours bon, malgré ses fautes, souffrait de cet ostracisme. Il avait besoin d'aimer et d'être aimé. Il s'affligeait d'une

sévérité dont son inconscience morale ne comprenait pas bien les causes et qu'il n'aurait pour son compte appliquée à personne.

Une telle situation ne pouvait se prolonger. Le talent a une puissance qui s'impose aux hommes assemblés. Mirabeau y joignait le don de la séduction, un esprit aisé et charmant, une grâce naturelle qui l'avait souvent rendu irrésistible auprès de ceux dont il voulait conquérir les suffrages. Personne, d'ailleurs, n'était mieux préparé que lui à jouer un rôle politique. Comment n'eût-on pas été frappé de l'étendue et de la variété de ses connaissances? Non-seulement aucun de ses collègues, mais aucun homme de sa génération n'avait accompli un travail comparable au sien. Aucune des questions du moment ne lui était étrangère. Il avait écrit sur toutes, il avait exprimé sur toutes des idées personnelles ou qui étaient devenues siennes grâce à une rare faculté d'assimilation. A travers les désordres de sa vie, ses habitudes laborieuses ne s'étaient jamais démenties. Il recueillait dans l'héritage paternel avec les principes de l'instruction la plus solide le goût passionné de l'étude. Comme son père, il ne cessait d'écrire, de composer, de publier. Tous deux avaient vécu, pour ainsi dire, la plume à la main. Histoire, politique pure, diplomatie, finances, économie sociale, que de sujets Mirabeau n'avait-il pas abordés depuis sa jeunesse! Que d'œuvres accumulées en un court espace de temps: *Essai sur le despotisme*, *Avis aux peuples de l'Allemagne*, *Lettres de Vincennes*, *Essai sur la tolérance*, *Histoire de Philippe II*, *Lettres de cachet et prisons d'état*, *Monarchie prussienne*, *Histoire secrète de la cour de Berlin*, sans parler des écrits de circonstance, des brochures publiées contre M. de Calonne, contre Necker, contre Beaumarchais; sans parler des volumes de notes secrètes adressées au ministre des affaires étrangères. Il avait fait tenir en quinze ans le labeur de toute une vie.

Quel fonds solide pour les luttes oratoires! quelle supériorité un homme si bien armé n'aura-t-il pas dans le détail et dans la discussion des affaires? Sous les formes heureuses de l'improvisation la plus brillante, on reconnaîtra toujours la solidité de la préparation. La chaleur et l'émotion de la bataille pourront amener sur les lèvres de l'orateur des hardiesses ou des bonheurs d'expression; en ce qui concerne les idées elles-mêmes, il en sera depuis longtemps imprégné. Les souvenirs classiques, les citations modernes, les comparaisons entre les différens états et les constitutions différentes couleront en quelque sorte de source au premier appel de sa volonté. En lisant les discours conservés des orateurs modernes les plus célèbres, nous sommes quelquefois étonnés du vide de la pensée. Quand la voix, l'accent, les gestes, la mimique, l'action oratoire, tout ce qui exerce une influence

physique sur les hommes, ont disparu, il ne reste presque rien. Nous éprouvons une impression analogue à celle que nous causent certains portraits où tout est calculé pour la mise en scène, où nous cherchons inutilement un corps sous les couleurs éclatantes des étoffes. Ces discours éphémères ont produit tout leur effet au moment où ils étaient prononcés, ils ont passionné les assemblées ou les foules. Aujourd'hui, cette chaleur, ces mouvemens d'éloquence, ces figures de rhétorique et ces prosopopées sont refroidis, comme la lave quelques jours après l'éruption du volcan.

Presque seul Mirabeau résiste à la lecture, parce qu'il nous apprend toujours quelque chose, parce qu'il connaît à fond et en général de première main les questions qu'il traite. Son instruction si étendue n'a pas d'ailleurs le caractère d'une encyclopédie théorique ; il s'y mêle un grand fonds d'expérience et d'observation pratique. Personne ne s'enferme moins que lui dans des formules spéculatives. Il a trop vécu au milieu de ses semblables, il a trop éprouvé les vicissitudes de la vie pour ne pas se plier aux circonstances. Nous avons déjà eu, nous aurons souvent encore la preuve de la souplesse de son esprit. Sa connaissance des hommes égale sa connaissance des choses. Que de physionomies diverses et opposées n'a-t-il pas eu occasion d'observer dans le cours de son aventureuse existence! Destiné à faire partie d une caste, il en est sorti de bonne heure pour explorer les alentours et bientôt la société tout entière. Comme le dit justement M. Charles de Loménie, « il a frayé avec toutes les classes sociales en France et à l'étranger. Il est monté dans les carrosses du roi très chrétien, il a fréquenté des princes et des ministres, et pourtant il a eu des rapports de familiarité avec des petits hommes de loi, des artistes, des journalistes, des libraires, et jusqu'à des inspecteurs de police. Il a lui-même passé par toutes les conditions, exercé tous les métiers, lutté contre toutes les difficultés. »

Par là encore il est supérieur à la plupart de ses collègues. En est-il un seul parmi eux qui soit plus libre que lui de préjugés, plus au courant de ce que peuvent désirer et souffrir les hommes de chaque condition? Cette supériorité se révélera bientôt lorsque viendra l'heure des grandes résolutions et des grands débats. En attendant, Mirabeau ronge son frein. Se sentant isolé, tenu à l'écart, il veut forcer la cour et en même temps l'assemblée à compter avec lui. Déjà le jour même de l'ouverture des états-généraux, il avait projeté d'attirer l'attention sur sa personne par un coup d'éclat. Il entrait en séance avec un discours écrit qu'il se proposait de lire, contrairement à l'étiquette, sans en avoir obtenu l'autorisation du roi.

Frochot nous a conservé ce curieux morceau. Mirabeau s'y adres-

sait directement à Louis XVI pour lui demander de faire délibérer les trois ordres en sa présence sur la question de savoir s'ils devaient se séparer ou rester unis. C'eût été épargner à la royauté un grave échec. Il valait mieux à coup sûr aller au-devant d'une nécessité inéluctable que se la laisser imposer et arracher plus tard comme une concession faite de mauvaise grâce. En prenant tout de suite une résolution de cette nature, Louis XVI eût gagné en force morale tout ce qu'il devait perdre à bref délai, par une résistance inopportune suivie d'une capitulation humiliante. Dès le premier jour où Mirabeau siégeait dans l'assemblée, il y témoignait de son grand sens politique en indiquant la première mesure qu'il était nécessaire de prendre si l'on voulait conserver le bénéfice encore intact de la popularité. Il prévoyait sagement que toute opposition ou même toute hésitation sur ce point serait grosse de périls. Seulement il en était réduit pour exprimer sa pensée à un procédé incorrect qui lui laissait peu de chances de succès. Il se leva, en effet, pour lire son adresse lorsque les discours des ministres furent achevés; mais le roi qui s'y attendait se leva en même temps et mit fin à la séance. Les cris de « Vive le roi! » qui retentirent alors empêchèrent même que la tentative fût remarquée.

N'ayant pu se faire entendre, Mirabeau voulait au moins être lu. Le 5 mai 1789, il commençait la publication d'un journal politique indépendant, comme si les anciennes barrières avaient déjà disparu, comme si la liberté de la presse devait dater du jour même où se réunissaient les états-généraux. Il préjugeait la question avant qu'elle fût posée. Le gouvernement, qui ne laissait publier jusque-là que des feuilles privilégiées et censurées, répondit à la provocation en supprimant le premier numéro du journal. Redoublant d'audace, Mirabeau, dont les électeurs du tiers-état de Paris avaient pris la défense, transforma son journal en un compte-rendu de son mandat qu'il était bien difficile de supprimer. Comment interdire à un député de rendre des comptes à ses électeurs? En prenant ainsi une attitude d'opposition, le député d'Aix avait bien soin de distinguer entre la personne du roi et celle de ses ministres. Au moment où il ménageait le moins ces derniers, il parlait du souverain avec toutes les formes du respect et de la reconnaissance.

Ce n'était pas chez lui une simple formule de politesse, un souvenir de ce qu'il devait aux traditions de ses ancêtres. C'était le fond de sa pensée politique. Il croyait fermement qu'au milieu d'une crise dont il avait compris tout de suite la gravité, la France ne pouvait être sauvée que par l'union de la nation et du

roi. Il ne doutait pas que les ordres privilégiés ne fussent condamnés sans rémission. La royauté se perdait en s'appuyant sur eux. Si au contraire elle faisait cause commune avec le peuple, comme elle l'avait fait bien des fois dans l'histoire de France, elle sortait régénérée et rajeunie de la crise révolutionnaire. Dans ses conversations, dans sa correspondance, Mirabeau exprime cette idée à plusieurs reprises. Comme Sieyès, il a mesuré la force des deux partis qui divisent l'assemblée : d'un côté les deux ordres privilégiés, représentant deux cent mille personnes, de l'autre le tiers-état représentant vingt-cinq millions de Français, c'est-à-dire la nation. Pourquoi le roi, que rien n'y oblige, qui avant la convocation des états-généraux s'est rendu justement populaire en assurant la prépondérance du tiers, compromettrait-il sa popularité au profit des deux ordres dont la défaite est certaine?

Sur ce point, le tiers ne peut céder. Il a reçu partout de ses commettans le mandat formel de voter par tête et non par ordre. Il y a même des membres de la noblesse et une partie du clergé qui reconnaissent la justesse de cette revendication. On a beau invoquer le souvenir des anciens états-généraux, parler de traditions et de constitution à respecter, ce sont là des argumens de pure métaphysique. Si les états-généraux avaient été permanens, ils se seraient réformés d'eux-mêmes. N'est-ce pas un rêve de vouloir appliquer aux besoins du présent une procédure et des formes qui n'ont pas été employées depuis deux siècles? Parmi les libéraux les plus modérés, personne ne s'y méprenait. Voter par ordre, c'était retourner à l'ancien régime; voter par tête, c'était satisfaire l'intérêt public, répondre au vœu clairement exprimé par la nation. Comment la cour pouvait-elle hésiter entre les deux partis? Ne valait-il pas mieux que le roi cédât tout de suite pour conserver tout son prestige? C'était en quelque sorte malgré lui, à son corps défendant, que Mirabeau travaillait à enlever de haute lutte ce qu'il aurait mieux aimé obtenir par la persuasion.

La noblesse persistant à délibérer séparément sans se réunir au tiers, et le roi semblant encourager une résistance qu'il dépendait de lui de faire cesser, les voies paraissent fermées à la conciliation. La guerre va éclater tout au moins entre deux des trois ordres. Le troisième hésite. Le bas clergé tient à se rapprocher du tiers avec lequel il a des affinités d'origine et de milieu; le haut clergé, au contraire, ne se sépare pas de la noblesse. Quelques députés entrevoient même la possibilité de créer deux assemblées, au lieu d'une, en partageant le clergé entre les deux. On eût constitué ainsi, comme en Angleterre, une chambre haute et une chambre basse. Ce n'eût pas été à coup sûr une conception

impolitique. Mais les passions étaient trop excitées pour qu'on pût s'arrêter à un moyen terme. Les membres du tiers-état, sentant leur force, veulent aller jusqu'au bout d'une victoire qui ne peut plus leur échapper. Ils avaient commencé par établir un ordre de délibération et par adopter le titre de députés des communes. Comme un général qui étudie son champ de bataille et ses chances de succès, Mirabeau reconnaît tout de suite que la noblesse est irréductible. Ce serait perdre son temps que de conférer avec elle. Mais le salut peut venir des hésitations et des divisions du clergé. Celui-ci a sur la terre une mission de paix. En faisant appel à son esprit de concorde, on le décidera peut-être à se réunir, à délibérer dans la même salle que les communes. Mirabeau propose en termes pleins de déférence de lui envoyer une députation.

Cette démarche met fin à une lutte qui durait depuis six semaines, au grand préjudice de l'autorité royale et de l'intérêt public. Le 17 juin 1789, quelques ecclésiastiques se joignent aux députés des communes pour former l'assemblée nationale, la majorité du clergé se rallie le 19 à la vérification des pouvoirs en commun et se réunit le 22 aux membres du tiers. Le titre d'assemblée nationale n'avait pas été adopté sans discussion. Mirabeau, qui en proposait un plus modeste et qui fut ce jour-là très mal accueilli par ses collègues, avait réservé en tout cas la sanction royale. Une assemblée unique et toute-puissante lui faisait peur. Il entendait que le nouveau pouvoir législatif fût limité par la prérogative du roi : « Je ne connaîtrais rien de plus terrible, disait-il avec sagesse, que l'aristocratie souveraine de six cents personnes qui demain pourraient se rendre inamovibles, après-demain héréditaires, et finiraient comme les aristocrates de tous les pays par tout envahir. » Le titre adopté malgré ses efforts lui parut toujours plein de dangers ; il attribua même à cette malencontreuse dénomination une partie des désordres qui suivirent : « C'est une motion usurpatrice, écrivait-il à Mauvillon ; je ne serais pas surpris que la guerre civile fût le fruit de leur beau décret. » A la fin de 1790, effrayé des progrès de l'anarchie, il disait encore à Dumont de Genève : « Ah ! mon ami, comme nous avions raison de les empêcher de se déclarer assemblée nationale ! »

Tout ce que nous savons des sentimens de Mirabeau à cette époque témoigne de ses dispositions conciliantes. Comme l'ordre des communes, comme la nation presque entière, il attend beaucoup du roi dont la popularité n'a encore souffert aucune atteinte. Il craint seulement que Louis XVI ne soit mal entouré et mal conseillé. Dans un intérêt personnel, à coup sûr, mais aussi dans l'intérêt public, il voudrait entrer en relations avec les ministres, se

concerter avec eux pour modérer un mouvement dont le caractère révolutionnaire commence à l'inquiéter. Dès la fin de mai 1789, il avait sondé son collègue Malouet, en lui tenant le langage le plus sensé : « Vous êtes, je le sais, lui avait-il dit, un des amis sages de la liberté, et moi aussi ; vous êtes effrayé des orages qui s'amoncellent, je ne le suis pas moins ; il y a parmi nous plus d'une tête ardente, plus d'un homme dangereux ; dans les deux premiers ordres, dans l'aristocratie, tout ce qui a de l'esprit n'a pas le sens commun et, parmi les sots, j'en connais plus d'un capable de mettre le feu aux poudres. Il s'agit donc de savoir si la monarchie et le monarque survivront à la tempête qui se prépare ou si les fautes faites, et celles qu'on ne manquera pas de faire encore, nous engloutirons tous. »

Il concluait en demandant à Malouet de lui procurer un entretien avec Necker et Montmorin. Celui-ci se déroba ; il ne pouvait pardonner la publication tout à fait indélicate de la correspondance de Berlin. L'homme qu'il avait autrefois protégé et payé, auquel il avait même confié une mission secrète, s'était disqualifié à ses yeux par un procédé si contraire aux convenances diplomatiques. Necker seul consentit à recevoir Mirabeau ; mais prévenu contre lui par son collègue et s'attendant sans doute à quelque demande d'argent, il le reçut froidement comme un simple solliciteur. On connaît le résumé célèbre de leur conversation peut-être un peu arrangée : — « Monsieur, aurait dit le ministre, M. Malouet m'a dit que vous aviez des propositions à me faire ; quelles sont-elles ? » — Mirabeau aurait répondu : « Ma proposition est de vous souhaiter le bonjour, » et serait parti. Si le mot est vrai, ce dont on n'est jamais sûr quand il s'agit des prétendus mots historiques, Mirabeau, au fond très peu satisfait de l'entrevue, ne s'en vanta pas auprès de ses deux collaborateurs, Dumont et Duroveray, qu'il voyait alors tous les jours.

On aurait tort de chercher un lien, comme on l'a fait quelquefois, entre cette déconvenue et l'attitude que prit Mirabeau à la séance royale du 23 juin. Dans l'intervalle, il avait donné à Louis XVI une nouvelle preuve de sa bonne volonté en défendant, le 17 juin, les prérogatives du souverain. Quelques jours plus tard, il disait encore au comte de La Marck : — « Le jour où les ministres du roi consentiront à négocier avec moi, on me trouvera dévoué à la cause royale et au salut de la monarchie. »

Comment concilier de telles déclarations avec une résistance presque révolutionnaire ? M. Charles de Loménie paraît avoir trouvé l'explication la plus plausible de ces contradictions apparentes en étudiant avec beaucoup de soin les préliminaires et la physionomie

de la séance royale. C'est un des chapitres les plus curieux de son livre. Ni Mirabeau ni aucun des membres les plus modérés du tiers ne pouvaient approuver les paroles que des conseillers imprudens avaient mises ce jour-là dans la bouche du roi. Si Louis XVI promettait des réformes, il se prononçait formellement contre le sentiment public, contre le vœu de la nation, en refusant d'autoriser la réunion des trois ordres et la périodicité des états-généraux. Au moment où la France aspirait avec passion au régime représentatif, on lui défendait de l'organiser. Le cérémonial de la séance et le ton du discours avaient en même temps quelque chose de provocant. Comme le dit un écrivain royaliste, on avait ressuscité dans cette circonstance « l'odieux appareil des lits de justice. » L'affirmation répétée et intentionnelle de la volonté royale irritait jusqu'à la noblesse. Jamais le roi n'avait dit si souvent et avec tant de hauteur : « Je veux. »

Jusqu'à la fin du discours royal, l'histoire de la séance est bien connue. A partir du départ du roi, la légende commence. On a imprimé et mis dans la bouche de Mirabeau de véritables harangues dont il n'a pas prononcé un seul mot. On a aussi dramatisé la scène pour en augmenter l'effet. On s'est représenté Mirabeau sortant de sa place pour aller au-devant du marquis de Dreux-Brézé et signifiant à l'envoyé du roi la volonté des représentans de la nation. M. Dalou a bien fait de tirer parti de la légende pour la composition de son beau bas-relief. Mais les choses se sont passées beaucoup plus simplement. Dans la grande salle des menus, telle qu'elle avait été disposée pour la séance royale, il n'y avait pas de bureau pour le président. Bailly ne siégeait point à part; il était assis en avant des députés du tiers, sur une banquette comme eux, et Mirabeau n'est point sorti de leurs rangs pour interpeller le marquis de Dreux-Brézé. Mirabeau lui-même, dans le petit discours arrangé après coup qu'il s'attribue en écrivant sa XIIIe lettre à ses commettans, ne dit pas qu'il ait quitté sa place.

Quelles sont maintenant les paroles qui furent réellement prononcées? Mirabeau n'a certainement pas répondu à M. de Dreux-Brézé, comme on l'a souvent affirmé à tort : — « Allez dire à votre maître. » — Ce eût été mettre en cause la personne du roi qu'il tenait par-dessus tout à laisser en dehors du conflit. Nous avons à choisir entre deux versions qui, au fond, ne diffèrent que par un mot. Suivant le fils du marquis de Dreux-Brézé, qui, dans un discours prononcé à la chambre des pairs, le 9 mai 1833, recomposa la scène entière en invoquant le témoignage de deux constituans devenus ses collègues, Montlosier et Barbé-Marbois, Mirabeau aurait simplement dit : — « Nous sommes assemblés par la volonté nationale et

nous ne sortirons que par la force. » — La version qui a prévalu et que la société des jacobins fit graver, en 1791, sur le buste du grand orateur, est la suivante : — « Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté nationale et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes. » — Ce dernier mot doit avoir été prononcé, car il choqua Bailly, qui en parle dans ses *Mémoires* comme d'une expression hors de toute mesure : — « Qui donc, ajoute-t-il, avait parlé d'employer la force des baïonnettes? »

L'incident a été grossi, probablement avec la complicité de Mirabeau, heureux de jouer un rôle et de montrer sa puissance à ceux qui le traitaient récemment en simple solliciteur. Il vise à coup sûr les ministres, mais aucune de ses paroles n'est dirigée contre le roi, qu'il continue à entourer de son respect. Il réserve toute sa colère pour les conseillers imprudens qui ont préparé et organisé la séance royale : — « C'est ainsi, dit-il avec véhémence à Dumont, qu'on mène les rois à l'échafaud. » — Il insère même, dans sa XIVe lettre à ses commettans, un projet d'adresse aux Français, où il prend publiquement la défense du roi. Nous connaissons les vertus et le cœur du souverain, dit-il en substance. Personne ne nous donnera le change sur ses sentimens. On aura beau employer les formes les moins propres à concilier les esprits, nous saurons bien démêler sous cet appareil menaçant la véritable pensée de notre père. Quelle confiance peut-il avoir dans l'aristocratie? N'a-t-elle pas été de tout temps l'ennemie du trône?

Malgré les termes de la déclaration royale, la majorité des députés continuait à se réunir et conservait le titre d'assemblée nationale. Le roi lui-même avait fini par céder, par reconnaître une nécessité devant laquelle il eût été plus habile de s'incliner tout de suite. C'était lui maintenant qui combattait les répugnances de ses amis, qui engageait les dissidens des deux premiers ordres à ne pas se séparer de leurs collègues. Malheureusement, la fatale séance du 23 juin avait échauffé les esprits des deux parts. L'ordre de la noblesse, tout en obéissant au désir du roi, protestait contre la réunion des trois ordres, continuait à se réunir en assemblées particulières et publiait les délibérations de ces assemblées. De grands personnages n'encourageaient-ils pas sous main de telles menées? Les communes n'étaient-elles pas menacées de perdre le fruit de leur victoire par quelque conspiration aristocratique? Une immense inquiétude se répandait dans le pays. Les assemblées électorales primaires, qui avaient survécu aux élections, entretenaient presque partout un foyer d'agitation. La nation craignait d'être trahie, la cour d'être débordée. Nulle part l'action du gou-

vernement ne se faisait plus sentir. On venait de passer successivement par de telles alternatives de joie et de crainte, on s'était si bien habitué aux réunions et aux discussions politiques, que l'équilibre se rétablissait difficilement dans les esprits. On vivait d'une vie fiévreuse, toujours sous le coup de quelque surprise et de quelque menace.

C'est le moment que le roi choisit avec une imprudence inouie pour renvoyer Necker, le seul de ses ministres qui fût populaire. Il n'en fallut pas davantage pour exaspérer la population parisienne, déjà très agitée. A la peur de la famine suspendue depuis quelque temps sur la grande ville s'ajouta celle d'un coup d'État. Quand on vit une armée de troupes étrangères se constituer à Versailles, le château se transformer en quartier-général et le jardin en camp, la cour fut immédiatement accusée de vouloir disperser par la force les représentans de la nation.

Personne ne sait au juste si un coup d'État avait été réellement prémédité dans les conseils de la couronne; il est même très vraisemblable que l'esprit irrésolu de Louis XVI ne s'était pas arrêté à une résolution si grave; mais toutes les mesures ordonnées et prises, le déploiement des troupes, le choix des nouveaux ministres avaient un caractère menaçant pour l'assemblée nationale. Alexandre de Lameth a peint en termes saisissans ce qu'il avait éprouvé alors, ce qu'éprouvaient sans doute la plupart de ses collègues : « Ces 10,000 hommes de régimens étrangers, suisses ou allemands, défilant vers minuit sur la place d'armes, sous les fenêtres du roi, se rendant à différens postes, et particulièrement à l'Orangerie, dont on ne laissait approcher aucun citoyen... le plus profond silence régnant partout, point de tambours, pas un commandement de la part des officiers, pas un mot de la part des spectateurs, et seulement le bruit monotone du pas ordinaire qui, d'après les idées dont tous les esprits étaient préoccupés, avait quelque chose de sinistre et semblait présager de tragiques événemens. »

Le bruit se répandait que des membres de l'assemblée allaient être arrêtés. On citait les noms des suspects. Mathieu de Montmorency annonçait qu'il ne serait pas de la première fournée, mais qu'il mériterait certainement d'être de la seconde. Mirabeau était des plus compromis. Il s'attendait chaque soir à être appréhendé au corps dans le logement qu'il occupait à Versailles, rue de l'Orangerie. Est-ce l'irritation qui l'emporte alors? N'est-ce pas plutôt le désir d'accroître sa popularité et de faire sentir son importance à la cour? Le premier dans l'assemblée, il propose de demander au roi l'éloignement des troupes. L'adresse qu'il est chargé de rédi-

ger eut, dans toute la France, un grand retentissement. Ce fut la révélation de sa puissance oratoire, l'annonce du rôle décisif qu'il était destiné à jouer. Le ton demeure respectueux; mais sous la politesse de la forme, sous les éloges donnés à la bonté du roi, on sent la fermeté des résolutions, quelque chose de grave et presque de menaçant. Comme le disait spirituellement Rivarol : — « C'était trop d'amour pour tant de menace et trop de menace pour tant d'amour. » — L'impression produite sur le roi fut profonde. Mirabeau faisait partie de la députation qui alla porter l'adresse; pendant que M. de Clermont-Tonnerre en donnait lecture, les yeux de Louis XVI restaient obstinément fixés sur celui qui l'avait rédigée.

Le roi pressentait-il en lui un allié possible ou le regardait-il comme le plus redoutable de ses adversaires? Si Louis XVI eut ce jour-là des appréhensions, Mirabeau fit tout ce qu'il put pour les justifier les jours suivans. Les scènes révolutionnaires de Paris firent sortir l'orateur de la mesure et de la prudence qu'il avait conservées jusque-là. Son amour de la popularité, son désir de rester à la tête du mouvement, le rendent indulgent pour des désordres que son instinct politique devait réprouver. Les grands ambitieux ont de ces faiblesses : pour n'être pas abandonnés par ceux qui les suivent, ils se font les complices de violences qu'ils désapprouvent. Quoique celui-ci eût du courage, comme il l'avait déjà montré, comme il le montrera encore par la suite, il ne se sent pas assez sûr de son crédit et de sa force pour résister aux entraînemens de l'opinion. Il a d'ailleurs besoin des Parisiens, il attend quelque chose d'eux. La popularité de Necker et de La Fayette lui fait envie : il rêve de supplanter Bailly dans les fonctions de maire. Il entre en relations avec les districts parisiens, il passe parmi eux une partie de ses journées et de ses nuits, il va de l'un à l'autre pour les exciter contre les ministres; il cherche en même temps à attirer l'attention sur sa personne; peu après la prise de la Bastille, il se fait conduire avec grand apparat sur les ruines de la forteresse. Il en arrive ainsi à des capitulations de conscience qu'Alexis de Tocqueville, dans ses notes inédites, appelle « abominables. » Tout en signalant le danger des insurrections, il excuse, il justifie presque les fureurs du peuple. Il professe surtout une doctrine révolutionnaire au premier chef en soutenant que les municipalités ont le droit de s'organiser comme elles l'entendent, sans que le pouvoir central ait qualité pour intervenir dans leur organisation. Il retire au roi et à l'assemblée toute autorité sur les communes. Au fond, n'attachons à cette déclaration anarchique qu'une valeur de circonstance. Cela veut simplement dire que Mirabeau aspire à être élu par les districts parisiens, sans que ce mode d'élection ait

besoin d'être approuvé par le gouvernement. Il accorde tout aux uns parce qu'il se croit sûr d'eux, il refuse tout à l'autre parce qu'il s'en défie.

Voilà l'incurable infirmité du caractère de Mirabeau. Dès que son intérêt personnel est en jeu, il trouvera des argumens de circonstance contre ses opinions. Il ne renonce pas, néanmoins, à celles-ci; il les abandonne par calcul lorsqu'elles le gênent, il y revient par raison lorsqu'il n'a plus de profit à les combattre. Personne, au fond, n'est plus convaincu que lui des dangers de la dictature populaire; personne ne prévoit de plus loin les conséquences des journées d'émeute : « La société serait bientôt dissoute, écrit-il avec une pénétration admirable, si la multitude s'accoutumait au sang et au désordre, se mettait au-dessus des magistrats et bravait l'autorité des lois; au lieu de courir à la liberté, le peuple se jetterait bientôt dans la servitude, car trop souvent le danger rallie à la domination absolue, et, dans le sein de l'anarchie, un despote paraît un sauveur. »

Ce sont là des paroles véritablement prophétiques. La dictature de l'empire y est annoncée comme la conséquence nécessaire des crimes de la révolution et de l'anarchie du directoire. Le même homme qui exprime des idées si justes, lorsqu'il n'a aucun intérêt à dire le contraire, n'en soutiendra pas moins que le peuple doit être le maître dans chaque commune, lorsqu'il a besoin d'être élu par le peuple. Ce n'est pas l'intelligence politique de Mirabeau qu'accusent ces contradictions, c'est, une fois de plus, sa moralité. N'oublions jamais, en parlant de lui, ce que disait son père, l'homme qui l'a le mieux connu et le mieux jugé : « Il manque par la base, par les mœurs. » — « Il n'obtiendra jamais la confiance, ajoutait le terrible marquis, voulût-il la mériter. » La justesse de cette prédiction se vérifiera jusqu'au dernier jour de sa carrière.

III.

Détournons nos regards de ces défaillances pour étudier Mirabeau dans un rôle plus digne de lui. Les hommes de 1789, même au milieu des déceptions que devaient leur causer les mouvemens populaires, encore sous le coup des émeutes et des attentats commis au mois de juillet, étaient si pénétrés de la puissance des idées, que l'assemblée discutait un projet de constitution politique à l'heure où la populace parisienne portait au bout des piques les têtes coupées du marquis de Launay, de Flesselles, de Foulon, de Berthier. Il y aurait là matière à des rapprochemens ironiques, si

l'idéalisme de nos pères ne prenait sa source dans les sentimens les plus généreux. Pouvaient-ils, d'ailleurs, échapper à la nécessité de remplacer la toute-puissance d'un seul, qui avait été jusque-là le code de la monarchie, par la reconnaissance des droits de chacun? Était-ce leur faute s'ils trouvaient presque tout à faire, si les lois fondamentales du royaume avaient fini par être dénaturées et absorbées au profit d'une volonté unique?

Les cahiers du tiers-état, du clergé et même de la noblesse exprimaient à cet égard un vœu formel. On demandait aux députés, non-seulement une constitution, mais une déclaration des droits de l'homme. La noblesse de Paris avait donné l'exemple et rédigé d'avance un projet complet de déclaration. Plus tard, quelques-uns de ceux qui avaient participé à cette œuvre doctrinale parurent le regretter en voyant les excès de la révolution. Leurs regrets sont exagérés; comme le dit avec émotion M. Charles de Loménie : « Ne jugeons pas trop rigoureusement l'idéalisme de cette époque. Il a suscité trop d'enthousiasme généreux dans les meilleurs esprits, fait germer trop de vertus guerrières, réalisé, au travers de tant de convulsions, de déchiremens, de luttes sanglantes, des conquêtes morales trop générales dans toute l'Europe, pour n'avoir été qu'un principe d'erreur ou qu'une sorte d'ivresse intellectuelle. »

En rédigeant la déclaration des droits de l'homme, l'assemblée s'inspirait du désir le plus généralement exprimé et des besoins les plus urgens du pays. Quelle avait été la grande victime des temps antérieurs, le souffre-douleur de toutes les époques, celui qui en Angleterre avait réussi à se défendre et qui en France avait toujours succombé? Le citoyen isolé, l'individu. C'est lui qu'il faut protéger désormais, c'est pour lui qu'on établit des principes inviolables, supérieurs aux formes mobiles des gouvernemens. Dans cette œuvre de protection individuelle, la pensée des législateurs va au-delà du temps présent. La seule oppression qui fût à craindre autrefois était celle du souverain ou de ses représentans. Au pouvoir personnel va se substituer peut-être le pouvoir des assemblées qui écraseront de nouveau l'individu au nom de la majorité. Il importe de le défendre d'avance contre une tyrannie non moins injuste, non moins redoutable que la première. Chaque citoyen a des droits dont la majorité elle-même ne peut le priver que par un abus de la force. Ces droits que l'assemblée eut l'honneur de proclamer la première, et qui sont devenus indestructibles, s'appellent l'égalité devant la loi, la liberté de la personne, la liberté de conscience, la liberté du culte, la liberté de la presse, la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs. Toutes les constitutions qui

se sont succédé en France depuis 1789 les ont reconnus. La charte de 1814 ne fait d'exception que pour le principe de la souveraineté nationale.

Lorsque l'assemblée eut décidé, presque à l'unanimité, qu'une déclaration des droits serait placée en tête de la constitution, Mirabeau fut nommé membre du comité de rédaction avec quatre de ses collègues et chargé par ceux-ci des fonctions de rapporteur. Quoique bien des défiances trop justifiées subsistassent encore contre son caractère, ce choix nous apprend qu'en trois mois son influence ne s'en était pas moins accrue. Il faut dire que la tâche du rapporteur n'avait rien d'enviable. Plus de cinquante projets étaient soumis à l'assemblée. Adopterait-on un de ces projets? en composerait-on un nouveau avec des emprunts faits à quelques-uns? L'assemblée témoignait une grande impatience. Aux difficultés du travail s'ajoutait la nécessité de faire vite. L'énormité de la tâche n'effrayait pas Mirabeau, dont nous connaissons les habitudes laborieuses. Depuis longtemps, d'ailleurs, il avait attaché à sa personne les collaborateurs les plus instruits et les plus capables. Duroveray, Dumont, Clavière, lui préparaient des matériaux pour ses écrits et pour ses discours. Ces trois auxiliaires, tous trois d'un si rare mérite, composaient ce qu'il appelait lui-même son atelier.

Leur collaboration, si précieuse d'ordinaire, ne produisit, cette fois, que le plus médiocre des résultats. L'assemblée fit au rapport un accueil si froid et Mirabeau en reconnut si bien les imperfections qu'il sollicita un ajournement jusqu'à ce que les autres parties de la constitution fussent convenues et fixées. Les raisons politiques ne manquaient pas pour justifier ce retard. Le rapporteur invoqua une des plus décisives, en signalant le danger qu'il y aurait à entretenir les citoyens de leurs droits avant que le pouvoir exécutif, alors si affaibli, eût recouvré son ancienne force.

Très sage et très sagace, sur ce point comme sur d'autres, Mirabeau n'en céda pas moins, dans la rédaction de certains articles, à cet esprit malsain de popularité qui tient si souvent en échec sa raison naturelle. L'assemblée, qui n'avait pas fait grand accueil à son projet, s'inspira surtout, dans le texte définitif, des idées de La Fayette et de Mounier. Mirabeau prit part fréquemment à la discussion, mais sans beaucoup de succès ni beaucoup d'ardeur. Au fond, il n'avait pas de goût pour les débats de doctrine; son génie pratique et net répugnait aux abstractions, à la métaphysique; il préférait l'action et le maniement des hommes à toutes les formules spéculatives. Aussi se lassa-t-il assez vite du travail de philosophie politique qu'il avait accepté, plus peut-être par

amour-propre que pour un autre motif. Quand la déclaration des droits eut enfin été votée par l'assemblée, après un débat un peu confus, Mirabeau poussa un soupir de soulagement. Il est tout consolé de l'échec de son projet par la satisfaction d'en avoir fini avec une discussion fastidieuse: « L'assemblée nationale, dit-il ironiquement, est enfin sortie de la vaste région des abstractions du monde intellectuel, dont elle traçait si péniblement la législation métaphysique; elle est revenue au monde réel et s'est mise à régler tout simplement la législation de la France. »

La destruction des privilèges avait duré moins de temps; il avait suffi d'une séance pour emporter le régime féodal. « Voilà bien nos Français, disait encore Mirabeau; ils sont un mois entier à discuter sur des syllabes, et dans une nuit ils renversent tout l'ancien ordre de la monarchie. » Immédiatement après cette action d'éclat, la plus noble et la plus héroïque qui ait jamais été commise par une assemblée, l'œuvre doctrinale allait être reprise. La déclaration des droits de l'homme n'était que la préface de l'organisation constitutionnelle qu'avaient demandée les cahiers des états-généraux, qu'attendait le pays. Des historiens étrangers, quelquefois même des historiens français, reprochent à l'assemblée nationale de n'avoir pas réussi dans son entreprise. On l'accuse d'avoir fait table rase de tout le passé, de n'avoir rien su conserver des idées, des traditions que lui léguaient les générations précédentes. On a dit qu'elle bâtissait sur le sable parce qu'elle ne faisait reposer son édifice sur aucune fondation antérieure. Il faudrait cependant s'entendre. Quel héritage constitutionnel lui léguait donc ce passé dont on parle? que pouvait-elle sauver d'une organisation qui n'existait pas? L'imprévoyance des gouvernans et les dures nécessités de l'heure présente l'obligeaient à construire de toutes pièces un monument nouveau.

Elle manquait assurément d'expérience, elle nourrissait trop d'illusions. Elle eut surtout le tort de s'isoler du gouvernement et de se priver ainsi d'un concours nécessaire. Mais est-ce bien sa faute, si le roi et son conseil avaient commencé par prendre parti contre toute nouveauté, par vouloir ramener la France à des précédens tombés en désuétude, abandonnés depuis deux siècles? Pouvait-elle leur demander de collaborer à une œuvre qu'ils avaient déclarée, dès l'origine, inutile et dangereuse? Elle se trompa évidemment, en croyant pouvoir constituer avec une seule chambre un régime représentatif. Mais les circonstances lui permettaient-elles de faire autrement? Au moment où l'on venait de lutter contre les ordres privilégiés si imprudemment soutenus par le roi, la création d'une seconde chambre n'aurait-elle pas ressemblé à un

rétablissement des privilèges ? L'opinion publique ne se serait-elle pas prononcée avec fureur contre cette résurrection d'une aristocratie ?

N'oublions pas que l'assemblée constituante quoiqu'elle n'ait pas subi les humiliations des assemblées postérieures, délibérait sous les yeux du public. Les députés n'entraient en séance qu'après avoir traversé les rangs d'une foule qui manifestait sur leur passage ses sentimens d'approbation ou de blâme. Les tribunes, à leur tour, intimidaient ou encourageaient les orateurs, suivant que ceux-ci résistaient ou cédaient aux passions populaires. Tout ce qui ressemblait à un réveil des privilèges irritait les assistans. On enlevait tous les suffrages lorsqu'on rappelait les difficultés qu'avait rencontrées la réunion des trois ordres, le danger qu'il y aurait à se séparer de nouveau et à reconstituer deux pouvoirs législatifs distincts. La réunion des ordres avait été saluée comme une victoire du tiers-état et de la nation, la division eût été considérée comme une revanche de l'aristocratie. Ce genre d'argument, plus spécieux que solide, produisait sur l'assemblée et sur les tribunes un effet infaillible. La noblesse elle-même repoussait la création d'une chambre haute ; elle savait bien que ses principaux membres n'en feraient pas partie de droit; elle craignait au contraire que les sièges du sénat ne servissent à récompenser le zèle et l'esprit novateur des dissidens de l'ordre.

D'avance et à plusieurs reprises, Mirabeau s'était publiquement prononcé contre l'institution de deux chambres. Il ne prit pas la parole dans la discussion, mais il travailla secrètement à entretenir les défiances de la noblesse. Le jour du vote, la proposition ne fut plus soutenue que par quatre vingt-neuf députés, la majorité de la noblesse et du clergé prêta son concours au tiers-état pour la repousser. Sur la question de la sanction royale, Mirabeau n'était pas moins engagé par ses déclarations antérieures. Il avait souvent répété que l'autorité du roi ne pouvait se rajeunir que par une alliance avec le peuple, et qu'en revanche la démocratie nouvelle ne serait dirigée et contenue que par la royauté. « Sans la sanction royale, disait-il, le 12 juin, j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'à Paris. — Quand il sera question de la prérogative royale, ajoutait-il, c'est-à-dire, comme je le démontrerai en son temps, du plus précieux domaine du peuple, on verra si j'en conçois l'étendue, et je défie d'avance le plus royaliste de mes collègues d'en porter plus loin le respect religieux. »

Il tint parole, en effet; il défendit le *veto* absolu. Mais, malgré la puissance de ses facultés oratoires, il n'osait pas encore improviser, il écrivait et lisait la plus grande partie de ses discours en

les animant par le jeu de la physionomie et par l'accent. Ce jour-là, il avait puisé ses principaux argumens dans un ouvrage obscur, qu'il ne réussit pas à éclaircir. L'assemblée l'écouta d'abord avec froideur en le voyant contre son habitude empêtré dans ses raisonnemens et dans ses périodes, puis avec des murmures, lorsqu'elle découvrit le fond de sa pensée. Quoiqu'il essayât de réveiller de temps en temps l'attention par des hardiesses de langage, il eut beaucoup de peine à terminer sa lecture. C'est la seule fois où ses amis le virent déconcerté. Lui-même avoua que, vers la fin, se sentant hors d'état de tirer parti d'un texte qu'il n'avait pas assez médité, il était couvert d'une sueur froide. Son discours avait laissé une impression si confuse, avait été en général si peu entendu ou si peu compris, que Mirabeau put s'abstenir au moment du vote et recevoir les éloges de Camille Desmoulins, avec lequel il était alors en grande coquetterie, tandis que ceux qui avaient voté dans le sens de ses conclusions étaient couverts d'injures par le parti populaire. Là encore, au moment même où il fait preuve de sagacité politique, nous surprenons l'orateur en flagrant délit de complaisance pour la démagogie.

IV.

Quelle fut l'attitude de Mirabeau pendant les journées révolutionnaires des 5 et 6 octobre? Les modérés la jugèrent en général très sévèrement. Ses relations avec quelques-uns des agitateurs les plus connus de Paris, notamment avec Camille Desmoulins, le leur rendaient suspect. L'auteur du *Discours de la lanterne aux Parisiens* passa, en effet, les derniers jours de septembre et les premiers jours d'octobre 1789 dans la maison même de Mirabeau à Versailles. Il y était peut-être encore le jour où arrivèrent les bandes de Parisiens qui allaient chercher le roi pour le conduire à Paris. Mounier les rencontra tous deux chez le peintre Boze. Pendant que Mirabeau parlait à Mounier de ses principes et des idées de modération qui leur étaient communes, Camille Desmoulins confessa qu'il aimerait mieux n'avoir point de monarque et qu'il s'efforcerait d'arriver à ce point de perfection. Mirabeau, qui se déclarait en théorie si partisan du maintien de la monarchie, ne paraissait pas choqué du langage de son compagnon. Tous deux sortirent ensemble en ayant l'air de s'entendre à merveille.

Leur intimité est encore établie par une lettre que Camille Desmoulins écrit à son père le 27 septembre: « Depuis huit jours, je suis à Versailles chez Mirabeau. Nous sommes devenus de grands amis; au moins m'appelle-t-il son cher ami. A chaque instant, il

me prend les mains, il me donne des coups de poing; il va ensuite à l'assemblée, reprend sa dignité en entrant dans le vestiaire et fait des merveilles. Après quoi il revient dîner avec une excellente compagnie, et parfois sa maîtresse, et nous buvons d'excellens vins. »

Tout le monde savait que le 30 août, lorsque le peuple avait déjà failli marcher sur Versailles, c'était le même Camille Desmoulins qui avait harangué la foule au Palais-Royal, annoncé que la vie de Mirabeau était mise en danger par les aristocrates, proposé d'envoyer quinze mille hommes pour chercher le roi et faire enfermer la reine à Saint-Cyr. En voyant l'intimité des deux personnages, on se demandait si Mirabeau, lui aussi, n'avait pas conseillé ou tout au moins encouragé la marche sur Versailles. Quelques jours avant le 5 octobre, il disait mystérieusement au libraire Blaisot qu'il fallait s'attendre à des événemens malheureux. Le 5 octobre, avant que les Parisiens se fussent mis en route pour Versailles, il parlait avec sévérité du banquet des gardes du corps qui avait causé une si grande émotion dans le public et paru outrageant pour l'assemblée nationale. Pétion ayant déposé une dénonciation à ce sujet, Mirabeau commença par déclarer qu'il la trouvait souverainement impolitique, puis ajouta qu'il la signerait si l'assemblée voulait bien décider « que la personne du roi est seule inviolable, et que tous les autres individus de l'état, quels qu'ils soient, sont également sujets et responsables devant la loi. »

L'allusion fut comprise dans les tribunes. « Quoi! la reine! dit une voix à côté de Mme de Genlis. — La reine comme les autres, répondit une autre voix. » On prétend que pour ne laisser aucun doute sur la portée de ces paroles, Mirabeau avait dit en retournant à sa place, assez haut pour être entendu par les tribunes: « Je dénoncerais la reine et le duc de Guiche, l'un des capitaines des gardes. » Il était alors près de midi. Mirabeau savait à cette heure-là que les Parisiens marchaient sur Versailles. Il monta derrière le fauteuil du président Mounier pour l'en avertir, pour l'engager même à lever la séance, puis disparut (1). Il avait quitté la salle lorsque Maillard, accompagné d'une quinzaine de femmes, se présenta à la barre de l'assemblée pour exposer en termes violens la disette des Parisiens, leurs griefs contre les aristocrates et les gardes du corps. Pendant ce temps, la foule acclamait les deux noms de Mirabeau et du duc d'Orléans également absent. On ac-

(1) Le comte de La Marck affirme que Mirabeau passa chez lui le reste de cette journée jusqu'à six heures du soir.

cusa Mirabeau d'être passé ce jour-là, vers quatre heures et demie, un sabre nu à la main, devant le front du régiment de Flandre rangé en bataille sur la place d'armes et d'avoir excité les soldats à la révolte. Il se défendit spirituellement d'une accusation dont en réalité la preuve ne fut jamais faite.

Il n'en fut pas moins soupçonné d'une complicité secrète avec ceux qui avaient envahi la salle des séances de l'assemblée et le château de Versailles. Sa conduite autorisa tous les soupçons. Préparait-il, comme quelques-uns l'ont cru, l'abdication de Louis XVI et la régence du duc d'Orléans? Voulait-il simplement ménager sa popularité auprès des Parisiens? Il ne parut en tout cas témoigner pour le roi aucun de ces sentimens de respect et de fidélité dont il avait fait montre en d'autres circonstances. Dans la matinée du 6 octobre, lorsque Louis XVI, après avoir promis de partir pour Paris, faisait prier les députés de se rendre auprès de lui, Mirabeau soutint qu'on ne pouvait délibérer dans le palais et qu'une telle démarche serait contraire à la dignité de l'assemblée. Malgré l'énergique insistance du président Mounier, ce fut l'avis de Mirabeau qui l'emporta. L'assemblée resta en séance.

Elle décida seulement d'envoyer cent de ses membres pour accompagner le roi à Paris. Mirabeau demanda avec instance à faire partie de cette députation. Mais il eut beau invoquer les services qu'il pourrait rendre, la popularité dont il jouissait auprès de la population parisienne, le président Mounier, indigné de sa conduite, l'empêcha d'être nommé. Il ne réussit pas davantage à faire adopter un projet d'adresse au peuple français dans lequel se révélait sa véritable opinion sur les journées des 5 et 6 octobre. Il y colorait les événemens, comme il le fit, du reste, dans son journal; il dissimulait les scènes de violence et de massacre, il y présentait sous un jour favorable tout ce qui venait de se passer et annonçait même, en finissant, « que le vaisseau de l'État allait s'élancer vers le port, plus rapide que jamais. »

Quoiqu'il soit bien difficile de démêler la vérité à travers les contradictions et les inconséquences du langage de Mirabeau, M. Charles de Loménie écarte avec vraisemblance toute idée d'un accord formel qui eût été conclu à cette époque entre le duc d'Orléans et l'orateur. Mirabeau se défendit plus facilement que le duc d'Orléans de toute responsabilité directe dans les événemens des 5 et 6 octobre. La droite de l'assemblée, dans ses jugemens et dans ses demandes de poursuites contre les complices de l'insurrection, ménageait Mirabeau plus que le prince. Cela ne veut pas dire que celui-ci fût coupable. Au fond, on ne sait rien de précis. Les apparences sont, il est vrai, contre le duc d'Orléans; mais ce ne sont,

après tout, que des apparences. Le mouvement populaire du mois d'octobre ne paraît pas spontané comme celui du 12 juillet précédent, qui s'explique par la crainte d'un coup d'État tenté contre l'assemblée. Le peuple de Paris n'avait pas de motifs particuliers d'irritation. On ne craignait plus l'effroyable disette des premiers mois de 1789. Ni La Fayette, ni Brissot, ni Alexandre de Lameth ne croient que le défaut de subsistances fût réel. L'affaiblissement du pouvoir central, le manque de confiance, la crainte du pillage, rendaient la circulation des grains et l'approvisionnement de Paris plus difficiles; mais la famine ne menaçait pas la capitale. Il semble que le mouvement ait été provoqué par de tout autres causes, préparé de longue main et soudoyé. Tous les officiers du régiment de Flandre déclarèrent que leurs soldats avaient reçu de l'argent. Des émeutiers qui se plaignaient de la faim portaient sur eux des sommes importantes. Le personnel même des bandes parisiennes était fort bigarré. A côté des hommes du peuple on y voyait des filles publiques, des gens qui n'appartenaient point aux classes populaires, des meneurs déguisés en femmes. Tout ce monde paraissait embrigadé et dirigé.

Les réunions en plein vent, les assemblées de district commençaient à exercer leur redoutable influence en attendant que les clubs fussent créés. « C'est nous qui les faisons agir, » disait un homme politique en parlant des Parisiens. Personne ne pouvait affirmer que le duc d'Orléans fût le chef du mouvement. On ne le voyait pas à la tête des agitateurs, mais ceux-ci se servaient de son nom, comme ils se servaient de sa résidence du Palais-Royal pour y installer en permanence les états-généraux de l'émeute. Avant que la correspondance de Mirabeau avec le comte de La Marck eût été publiée par M. de Bacourt, on croyait Mirabeau plus lié avec le prince qu'il ne le fut en réalité. Pendant quelques mois, la faveur populaire avait rapproché leurs noms, le peuple les acclamait tous deux en même temps. On en concluait qu'ils avaient associé leurs destinées politiques.

Rien de moins certain. Ils se connurent au contraire fort tard, ne se virent que rarement et n'éprouvèrent l'un pour l'autre que peu de sympathie. La meilleure preuve que Mirabeau n'a jamais servi la politique du duc d'Orléans, dit M. Charles de Loménie, c'est qu'il ne lui a jamais demandé d'argent. L'argument est dur, mais péremptoire. La gêne au milieu de laquelle se débattait l'orateur avec ses goûts de luxe et de dépense l'aurait certainement amené à une demande de subsides s'il y avait eu de sa part des services rendus. Il n'en rendit sans doute aucun parce qu'il n'en eut pas le temps, parce qu'il vit s'évanouir en quelques mois une fortune sur la-

quelle il avait pu compter comme tant d'autres. Ce n'était pas du côté du duc d'Orléans qu'il regardait. Le prince l'avait deviné lorsqu'il adressa à M. de La Marck cette question pénétrante : « Quand Mirabeau servira-t-il la cour ? » Telle est, en effet, la visée principale de Mirabeau, l'ambition dont il est possédé depuis son élection aux états-généraux. Pour le juger avec équité, entrons ici impartialement dans le fond de sa pensée. Il attendait à coup sûr de la cour une situation considérable, une rémunération éclatante de ses services. Mais il ne la demandait pas aux dépens de sa conscience. La cause qu'il entendait servir était celle même que lui indiquait sa raison, celle à laquelle il était resté fidèle malgré d'apparentes infidélités, l'accord du roi et de la nation. Si depuis quelque temps il avait penché du côté du peuple, c'est qu'il avait besoin de rester populaire. Qu'aurait-il pu offrir à la royauté s'il avait partagé l'impopularité de ses conseillers ordinaires? Au prix de quelques sacrifices il ménageait la seule force qui pût lui permettre de traiter avec la cour, la seule aussi dont il pût se servir pour défendre la royauté lorsque arriverait le jour des grandes épreuves. Son admirable sagacité lui faisait pressentir les périls immédiats. S'il s'irritait de l'éloignement où on le tenait, ce n'est pas seulement parce que son intérêt en souffrait; il craignait qu'on ne l'appelât trop tard au secours de la monarchie.

« Que pensent ces gens-là? disait-il à M. de La Marck. Ne voient-ils pas les abîmes qui se creusent sous leurs pas? — Tout est perdu, s'écriait-il une autre fois avec un instinct prophétique, tout est perdu; le roi et la reine y périront et, vous le verrez, la populace battra leurs cadavres. — Oui, répétait-il avec énergie, on battra leurs cadavres; vous ne comprenez pas assez les dangers de leur position; il faudrait pourtant les leur faire connaître. » Le moment qu'il avait si longtemps attendu pour le salut de la royauté aussi bien que pour sa propre fortune arriva enfin. Nous verrons prochainement comment Mirabeau entra en relations avec des adversaires dont il était moins séparé que ceux-ci ne le croyaient eux-mêmes. Ce fut la grande évolution de sa vie politique, l'instant décisif où sa raison, d'accord avec son intérêt, l'emporta sur ses passions, où l'homme d'État, averti et effrayé par les événemens, essaya de calmer les orages que le tribun du peuple avait contribué à déchaîner.

A. Mézières.

LE

PHYSIQUE ET LE MENTAL

A PROPOS DE L'HYPNOTISME

I. Gurney, *Phantasms of living, les Hallucinations télépathiques.* — II. Binet et Féré, *le Magnétisme animal.* — III. Pierre Janet, *l'Automatisme psychologique.* — IV. Delbœuf, *le Magnétisme animal; les Effets curatifs de l'hypnotisme.* — V. A. Moll, *Der Hypnotismus.* — VI. Charcot, *Maladies du système nerveux.* — VII. Ch. Richet, *l'Homme et l'Intelligence.* — VIII. Liébault, *le Sommeil et les États analogues.* — IX. Bernheim, *De la Suggestion.* — X. Liégeois, *De la Suggestion hypnotique.* — XI. Bonjean, *l'Hypnotisme, ses rapports avec le droit et la thérapeutique.* — XII. Ochorowitz, *la Suggestion mentale.* — XIII. Gilles de La Tourette, *Hypnotisme.* — XIV. Beaunis, *Du Somnambulisme provoqué.* — XV. Prosper Despine, *Étude scientifique sur le somnambulisme.* — XVI. Lafontaine, *l'Art de magnétiser.*

Selon la théorie adoptée par beaucoup de physiologistes et de psychologues, la conscience ne compterait pour rien comme « facteur » dans l'évolution. La composition d'*Hamlet*, par exemple, était un résultat déterminé par des phénomènes de pure mécanique, où l'unique rôle était joué par certains changemens moléculaires dans le cerveau de Shakspeare. Quand le poète prêtait à son héros l'interrogation tragique : être ou bien ne pas être? les idées de l'être et du néant, les sentimens d'amour pour la vie et d'horreur pour la mort, les aspirations à une existence éternelle, tout cela était, nous dit-on, de simples « accompagnemens » à l'agitation des molécules cérébrales ; — ces idées et ces sentimens n'ont pas plus coopéré au monologue d'Hamlet que le rayon de l'étoile reflété par la surface de la mer ne détermine la marche de l'étoile. L'histoire de Shakspeare, l'histoire de l'humanité et du

monde aurait été la même sous tous les autres rapports, si l'idée, le sentiment et le désir n'avaient jamais nulle part existé : le soleil et les étoiles auraient accompli leurs mêmes révolutions, et, comme l'astronomie céleste, l'astronomie cérébrale aurait présenté les mêmes phases, aux mêmes lieux, aux mêmes points de la durée.

Bien plus, non-seulement nos états de conscience sont sans action dans l'histoire générale du monde, ils sont encore, selon cette doctrine, sans la moindre action l'un sur l'autre; il n'en est aucun qui soit la condition du suivant, ils ont tous pour unique condition des changemens extérieurs. Si je veux retirer ma main du feu, ce n'est pas parce que je souffre et que, simultanément, il se passe dans mon cerveau tels et tels phénomènes; c'est parce que les molécules cérébrales sont, en dehors de toute raison « psychique, » dans telles situations réciproques, animées de tels mouvemens tout physiques ; la série des conditions est exclusivement cérébrale et matérielle ; il n'y a dans le mental que du *conditionné*, jamais du « conditionnant, » que les ombres des ressorts efficaces, jamais les ressorts mêmes. Cette complète inertie du mental en entraîne la complète superfluité. Les idées, les sentimens et les désirs sont des mystères incompréhensibles; ils naissent de rien, ils ne servent à rien, ils ne laissent derrière eux aucunes conséquences. C'est le scandale de la nature, qui pourrait se passer de ces parasites et qui cependant arrive, on ne sait comment, à produire cette superfétation, la pensée, pour le seul plaisir ou la seule douleur d'y venir contempler sa propre image et de se demander avec Hamlet s'il ne vaudrait pas mieux ne pas être que d'être?

Ouvrez les livres de la plupart des physiologistes et médecins de notre époque, surtout de ceux qui se rattachent, en France, à l'école de Paris, en Angleterre, à la doctrine de Spencer, de Maudsley et de Huxley ; vous retrouverez sans cesse ces expressions qui ont fait fortune : la pensée est un « épiphénomène, » la pensée est un « fait surajouté, » un « surcroît, » un « luxe, » un « accessoire. »

Les découvertes sur l'hypnotisme ont semblé, à première vue, confirmer cette hypothèse et nous réduire, sous le rapport mental, à des automates inertes : — Voici l'homme-machine de La Mettrie, ont dit les physiologistes; nous en démontons et en remontons devant vous les rouages; nous n'avons qu'à presser tel ressort pour le faire agir, tel autre pour le faire parler; bien plus, nous lui faisons exécuter, une fois réveillé, des actes qu'il attribue à sa volonté propre, quand c'est nous qui tenons le fil de cette marionnette humaine.

Cependant, à y regarder de plus près, ne découvrirait-on pas que les états de conscience sont toujours les vrais ressorts qui meuvent

l'automate, les vraies conditions internes des mouvemens mêmes? Sans doute une idée introduite dans une tête humaine développe nécessairement ses conséquences et tend à se réaliser en actes; nous ne possédons pas une liberté d'indifférence qui s'exercerait en dehors et au-dessus de nos motifs et de nos mobiles. Mais, précisément parce qu'il y a ainsi lutte pour la vie entre les idées, l'essentiel est de faire prédominer dans les consciences humaines les idées les plus hautes et les meilleures. La force des idées est donc en même temps notre vraie force, à nous, êtres pensans, qui ne sommes peut-être que des idées de l'éternelle nature.

On voit quel haut problème de philosophie générale vient se dresser au-dessus des curiosités psychologiques de l'hypnotisme, ce grossissement anormal des lois de la vie sensitive et imaginative. A nos yeux, les expériences de l'hypnotisme, mieux interprétées, sont propres à nous donner tout ensemble le sentiment de notre union intime avec le monde physique et le sentiment de la puissance que le mental exerce pour sa part au sein de l'évolution universelle. Dans la condition normale et dans les conditions anormales du cerveau, mouvemens et idées apparaîtront de plus en plus, croyons-nous, comme les manifestations diverses d'une même activité dont le fond est l'appétit, ou, pour parler comme Schopenhauer, le « vouloir-vivre. » Les expériences sur l'hypnotisme, comme le reconnaît M. Pierre Janet, sont une confirmation frappante de la doctrine des idées-forces, et, si ces expériences semblent d'abord nous rabaisser au rôle des machines, elles nous apprennent cependant que, par le moyen des idées, nous pouvons diriger notre mécanisme même et faire de lui le serviteur de la vie morale. A nous de savoir nous donner « l'auto-suggestion » dans le bon sens. En outre, les recherches les plus nouvelles sur l'hypnotisme à distance et sur la sympathie à distance, si elles se confirment, tendraient à cette conclusion importante, que le milieu matériel qui nous entoure est en même temps une atmosphère de vie « psychique. » Le mécanisme universel n'est donc nullement incompatible avec la force universelle des idées et des désirs (1).

(1) L'ouvrage si complet et si neuf de MM. Binet et Féré, les grands travaux de M. Ch. Richet, le livre vraiment admirable de M. Pierre Janet, les très savantes études de M. Delbœuf, celles de M. Beaunis et de M. Bernheim, sont des exemples de l'aide que la philosophie et la psychologie peuvent apporter aux sciences physiologiques et même médicales. On avait parlé récemment de supprimer les études philosophiques pour les futurs médecins; sous prétexte de « gagner un an, » ils auraient perdu un ensemble de notions qui est absolument essentiel à tout physiologiste et à tout médecin. Voici l'hommage rendu à notre école française de psychologie par un éminent psychologue de l'Angleterre, directeur d'une des revues les plus estimées dans le monde entier, le *Mind* : — « Depuis longtemps, dit-il, rien n'a été si remarquable que le grand progrès de l'activité psychologique en France. Avec *la Revue*

I.

La plupart des physiologistes qui soutiennent la superfluité du mental se rattachent à la doctrine évolutionniste. Or, leur hypothèse nous semble précisément contraire à la théorie de l'évolution. En effet, rien ne se développe, dans les espèces vivantes, que ce qui a pour elles une utilité pratique et vitale. Une sensation qui ne servirait pas à éveiller une tendance au mouvement, une impulsion à produire un effet extérieur, serait sans utilité pour l'être animé; elle ne se serait donc jamais développée par sélection, avec les mouvemens qui y correspondent; elle n'aurait jamais été triée dans l'ensemble des impressions plus ou moins confuses produites en nous par le monde extérieur. La vie, à son origine, ignore absolument la contemplation : elle ne connaît que l'action. Si l'animal a des yeux, ce n'est pas uniquement pour voir, c'est pour agir et se mouvoir; s'il a des oreilles, c'est pour être averti de ce qui peut lui être utile ou nuisible. Même aujourd'hui, la contemplation n'est encore qu'une action supérieure, en vue d'un intérêt supérieur et d'une forme supérieure de la vie. Nous ne sommes pas nés pour penser, mais pour vouloir. Toute sensation ou représentation retentit sur la vie organique elle-même, qu'elle favorise ou contrarie; c'est pour cela, nous le verrons, que l'idée du bien-être et de la guérison peut guérir le malade, que la représentation d'un

philosophique sous la main, paraissant chaque mois, pour stimuler aussi bien que pour accueillir les investigations nouvelles, un grand nombre de travailleurs, plus ou moins bien « entraînés, » ont abordé les problèmes particuliers de la psychologie; ils ont obtenu des résultats du plus grand intérêt et pleins de promesses. Dans d'autres contrées (l'Allemagne), où les recherches de psychologie *positive* sont poursuivies, comme elles ne le sont pas encore en Angleterre, par une classe professionnelle active, on s'est efforcé plutôt, jusqu'à présent, d'obtenir des résultats exacts sur les voies battues de la psycho-physique; en France, il y a eu une singulière ardeur à établir de nouvelles fondations pour la psychologie, sur le champ expérimental des états psychiques anormaux, principalement cet état d'hypnotisme qui se prête si aisément aux conditions de l'expérimentation scientifique. » (*Mind*, janvier 1890, p. 120.) Voulons-nous que notre pays perde ce nouveau titre d'honneur? que nos physiologistes et nos médecins cessent de concourir aux progrès de la psychologie en France? que cette psychologie même cesse de faire chez nous des progrès qui sont reconnus de toutes les autres nations? Nous n'aurions pour cela qu'à supprimer ou à restreindre les études philosophiques dans l'enseignement secondaire, qu'à les renvoyer aux kalendes des universités futures, tout absorbées dans leurs diverses *spécialités*, qu'à dispenser les aspirans à la carrière médicale du baccalauréat ès lettres et philosophie, qu'à remplacer pour eux l'étude de l'esprit et de ses rapports avec l'organisme par de la botanique, de la chimie ou de la minéralogie. Ce qui serait pis encore, ce serait d'ouvrir l'accès des facultés de médecine (et aussi des autres facultés) aux élèves de l'enseignement spécial ou de cet enseignement « français » qui ne sera jamais qu'un enseignement spécial masqué.

certain état des organes peut entraîner la réalité même de cet état. La philosophie de l'évolution, en refusant le pouvoir de se développer à tout ce qui n'est pas pratique, conséquemment moteur, permet donc déjà d'induire que les faits de conscience ne sont pas des reflets inefficaces, mais des moyens d'action et de mouvement, en un mot d'évolution.

En outre, admettre la complète inertie du mental, c'est supposer que, quand l'évolution est arrivée à produire ce phénomène merveilleux, la conscience, elle s'arrête là, ne va pas plus loin, ne fait plus servir ce phénomène à en amener d'autres. Par là, on pose une borne à l'évolution, et de quel droit? Comment la nature coupe-t-elle court à sa longue série d'équations mécaniques par ce point d'exclamation, le sentiment, et par ce point d'interrogation, la pensée?

La théorie aujourd'hui régnante est l'exagération, ou plutôt l'interprétation inexacte des conceptions de Descartes et de Leibniz. Descartes avait opposé à la pensée consciente un monde d'étendue complet et constant dans son énergie mécanique. L'harmonie préétablie de Leibniz supprima toute action « transitive » d'un être sur l'autre, pour la remplacer par deux chaînes d'actions immanentes qui se trouvent en parfaite correspondance; mais cette correspondance même, comment l'expliquer? On sait que Leibniz recourt à une action de Dieu sur les deux chaînes à la fois. Fort bien; mais cette action de Dieu est elle-même transitive : la difficulté est donc simplement remontée jusqu'au clou divin où sont suspendues les deux chaînes. Plus conséquent est Spinoza, qui, au lieu de concevoir Dieu comme cause transitive du monde, le conçoit comme « cause immanente » et comme « substance. » Nous avons ainsi deux séries de modes : les modes de l'étendue ou mouvemens, les modes de la pensée ou idées. Ce sont les deux aspects de la réalité admis encore aujourd'hui par tant de philosophes et de savans. Par malheur, la « substance » est, comme la force inconnaissable de Spencer, une conception qui n'explique rien; c'est x. Selon nous, le monisme est vrai, mais il ne doit plus reposer sur une idée transcendante, comme celle de substance ou d'inconnaissable; il faut lui donner une signification vraiment expérimentale. Or, à ce point de vue, l'harmonie du mouvement et de la pensée admise par Descartes, par Leibniz, par Spinoza, ne nous semble exprimer que grossièrement les deux principales classes de phénomènes auxquels, pour la commodité de notre science, nous réduisons tout le reste. N'y a-t-il pas quelque chose d'un peu puéril dans la division en deux de l'univers, dans la dichotomie du

mouvement et de la pensée, qui iraient chacun de son côté et par soi, et qui se trouveraient cependant toujours parallèles? Non, il n'existe qu'une seule et unique réalité, océan immense dont les faits dits physiques et les faits dits psychiques sont tous des flots, contribuant pour leur part à la tempête éternelle. Physique ou psychique, c'est simplement affaire de degrés. Nous appelons physique ce que nous avons, par abstraction, dépouillé le plus possible d'élémens empruntés à notre faculté de sentir et de penser; mais où est la machine pneumatique assez puissante pour vider complètement le physique de tout élément psychique, par exemple de tout résidu de la sensation? D'autre part, nous appelons psychique le phénomène plus complet et plus concret, plus avancé dans l'évolution, tel que nous le sentons et l'*éprouvons*, le vrai phénomène d'*expérience*, tel qu'il est pour l'expérience même et dans l'expérience, avec toutes ses qualités et rapports, — parmi lesquels, d'ailleurs, se trouvent les qualités mécaniques et les rapports mécaniques. Ainsi pris dans son ensemble, croit-on que le phénomène soit moins réel et que, en devenant fait d'*expérience*, il ne soit plus qu'un *aspect* et une *ombre* de lui-même? Tout au contraire; c'est là qu'il vit et se sent vivre, c'est là qu'il existe en soi et pour soi tout ensemble. Il n'a jamais été aussi réel que quand il est senti et pensé, quand il dit: Je me sens et je me pense.

De nos jours, non-seulement on suppose une séparation du physique et du mental telle que l'un pourrait exister sans l'autre, mais on admet, encore plus arbitrairement, que l'un des deux est seul l'agent, l'autre la simple représentation. L'un agirait donc sans sentir (la matière), l'autre sentirait sans agir (la conscience). Ce n'est plus le parallélisme de Leibniz, c'est la réduction du mental à un mode d'existence morte. On aboutit alors à cette étrange chose : un monde de réalités doublé d'un monde de représentations ou de reflets. Où se produit le reflet mental? Il ne peut être lui-même un pur mouvement, puisque l'on convient qu'entre un mouvement et une représentation il y a un abîme. Si, comme ce système le prétend, le mouvement est toute la réalité, comment peut-il y avoir encore au-delà des « reflets, » et des reflets qui jouissent ou souffrent, des reflets qui pensent, des reflets qui aiment ou haïssent? Quel est ce mode paradoxal d'existence qui consiste à être reflet sans rien de plus et à exister ainsi en dehors de la réalité même? Cette idée de reflet n'est qu'une fausse métaphore; il n'y a pas de pur reflet; les ombres chinoises elles-mêmes agissent, en ce sens qu'elles sont des mouvemens de la lumière conditionnés par nos gestes, mais qui, à leur tour, conditionnent autre chose; elles ne réagissent pas sur nos gestes, soit; elles réa-

gissent néanmoins. Bien plus, elles peuvent réagir sur nos gestes mêmes, car, si nous ne trouvons pas réussie la silhouette voulue, nous modifions le geste pour l'adapter à la silhouette; la petite ombre chinoise a donc coopéré, selon ses moyens, à la comédie, — plus heureuse que la pensée même du comédien, qui, selon la théorie en question, ne ferait absolument rien, elle, et qui, au moment où elle semble tout diriger, ne serait, pour ainsi dire, qu'une ombre chinoise *absolue!*

Voilà ce que nous ne pouvons admettre; voilà ce qui nous fait considérer la théorie exclusivement mécaniste comme une fantasmagorie. Pour nous, le monde est un; il n'y a pas d'un côté des réalités, de l'autre des ombres; d'un côté des phénomènes et de l'autre des « épiphénomènes; » d'un côté des *conditions* physiques nécessaires et de l'autre des *représentations* mentales superflues, qui, à leur superfluité, ajouteraient le singulier privilège de souffrir quand la machine va mal, quoique cette souffrance ne serve absolument à rien! C'est comme si le thermomètre qui enregistre passivement la fièvre était seul à en souffrir; il pourrait s'écrier alors : — Puisque je n'y peux rien et que ce n'est point ma faute, la nature aurait bien dû m'épargner cette façon incommode de refléter les affaires d'autrui.

Ou il n'y a dans le monde aucune vraie causalité ni activité, et alors le physique est à la même enseigne que le mental : il n'agit pas davantage, puisque rien n'agit; ou il y a réellement dans le monde des causes et effets, tout au moins des conditions qui se conditionnent réciproquement, et alors les phénomènes mentaux, par cela même qu'ils sont conditionnés, doivent à leur tour conditionner d'autres phénomènes; tout au moins doivent-ils se conditionner entre eux. Par exemple, la *sensation* de la chaleur doit être une condition préalable de la souffrance causée par une brûlure, et cette *souffrance* doit être la condition de mon *aversion* pour le feu, laquelle est exprimée physiquement par un mouvement de recul. On aura beau dire que la représentation mentale est un pur effet; dans le domaine de la causalité, c'est la réciprocité qui règne : il n'y a point d'effet qui ne soit cause à son tour, il n'y a point d'action subie sans réaction exercée, de coup donné sans coup reçu; il n'y a point de conditionné qui ne prenne sa revanche en conditionnant quelque chose. Il n'y a donc ni appétition sans mouvement, ni mouvement sans une obscure appétition; le mouvement est un extrait du phénomène total, l'appétition en est un autre extrait, avec cette différence que l'appétition représente quelque chose de beaucoup plus fondamental et qu'elle est, pour le philosophe, la vraie cause.

A coup sûr, lorsque Shakspeare écrivait le vers : *To be or not to be*, il n'y avait pas une de ses idées, pas un de ses sentimens qui n'eût pour corrélatif un mouvement des molécules cérébrales, explicable (comme mouvement) par l'état mécanique antérieur de ces molécules. Mais, en même temps, chaque état mécanique impliquait un état psychique des molécules cérébrales, et, pour résultante, un état général de la conscience. Le mécanique, comme tel, s'explique mécaniquement et est l'objet des sciences de la nature; le psychique, comme tel, s'explique psychologiquement et est l'objet des sciences de l'esprit; mais, au point de vue de la réalité concrète, qui est celui où se place la philosophie générale, le psychique et le mécanique sont toujours unis, et c'est le premier qui est le fondement du second. Tel est le principe essentiel de la théorie des idées-forces. — De même, quand Napoléon bouleversait l'Europe, il y avait sans doute dans son cerveau quelque chose qui correspondait exactement à ses désirs et à ses desseins; et c'est ce quelque chose qui a mis en mouvement sa plume ou sa langue, par suite d'autres cerveaux, et enfin les bras et les jambes de tant de milliers d'hommes; « dès lors, a-t-on dit, tout s'est passé dans le monde des apparences sensibles comme si Napoléon et ceux qu'il a fait tuer n'avaient ni volonté ni pensée. » — Oui, *comme si*... et dans le monde des *apparences*. C'est de même que Newton disait : tout se passe comme si le soleil et la terre s'attiraient; il aurait même pu dire avec Empédocle : s'aimaient l'un l'autre en raison directe des masses, etc. Il n'en est pas moins vrai que les *comme si* expriment de simples hypothèses. On pourrait dire inversement : les guerres de l'Europe se sont passées, au point de vue mental, comme s'il n'y avait eu que des pensées et des volontés en jeu. Ce sont là des fictions analogues à celles de l'algèbre, qui se jouent autour des choses. On pourrait imaginer aussi que les guerres de l'empire se sont passées comme s'il n'y avait eu que des phénomènes lumineux, images de batailles, etc., sans phénomènes sonores, ou sans phénomènes de contacts. Ces abstractions hypothétiques sont permises pourvu qu'on les prenne pour ce qu'elles sont; mais la doctrine que nous combattons, c'est celle qui dit : tout se serait passé *réellement* dans le monde de la même manière, *s'il n'y avait pas eu de volonté ou de pensée*, et la pensée est un épiphénomène tardif, un éclairage de luxe. Cette doctrine, en effet, n'est plus une fiction de mécanique abstraite, elle est une théorie philosophique, métaphysique et selon laquelle le mental ne serait vraiment qu'un accident de surface ou un aspect additionnel du physique, ce dernier étant seul réel. A notre avis, au contraire, c'est l'appétition qui est la réalité

même, et le mouvement est, au point de vue philosophique, un effet extérieur, dérivé du conflit des appétitions.

En somme, nous n'admettons pas de brèche au mécanisme par une intervention *directe* et en quelque sorte *mécanique* du mental dans le physique même, mais nous n'admettons pas davantage deux règnes parallèles avec harmonie préétablie; nous croyons que le mental est le fond, et que le mécanique pur est une forme de représentation, un symbole à l'usage de la pensée.

II.

Au point de vue des tendances philosophiques, la rivalité de l'école de Paris et de l'école de Nancy n'est qu'une application à un cas particulier du grand problème concernant le physique et le mental. L'école de Paris ne considère les phénomènes de conscience que comme les *indices* des mouvemens organiques, sans action propre. L'idée, dit par exemple M. Binet, « n'est qu'une *apparence*, mais derrière elle se cache l'énergie développée par une excitation physique antérieure. » M. Richet parle de même. L'école de Nancy, elle, attache beaucoup plus d'importance au mental; elle a même contribué à mettre en évidence l'action de l'idée dans l'hypnotisme et, par extension, dans les phénomènes de la vie normale; mais elle ne semble pas toujours se souvenir que l'idée n'agit point mécaniquement, à la manière d'une bille qui en pousse une autre. Nous venons de le voir, ni la conception des faits de conscience comme purs reflets, ni leur conception comme intervenant directement dans la trame mécanique des phénomènes, ne représentent exactement le vrai mode d'action des faits de conscience, le vrai rapport du physique au mental. Quand on ne s'occupe, par abstraction, que des relations physiques ou mécaniques, il est clair qu'il ne faut introduire dans le problème que des données mécaniques, — masse, vitesse, etc., — et non pas des faits de conscience; mais, d'autre part, quand on considère les relations et qualités d'ordre psychologique, il ne faut pas s'imaginer que les lois du mouvement suffisent à en rendre compte. On ne demande pas quelle est la couleur d'un son: il ne faut pas demander davantage quelle est la force mécanique d'un fait de conscience, et pas davantage quelle est la force psychique d'un phénomène mécanique.

Sans prétendre ici faire la complète psychologie de l'hypnotisme (ce qui, en l'état actuel de la science, paraît impossible), nous vou-

lons suivre dans leurs applications à un état anormal les principes généraux de ce qu'on a appelé « l'automatisme psychologique. »

Rappelons d'abord que le cerveau est régi par deux grandes lois : l'excitation et l'arrêt (ou « inhibition »). L'excitation du cerveau sur un point déterminé produit par cela même un arrêt sur d'autres points du cerveau ou du système nerveux. Enlevez à un animal ses hémisphères cérébraux, l'excitabilité réflexe de la moelle épinière sera augmentée ; la moindre excitation produira des convulsions énergiques. De même qu'il y a ainsi dans le cerveau des ondes vibratoires qui se contrarient et s'annulent, il y a dans la conscience des idées et tendances qui se font opposition et peuvent même se neutraliser. La conscience, elle aussi, est régie par deux grandes lois : concours des forces mentales et conflit des forces mentales.

Ces lois du cerveau et de la conscience s'appliquent au sommeil, naturel ou artificiel. Chaque cellule cérébrale est comme un homme dans une foule pressée qui joue des coudes pour se maintenir et s'avancer dans sa direction propre. Paralysez un groupe d'hommes dans la foule sur un point important, ils n'opposeront plus de résistance aux mouvemens du reste de la foule, et la résultante générale sera modifiée en faveur de ceux qui auront conservé l'usage de leurs membres. C'est précisément ce qui a lieu dans le sommeil naturel et dans le sommeil provoqué, où certaines parties du cerveau, celles qui président à la direction des pensées et des actes, sont réduites à un état d'arrêt plus ou moins considérable.

Le sommeil hypnotique peut être produit par des causes physiques, telles que la fixation d'un objet ou une stimulation monotone : on peut ainsi endormir un enfant ou un animal, qui n'a point d'avance l'idée de ce qui va se passer. Mais, si l'on y regarde de plus près, il y a encore ici un élément psychique. La fixation du regard, étant une fixation de l'attention même, produit une sorte d'idée fixe ou de « monoïdéisme » artificiel ; aussi peut-on soutenir que, même en ce cas, il y a une cause psychologique à l'hypnotisme. Les excitations uniformes des sens émoussent la sensibilité ; c'est une loi générale : une sensation d'odeur uniforme et répétée finit par user l'odorat ; de même pour le goût. On connaît le phénomène de la crampe. La concentration de la volonté et de l'attention sur une idée quelconque amène la fatigue de l'attention en ce sens, la crampe de la volonté. Le phénomène est encore plus manifeste quand l'idée fixe est celle même du sommeil, qui est l'affaissement du vouloir. Nous avons alors : 1° une volonté que sa tension fatigue et porte à se détendre, et 2° un ensemble simultané de sensations de détente constituant l'idée du sommeil. A cette idée

répond bientôt une sorte de distension cérébrale qui est le sommeil commençant, et qui, par contagion, envahit à la fin l'organisme.

Il y a une façon d'hypnotiser qui est manifestement produite par l'influence de l'idée, et c'est la plus fréquente lorsque le sujet a été déjà plusieurs fois endormi par le procédé des passes ou de la fixation : il suffit alors du commandement : *Dormez !* pour produire le sommeil. Même les sujets neufs peuvent être endormis par la simple suggestion de l'idée du sommeil : c'est le procédé familier à l'école de Nancy. A plus forte raison, les sujets chez lesquels la suggestibilité hypnotique est très développée s'endorment-ils pour peu qu'on leur donne l'idée de dormir. Qui ne sait qu'on peut les hypnotiser par correspondance, en leur affirmant, par exemple, qu'aussitôt la lettre lue ils dormiront; qu'on peut même les hypnotiser par téléphone, comme l'a fait M. Liégeois. Quelques personnes s'hypnotisent sous le chloroforme avant d'être chloroformées. Les gens du peuple, les cerveaux dociles, les anciens militaires, les artisans, les sujets habitués à l'obéissance passive sont, selon MM. Liébeault et Bernheim, plus aptes à recevoir la suggestion de l'idée que les cerveaux raffinés, qui opposent une certaine résistance morale, souvent inconsciente. C'est qu'il faut que l'idée du sommeil ne soit pas annulée par une idée contraire. L'idée artificiellement isolée finit alors par provoquer une sorte de suspension des autres idées, laquelle se manifeste par la paralysie partielle du cerveau.

Sans doute l'idée du sommeil, *comme telle*, n'agit pas *physiquement* sur les organes, et, du point de vue particulier des sciences de la nature, on ne saurait admettre, avec M. Bernheim, qu'une idée « actionne le cerveau; » ce sont les *mouvemens* corrélatifs de l'idée qui agissent physiquement sur le cerveau et s'y irradient. Mais, au point de vue général de la philosophie, l'idée du sommeil n'est pas pour cela, comme le croit l'école de Paris, un simple « reflet » de mouvemens qui pourraient aussi bien exister sans aucun contenu mental; il y a là des parties également nécessaires d'un même tout, et on n'a pas le droit de déclarer que l'une ou l'autre est un reflet superflu. C'est passer indûment du point de vue de la mécanique au point de vue de la philosophie, et d'une philosophie inexacte. — Pourtant, nous dira-t-on, une idée est, pour un philosophe, un ensemble de sensations renaissantes; or, comme les sensations dépendent des excitations périphériques, l'idée elle-même, qui nous paraît interne, dépend tout entière des excitations externes : elle emmagasine donc simplement l'action du dehors sur nous. — Cette opinion, soutenue par MM. Binet et Féré,

n'est encore que la moitié de la vérité. Une idée n'est pas seulement « un ensemble de sensations renaissantes, » elle est aussi un ensemble d'appétitions renaissantes, et c'est ce fait même qui est le point de départ de la théorie des idées-forces. Il n'y a pas d'action du dehors sur nous qui ne provoque une réaction interne sous forme d'impulsion ou d'aversion : rien ne nous laisse indifférent et passif, du moins à l'origine, et la sensation même, avec son caractère agréable ou pénible, présuppose l'appétit vital, dont elle provoque infailliblement la réponse en un sens ou en l'autre, l'assentiment ou le refus. C'est pour cela, selon nous, qu'il y a une *force* dans les idées, un *vouloir* qu'elles recouvrent et dirigent, et qui, extérieurement, se manifeste par les mouvemens de réaction cérébrale. L'idée du sommeil, par exemple, quand elle nous vient naturellement le soir, est bien un ensemble de sensations de fatigue, mais c'est aussi un ensemble d'appétitions de repos. S'il n'y avait pas, dans chacune des cellules cérébrales, cette sourde sensation de lassitude avec ce sourd besoin de réparation, ce malaise avec cette tendance au bien-être, il ne se produirait aucun arrêt de mouvement dans l'activité cérébrale. Au point de vue mécanique, tout mouvement ou arrêt de mouvement s'explique par des mouvemens antérieurs; mais, au point de vue philosophique, tout mouvement ou arrêt de mouvement s'explique par les sensations et impulsions internes dont il est la traduction visible pour un spectateur du dehors.

La paralysie introduite par l'hypnotiseur dans le cerveau développe bientôt toutes ses conséquences, à la fois mentales et physiques. Dès que la somnolence se fait sentir, si l'hypnotiseur dit : — Vous ne pouvez plus ouvrir les yeux, et si, dans le cerveau déjà affaibli et en train de se vider, cette affirmation entraîne l'idée d'une complète impuissance, le sujet a beau faire effort pour ouvrir les yeux, il n'y parvient plus. L'idée fixe des yeux invinciblement clos a pour corrélatif un certain état nerveux descendu du cerveau vers les yeux mêmes qui s'y sont accommodés : cette idée, par les vibrations qui en sont inséparables, a immobilisé, dans le clavier cérébral, la touche qu'il faudrait presser pour ouvrir les yeux. De même, la parole : « Réveillez-vous! » est une excitation extérieure qui tombe sur un point explosif du cerveau et y provoque, avec l'idée du réveil, les premières sensations et premiers mouvemens du réveil. Le vertige se dissipe et la personne se retrouve. Il y a un tel changement à vue, que tous les rêves du somnambulisme s'abîment à la fois dans les sous-sols du théâtre cérébral, prêts à reparaître sur la scène par une nouvelle évocation. Ici encore,

l'idée du réveil agit par les sensations renaissantes et impulsions renaissantes qu'elle enveloppe, et auxquelles répondent, du côté physique, des mouvemens en tel sens déterminé.

Le sommeil provoqué, à en croire M. Bernheim, ne dépendrait pas de l'hypnotiseur, mais du sujet : « C'est sa propre foi qui l'endort. Nul ne peut être hypnotisé contre son gré, s'il résiste à l'injonction. » Il y a là une exagération. M. Ochorowicz déclare avoir plusieurs fois endormi « des personnes qui ont résisté de toute leur énergie. » C'est que l'influence de l'idée-force subsiste encore là où le consentement de la volonté manque. L'idée d'un sommeil extraordinaire, dû au pouvoir merveilleux d'un magnétiseur, produit son effet de vertige sur celui même qui y résiste. Il y a un manque de confiance en soi, un doute qui subsiste, puis une soumission inconsciente, ou du moins involontaire, et M. Ochorowicz a raison de dire : « Dès qu'un sujet est sensible et que vous lui suggérez *l'idée du sommeil*, cette idée peut *réaliser le sommeil* malgré son opposition (1). » C'est une sorte de fascination qui fait qu'une idée à laquelle on ne consent pas s'impose quand même et se traduit au dehors.

Quelque influence que nous venions d'attribuer aux idées et, par conséquent, à la suggestion dans l'hypnotisme, nous n'allons pourtant pas jusqu'à nier, comme le fait l'école de Nancy, ce qu'il y a d'original dans la condition physiologique de l'hypnotisé. Il se produit alors un changement dans l'équilibre nerveux qu'on ne saurait expliquer par la simple suggestion psychologique et qui, au contraire, devient la condition préalable de cette suggestion. De même, dans le sommeil ordinaire, quelque rôle que jouent les idées, il est clair que leur forme hallucinatoire et leur combinaison en rêves présupposent un certain état physiologique, qui est le sommeil même. Nous pensons donc que la théorie de la suggestion explique les phénomènes psychiques de l'hypnotisme, *une fois donné* l'état hypnotique lui-même ou la prédisposition hypnotique, qui, quoi qu'en dise l'école de Nancy, implique un état anormal et un manque d'équilibre nerveux. Pour qu'une idée soit rendue si aisément impulsive, pour qu'elle soit si aisément isolée et grossie, il faut que la santé mentale soit facile à troubler.

III.

Des causes de l'hypnotisme, passons à ses effets. Nous avons vu que le sommeil provoqué arrête la faculté même d'arrêt qui

(1) *De la suggestion morale*, p. 258.

appartient à l'écorce cérébrale : c'est comme si on avait amputé ou paralysé les centres directeurs ; on a alors l'inhibition du pouvoir normal d'inhibition. Les images actuelles ne rencontrent donc plus d'antagonisme : elles deviennent les seuls moteurs de la machine cérébrale. C'est, dans sa plénitude, la réalisation du règne des idées-forces.

Le phénomène de la catalepsie est celui qui manifeste le mieux cet état d'absorption dans une idée, et dans l'acte correspondant qu'on nomme le monoïdéisme. Alors éclatent les deux lois fondamentales des idées-forces, qui sont que toute idée exclusive et isolée entraîne toujours : 1° le mouvement où elle se traduit; 2° la croyance à la réalité de son objet. On sait que Condillac supposait une statue en qui on introduirait une sensation et seulement une sensation; eh bien, dit avec raison M. Pierre Janet, Condillac n'a point deviné le phénomène principal que cette sensation allait produire : il n'a pas dit qu'à chaque sensation nouvelle la statue allait se remuer. « La plus simple expérience nous montre tout de suite ce phénomène important. Que, dans une conscience vide, survienne une sensation quelconque produite par un procédé quelconque, et aussitôt il y aura un mouvement. » Telle est la loi que manifestent les phénomènes les plus simples de la catalepsie. Soulevez le bras d'un cataleptique, il conserve son attitude ; mettez-le en mouvement, il continue ce mouvement. Les forces physiques de la pesanteur tendraient à faire tomber le bras soulevé ; il faut donc une contraction persistante des muscles pour maintenir le bras. Qu'est-ce qui peut donner à ces contractions leur unité et leur persistance? M. Pierre Janet ne voit d'autre réponse que la suivante : — C'est une sensation persistante. « Ainsi, ajoute-t-il, se vérifie par l'expérimentation une des idées les plus fécondes d'un de nos philosophes, qui a dit (dans *la Liberté et le Déterminisme*) : — « Toute idée est une image, une représentation intérieure de l'acte; or, la représentation d'un acte, c'est-à-dire d'un ensemble de mouvemens, en est le premier moment, le début, et est ainsi elle-même l'action commencée, le mouvement à la fois naissant et réprimé. L'idée d'une action possible est donc une tendance réelle, c'est-à-dire une puissance déjà agissante et non une possibilité purement abstraite. »

Toutefois, nous ne saurions admettre entièrement l'explication que M. Pierre Janet donne des phénomènes cataleptiques et hypnotiques. En premier lieu, nous ne croyons pas que la conscience de la personne cataleptique puisse être proprement déclarée « vide, » analogue à la statue de Condillac : ce vide prétendu est une plénitude, un ensemble de tendances vitales et d'impulsions

confuses produisant la sourde rumeur de la vie végétative et animale, et qui ne peuvent cesser qu'avec la vie même. La personne en catalepsie conserve toujours le « vouloir-vivre. » Nous ne pensons pas qu'une sensation puisse se produire dans un être vivant sans affecter l'appétit vital : la sensation n'est même, selon nous, qu'une certaine affection de cet appétit ; ce n'est pas un phénomène suspendu en l'air et détaché, c'est la vibration totale d'un organisme vivant et sentant. Bien plus, une sensation ne saurait être consciente sans provoquer une certaine *attention* de l'être conscient, et l'attention est un acte de la volonté. Dans la catalepsie, la sensation unique absorbe toute la somme d'attention dont le sujet est resté capable, et en même temps toute sa volonté. Nous avons donc, en définitive, outre la sensation musculaire du bras tendu, admise par M. Pierre Janet, direction simultanée de l'attention et de l'appétition dans le sens de cette sensation même. De là vient, selon nous, la contraction persistante, c'est une résultante extérieure et mécanique qui exprime au dehors la résultante interne et mentale. En un mot, la conscience n'ayant plus dans son obscurité qu'une seule image claire et distincte, la sensation du bras tendu, la volonté n'a plus rien autre chose à apercevoir et à vouloir que cette sensation présente du bras tendu : elle est donc toute à cette sensation, qui persiste, et elle fait ainsi persister l'attitude même du bras. C'est un cas de volonté sans choix et unilinéaire d'appétit déterminé en un seul sens, mais c'est toujours de l'appétit et de la volonté, non un état de sensation passive. Le mouvement simultané dans le bras tendu est la manifestation externe de l'appétit vital, non pas seulement de la sensation et de l'excitation périphérique.

Après la continuation d'une attitude ou d'un mouvement, le second phénomène remarquable que présente la catalepsie est l'imitation et la répétition des actes. Nouvel exemple de la force des idées et images ; au lieu de lever le bras du sujet, l'hypnotiseur lui montre son bras levé, et l'hypnotisé met le sien lui-même dans une position identique, c'est que la vue du bras levé est une excitation sensitive et impulsive qui, introduite dans le cerveau, doit nécessairement se dépenser ; or, elle ne peut se dépenser en éveillant une autre idée, une autre forme cérébrale, parce que le cerveau est trop engourdi ; la voie naturelle qu'elle prend est donc la voie centrifuge, et la direction précise qu'elle prend est celle du bras, parce que l'image du bras et le bras sont en rapport immédiat.

Il y a d'ailleurs des cas où les choses se passent un peu autrement. Si le cerveau n'est pas complètement engourdi, l'excitation

produite par la vue d'un mouvement, au lieu de se dépenser en un simple mouvement imitatif, peut se dépenser aussi en autres idées associées, qui, elles-mêmes, entraînent les mouvemens associés. Joignez les mains de la cataleptique, cette sensation des mains jointes entraînera l'idée de la prière avec l'attitude correspondante, puis l'idée de la communion avec l'attitude correspondante, etc. L'association des idées ou des actes a pour base, selon nous, l'association plus profonde des sentimens ou des impulsions ; celle-ci, à son tour, a pour cause un état général de la conscience, une direction générale de la volonté. Celle-ci enfin, une fois produite, tend à persister et à s'exprimer au dehors. L'ensemble d'images et de mouvemens constituant l'état général de la volonté dans la *dévotion* est donc suscité par la sensation des mains jointes, et, une fois produit, il devient le mobile de toute une scène où les attitudes diverses de la dévotion se succèdent et s'enchaînent. Là encore le physique et le mental sont inséparables : ce sont deux rapports différens d'une même série de faits.

En vertu de la théorie des idées-forces, de même qu'il n'y a jamais sensation, idée, hallucination sans un mouvement correspondant, de même il n'y a jamais abolition d'une sensation ou d'une idée, jamais d' « anesthésie » ou d' « amnésie, » sans une suppression ou une modification de mouvemens correspondans, par conséquent sans une paralysie : si j'ai oublié le nom ou la place d'un objet, je ne puis pas prononcer ce nom, ni faire le mouvement pour prendre l'objet à sa place. C'est ce que M. Pierre Janet a fort bien montré. Une hystérique qui perd complètement le souvenir de toute espèce d'images verbales, ou qui perd toute sensibilité d'un membre, ne peut plus parler ou ne peut plus remuer ce membre. « Ici encore le côté extérieur et visible de l'activité humaine n'est que l'ombre de son activité intérieure et psychologique (1). »

La paralysie nerveuse est, du côté mental, une perte de souvenir, une amnésie ; dans la réalité des choses, que considère le philosophe, le mouvement des membres étant déterminé par la succession de certaines images conscientes, il suffit, pour perdre le mouvement, d'*oublier* ces images « motrices. » — « En réalité, ces deux choses, l'oubli et la paralysie, ne sont qu'un seul et même phénomène considéré de deux côtés différens, comme l'image et le mouvement (2). » En d'autres termes, à toute suppression d'idée répond

(1) *L'Automatisme psychologique*, p. 364.
(2) *Ibid.*, p. 362.

une suppression de force motrice, comme à toute introduction d'idée répond une production de mouvement.

L'hypnotisme confirme encore une dernière conséquence de la loi des idées-forces, qui veut que toute idée non contre-balancée par une autre apparaisse comme une réalité, soit projetée immédiatement dans le monde extérieur. A l'état de monoïdéisme, de même que la conscience est réduite tout entière à une sensation, de même le monde extérieur est tout entier réduit à une image. De là les hallucinations des hypnotiques. Toute hallucination qui leur est suggérée semble vivre d'une vie propre et se développer par le ressort intérieur des associations d'images répondant aux associations de mouvemens. Vous faites boire au sujet, sous le nom de champagne, un verre d'eau vinaigrée, il trouve le champagne excellent et finit même par présenter tous les signes de l'ivresse. Inversement, une ivresse réelle peut être dissipée par suggestion. Un flacon d'ammoniaque présenté comme eau de Cologne prend une odeur délicieuse; une poudre noire présentée comme prise de tabac, ou même simplement l'idée du tabac, provoque l'éternuement. L'hallucination suggérée peut être suivie d'une image consecutive, comme si c'était une sensation réelle : suggérez l'hallucination d'une croix rouge sur du papier blanc, le sujet, en regardant une autre feuille de papier, verra une croix verte. La vibration cérébrale a donc produit un courant centrifuge dans les nerfs optiques. L'hallucination peut être doublée par un prisme ou un miroir, amplifiée par une lentille; tracez un trait sur une carte blanche et dites au sujet que c'est la photographie de Victor Hugo, il apercevra la photographie. Placez une loupe sous les yeux du sujet, il verra la photographie grossir; le prisme la lui fera voir double. M. Binet explique ces faits par le « point de repère » que fournit le petit trait noir tracé sur la carte et qui est devenu le noyau de l'hallucination. M. Binet pense même que toute hallucination a ainsi un point de repère extérieur et a son origine dans quelque trouble de l'organe du sens; ce qui nous paraît une exagération. Les phénomènes hypnotiques prouvent précisément que des images toutes cérébrales peuvent être projetées sous forme d'objets réels.

Inversement, des sensations réelles peuvent être abolies par la seule idée qu'elles n'existent pas. On peut arracher des dents, amputer un bras, en affirmant au sujet endormi qu'il ne sent rien. On peut abolir la sensation de la faim : un patient est resté ainsi quatorze jours sans nourriture. Sa foi seule le nourrissait. La force de l'idée, et de la croyance qui accompagne nécessairement toute

idée non contredite par une autre, reçoit dans toutes ces expériences la plus éclatante confirmation.

IV.

L'influence des idées sur la vie organique atteint dans l'hypnotisme son plus haut degré et produit les effets les plus curieux, les plus propres à montrer que le mental se retrouve au fond du physique. Notre conscience, à l'état de veille normale, est formée par un ensemble de sensations venant à la fois du dehors et du dedans, mais celles du dedans et de la vie végétative sont obscurcies par les autres comme les étoiles par la lumière du soleil. En supprimant ou en restreignant, par l'hypnotisme, la communication du cerveau avec l'extérieur, on rend possibles de nouvelles perceptions fournies par les organes et dont la succession peut constituer une nouvelle existence, différente de l'ordinaire. La vie mentale reflue à l'intérieur. C'est comme un changement de position par lequel l'œil de l'esprit est retourné du dehors au dedans. Les seules vues sur le dehors sont celles qu'ouvre la parole de l'hypnotiseur, qui se trouve ainsi l'unique évocateur et conducteur des idées. Une foule de sensations organiques et de réactions du cerveau sur les organes internes peuvent alors acquérir un relief inaccoutumé. Le rayon de l'idée va devant soi, jusqu'au bout, sans obstacle; il va jusqu'à l'organe qui est en rapport avec lui, il y exerce son action, il le modifie dans son propre sens. Au lieu d'agir directement sur la partie du corps inaccessible, l'hypnotiseur agit indirectement par l'idée de cette partie, introduite dans le cerveau et réfléchie du cerveau sur la partie elle-même. Il pétrit et reforme l'organe non plus avec la main, mais avec une idée transmise au cerveau, puis à l'organe.

C'est pour cela que l'hypnotisé reprend sur sa vie végétative l'empire qu'il avait perdu, par l'habitude d'être tout entier à la vie de relation. Il redevient maître de ses organes et, par la seule idée de tel ou tel état, il peut provoquer cet état. L'idée, étant alors seule, est souveraine sur son expression interne et, autant que l'état des organes le permet, elle s'y exprime et s'y réalise. Le petit rayon de l'étoile qui, en plein jour, ne se laissait point voir, redevient visible dans cette nuit; de plus, il n'y brille que l'étoile évoquée par la parole de l'hypnotiseur.

Pour mieux comprendre cette étonnante influence du mental sur le physique, rappelons qu'à l'origine tous les organes étaient plus ou moins sous la dépendance de la volonté et que tous leurs états

retentissaient plus ou moins dans la conscience. Chez les animaux inférieurs, les fonctions rudimentaires du cœur et de la respiration ne s'accomplissent point, comme chez nous, d'une façon tout automatique : elles se produisent, à des intervalles plus ou moins réguliers, sous l'influence directe d'appétits relatifs à la nutrition, par conséquent sous une influence mentale en même temps que physique. Chez certains hommes, les battemens du cœur sont encore soumis à la volonté et peuvent être suspendus. De même, nous pouvons tous suspendre volontairement le rythme devenu automatique de la respiration. Nous ne remarquons point les sensations produites par les battemens normaux du cœur et par la respiration normale ; mais ces sensations, aujourd'hui affaiblies, n'en existent pas moins dans la conscience générale, confondues avec la masse des autres sensations. A l'origine, il est probable que la conscience de l'animal était avertie de tous les incidens de sa vie végétative, non pas seulement de ceux qui se rapportent à la vie de relation : il avait le sens du corps plus développé et plus différencié ; il sentait son existence, il sentait le travail des glandes ; il percevait tous ses chargemens internes, en jouissait ou en souffrait. Chaque mouvement, en un mot, s'accompagnait d'un sentiment quelconque et d'une représentation plus ou moins confuse ; d'autre part, toute représentation mentale était inséparable d'un mouvement effectué dans les membres. Encore aujourd'hui, tous nos organes et tous les mouvemens de nos organes ont leurs représentans au cerveau dans des idées actuelles ou possibles, distinctes ou indistinctes, séparées de la masse ou confondues dans la masse ; ils exécutent leur partie dans le concert vital de la conscience. Notre cœur n'est pas seulement dans notre poitrine, il est aussi dans notre tête, par l'idée même que nous en avons, par les cellules cérébrales avec lesquelles l'innervation nerveuse le met en rapport. Aussi l'idée d'un mouvement ou d'un repos dans l'organe est-elle, comme nous l'avons reconnu, le premier stade de la réalisation du mouvement ou du repos (1).

On voit qu'en supprimant la vie de relation, qui n'a plus d'autre ouverture sur le dehors que l'idée introduite par l'hypnotiseur, l'hypnotisme doit surexciter le sens du corps et de toutes les parties du corps qui dépendent du système nerveux. Une personne est menacée d'une bronchite : elle ressent des chatouillemens dans la poitrine et des envies de tousser ; de petits coups frappés çà et là

(1) « Pendant une opération dentaire, dit M. Delbœuf, en attachant mon esprit sur cette idée que la sécrétion salivaire ne se produirait pas, j'ai pu la suspendre pendant un temps relativement assez long. » Ce fait n'est pas plus surprenant que celui des pleurs à volonté chez certaines femmes.

sur la cage thoracique provoquent la toux; mais cette exploration est vague et incomplète; la même personne est-elle hypnotisée : à l'instant, dit M. Delbœuf, « elle prend pour ainsi dire connaissance de son être interne. Elle saisira le doigt de l'hypnotiseur et le promènera avec précision sur tous les points irrités (1). »

Il y a donc là une acuité exceptionnelle du sens vital. Maintenant, que l'hypnotiseur emploie la suggestion de l'idée : qu'il déclare à la personne, dans un certain nombre de séances, que l'irritation va disparaître, que l'envie de tousser cessera, que le mal n'est plus, qu'elle ne souffre plus. Cette idée du bien-être, tellement intense qu'elle va jusqu'à l'hallucination, obscurcit la douleur, devient une idée-force capable de produire à la longue des effets physiologiques en rapport avec sa propre nature : la persuasion du bien-être, c'est le bien-être qui commence, c'est le calme qui succède à l'orage intérieur, c'est la guérison qui se prépare au sein même de la maladie. En d'autres termes, c'est un ensemble de mouvemens par lesquels l'être vivant reprend possession de soi; l'idée réagit contre l'influence morbide, hausse le ton vital, comme un musicien inspiré qui traduit son inspiration par les sons les mieux adaptés; tout l'organisme se relève, se tend, se renforce : l'idée de la santé a fait renaître la santé même.

Les phénomènes électriques d'induction prouvent que tel ou tel mouvement peut se reproduire au loin avec la même force et la même direction, sans communication immédiate et visible : l'idée d'une modification organique, qui est une forme de mouvement dans le cerveau et un dessin cérébral, peut donc produire par induction, du côté de la périphérie, cette modification organique à laquelle elle a été associée. Tout le monde connaît l'expérience du sinapisme imaginaire. On persuade à une hypnotisée qu'on lui a mis un sinapisme ayant la forme d'une S ou celle d'une étoile; on lui applique sur la peau un papier ordinaire, et le résultat final est une rougeur en forme d'S ou d'étoile. C'est donc bien ici une idée qui s'est réalisée, une forme de rougeur représentée qui est devenue une rougeur réelle. Comment nier l'influence que le mental exerce par ses conditions physiques sur le physique, et qui n'aurait pas lieu dans la réalité si le mental n'existait point? Il faut bien admettre une contagion des ondulations cérébrales, correspondantes aux images, qui parcourt en sens inverse la ligne de la sensation normale : au lieu d'aller de la périphérie au centre, elle va du centre à la périphérie. L'hypnotisée se représente avec intensité une brûlure, un vésicatoire, un stigmate; elle finit par sentir la brû-

(1) *De l'Origine des effets curatifs de l'hypnotisme.*

lure et par la réaliser ainsi dans ses effets cérébraux; puis l'effet devient cause, et la chaleur sentie dans le cerveau va rayonnant jusqu'à la peau même, dans telles limites déterminées par ce que les psychologues appellent « les signes locaux. » De même qu'on produit, par la suggestion de l'idée, les effets d'un vésicatoire, de même on peut, par suggestion, empêcher les effets d'un vésicatoire réel et le développement des phlyctènes. Il faut donc supposer que la persuasion profonde de l'impossibilité d'une vésication, en produisant une sorte de résistance tout le long du système nerveux et en haussant le ton des fonctions végétatives, a pu contre-balancer l'effet irritant des cantharides : c'est là un des exemples les plus frappans de la force que peut avoir une idée, par les sensations et impulsions affaiblies qu'elle renferme et qui se renforcent à un moment donné.

Il est facile d'en conclure que, pour se guérir d'un mal, la première condition est de se persuader ou que le mal n'existe pas ou qu'il n'est pas grave. L'idée du mal, au contraire, tend à produire et à aggraver le mal même. M. Delbœuf a insisté avec raison sur l'effet fâcheux de la souffrance, qui, entretenant l'idée du mal, entretient le mal même et occasionne, en tout ou en partie, les accidens consécutifs. La douleur qui prend naissance au point affecté ne tarde pas à étendre la lésion, puis « fait avalanche. » Qu'on enlève ou atténue la douleur, on enlèvera ou on affaiblira l'un des facteurs du mal organique. Même dans l'état normal, nous « créons l'agrandissement de la plaie à force de la sentir et d'avoir notre attention fixée sur elle. » L'hypnotisme, qui distrait cette attention, opère en sens inverse de la douleur : il diminue le mal en faisant que nous n'y songions plus. On explique aussi par là, dans une certaine mesure, une partie de l'action des remèdes ordinaires. En calmant les symptômes, les remèdes calment l'esprit, et peut-être leur attribue-t-on parfois une efficacité qui est due « à l'imagination tranquillisée du malade. » Il y a donc du bon même dans la médecine des symptômes (1).

Considérés philosophiquement, ces faits prouvent, une fois de plus, que la douleur et la pensée ne sont pas, dans la nature, des « épiphénomènes » sans influence, dont l'être vivant pourrait se passer. Douleur et idée impliquent certains « processus » de l'or-

(1) M. Delbœuf rapproche de ces faits l'action calmante exercée par la présence du docteur, par la confiance qu'il affecte et qu'il inspire. Les malades qui aiment à changer de médecin ou de régime se félicitent pendant quelque temps, après chaque changement, du bien-être qu'ils éprouvent. Les succès des homéopathes ne tiennent probablement pas à une autre cause.

ganisme qui ont leur action propre dans le résultat final. « L'intelligence, dit M. Delbœuf, réagit sur les organes de relation; le rêve et l'hallucination ne sont, pour ainsi dire, que les phénomènes habituels retournés, où la cause devient effet, où l'effet devient cause. Jusqu'où peut aller ce rôle inverse? Voilà la question. Dans certains cas exceptionnels et morbides, ne peut-il pas se faire qu'à la *sensation* éprouvée se joigne la *modification organique* correspondante? » — Non-seulement, répondrons-nous à M. Delbœuf, cela peut se faire, mais, selon la théorie des idées-forces, cela doit se faire : la sensation éprouvée est, du côté physique, une modification de l'organe; si la sensation est douloureuse, c'est une modification organique en un sens opposé au mouvement de la vie; si la sensation est agréable, c'est une modification organique qui relève la puissance vitale. L'image, l'idée, la sensation du mieux, c'est la réalisation du mieux. Le mental et le physique ne font qu'un dans la réalité concrète; il n'y a point de mouvement du corps qui n'ait sa contre-partie mentale; il n'y a point de fait mental qui n'ait son efficacité organique.

V.

Nous allons maintenant voir la chaîne indivisiblement physique et psychique se continuer d'un individu à l'autre, les relier ainsi d'un lien à la fois matériel et mental. Il y a des faits étranges de communication entre les cerveaux et, par cela même, de communication entre les consciences.

Entre l'hypnotiseur et l'hypnotisé s'établit une sympathie particulière qu'on appelle le rapport magnétique. Ce rapport consiste dans l'impression permanente laissée par les relations que l'hypnotisme a établies entre les deux personnes. Le cerveau de l'hypnotisé reconnaît l'action de l'hypnotiseur à des signes subtils, qui échappent à tout autre et dont il ne saurait lui-même rendre compte. Ce sujet est souvent aveugle ou sourd à la présence et à la voix de tout autre que l'hypnotiseur; il ne voit et n'entend que ceux qui sont mis par ce dernier *en rapport* avec lui. Un sujet très sensible suivra l'hypnotiseur tout autour de la chambre ou dans la maison; il pourra même, assis dans un fauteuil, suivre avec la tête, comme une aiguille aimantée, la marche de l'hypnotiseur autour de la maison. Il montrera en son absence un malaise particulier. Au milieu d'un vacarme de voix, il distinguera le chuchotement de l'hypnotiseur, imperceptible pour toute autre oreille. Il est clair, cependant, que ce chuchotement produit son effet dans

la conscience de tous les assistans, qui le remarqueraient s'il était seul, et qui ne le remarquent pas perdu dans l'ensemble. C'est que ce chuchotement ne touche aucun point pour ainsi dire explosible de leur cerveau. Au contraire, dans le cerveau de l'hypnotisé, il y a un point toujours prêt à vibrer et à répondre : c'est l'idée permanente de l'hypnotiseur, avec l'impression particulière qu'elle produit. Tout ce qui est en relation avec cette impression et cette idée provoque la réaction sympathique de l'hypnotisé; tout ce qui n'est pas en rapport avec cette idée est comme s'il n'existait pas. C'est un monopole, un accaparement de la conscience, une inhibition de tout le reste par l'idée-force du pouvoir appartenant à l'hypnotiseur. M. Pierre Janet suggère à Mme B... l'hallucination d'un bouquet qu'elle respire, d'oiseaux qu'elle caresse. Chose curieuse, cette hallucination ne se produit que si M. Janet lui touche la main. Si une autre personne que lui la touche, rien ne se produit; mais si M. Janet touche lui-même cette seconde personne, même à l'insu de la somnambule, l'hallucination réapparaît aussitôt, comme si une action quelconque exercée par lui avait passé au travers du corps de la personne qu'il touche. Si on fait une sorte de chaîne avec plusieurs personnes intermédiaires, le phénomène n'est plus aussi constant. Une expérience favorite de M. Gurney était de cacher la main du sujet derrière un rideau épais, puis de toucher un de ses doigts, qui devenait aussitôt insensible ou rigide. Si un assistant touchait en même temps un autre doigt, jamais il ne le rendait insensible ou rigide. Tel est le phénomène de « l'électivité. » Même pendant la veille, chez certains sujets, quand leur attention était absorbée par une conversation animée avec des tiers, M. Gurney, en touchant un doigt, le rendait insensible; les autres personnes, non. En admettant donc qu'il y eût suggestion, encore faudrait-il que le sujet, pour deviner l'intention de l'opérateur, eût une délicatesse de sens inouïe. Il semble plutôt qu'il y a là une perception subconsciente et indéfinissable.

La sympathie de l'hypnotiseur et de l'hypnotisé peut s'exercer à distance et devenir ainsi « télépathie. » Rappelons que M. Pierre Janet et M. Gibert ont endormi leur sujet quinze fois, par la concentration de la pensée et de la volonté, à une distance d'au moins cinq cents mètres, et qui a atteint plusieurs kilomètres. M. Héricourt a endormi de même son sujet à plusieurs reprises (1). Le

(1) Pendant qu'il concentrait sa volonté, Mme D.., qui n'était pas prévenue, fut saisie soudain d'une irrésistible inclination au sommeil, quoiqu'elle ne dormît jamais le jour; elle n'eut que le temps de passer dans une autre chambre et tomba sur un

docteur Dusart a fait plus de cent expériences analogues avec succès. Il a endormi ou réveillé son sujet à des distances de cinq et dix kilomètres. Le même sujet, que son père endormait aussi, reconnaissait l'action de M. Dusart et la distinguait de toute autre. Le sujet de MM. Janet et Gibert savait si c'était le premier ou le second qui l'avait endormie. M. Richet a fait des tentatives analogues, mais avec un succès incertain.

Dans l'hypnotisation à distance, il faut que l'hypnotiseur concentre non-seulement sa pensée, mais encore sa volonté sur le sommeil à produire. D'après M. Pierre Janet, M. Héricourt, M. Dusart, la croyance qu'a le sujet que son hypnotiseur habituel est en train de l'endormir à distance reste inefficace si l'hypnotiseur ne concentre pas énergiquement sa volonté : l'auto-suggestion est donc nulle; il faut une action distincte de l'opérateur.

Non-seulement on peut endormir par la force de la pensée, mais on peut, par la même force, faire des suggestions à une personne déjà endormie. M. Gibert suggère mentalement à Mme B... d'arroser le jardin le lendemain à deux heures vingt. Le lendemain, à l'heure exacte, elle prend un seau, le remplit d'eau et arrose le bas du jardin. Une autre fois, M. Gibert convient d'endormir de chez lui Mme B... par la pensée, puis de la forcer à se lever et à venir le rejoindre. Au bout d'un certain temps, Mme B... tombe en somnambulisme, sort brusquement de sa maison et marche à pas précipités; elle avait les yeux fermés, mais évitait tous les obstacles avec adresse et arriva sans encombre. A peine arrivée, elle tomba sur un fauteuil, dans la léthargie la plus profonde. Cette léthargie ne fut interrompue qu'un instant par une période de somnambulisme proprement dit, où elle murmura : « Je suis venue... J'ai vu M. Janet. J'ai réfléchi qu'il ne faut pas que je prenne la rue d'Étretat : il y a trop de monde (1)... » Cette expérience fut recommencée avec succès, une fois devant M. Paul Janet, venu au Havre pour y assister, une autre fois devant M. Myers, venu d'Angleterre, M. Marillier et M. Ochorowicz (2).

sofa *comme morte*. Quand, après l'avoir prévenue qu'il l'endormirait dans la journée, M. Héricourt *voulait* qu'elle ne s'endormît pas, elle restait éveillée, malgré l'attente du sommeil, et croyait l'expérience manquée.

(1) *Revue philosophique*, 1886, t. II, p. 221.

(2) Si M. Pierre Janet approche son front de celui du sujet endormi (Mme B...) et donne un commandement par la pensée pour le lendemain à telle heure, Mme B... prend la main de M. Pierre Janet et la serre, « comme pour indiquer qu'elle a compris. » Le lendemain, à l'heure exacte où la suggestion faite mentalement doit être exécutée, Mme B... est prise de grands troubles : « Elle sait, dit-elle, qu'elle a quelque chose à faire, mais elle ne sait pas quoi. » Elle n'a compris ou retenu du commandement que l'heure, et non l'acte à exécuter. Une fois, cependant, M. Janet lui avait

La transmission des sensations, et non plus seulement des pensées, se fait, par une véritable télépathie, de M. Pierre Janet à Mme B... Si, dans une autre chambre, M. Pierre Janet boit et mange pendant que Mme B... est endormie, celle-ci croit boire et manger, et on voit sur sa gorge les mouvemens de déglutition. Elle distingue si M. Pierre Janet a mis dans sa bouche du sel, du poivre ou du sucre. Si, dans une autre chambre, M. Pierre Janet se pince fortement le bras, Mme B.., endormie, pousse des cris et s'indigne d'être pincée au bras. En se tenant dans une autre chambre, M. Jules Janet, frère de M. Pierre Janet, et qui avait aussi sur Mme B... une très grande influence, se brûla fortement le bras pendant que Mme B... était en léthargie. Mme B... poussa des cris terribles, et M. Pierre Janet, qui était avec elle, eut de la peine à la maintenir (1).

Il y a souvent, nous l'avons vu, chez les hypnotisés, une hyperacuité des sens qui rappelle la perfection avec laquelle les aveugles distinguent les choses au toucher, ou avec laquelle les sourds-muets lisent la parole sur les lèvres. Selon M. Delbœuf, un sujet, après avoir soupesé une carte blanche prise dans un paquet de cartes semblables, peut ensuite la retrouver dans le

suggéré par la pensée de prendre une lampe, à onze heures du matin, et de la porter au salon. A onze heures, elle prend des allumettes et les enflamme les unes après les autres, en proie à la plus grande agitation. M. Pierre Janet l'endort pour la calmer et Mme B... s'écrie alors : « Pourquoi voulez-vous me faire allumer une lampe ce matin? Il fait grand jour. »

M. Ochorowicz raconte ainsi une de ses expériences de suggestion mentale : « Lève ta main droite! Je concentre ma pensée sur le bras droit de la malade, comme s'il était le mien; je m'imagine son mouvement à plusieurs reprises, tout en voulant contraindre la malade par un ordre intérieurement parlé... Première minute : action nulle; deuxième minute : agitation dans la main droite; troisième minute : l'agitation augmente, la malade fronce les sourcils et *lève la main droite*, qui retombe quelques secondes après... *Va à ton frère et embrasse-le.* Elle se lève, s'avance vers moi, puis vers son frère. Elle tâte l'air près de sa tête, mais ne le touche pas, s'arrête devant lui en hésitant; elle se rapproche lentement et l'embrasse sur le front en tressaillant. »

La Société pour les recherches psychiques, en Angleterre et en Amérique, s'est livrée à des expériences très patientes et très minutieuses sur la transmission de la pensée à des personnes hypnotisées et même non hypnotisées. Ces résultats, quoique frappans dans certains cas, ne nous semblent guère probans dans l'ensemble.

(1) Mme B... tenait son bras droit au-dessus du poignet et se plaignait d'y souffrir beaucoup. Or M. Pierre Janet ne savait pas lui-même exactement où son frère avait voulu se brûler : c'était bien à cette place-là. Quand Mme B... fut éveillée, elle serrait encore son poignet droit et se plaignait d'y souffrir beaucoup « sans savoir pourquoi. » Le lendemain, elle soignait encore son bras avec des compresses d'eau fraîche; « et le soir, dit M. Pierre Janet, je constatai un gonflement et une rougeur très apparens à l'endroit exact où mon frère s'était brûlé; mais il faut remarquer qu'elle s'était touché et gratté le bras pendant la journée. » (*Ibid.*, p. 223.)

paquet d'après sa pesanteur. Sur la peau, deux points peuvent être distingués, au moyen du compas de Weber, à une distance moindre que la normale. L'oreille peut entendre le tic-tac d'une montre dans une chambre voisine. M. Bergson a raconté, dans la *Revue philosophique*, l'histoire de cet hypnotisé qui paraissait lire à travers le dos un livre ouvert devant l'hypnotiseur, et qui lisait réellement la page reflétée sur la cornée de ce dernier. On prétend que des sujets ont lu des choses reflétées par des corps non polis. Persuadez à un sujet qu'il y a une photographie sur une carte blanche, il retrouvera la carte dans le paquet, entre cent autres, quoique vous n'y aperceviez aucune différence. Il faut donc qu'il ait des points de repère d'une délicatesse inconcevable. Cette exaltation des sens provient, en partie, de ce que l'activité nerveuse et mentale est concentrée dans des directions exclusives, où elle acquiert plus de force, comme une eau endiguée et tout entière accumulée en une seule direction.

On a émis cette hypothèse que la pensée de l'hypnotiseur se transmet à l'ouïe de l'hypnotisé par l'intermédiaire de la parole. Nous ne pensons point, en effet, sans prononcer mentalement des paroles, et nous ne les prononçons pas mentalement sans les prononcer aussi physiquement avec le larynx ; penser, c'est parler tout bas. Les idées sont tellement inséparables du mouvement, qu'elles se traduisent toujours, dans notre larynx, par des bruits musculaires très faibles qu'une oreille plus fine pourrait entendre. L'hypnotisé peut avoir l'acuité de l'ouïe nécessaire pour entendre un ordre qui lui est donné par la parole intérieure. M. Ch. Féré et M. Ruault ont même pensé que l'hypnotisé peut, comme le sourd-muet, lire les mots sur les lèvres. Lorsque l'expérimentateur veut suggérer mentalement à son somnambule de lever la jambe, il dit en lui-même : « Levez la jambe. Je veux que vous leviez la jambe, » et plus il veut donner cet ordre, plus il tend à articuler des mots. On conçoit donc que le sujet puisse, comme le sourd-muet, mais avec beaucoup plus de délicatesse, discerner ces mots presque articulés, par l'observation des mouvemens extérieurs que détermine chez l'hypnotiseur le jeu très atténué des organes de la parole (1).

Quoi qu'il en soit, le moyen de transmission, pour la pensée, doit être un mode d'énergie vibratoire transmise par un milieu : c'est là le seul procédé par lequel des changemens, dans une portion de matière, se reproduisent eux-mêmes en une autre portion de matière éloignée. De plus, il s'agit ici d'une reproduction par un

(1) *Revue philosophique, ibid.*, p. 685.

cerveau de ce qui a lieu dans un autre cerveau. Enfin, ce qui se reproduit, c'est une idée-force, avec ses effets moteurs. L'hypnotiseur qui concentre fortement sa volonté sur l'idée d'endormir à distance une autre personne se met artificiellement lui-même dans un état de monoïdéisme, où tout est subordonné à une seule idée, devenue le centre actuel du cerveau et de ses mouvemens. D'autre part, on sait que, chez le sujet hypnotisable, l'idée du sommeil voulu par l'hypnotiseur suffit pour réaliser le sommeil même. Il faut les deux idées à la fois pour produire le sommeil. Ces idées n'ont pas besoin d'être claires et distinctes quand le sujet est très impressionnable. Il suffit que le cerveau, par un moyen quelconque, reçoive les vibrations qui, d'ordinaire, *aboutissent* à l'idée du *sommeil* voulu par telle personne. Comme l'hypnose est précisément la dépression des élémens prédominans dans la conscience normale et l'exaltation d'élémens qui, d'ordinaire, sont effacés sous les autres, on comprend que l'effet, à distance, puisse et doive se produire dans les élémens subconsciens ou, en quelque sorte, dans le sous-sol de la conscience, qui est le siège même du sommeil hypnotique. En un mot, on peut admettre une certaine tension cérébrale, nerveuse et musculaire, capable de produire une orientation de la force nerveuse dans une seule direction et qui, par son intensité même, détermine des ondulations extérieures. Ces ondulations, rencontrant un cerveau d'un équilibre excessivement instable et habitué, sous leur influence, à tomber dans le sommeil, y produisent leur effet habituel malgré la distance. Faites résonner un diapason; un autre diapason, à l'unisson du premier, se mettra à résonner. Les ondulations sonores du premier se sont donc reproduites dans le second, grâce au milieu aérien qui les a transmises.

Au témoignage de Gurney, le révérend Newmann adresse mentalement à sa femme une question; sa femme, sans le voir, assise devant la planchette des médiums, écrit automatiquement, et répond à la question adressée sans avoir eu conscience ni de la demande, ni de la réponse. On peut donc encore supposer ici une transmission de la pensée, soit par des ondulations aériennes, soit par des ondulations nerveuses qui passent d'un cerveau à l'autre. En outre, cette transmission a lieu à la région subconsciente du cerveau, où se produit d'ordinaire le somnambulisme; l'individu doué de l'écriture automatique (ou médium) est un hémi-somnambule; il n'a qu'une subconscience de la question et de la réponse qu'il y fait : le dialogue a lieu au-dessous de la conscience claire du moi.

Nous entrons maintenant dans un domaine encore plus merveil-

leux et encore mal exploré. Selon MM. Gurney et Myers, beaucoup de personnes ont éprouvé des impressions de diverses sortes représentant une personne éloignée qui, au même moment, était ou mourante ou en proie à quelque grande émotion. Les plus frappantes de ces impressions, recueillies par une minutieuse enquête, consistaient dans la vision de la personne absente ou dans l'audition de sa voix : c'étaient de véritables hallucinations de la vue ou de l'ouïe, mais des hallucinations « véridiques. » Les faits cités par M. Gurney sont très nombreux ; beaucoup sont peu significatifs, plusieurs sont frappans. M. Gurney en conclut la possibilité d'une communication à distance, dans des circonstances exceptionnelles, entre des personnes qui sont reliées par les liens de l'affection. Cette sympathie à distance est la vraie *télépathie*. Elle ne produit pas toujours des hallucinations complètes ; parfois, c'est seulement l'*idée* de la mort d'une personne aimée qui surgit tout d'un coup dans l'esprit, sans aucune apparition sensible de cette personne. M. Gurney explique la chose par ce fait que le mourant a lui-même l'idée de sa propre mort et que la sympathie à distance fait se reproduire cette idée dans le cerveau de la personne qui l'aime. Ce serait un phénomène d'induction nerveuse analogue à ceux de l'induction électrique.

Mme Severn se réveille en sursaut, sentant qu'elle a reçu un coup violent sur la bouche. Au même moment son mari, qui naviguait sur un lac, avait reçu sur la bouche un coup violent de la barre du gouvernail. Une sensation semble ici transmise comme par une sympathie à distance. Dans d'autres cas, c'est une vision qui est transmise. Mme Bettany se promenait dans la campagne en lisant ; tout d'un coup, elle a la vision de sa mère étendue dans son lit et mourante ; elle va chercher un médecin, le ramène, et trouve sa mère telle qu'elle l'avait aperçue dans sa vision. Ici, ce n'est pas la sensation de défaillance qui est transmise, mais la vision de la mère défaillante. Mme C... était à l'église : « Quelqu'un m'appelle, s'écrie-t-elle tout d'un coup, il y a quelque chose. » Le lendemain, on l'appelait au lit de mort de son mari, qui était dans une autre ville.

Deux frères qui s'aimaient beaucoup habitaient l'un l'Amérique, l'autre l'Angleterre. L'un d'eux, qui n'avait aucune raison d'inquiétude sur son frère, le voit assis sur son lit, l'air triste. Frappé de cette vision, il regarde l'heure (en bon Anglais) ; il écrit en Amérique, et apprend que son frère était mort au moment où il l'avait vu apparaître.

Il y aurait parfois, selon M. Gurney, des apparitions volontaires. Deux étudians de l'école navale d'ingénieurs à Portsmouth avaient l'habitude de se livrer à des séances d'hypnotisme. L'un d'eux, avant d'être hypnotisé par l'autre, prit la résolution d'apparaître

pendant son sommeil à une jeune dame de Naudsworth. On prétend qu'il y réussit : il aurait eu la vision de la dame et lui serait apparu à elle-même comme un fantôme.

Deux sœurs se promenaient aux champs; elles s'entendent appeler par leur nom : « Connie ! Marguerite ! » En même temps, leur frère s'écriait dans le délire de la fièvre : « Marguerite ! Connie ! Marguerite ! Connie ! Oh ! elles se promènent le long d'une haie et ne font pas attention à moi. » Ici, nous avons une hallucination réciproque. Dans d'autres cas, il y a des hallucinations collectives, où la même apparition est vue par plusieurs personnes.

On nous raconte aussi des histoires peu convaincantes : le révérend Godfrey, en se mettant au lit, désira, avec toute l'énergie de sa volonté et toute la concentration de sa pensée, apparaître au pied du lit de son amie Mme X... Il rêva qu'il l'avait en effet visitée et lui demanda si elle l'avait vu en rêve : « Oui. — Comment? — Assis près de moi. » La même dame, la même nuit, se réveille et se lève pour prendre « quelque soda-water; » en se retournant, elle aperçoit M. Godfrey debout sous la fenêtre. M. Keulemans, au milieu d'une occupation quelconque, aperçoit tout d'un coup en imagination un panier contenant cinq œufs, dont trois fort gros. Au lunch, il voit deux de ces œufs sur la table. Et il se trouve que sa nourrice avait placé cinq beaux œufs dans un panier pour les lui envoyer. Ces détails de *home* anglais sont amusans, mais est-il probable que l'extraordinaire se produise à propos de choses si ordinaires?

Dans la majorité des apparitions, « l'agent » qui apparaissait était en proie à quelque grande crise, et dans le plus grand nombre de cas, c'était la crise suprême : la mort. Sur six cent soixante-neuf cas de « télépathie spontanée et involontaire, » quatre cents sont des cas de mort, en ce sens qu'il s'agissait d'un mal sérieux qui, en peu d'heures ou en peu de jours, s'est terminé par la mort. Ces cas sont aussi nombreux aussitôt *après* la mort qu'aussitôt avant. Il n'y a que 47 pour 100 des cas où il ait existé un lien de parenté entre les parties ; la consanguinité comme telle a donc peu d'influence; c'est le lien d'affection qui constitue le rapport le plus étroit. D'autres fois, le rapport consiste en une simple similarité d'occupation mentale au moment de la vision. Dans neuf cas, il y eut une convention antérieure entre les parties, par laquelle celui qui mourrait le premier s'efforcerait de rendre sensible sa présence. Dans un des cas, un frère avait supplié son frère de lui apparaître; dans un autre, raconté par miss Bird, l'auteur anglais de livres de voyages, il y avait eu promesse de la part de la personne qui mourut et apparut ensuite.

Une hallucination est une perception à laquelle manque la base objective dont elle suggère la croyance, mais qui ne peut être reconnue comme étant sans base objective que par la réflexion distincte. Il faut se rappeler que, dans la perception même la plus véridique, il y a une *construction* de l'objet par nous-mêmes : voir une maison, ce n'est point demeurer passif, c'est réunir en un tout une multitude de signes séparés, c'est interpréter ces signes, c'est induire la réalité d'après des apparences, juger de la situation dans l'espace, dans le temps, etc. Percevoir, c'est donc toujours imaginer, ajouter par association des détails de toute sorte à l'esquisse incomplète que la réalité fournit et qui n'est qu'un point de repère. Dès lors, il suffit qu'une impression plus ou moins vague soit transmise télépathiquement pour constituer un point de repère et un centre d'association. L'impression devient une idée, l'idée entraîne une émotion, l'émotion donne le branle à l'imagination, qui construit une vision et l'objective : de là une hallucination, œuvre de celui qui l'éprouve, mais cependant provoquée par une impression qui s'est transmise d'un cerveau à un autre. Quand il y a des détails d'apparition qui n'ont pu être imaginés par les visionnaires, M. Gurney pense que le mourant, ayant lui-même dans son esprit, à l'état conscient ou subconscient, sa propre image, a pu en envoyer quelques traits et comme une esquisse en même temps que l'idée de lui-même et que l'impression de sa souffrance.

Jusqu'à présent, les faits de télépathie sont loin d'offrir une certitude scientifique. Il faut faire la part du hasard et des coïncidences fortuites, de l'exagération, du mensonge involontaire, des oublis, et même de ces hallucinations de la mémoire qui font que certaines personnes s'imaginent avoir vu ce qu'elles n'ont point vu. Mais la sympathie à distance et l'hyperacuité exceptionnelle des sens n'ont en soi rien de contraire aux données de la science. Il est possible qu'il y ait ou plutôt il est impossible qu'il n'y ait pas des modes de communication à travers l'espace qui nous sont encore inconnus. Un téléphone reproduit à une distance énorme les vibrations reçues de la voix; on ne saurait nier *a priori* que certaines ondulations cérébrales ne puissent se transmettre au loin et produire un effet sensible sur des cerveaux particulièrement en sympathie.

VI.

Si maintenant nous nous élevons à des considérations générales et philosophiques, — ce qui est le principal intérêt des récentes

découvertes sur l'hypnotisme et sur les actions à distance, — nous conclurons qu'il y a dans la nature des forces qui échappent à nos sens, et, par cela même, à notre connaissance. Ces forces agissent probablement sur notre état général de sensibilité, mais nous ne les saisissons point par un sens distinct, pas plus que nous n'avons le sens distinct de l'électricité qui, en un jour d'orage, tend nos nerfs et fatigue notre cerveau. Il est impossible que nous sentions à part et que nous connaissions à part tous les modes d'action qui existent dans la nature : par la lutte pour la vie, les êtres sentans n'ont trié que les sensations directement avantageuses à la vie même. Nous sentons la fraîcheur utile et agréable du verre d'eau, nous ne sentons pas les animalcules sans nombre qui peuplent le verre d'eau. S'imaginer que notre faculté de sentir est égale à la capacité de fournir qu'a la nature, c'est une illusion de notre orgueil. Quand nous pensons traduire fidèlement les réalités dans le langage de nos sens, nous sommes comme un être qui, n'étant doué que de l'ouïe, aurait à traduire tous les événemens des guerres puniques en symphonie. Comment s'y prendrait-il et comment parviendrait-il à ne rien laisser échapper dans ses symboles de la réalité historique ?

D'autre part, on conçoit que chez certains individus, dans telles ou telles circonstances, des facultés de sentir se manifestent et s'exaltent qui ne sont d'ordinaire en nous qu'à l'état latent. Ces phénomènes, désignés jadis sous le nom de *lucidité* somnambulique, s'expliquent par l'exaltation de certains sens, ou de certaines sensations qui, à l'état normal, se perdent dans la masse, sont inhibées et étouffées sans arriver à produire dans la conscience un son distinct. Il faut donc admettre à la fois, dans la nature, des modes de force inconnus, dans la conscience, des modes de sentir inconnus.

La physique enseigne que nous subissons réellement l'action mécanique de la totalité du milieu matériel où nous sommes plongés : non-seulement la terre nous attire, par cette pesanteur dont nous prenons conscience en voulant nous élever en l'air, mais le soleil, qui attire la terre, nous attire aussi sans que nous le sentions ; Sirius et Arcturus nous attirent : nous subissons l'action de l'univers et nous réagissons, atome infiniment petit, au sein de l'infiniment grand. Or, le résultat auquel aboutit la philosophie contemporaine, nous l'avons vu, c'est l'union indissoluble et universelle du mécanique et du psychique, l'un étant la manifestation extérieure, l'autre étant la réalité intérieure, qui se sent, est présente à soi, existe pour soi. Tout mouvement d'un être vivant est le signe d'un appétit interne, accompagné d'une sensation plus ou

moins sourde d'aise ou de malaise, de vie facile ou de vie contrariée. Réduisez à une sorte d'infiniment petit cette appétition et cette sensation, vous aurez ce qui se passe probablement dans les molécules prétendues inanimées dont se compose la matière. Il est admis aujourd'hui que les végétaux sont des animaux arrêtés dans leur développement sensitif, au profit des fonctions les plus automatiques ; le minéral est probablement un composé d'atomes vivans groupés de manière à se faire équilibre et réduits ainsi à une mort apparente, à un état d'arrêt, au lieu d'un mouvement d'évolution.

Dans le siècle prochain, au lieu de dire que le mental est l'ombre du mécanique, on dira, au contraire, que c'est le mécanique qui est l'ombre et que le mental est infiniment plus réel. On reconnaîtra même que le mécanique pur n'existe pas ; c'est un idéal de savans qui n'est jamais réalisé. En effet, pour comprendre les phénomènes, le savant essaye de les réduire à des élémens intelligibles qui sont de plus en plus abstraits : la masse, le mouvement, le temps, l'espace, le nombre, l'identité, la différence. Il les dépouille ainsi successivement de toutes leurs qualités sensibles, qui cependant font leur vraie réalité. La dernière qualité qu'il leur laisse, c'est la *résistance*, dont l'impénétrabilité n'est que l'expression abstraite ; puis, avec une réflexion de plus, il se dit : — « C'est encore là une qualité relative à notre sens du tact ; » il l'enlève donc à son tour pour ne plus laisser, comme Descartes, que l'étendue. Il a alors devant son imagination ravie de géomètre des figures de toute sorte qui se meuvent dans l'espace et dans le temps, selon ces lois du nombre qui enchantaient Pythagore. C'est le triomphe du mécanisme, et le savant s'écrie : « Εὕρηκα. » Par malheur, la perfection du mécanisme est sa mort, car nous nous apercevons bientôt que le mécanisme complet est une complète abstraction (1). Loin d'être une réalité, il est le terme tout idéal de la résolution des phénomènes en élémens abstraits et complètement intelligibles : c'est la silhouette de l'univers projetée sur notre pensée. Que la science physique, de son propre point de vue et *uniquement* à son point de vue, donne donc une complète explication *physique* du monde matériel, y compris les mouvemens de nos cerveaux, sans le moindre appel à l'activité d'êtres sentans *comme tels ;* ce sera son droit. Le monde physique conçu par nous, en effet, est un système de signes et indices sensibles qui, *à leur manière*, correspondent complètement au système des agens *réels* et des réelles activités. Le physicien peut donc à son aise, comme l'algébriste, travailler sur

(1) Voir à ce sujet le livre de M. Lachelier sur l'*Induction*.

ses symboles sans aucune référence aux choses symbolisées. Mais qu'il sache bien que son explication physique ne supprime pas, qu'elle appelle au contraire l'explication philosophique.

Celle-ci, à son tour, est nécessairement psychologique; car les seules données qu'elle puisse employer à ses constructions sont des élémens d'expérience réductibles, en dernière analyse, à des faits de conscience, à des extraits de nos sensations et appétitions. Un être réduit à l'ouïe, comme nous le supposions tout à l'heure, mais à une ouïe d'une puissance et d'une finesse extrêmes, pourrait entendre la musique des sphères; il dirait alors, non plus que tout est mouvement visible ou tangible, mais que tout est sensation de son. La science fondamentale de la nature, au lieu d'être la mécanique, comme elle l'est pour les savans de nos jours, serait pour lui la musique : il ne comprendrait d'autres lois que celle des accords. En réalité, la mécanique elle-même n'est pas vraiment fondamentale : le mouvement suppose les mobiles et moteurs, et il reste toujours à savoir ce que sont ces moteurs et mobiles : les appeler atomes infinitésimaux, ce n'est pas plus nous dire ce qu'ils sont que de les appeler des x infinitésimaux. Quand nous voulons nous représenter ces x en données connues, nous sommes toujours obligés d'emprunter ces données au sentiment que nous avons de notre propre existence, de nos états de passivité et de nos réactions sur le dehors. Partout où il y a du mouvement, partout nous soupçonnons quelque vague appétit et quelque sensation rudimentaire. Dans le grand tout, rien de mort; tout vit, tout sent ou, pour ainsi dire, pressent à des degrés divers, tout fait effort et aspire. Il existe une inquiétude universelle qui n'est pas un simple changement de place dans l'étendue, mais une modification interne, analogue aux élémens les plus primitifs des états de conscience. Nous ne sommes pas seulement plongés dans un milieu matériel, mais nous baignons en même temps, pour ainsi dire, dans une atmosphère de vie mentale; non-seulement, dans l'univers, tout est en relation mécanique, mais il semble probable que tout est en relation sympathique et « télépathique » : σύμπνοια πάντα.

ALFRED FOUILLÉE.

REVUE DRAMATIQUE

Théâtre de l'Odéon : *Amoureuse*, comédie en 3 actes, de M. George de Porto-Riche.

Il y a, paraît-il, des gens d'esprit, mais d'esprit joyeux, que *Mariage blanc* a beaucoup *amusés;* que n'a pas émus l'agonie de Simone et que son innocence a fait pleurer... de rire. Le drame de M. Lemaître leur a paru fade, et trop pâle la petite mourante. Je leur recommande la comédie de M. de Porto-Riche. Voilà un mariage qui n'est pas blanc! Quel ragoût, bon Dieu, que de piment et d'épices! Nous sommes loin de l'unique baiser de Jacques à Simone. Sur les lèvres d'Etienne Fériaud, voilà huit ans que pleuvent les baisers de son insatiable petite femme, baisers de maîtresse plutôt que d'épouse, qui ne sentent plus la fleur d'oranger, ceux-là, mais le champagne et la bisque, et qui emportent la bouche.

Du sujet de la pièce il ne reste pas grand'chose à dire. On sait qu'Etienne Fériaud n'a plus tout à fait la force, ni l'âge, ni l'envie de répondre dignement à la tendresse exigeante de sa femme. Il reçoit plus qu'il ne donne et qu'il ne demande. Il a maintenant en tête, dans sa tête qui grisonne, autre chose que l'amour, du moins que ce genre d'amour. Il aime encore, mais il voudrait de temps en temps se reposer d'aimer. Avec de l'intelligence, du talent, il a le goût et le besoin de l'étude, la légitime ambition du succès; c'est un laborieux et un savant. Mais Germaine, qui se soucie de la science aussi peu que du travail, dispute à l'une et à l'autre les moindres instans que voudrait leur réserver Étienne. Elle le suit et le poursuit, le harcèle; s'il reste à la maison,

s'assied à ses côtés ou sur ses genoux, l'interroge s'il sort et le questionne aussitôt rentré. Sur le bureau, parmi les livres et les papiers en désordre, elle oublie ses colifichets de femme; du cabinet de travail elle fait la salle à manger; elle en ferait au besoin une succursale de la chambre à coucher. Étienne devait s'absenter pour huit jours, aller assister en Italie à un congrès scientifique; l'enjôleuse le retient à la chaîne; chaîne de fleurs, mais une chaîne. Elle ne saurait accorder à l'amour une semaine de répit ou de repos, que dis-je? une soirée, et le mari dilettante n'a pas plus le droit d'aller entendre *Lohengrin*, que le savant d'aller exposer à Florence son nouveau traitement de la diphtérie. A bout de forces, de toutes ses forces, Etienne, agacé depuis longtemps, éclate un jour. Un repas épicé, dont Germaine espérait d'autres suites, amène une fatale dispute. Exaspéré par son impitoyable amoureuse, Étienne s'emporte en reproches d'abord, puis en outrages. Avec une cruauté insultante, il se défend non-seulement d'aimer encore sa femme, mais de l'avoir jamais aimée. Depuis trop longtemps il plie sous un joug physique et intellectuel qu'il finit par secouer et rompre. Il maudit à jamais la tyrannie des caresses et la volupté sans relâche, meurtrière de l'esprit et du corps. La colère l'emporte, l'égare, et voyant entrer un ami qui jadis demanda Germaine en mariage et depuis lors est demeuré le familier du ménage : « Tiens, s'écrie-t-il, tu arrives à propos, mon cher. Puisque tu adores ma femme, console-la. Moi, j'en ai assez, je te la donne. » Et du coup elle aussi se donne par furie de vengeance, et l'autre la prend de la meilleure grâce.

Voilà les deux premiers actes. Au troisième, l'étrange ménage a des remords. Mari et femme se repentent inégalement, mais tous les deux, de leurs fautes inégales. Huit jours de moindre intimité ont fait sentir à Étienne l'ennui de la solitude et la nostalgie des baisers. De son côté, Germaine a réfléchi; son cas d'ailleurs y prêtait. L'adultère a véritablement profité à cette petite femme. Dans un bel accès de franchise, elle avoue sa faute à son mari et lui nomme son complice. Elle lui dit, comme Jacqueline à Clavaroche : « J'ai fait ce que vous m'avez dit. » Mais elle le dit avec beaucoup de mélancolie, de remords et de honte. Et l'incident, au lieu de tout perdre, arrange tout. Le mari, sans doute après quelques façons, avec quelques efforts aussi, pardonne à l'amant et reprend sa femme. Il l'aimera même mieux après qu'avant; non pas, sans doute, parce que, mais quoique, et c'est déjà beaucoup. « Tu seras malheureux, » balbutie-t-elle tremblante, et la toile tombe sur cette réponse : « Qu'est-ce que cela fait? » dont on ne sait trop s'il faut sourire avec compassion ou avec mépris.

Les dilettantes et les raffinés ont goûté comme ils le devaient la pièce de M. de Porto-Riche. Ils en ont loué la *modernité*, l'ironie et l'amertume, l'observation aiguë, l'esprit et la perversité. De tous ces

mots, retenons les deux derniers surtout. Très souvent spirituelle, trop souvent même, l'œuvre est presque toujours perverse. Ajoutons qu'elle renferme, au second acte, une scène magistrale, belle d'émotion, d'ampleur et de vérité, et nous aurons tout dit. En gros du moins, et maintenant, tâchons de le redire un peu par le menu, car nous sommes ici encore devant une comédie, on ne saurait le contester, qui fait penser à beaucoup de choses : les unes, la plupart même, égrillardes; les autres, immorales ou douloureuses.

Beaucoup d'esprit, de polissonnerie et d'immoralité. Voilà, sous une forme très littéraire, le fond d'*Amoureuse*. Polissonne, cette pièce l'est dans le premier acte tout entier; çà et là, dans les autres, à un degré que ne dépassent pas les plus libres récits de la *Vie parisienne*. La petite Germaine Fériaud a l'air de tenir le mariage, selon la formule connue, pour le seul moyen de faire honnêtement la noce, et le plaisir physique pour la seule joie, le seul but, la raison unique, que dis-je? l'unique excuse de la vie conjugale. Oui, l'excuse. « Ce n'est pas un crime, dit-elle, d'être légitime, c'est un accident. » Ne sentez-vous pas dans ce seul mot, sinon la honte, au moins une certaine impatience de la légitimité, avec je ne sais quel rêve, quel regret de l'irrégulier et de l'extraordinaire? La volupté, voilà donc tout ce que Germaine espérait du mariage, tout ce que nous l'entendons et la voyons à toute heure exiger d'un mari qui commence à se faire prier, ne se refuse pas encore, mais déjà se marchande, et ce spectacle finit par déplaire. « Il n'y a pas que l'amour au monde, » dit Étienne à sa femme. Il a raison; ou plutôt, et dans le mariage surtout, il n'y a pas que cette manifestation-là de l'amour. Pour que l'amour soit complet et durable, il faut le respecter, le ménager et l'entourer; il faut, auprès de cette fleur, qui sera toujours la plus belle, faire fleurir d'autres fleurs; à la plus parfaite des tendresses humaines, il faut donner des compagnes choisies, sérieuses, au besoin un peu austères, et que les joies de l'esprit et de l'âme, comme des sœurs aînées, veillent toujours en nous sur les autres, ne fût-ce que pour en épurer l'ivresse et en garantir la durée.

Au lieu d'élever ainsi l'amour, Germaine l'abaisse à des friponneries de chatte, et par la qualité non moins que par la quantité elle compromet un bonheur dont elle fait plus qu'abuser : elle en mésuse. Sur ce sujet délicat, un hasard de mémoire nous rappelait l'autre soir d'exquises leçons qui, pour sembler inattendues ici, n'y sont pourtant pas déplacées. C'est d'un saint François de Sales qu'une Germaine Fériaud recevrait les plus sages conseils. Dans *l'Introduction à la vie dévote*, le délicieux évêque donne aux époux toute licence d'amour, mais d'amour honnête. De cette honnêteté, modération et modestie conjugales, il nous propose, en termes dont la naïveté ferait sourire, un exemple singulier, celui de l'éléphant. Enfin, discourant toujours de *l'honnesteté du lict*

nuptial, et trouvant, dit-il, quelque ressemblance entre les voluptés de l'amour et celles du manger, voici comment il explique en le disant des unes ce qu'il n'ose dire des autres : « L'excès de manger ne consiste pas seulement en la trop grande quantité, mais aussi en la façon et manière de manger. » N'est-ce pas précisément la double morale que nous nous permettions de faire à la gourmande Germaine?

Si tout à l'heure nous avons tiré hors de pair la belle scène du second acte, c'est précisément qu'avec elle nous quittons le terrain léger de la grivoiserie, pour celui de la passion, autrement solide et fertile. Ici se révèle une autre Germaine. L'amour que cette fois elle défend du mépris et de l'outrage n'est plus l'amour sensuel dont elle nous était apparue exclusivement possédée ; ce n'est plus, ou ce n'est plus seulement pour ses lèvres qu'elle supplie, mais aussi pour son pauvre cœur blessé, que nous sentons enfin battre sous la blessure. Trop tard, hélas! Affolés l'un et l'autre, Étienne et Germaine en viennent aux paroles irréparables. Sans égards pour cette révélation ou cette révolution de l'âme de sa femme, c'est le mari maintenant qui passe à côté de l'amour; que dis-je, il marche dessus et l'écrase.

Nous avons conté la fin de l'aventure, aussi peu morale que fut peu convenable le commencement. L'adultère à peine consommé, la pauvrette, qui n'était pas vicieuse, un peu libertine seulement, a des remords qui nous touchent. Quelque chose en elle s'est brisé; quelque chose est mort, qui venait à peine de naître, fleur de véritable amour conjugal en un moment éclose et fanée. Germaine parle à peine. Elle jette à son amant d'une heure des regards, des mots tristes et las. Lui, de son côté, semble honteux et gêné. Dans cette maison, dont hier encore il était l'hôte loyal et familier, il n'ose plus lever le front, ou demander un verre d'eau, et quand il s'en étonne et s'en afflige : « Que voulez-vous, mon ami, répond Germaine avec une ombre de sourire, le mieux est l'ennemi du bien. » Le mot, comme beaucoup d'autres, est d'une spirituelle amertume. Et cela nous rassure d'abord, que cette petite femme ait le repentir de sa faute. Mais peu à peu cela nous inquiète et nous scandalise, que cette faute, fût-ce le regret de cette faute, soit pour Germaine le principe ou le signal d'un amendement et d'un retour. Désordonnée avant sa chute, coutumière de toutes les coquetteries, presque de toutes les coquineries amoureuses, dédaigneuse des vertus domestiques ou des joies intellectuelles, la voici qui se range et qui range, ménage ses chapeaux, respecte l'encrier de son mari, le remplit au besoin, et traduit des revues anglaises.

Ainsi la solution, la guérison était là. Maintenant les sens de Germaine vont s'endormir, son cœur et son esprit s'éveiller. Un seul baiser illégitime a purifié ses lèvres, désormais plus discrètes. Ger-

maine sera l'épouse plus intelligente, plus dévouée et plus pudique d'un mari moins réservé et moins imprudent. Décidément, le troisième acte d'*Amoureuse*, c'est la conversion de la femme et le salut du ménage par l'adultère, et ce dénoûment nous a paru d'une philosophie aussi hardie qu'amère. Était-elle nécessaire? Pas plus, je crois, que la gauloiserie du premier acte. Si M. de Porto-Riche voulait traiter ce sujet intéressant et douloureux : l'inégalité dans l'amour, il pouvait séparer le mari et la femme, les éloigner de plus en plus l'un de l'autre par un plus noble désaccord, plus touchant aussi, qu'un désaccord physiologique. C'est entre deux esprits et deux âmes qu'il fallait noter les disparates et creuser le précipice. La belle scène du second acte restait ainsi l'apogée de l'œuvre, mais d'une œuvre autrement grave et forte. Et d'un pareil sommet nous serions redescendus plus naturellement et plus doucement, sans la secousse finale dont notre esprit demeure troublé; la crise conjugale pouvait être aussi pathétique, avec des paroles et des menaces aussi atroces, mais des menaces seulement. Germaine aurait couru à l'abîme, mais elle n'y serait pas tombée; le vertige suffisait sans la chute. Rien d'irréparable alors, rien d'inoubliable n'était commis, et l'amour revenait dans cette maison, corrigé, purifié, mais non flétri.

L'auteur ne l'a pas voulu. Il a voulu la leçon brutale et le dénoûment cynique. Il a réveillé l'amour du mari par la faute même de la femme, en tout cas, après cette faute seulement. Prêt hier à quitter Germaine trop amoureuse, mais pourtant amoureuse sans reproche, Etienne aujourd'hui la rappelle coupable, et ce n'est qu'infidèles que ces petites lèvres de femme auront enfin leur compte de baisers. En vérité, M. de Porto-Riche avait raison d'appeler ennemie une pareille amoureuse. Ennemie d'abord du travail, ennemie de l'intelligence, elle aura été aussi l'ennemie de la dignité et de l'honneur. Si par un premier acte trop leste, par un dénoûment inquiétant, M. de Porto-Riche arrive à une pareille conclusion : la femme, et la femme légitime, voilà l'ennemie, on nous accordera peut-être que malgré tout le talent de l'auteur, malgré celui d'interprètes parfaits comme M. Dumény et Mlle Réjane, celle-ci plus exquise que jamais et surtout plus diversement exquise, une telle comédie n'en demeure pas moins scabreuse, immorale et triste.

CAMILLE BELLAIGUE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mai.

On ne saurait certes dire ce que le monde contemporain, le monde européen deviendra d'ici à quelques années, quels spectacles, quels événemens il est destiné à voir ou à subir avant la fin du siècle. On peut dire du moins qu'il porte en lui de cruelles énigmes, qu'il vit agité et inquiet, assiégé de problèmes qui s'amassent de toutes parts, désirant la paix, la paix intérieure comme la paix extérieure, sans être assuré du lendemain, toujours flottant entre le génie du bien et le génie du mal. Ce n'est pas la première fois, il est vrai, que le monde traverse de ces crises qui sont l'épreuve des sociétés et des gouvernemens : jamais peut-être, au milieu d'un plus vaste déploiement et d'une plus ardente recherche du bien-être, il ne s'est senti plus troublé, plus menacé. Jamais il n'a vu autant de forces morales ou brutales aux prises. Il s'en tirera sans doute encore, comme il s'en est tiré d'autres fois. Il ne se sent pas moins pour le moment pressé de questions obscures, d'agitations indéfinies, — et, après tout, qu'est-ce que cette journée du 1er mai, dont le socialisme a fait le jour privilégié des revendications ouvrières dans l'Europe entière, aussi bien qu'en France? Ce n'est qu'un signe plus saisissant de cette situation troublée où tout se mêle, le bien et le mal, — les vœux légitimes et les passions anarchiques, — où l'on sent aussi que tout peut arriver, que tout peut dépendre d'un incident, d'une fausse direction, d'une défaillance des gouvernemens.

Eh bien, qu'en a-t-il donc été de cette journée récente du 1er mai, la seconde depuis l'hégire nouvelle inaugurée l'an dernier par les prophètes socialistes? La vérité est que, si elle s'est passée cette année comme l'an dernier, sans désordres trop caractérisés, elle a eu, elle garde encore sa gravité, et par l'obscurité des idées dont elle reste la confuse expression, et par les forces qu'elle a une fois de plus mises en mouvement et, en définitive, par les incidens pénibles qui sont venus s'y mêler. C'est la journée des manifestations pacifiques, dit-on ;

pacifiques, ces manifestations ne l'ont pas été partout, sur tous les points, dans toutes les contrées de l'Europe, et la journée n'est pas allée jusqu'au bout sans accident. En France, dans la plus grande partie du pays, surtout à Paris même, dans l'intérieur de Paris, la paix des rues a été à peu près maintenue par la simple police; tout s'est borné à des réunions, à des banquets, à des délégations qui sont allées porter à M. le président Floquet le programme des revendications socialistes. Il n'en a malheureusement pas été de même sur d'autres points de la France, dans quelques villes où l'agitation devenait menaçante. A Marseille, la force publique a dû être employée contre les manifestations, et un député socialiste s'est même fait arrêter dans une bagarre. A Lyon, la cavalerie a été obligée de charger pour disperser des rassemblemens où il y avait plus d'anarchistes que de vrais ouvriers. Aux portes de Paris, à Saint-Ouen et à Clichy, des gendarmes, des agens de police ont eu à essuyer le feu de prétendus manifestans et ont été réduits à se défendre; ils ont été blessés en faisant leur devoir. Ce ne sont là pourtant, si l'on veut, que de simples détails, de petits incidens d'un jour de manifestation faits pour pâlir devant les scènes bien autrement douloureuses qui se sont produites dans le Nord, à Fourmies, où a éclaté un conflit tragique et meurtrier. Ici, il faut l'avouer, ce n'est plus un incident de répression ordinaire; c'est un de ces événemens qui sont toujours de nature à émouvoir l'opinion, à peser sur le gouvernement lui-même chargé de sauvegarder l'ordre public et à trouver un écho dans le parlement.

Comment la catastrophe a-t-elle pu arriver? Cela a dû se passer, en vérité, comme cela se passe ou peut toujours se passer quand on pousse dans la rue des masses échauffées et surexcitées. La journée avait mal débuté à Fourmies; elle avait commencé par une tentative des grévistes de cette industrieuse petite ville pour débaucher les ouvriers qui préféraient rester au travail et par l'arrestation de quelques-uns de ceux qui, en réalité, portaient la plus grave atteinte à la liberté de leurs camarades. Quelques gendarmes avaient été blessés dans cette échauffourée du matin. Ces premiers incidens n'étaient point un préliminaire trop rassurant. Bientôt, en effet, l'agitation grandissait, les esprits se montaient. Une bande se formait pour aller délivrer les prisonniers, pour marcher sur la mairie, gardée par une compagnie d'infanterie. On ne peut pas dire que les manifestans fussent absolument inoffensifs; ils arrivaient, au contraire, drapeau en tête, visiblement surexcités, armés de bâtons, de pierres, ou même de revolvers. Vainement on les sommait de s'arrêter, ils n'écoutaient rien, ils ne cessaient de marcher; ils approchaient assez de la troupe pour qu'il y eût presque un corps à corps. Déjà le sang avait coulé, quelques soldats avaient été blessés. Un officier était sur le point d'être enlevé et n'était délivré qu'à grand'peine. C'est alors que les soldats, au com-

mandement de leur chef, après avoir une première fois tiré en l'air, abaissaient leurs fusils et faisaient feu ! On sait le reste, comme a dit le préfet du Nord. Il y avait huit ou neuf morts et un assez grand nombre de blessés. C'est toute cette douloureuse histoire ! Qu'il y ait eu des innocens parmi les victimes, ou que quelques-uns de ceux qui sont tombés dans la sanglante mêlée ne fussent pas les plus coupables, c'est trop vraisemblable ; mais c'est là justement la fatalité, la cruelle moralité des événemens de ce genre !

Voilà des populations ordinairement paisibles, de mœurs laborieuses, tout au plus préoccupées de discuter leurs intérêts, leurs salaires, les conditions de leur travail avec leurs patrons. Elles ont leurs impatiences, leurs droits, leurs griefs, leurs syndicats, leurs grèves ; elles restent dans leurs sphères industrielles. Surviennent des meneurs obscurs, sortis on ne sait d'où, le plus souvent étrangers, instigateurs d'agitation et d'anarchie, qui se mêlent à elles et leur soufflent la haine. Pendant des mois, les propagandes révolutionnaires s'infiltrent dans leurs réunions, dans leurs délibérations, exploitant leur misère et irritant leurs passions. Il ne s'agit plus du travail, des améliorations réalisables qu'on peut poursuivre sans trouble ; il s'agit de préparer la révolution, d'organiser des manifestations plus ou moins pacifiques pour imposer la volonté du peuple ! On met même un art diabolique à persuader de malheureux manifestans jetés en avant, à leur faire croire qu'ils peuvent marcher, que les soldats ne tireront pas sur eux ou tireront à blanc. On se sert des ouvriers comme tous les révolutionnaires se servent du peuple, suivant l'éternelle tactique que Ledru-Rollin dévoilait naïvement un jour, en 1849, devant la cour de Bourges, à l'occasion de la « manifestation » du 15 mai 1848 : « Croyez-vous donc que les révolutions se fassent en disant le mot de ce qu'on veut faire ? » Puis la catastrophe éclate ! Qui faut-il accuser, si ce n'est les agitateurs qui poussent les autres au combat et ont soin de se dérober eux-mêmes ? Ce sont là sans doute les vrais coupables. En dehors d'eux, on ne voit d'un côté que des victimes, et de l'autre des hommes, chefs ou soldats, qui ont fait leur devoir en se défendant serrés autour du drapeau, en maintenant l'inviolabilité de l'ordre et de la loi. Nous nous trompons : on peut voir aussi, au feu de cette collision soudaine, l'honnête et courageux curé de Fourmies se jetant entre les combattans, relevant les morts et les blessés, prononçant les dernières paroles de pitié et de prière !

Oui, assurément, rien n'est plus triste. C'est toujours une chose grave que ces conflits où le sang coule. Il y aurait pourtant une manière d'aggraver encore cette malheureuse affaire de Fourmies : ce serait de la dénaturer par des commentaires de parti, de prolonger l'émotion, d'abuser l'opinion en parlant sans cesse de la « tache de sang, » de « la place du massacre, » — de déplacer les rôles et les respon-

sabilités! C'est précisément ce que les radicaux ont essayé depuis quelques jours par leurs discours et leurs propositions au Palais-Bourbon. Ils n'ont pas pu ou ils n'ont pas voulu laisser échapper l'occasion de reproduire à leur façon cette histoire du 1er mai, de remettre en cause la politique qui s'est efforcée de limiter le danger de ces vastes manifestations, de se refaire une popularité équivoque avec ce triste incident de Fourmies. On a commencé par demander une enquête parlementaire : c'est l'éternelle tactique! On a fini par demander une amnistie pour tout ce qui s'est passé dans cette journée du 1er mai. Heureusement le ministère a eu assez de fermeté pour résister à ces entraînemens, pour ne se laisser ni séduire par les ardentes objurgations de M. Camille Pelletan et de M. Clémenceau, ni intimider par des menaces de rupture. M. le ministre de l'intérieur a soutenu et couvert de sa responsabilité tous ses agens, tous ceux qui ont représenté la force publique dans ces momens difficiles. M. le garde des sceaux Fallières a défendu sans subterfuge l'autorité de la loi et les plus évidens principes de gouvernement. M. le président du conseil a mis toute sa dextérité à ménager ses adversaires sans rien livrer d'essentiel; — et, tout compte fait, le ministère a trouvé une majorité de plus de cent voix, non plus cette fois avec les radicaux, mais avec tous les membres de la chambre, républicains et conservateurs, qui ont senti le danger de se prêter à des propositions périlleuses ou décevantes.

C'est qu'en effet on ne voit pas bien à quoi les radicaux voulaient en venir, si ce n'est peut-être à sauvegarder leur popularité par une démonstration, au risque de sacrifier les plus simples garanties de l'ordre public et de l'état.

A quoi pouvait servir une enquête, même restreinte au douloureux incident de Fourmies? Elle n'était rien, ou elle était la mise en suspicion du gouvernement, qu'il eût été bien plus simple alors de frapper d'un seul coup par un vote de défiance. Elle ne pouvait que raviver, perpétuer sans profit pour la paix publique, les émotions d'une petite ville, et elle risquait d'être incomplète, insuffisante si elle ne s'étendait pas à l'armée que M. le président du conseil, ministre de la guerre, s'est justement fait honneur de couvrir de sa responsabilité. A quoi pouvait servir une amnistie improvisée sous la pression des événemens? A qui devait-elle être appliquée? On ne le voit pas bien. Prétendait-on amnistier, à côté de simples délits sans conséquence qu'une grâce peut effacer, ceux qui ont cherché à allumer des incendies, ou qui ont été des instigateurs de sédition, ou qui ont fait feu sur les gendarmes? Autant valait proclamer, comme l'a dit M. le garde des sceaux, qu'il y avait des jours où la loi était suspendue, ou mieux encore biffer la loi du code pénal et livrer l'ordre public à toutes les fantaisies. Au fond, qu'on le voulût ou qu'on ne le voulût pas, cette prétendue amnistie n'était rien de plus, rien de moins, que la condam-

nation de la politique de précaution suivie dans la journée du 1er mai. C'était le désaveu de tous les actes de vigilance ou de répression, de l'armée elle-même comme de tous les autres représentans de la force publique. C'était, en même temps qu'un désaveu, un décourageant avertissement donné aux serviteurs de l'état, bien et dûment prévenus que désormais ils devaient éviter de se compromettre. S'il y a eu des victimes, c'est un malheur, sans doute; mais il y a eu aussi des victimes parmi les serviteurs de l'état : il y a eu des officiers, des soldats, des gendarmes frappés en faisant leur devoir, — M. le ministre de l'intérieur s'est honoré en relevant leurs services, dont une amnistie proclamée dès le lendemain avec ostentation aurait paru être le désaveu. Et qu'on n'ajoute pas qu'en fin de compte c'était une manière de pacifier les esprits, d'effacer un cruel malentendu en témoignant l'intérêt des pouvoirs publics pour les ouvriers et leurs revendications : il n'y a pas de malentendu ! Les soldats qui ont eu à remplir le pénible devoir de se servir de leurs armes ont tiré sur des agresseurs, sur la sédition; ils n'ont pas tiré sur des ouvriers, ils n'ont pas eu à réprimer les revendications ouvrières qui restent entières après comme avant et ne sont pas moins l'objet de la sollicitude publique.

Le malheur est justement dans cette confusion qu'on ne cesse de faire entre tout ce qui est agitations, manifestations révolutionnaires, et ce qu'on appelle les revendications ouvrières. Il y a, on l'a dit, quelque chose de plus redoutable que les faits, même les faits violens : ce sont les idées fausses qui les préparent et les précipitent. Un des plus sérieux dangers aujourd'hui est le vague, l'obscurité, l'incohérence des idées sur des questions qui touchent aux intérêts les plus positifs, les plus pratiques.

Que les affaires du travail aient pris une importance croissante dans l'immense développement de l'industrie et du commerce des nations; que les ouvriers représentant le nombre, sentant leur force, se concertent, se coalisent pour conquérir plus de bien-être et plus de garanties dans leur vie laborieuse, pour relever leur condition morale et matérielle, c'est un fait éclatant désormais, c'est la loi du temps. Le mouvement ne date pas d'hier, ni du 1er mai. Sans doute, il existait; mais il est bien clair que depuis quelques années, sous l'influence d'idées chimériques et d'excitations incessantes, il a pris une extension, une intensité et une puissance qu'il n'avait pas. Il est devenu non plus seulement un mouvement partiel et local, mais un mouvement cosmopolite et international; il n'est plus resté une simple affaire d'industrie entre patrons et ouvriers, il a affecté le caractère d'un effort d'émancipation populaire. La question pratique a disparu par degrés ou tend à disparaître dans les revendications sociales ou socialistes. Tout s'est compliqué, et si les ouvriers ont suivi le courant, il faut l'avouer, ils ne sont pas les seuls : ils ont été encouragés par les

gouvernemens eux-mêmes, qui ont voulu, comme on dit, prendre la tête du mouvement. Le jeune souverain de l'Allemagne a eu ses rescrits, son congrès du travail à Berlin, et a tenu à se proclamer un empereur socialiste! Le pape lui-même publie de savantes encycliques et a ses solutions. En France, la république n'a pas voulu se laisser devancer dans la voie des réformes sociales. Nous avons un conseil supérieur du travail, une commission parlementaire du travail. En Espagne, le chef du ministère conservateur exposait récemment tout un programme de réformes ouvrières. Les gouvernemens ont cru habile d'avoir leur socialisme d'état pour l'opposer au socialisme révolutionnaire; les politiques qui vivent d'agitation ont cherché la popularité dans ces redoutables questions : le dernier mot est ce que nous voyons aujourd'hui, ce mouvement où la confusion des idées risque de conduire à la violence des faits.

Malheureusement, c'est une faiblesse presque universelle aujourd'hui de ne pas pouvoir rester dans la simple vérité, de tout dénaturer par les exagérations, de croire qu'on peut résoudre les questions les plus complexes, les plus délicates, avec des illusions ou des déclamations. C'est aussi une manière de tout compromettre en dissimulant la réalité sous des fictions de complaisance, sous de grands mots, — et lorsque récemment, à propos des incidens de Fourmies et des revendications ouvrières, on parlait des droits et de l'avènement du « quatrième état, » que signifiait ce langage? que pouvait-il signifier, surtout en France? Ce n'était qu'un langage captieux et suranné, bon tout au plus pour raviver des divisions factices et flatter des passions qu'on ne pourra satisfaire. Autrefois, sans doute, il y a eu en France des classes, des « états, » une aristocratie qui avait ses privilèges héréditaires, un clergé qui avait sa situation particulière, un troisième état, c'est-à-dire la masse de la nation qui avait ses droits et sa place à conquérir dans la famille française. Aujourd'hui, où sont parmi nous légalement et civilement les classes? Quel est le droit que les ouvriers n'aient pas comme les autres dans la cité? Toutes les barrières sont tombées, et ces jours derniers, dans la grande discussion ouverte sur le régime commercial, M. Léon Say, trouvant sur son chemin cette étrange théorie du « quatrième état, » avait spirituellement raison de dire : « Pour moi, je ne sais pas ce que c'est que le quatrième état; je ne sais pas si j'en suis. Je voudrais en être, s'il doit avoir des privilèges; mais non! il n'y a en ce pays qu'un seul état, l'état des citoyens français, qui sont égaux devant la loi. »

Qu'on ne parle donc pas sans cesse, pour flatter des multitudes qu'on devrait plutôt éclairer, de l'avènement du « quatrième état; » qu'on ne dénature pas des revendications qui peuvent assurément être légitimes, dans une certaine mesure, en leur donnant le caractère d'une révolution sociale à brève échéance. La question sociale! mais

elle se résout tous les jours en France depuis un siècle, surtout depuis un demi-siècle. Elle se résout par toutes les lois libérales, bienfaisantes, humaines, qui ont été déjà faites pour améliorer la condition des ouvriers. Elle se résout naturellement, pratiquement, plus que jamais par cet ensemble de lois nouvelles qu'on ne cesse de voter ou qu'on étudie encore sur le travail des femmes et des enfans, sur les assurances ouvrières, sur les retraites, sur les accidens du travail. C'est là l'œuvre utile de prévoyance qu'on peut poursuivre, — à condition cependant de ne pas faire intervenir l'État partout. Le reste n'est qu'une supercherie de parti pour capter ou retenir des électeurs, une manière de se préparer d'inévitables mécomptes, et peut-être de provoquer des violences comme celles qui ont signalé, heureusement sur des points isolés en France, cette journée du 1er mai.

Ce qui fait la nouveauté et ce qui reste le caractère de ces manifestations du 1er mai, c'est leur universalité, c'est le principe de solidarité qu'elles révèlent entre toutes les populations ouvrières de l'Europe. Au demeurant, si ces manifestations prévues, organisées d'avance, se sont produites presque partout, elles se sont passées, sinon partout, du moins dans bien des pays, sans trouble et sans agitation sérieuse. En Allemagne, malgré le souvenir de grèves récentes et assez violentes dans la Westphalie, malgré l'impatience que semblaient montrer les délégués allemands au dernier congrès tenu à Paris il y a un mois, la journée a été assez paisible. Les chefs socialistes s'étaient montrés peu favorables à un vaste déploiement des masses populaires, et, par le fait, s'il y a eu quelques processions à Hambourg ou dans quelques autres villes, — à Berlin, les ouvriers se sont bornés à aller à la campagne et à fêter le 1er mai dans les cabarets. La crainte salutaire des répressions a été peut-être la meilleure gardienne de la paix. En Angleterre, où l'on est fort pratique, où l'on ne perd pas aisément un jour de travail, la manifestation a été ajournée au dimanche. Elle a été nombreuse, populeuse, bruyante, et peu décisive. En Espagne, s'il y a eu des menaces de troubles sur divers points, en Catalogne, surtout à Barcelone, à Valladolid, les mesures militaires qui avaient été prises ont découragé les agitateurs et tout a fini sans collisions. En Autriche, en Suisse, les manifestations n'ont été que partielles et peu sérieuses. Le 1er mai a trompé les calculs de ceux qui voyaient déjà l'Europe en combustion. Il y a cependant deux pays où tout ne s'est pas passé aussi paisiblement et sans incidens : ces deux pays sont la Belgique et l'Italie.

A la vérité, ce n'est pas au premier instant, dès le 1er mai, que le mouvement a éclaté en Belgique. Tout s'est borné ce jour-là à des manifestations et à des processions qui ont pu se promener librement à Bruxelles ou à Liège. Ce n'est que le lendemain et les jours suivans que tout s'est aggravé rapidement, et on peut dire de plus qu'ici le

mouvement qui a commencé, qui agite encore la Belgique, a un caractère particulier : il est politique au moins autant qu'industriel et social. Lorsque, il y a un mois, se réunissait à Paris le congrès international qui devait décider ce qu'on ferait le 1er mai, les délégués belges paraissaient les plus ardens pour engager l'action par un acte éclatant, par une grève générale; mais ils ne le cachaient pas, s'ils voulaient engager l'action pour le programme ouvrier, pour les salaires et les huit heures de travail, ils étaient encore plus préoccupés d'exercer une pression sur le parlement et le gouvernement de leur pays par une manifestation qu'ils croyaient irrésistible : ils poursuivaient surtout leur campagne pour la revision de la constitution belge, pour la conquête du suffrage universel. C'est ce qui refroidissait les délégués anglais et même les délégués de quelques autres pays, qui hésitaient à s'engager dans cette voie sous le prétexte qu'on n'était pas prêt. Le coup de la grève générale était manqué! Les chefs de l'agitation belge le sentaient bien eux-mêmes, et le conseil supérieur du parti ouvrier, appelé à délibérer, a fait d'abord ce qu'il a pu pour calmer les impatiences, pour retenir les partisans d'une suspension immédiate du travail et prévenir des actions décousues; il voulait réserver ses forces en attendant les résolutions du parlement sur la revision. Seulement il est arrivé ce qui arrive toujours : les populations des bassins houillers, échauffées depuis longtemps, engagées déjà dans des grèves partielles, comptant sur le 1er mai, n'ont plus voulu rien écouter. Comme toujours aussi, les chefs du parti ont fini par suivre ceux qu'ils croyaient commander, — et le mouvement a éclaté en Belgique. Il est depuis quelques jours déjà dans toute sa force, dans toute sa violence.

De toutes parts, dans la vallée de la Meuse, le travail a cessé. L'agitation s'est répandue dans tous ces pays de Charleroi, de Liège, de Mons. Les grévistes se répandent dans la campagne ou sur les chemins, violentant les ouvriers qui veulent continuer à travailler, menaçant les usines, employant même la dynamite ou cherchant à allumer des incendies. Le gouvernement, en présence d'une situation qui s'aggravait d'heure en heure, a naturellement fait ce qu'il devait : il a envoyé des forces sur tous les points menacés, soit pour disperser les rassemblemens, soit pour protéger les usines. On en est là depuis quinze jours : ces contrées de la Meuse sont le théâtre de conflits incessans, d'escarmouches quelquefois meurtrières entre la troupe, cavaliers, fantassins ou gendarmes, et les grévistes. C'est la suite du 1er mai. Comment tout cela va-t-il finir? Évidemment, les chefs du parti montraient plus de clairvoyance en voulant garder leur armée d'agitation en réserve, en laissant suspendue sur les pouvoirs belges cette menace d'une grève générale. Les grèves qui agitent aujourd'hui le pays sont probablement destinées à finir bientôt d'épuisement. Il est douteux qu'elles servent

la cause de la revision ; elles auront encore moins servi les ouvriers, à qui elles laisseront plus de misères que de bienfaits.

Et l'Italie, elle aussi, à travers bien d'autres affaires, à travers les embarras d'un ministère nouveau qui a une situation financière à liquider, sa politique africaine à éclaircir, ses comptes à régler avec les États-Unis pour l'incident de la Nouvelle-Orléans, l'Italie a eu sa journée, ses troubles du 1er mai. Si ces troubles n'ont pas été plus sérieux, c'est que le ministère, quoique fort libéral, avait fait ce que font les gouvernemens prévoyans : il avait pris d'avance ses précautions dans les villes où l'agitation pouvait se produire, à Milan, à Gênes, à Livourne, à Naples.

Malgré ces précautions, cependant, il n'a pu empêcher partout les manifestations tumultueuses, les incidens, les échauffourées et même les collisions. A Florence, la plus athénienne, la plus paisible des villes italiennes, il y a eu un moment un peu d'émotion et quelques rassemblemens, quelques bagarres qui ont provoqué la répression. L'agitation florentine a eu peu d'importance et a été aisément, promptement apaisée; mais c'est particulièrement à Rome que la journée a été dure et a fini par être sanglante. Le ministre de l'intérieur avait poussé aussi loin que possible la tolérance, en laissant toute liberté à un *meeting* qui devait se réunir sur la place Santa-Croce et en se bornant à masser aux approches de la réunion des forces suffisantes pour maintenir l'ordre. Le *meeting* était assez nombreux et avait été préparé pour la circonstance. Tout s'est passé d'abord assez pacifiquement en discours, en déclamations enflammées et en excitations révolutionnaires. Malheureusement, les excitations ont bientôt produit leur effet : aux discours a succédé la sédition. L'émeute s'est déclarée; les manifestans ont engagé une lutte violente contre la force publique, qui a été réduite à se servir de ses armes. Les carabiniers, la cavalerie ont dû charger la foule. Dans la mêlée, un député irrédentiste, M. Barzilaï, a été blessé. Un révolutionnaire fort connu et toujours poursuivi, M. Cipriani, a eu aussi ses blessures. L'armée a eu de son côté ses victimes, officiers et soldats. Bref, tout cela a fini par quelques morts et un plus grand nombre de blessés, sans compter les arrestations opérées à la suite de ce mouvement, qui a un instant jeté la panique dans Rome. Il y a eu, le lendemain encore, une sorte d'échauffourée sans force et sans durée. Naturellement, ces scènes ont retenti aussitôt dans le parlement, où le ministère a été vivement interpellé par quelques députés de la droite, et surtout par un des chefs de l'extrême gauche, M. Imbriani, qui s'est emporté contre les brutalités de la police. Tout compte fait, dans ce débat, le gouvernement, représenté par le ministre de l'intérieur, M. Nicotera, et par le président du conseil lui-même, M. di Rudini, a obtenu son vote de confiance; il a eu une immense majorité dans la chambre et, le lendemain, l'unanimité dans

le Sénat. C'est le bilan de cette fatidique journée du 1er mai, à Rome et en Italie : on en a été quitte pour une tentative d'anarchie dont le gouvernement a eu facilement raison!

Ce n'est, à vrai dire, qu'un intermède dans les affaires du ministère italien, et une des plus graves questions que le gouvernement du roi Humbert ait à résoudre aujourd'hui est celle qui occupait justement la chambre au moment où est survenue l'échauffourée du 1er mai, la question de la politique africaine. Que veut et que peut faire l'Italie dans cette colonie qu'elle s'est créée sur les bords de la Mer-Rouge, à Massaouah, qu'elle a voulu un instant étendre à l'intérieur par le protectorat négocié avec le négus d'Abyssinie? La dangereuse et coupable erreur de M. Crispi, tant qu'il a été au pouvoir, a été de jouer avec cette décevante question, de faire illusion à l'Italie avec le mirage de l'empire d'Erythrée, de cacher les difficultés qu'il rencontrait, les dépenses dans lesquelles il entraînait son pays. Il visait à la grandeur, il s'est peut-être abusé lui-même et, à coup sûr, il a abusé ses compatriotes en se mettant de plus dans l'obligation de dissimuler les plus tristes faiblesses de son administration coloniale. Le mérite du nouveau ministère, de son chef le marquis di Rudini, a été dès son avènement de ne rien déguiser, de dire ou de laisser paraître toute la vérité. Il a courageusement publié un « Livre vert » qui dévoile tout ce qu'on avait caché jusqu'ici, qui précise les faits sans subterfuge. Il a ouvert une enquête qui se poursuit en ce moment; il a laissé toute liberté aux témoignages, et, à la lumière des révélations qui se succèdent depuis quelque temps, on a pu voir ce qui en est. On a découvert des incidens comme ces exactions et ces violences qui ne sont pas encore complètement éclaircies, où seraient compromis des officiers, des administrateurs. On s'est aperçu que ce protectorat de Menelik n'était qu'une fiction, que cette extension de puissance coloniale que M. Crispi faisait luire aux yeux des Italiens ne serait qu'une duperie ou un danger permanent. S'il y a eu des illusions depuis quelques années, la déception est venue, elle est assez amère. Il s'agit aujourd'hui de débrouiller cette étrange affaire, de redresser et de préciser, ou de limiter la politique de l'Italie en Afrique. C'est là, précisément, l'objet de la discussion assez passionnée, parfois même violente, engagée depuis quelques jours dans le parlement de Rome.

Qu'il y ait encore des partisans de M. Crispi obstinés à défendre sa politique, on n'en peut douter, quoiqu'ils paraissent peu nombreux. Que, d'un autre côté, des hommes à l'imagination ardente, comme M. Imbriani, tracent les plus sombres peintures de ce qui s'est passé à Massaouah, de la situation faite à l'Italie en Afrique, et poussent leurs accusations jusqu'à l'exagération, cela se peut. Les deux opinions extrêmes se sont trouvées, depuis quelques jours, en présence dans une discussion qui a été par instans assez tumultueuse. Entre ceux qui

ne demanderaient rien moins que l'abandon de la colonie de la Mer-Rouge, même de Massaouah, et ceux qui rêvent encore d'étendre la domination italienne en Afrique, le président du conseil, M. di Rudini, a pris la position la plus prudente. Il ne pouvait pas désavouer absolument une politique suivie jusqu'ici au nom de l'Italie et se prêter à un abandon, qui serait un aveu d'impuissance; il ne voulait pas, d'un autre côté, poursuivre des entreprises qui pèsent si lourdement sur un budget déjà obéré. La politique qu'il entend suivre en Afrique se réduit tout simplement à ceci : rester à Massaouah, limiter le rayon d'occupation, ramener les dépenses au strict nécessaire. C'est la politique de la prudence, de l'économie, et jusqu'ici, en la soutenant comme en maintenant l'ordre à Rome, le nouveau ministère italien paraît garder ses avantages devant le parlement et devant le pays.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La liquidation de fin avril s'est faite sur notre place au milieu de conjonctures qui rendaient l'opération très délicate et inspiraient de légitimes appréhensions. Les développemens de la crise argentine, la baisse des fonds chiliens et brésiliens, les symptômes d'un prochain resserrement de l'argent tenaient le marché de Londres dans la situation la plus précaire. De plus, l'agitation ouvrière était menaçante, et nul ne pouvait raisonnablement affirmer que rien de grave ne sortirait de la manifestation universelle du 1er mai ou du mouvement gréviste qui devait, selon toute vraisemblance, se produire à la suite de cette manifestation.

Cependant le monde financier avait quelque raison de bien augurer du succès relatif et inespéré de l'emprunt des Tabacs portugais. On comptait que le 1er mai 1891 se passerait aussi pacifiquement que l'avait fait le 1er mai 1890. Enfin, une grande opération russe était annoncée. La maison de Rothschild allait émettre, pour le compte du gouvernement de Saint-Pétersbourg, un emprunt de conversion de

rente 3 pour 100 au montant de 500 millions de francs. Dans ces conditions, la hausse, ou tout au moins le maintien des cours, s'imposait; la haute banque n'épargnerait pas ses efforts pour écarter tous les motifs de baisse; les dispositions visiblement mauvaises du marché de Londres ne prévaudraient point contre la coalition des marchés continentaux intéressés à la fermeté des valeurs internationales.

Quant aux incidens, spéciaux à notre place, qui avaient marqué les derniers jours d'avril, attaques contre le Crédit industriel, et baisse considérable de la Banque d'escompte et des valeurs de son groupe, comme les Aciéries de France et les Établissemens Decauville, ils ne pouvaient avoir d'influence prolongée sur l'ensemble des transactions. On savait d'ailleurs que déjà tout danger de ce côté était conjuré.

La liquidation s'est donc effectuée sans encombre, et nos fonds publics ont été compensés à des cours fort élevés: 94.65 le 3 pour 100 ancien, 93.05 l'emprunt, 94.65 l'amortissable, 104.55 le 4 1/2. Les taux des reports étaient modérés; rien d'anormal ne s'était annoncé; on avait pu constater seulement que le nouvel emprunt, très mal classé, pesait assez lourdement sur la place, et il était assurément fâcheux, peu rassurant même, qu'un écart de 1 fr. 60 se maintînt entre l'ancien fonds et le nouveau.

Le lendemain, la liquidation des valeurs révélait une surcharge sensible à la hausse, notamment en valeurs étrangères de tout ordre. Il apparaissait que l'hostilité du marché anglais à l'égard des fonds portugais ne perdait rien de son acharnement. Quant à la journée du 1er mai, elle n'avait pas tenu tout ce qu'en attendaient les optimistes au point de vue de la tranquillité et du caractère pacifique des revendications ouvrières.

On pouvait encore se demander dans quel sens s'orienterait le marché; mais bientôt toute incertitude allait se dissiper. Dès le lundi 4 mai, la tendance à la baisse se dessinait très nettement, et les jours suivans la baisse dégénérait en déroute. La spéculation anglaise en donnait le signal en jetant toutes valeurs par-dessus bord, et surtout en procédant, avec une implacable résolution, à l'effondrement du crédit du Portugal.

Tout a contribué, pendant cette lamentable semaine, à déterminer la panique. Avec les malheurs de Fourmies on a eu les grèves de mineurs et l'agitation pour la revision électorale en Belgique. On apprenait à la fois que de grands établissemens de Londres étaient aux prises avec de nouveaux et graves embarras, et que la maison de Rothschild ajournait l'emprunt russe. La Banque d'Angleterre élevait le taux de son escompte, et la Banque du Portugal se voyait forcée d'interrompre le paiement en or de ses billets. Les dépêches propageaient les rumeurs les plus sinistres sur l'état politique en Belgique, dans le Portugal et même en Espagne. On commençait enfin à se

préoccuper du déficit probable de la récolte chez nous et dans le reste de l'Europe.

Jamais les baissiers, qui depuis si longtemps attendaient leur tour, n'avaient eu en main un tel nombre d'atouts. Aussi les vit-on se mettre à l'œuvre avec une ardeur extraordinaire. A la fin de la semaine, les marchés de Londres et de Paris étaient en plein désarroi. Les places allemandes gardaient une attitude plus calme, mais cédaient peu à peu au courant. Les journées du 11 et du 12 ont achevé la déroute des haussiers sur toute la ligne.

Le 13 enfin la débâcle s'est arrêtée et des rachats du découvert vainqueur ont brusquement relevé les prix. Les cours de nos fonds publics, des rentes étrangères et d'un grand nombre de valeurs ne sont donc pas au plus bas au moment où nous écrivons, et on peut espérer une liquidation de quinzaine moins désastreuse que ne semblaient le présager les deux premières Bourses de cette semaine. Il n'en reste pas moins entre les cours du 13 et le niveau de la liquidation de fin avril des écarts en baisse d'une importance fâcheuse pour le marché.

La rente française 3 pour 100 a reculé chaque jour depuis 94.65; une chute brusque, le 12, a fait inscrire le cours de 92.20. Le lendemain, une vive reprise rétablissait celui de 92.90. L'emprunt perd deux unités à 91.10. L'écart de 1.80 entre les deux rentes a été mis à profit par la Banque de France, qui a effectué, pour un capital de quelques millions, un arbitrage de l'une à l'autre. L'amortissable suit pas à pas désormais les cours de la rente perpétuelle; le 4 1/2 n'a reculé que d'environ 0 fr. 60.

Les ventes des baissiers ont précipité le Portugais 3 pour 100 de 52.25 à 37, le 4 1/2 de 385 à 270, le 4 pour 100 de 322 à 230. Ces derniers prix n'ont fait qu'une apparition fugitive à la cote. Les vendeurs, empressés de réaliser, ont provoqué, par leurs demandes, une amélioration rapide à 41, 320 et 265. Le Portugal subit une crise très intense de crédit. Son gouvernement, faible à l'intérieur, s'est engagé avec l'Angleterre dans un conflit dont il pourra difficilement sortir avec les honneurs de la guerre. La lutte est en tout cas désastreuse pour lui sur le terrain financier; ses fonds sont capitalisés à 7 1/2 pour 100, ce qui les met exactement au même rang que l'emprunt de la République Argentine 5 pour 100 1886, le seul de ce pays dont le service d'intérêt ne soit pas encore interrompu.

L'Extérieure a baissé de 75.25 à 68 et s'est relevée à 70.25. Le trésor espagnol allait emprunter 250 millions et autoriser une extension illimitée des émissions de billets par la Banque d'Espagne. Tout emprunt est maintenant impossible, et les combinaisons préparées entre le trésor et la Banque d'Espagne vont se heurter à un obstacle des plus sérieux, l'élévation de la prime sur l'or. La crise portugaise a

ainsi exercé sur la situation financière à Madrid une action réflexe très fâcheuse.

L'Italien a tenu bon. Entraîné de 93.50 à 91.50, il a été relevé à 92.50. Le cabinet di Rudini s'efforce d'administrer aussi économiquement que possible et de ménager ses ressources. Autorisé à vendre un stock de rentes de 145 millions en capital, il a fait savoir qu'il attendait, pour tenter la négociation de ces titres, le retour de conjonctures plus favorables.

L'ajournement de l'emprunt russe et les commentaires auxquels le fait a donné lieu ont déterminé une réaction de 3 francs sur les titres de la dette de la Russie. Le 4 pour 100 1880 avait été compensé à 100.50. Il reste à 95 francs après détachement d'un coupon semestriel de 2 pour 100.

Les valeurs turques ont payé leur tribut à la baisse : une unité pour la Dette générale, 10 francs pour la Privilégiée et 20 pour l'obligation des Douanes. Les rentes égyptiennes ont reculé, l'Unifiée de 7 fr. 50, la Privilégiée de 7 fr. 50 également.

Le 5 pour 100 argentin a fléchi de 350 à 332.50, le 4 1/2 brésilien de 73 à 71.50.

Alors que tous les fonds d'État subissaient une telle dépréciation, les valeurs à revenu variable ne pouvaient rester indemnes. Presque toutes ont baissé. Les seules exceptions sont la Banque de France à 4,400 environ, le Suez à 2,575, les Chemins autrichiens à 575, le Saragosse à 312.50. Les actions de nos grandes compagnies n'ont reculé que de 5 à 10 francs, leurs obligations de 2 à 3 francs. Au contraire, les obligations des chemins de fer étrangers, surtout celles du groupe portugais, ont été fort éprouvées.

Les titres des institutions de crédit ont été offerts. Le Crédit foncier ne perd toutefois que 12.50 à 1,247.50, après 1,233.75. La Banque de Paris est en baisse de 32.50 à 780, le Crédit lyonnais de 13.75 à 766.25, le Crédit mobilier de 20 francs à 375, la Banque russe et française de 7.50 à 325, le Comptoir national d'escompte de 35 francs à 575.

L'action des Chemins de fer portugais a été précipitée de 435 à 325, puis relevée à 370.

Une très vive campagne, dirigée contre la Compagnie transatlantique, a fait tomber l'action de 547.50 à 445. Des achats empressés ont ramené en deux Bourses le cours de 525. Les Decauville ont perdu 25 francs à 415, le Gaz 10 francs seulement à 1,380, le Télégraphe de Paris à New-York 37.50 à 115 sur une décision du conseil d'État contraire aux demandes de la Compagnie, la Banque ottomane 33.75 à 566.25, et le Rio-Tinto 45 francs à 535.

Le directeur-gérant : Ch. Buloz.